This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1

Per. 3977 f. 31/8

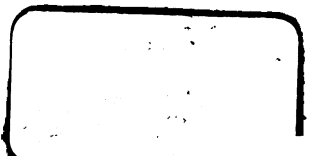

BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES SAVANS
DE L'EUROPE

# BIBLIOTHEQUE
## RAISONNE'E
# DES OUVRAGES
## DES SAVANS
# DE L'EUROPE.

Pour les Mois de
*JANVIER, FEVRIER, & MARS.*
1732.

TOME HUITIEME.
*Premiere Partie.*

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH,
MDCCXXXII.

# BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Janvier, Fevrier, & Mars 1732.

## ARTICLE I.

POESIES *de M l'Abbé de* CHAULIEU *& de M. le Marquis de la* FARE. *Nouvelle Edition corrigée & considerablement augmentée.* A la Haye, chez C. de Rogissart & Sœurs MDCCXXXI. *in* 12. Pagg. 191. pour les Poësies, & LXVI. pour une Lettre qui sert de Préface.

IL n'est pas toujours besoin pour acquerir l'immortalité d'avoir composé de grands Poëmes ; de petites Piéces de Poësie marquées au bon coin peuvent y conduire aussi surement que les Ouvrages de la plus grande étenduë ; Anacreon & Catulle n'y parviendront pas moins qu'Homere & Virgile ; & chacun

ſait l'épigramme tant repétée de Martial; au ſujet du petit livre de Perſe & de la longue Amazoneïde de Marſus.

Nous voïons arriver la même choſe parmi les François. La juſte & grande reputation des Corneilles & des Racines n'obſcurcit point celle de la Fontaine, plus connu par ſes Fables par ſes Contes & par quelques autres petits morceaux d'un goût exquis, que par deux ou trois Piéces où il a voulu donner plus d'effort à ſon genie. La plûpart des Poëſies de Voiture & de Saraſin, quelques-unes de celles de Madame des Houlieres, de Chapelle, de Pavillon ne ceſſeront d'être luës qu'à la fin des Siecles, & elles ſurvivront à la Langue même de ces illuſtres Ecrivains. L'accueil favorable que le public a fait au Recueil des Poëſies de M. l'Abbé de Chaulieu ſemble aſſurer à ſa mémoire un deſtin auſſi glorieux.

Ce Recueil parut en France en 1724. pour la premiere fois. Toutes les Piéces dont il étoit compoſé, aſſemblées ſans ordre & ſans goût perdoient par là une partie de leur merite. M. Camuſat qui a pris ſoin de l'Edition qui s'eſt faite en ces Provinces & qui eſt auſſi joliment imprimée que la premiere l'étoit mal, a remedié à cet inconvenient en faiſant trois claſſes ſous leſquelles il a rangé ces divers ouvrages. La premiere contient les Epîtres & l'Editeur y en a ajouté pluſieurs qui lui étoient tombées par hazard entre les mains & qui n'avoient point encore paru; les Odes viennent enſuite, & enfin les Piéces qui n'avoient

voient pû trouver place dans les classes précedentes en forment une troisiéme sous le titre de Poëfies diverses. Elles sont suivies de celles de M. le Marquis de la Fare. Il ne faut pas oublier que M. Camusat a mis à la tête de ce volume une Préface assez longue en forme de Lettre à M. d'Orville, Professeur en Histoire à Amsterdam. Cette Lettre donne un nouveau prix à cette nouvelle Edition; & nous rendrons compte de ce qu'elle contient de principal après avoir parlé des Poëfies qui y ont donné occasion.

Les Epîtres de M. l'Abbé de Chaulieu sont au nombre de XLIII; les unes en Prose, les autres en Vers, il y en a aussi un petit nombre où les Vers & la Prose mêlés ensemble font un bon effet. En general les pensées y sont vives, & naturelles, les sentimens vrais & exprimez avec tant de feu que le Lecteur s'apperçoit à peine que les expressions ne sont pas toujours aussi correctes qu'elles pourroient l'être; & que la versification est quelquefois negligée plus qu'il n'est permis. Ces deffauts qu'on ne passe point aux Poëtes du commun & qu'on ne pardonneroit pas aux meilleurs s'ils revenoient trop frequemment sont compensez dans les Epîtres de M. l'Abbé de Chaulieu par tant de delicatesse & d'élevation qu'on les peut mettre sans crainte au nombre de ceux pour lesquels Horace vouloit que l'on eût de l'indulgence.

La premiere de ces Epîtres est connuë de tous ceux qui ont quelque goût pour les bons

Livres François. C'eſt le Portrait de M. l'Abbé de Chaulieu fait par lui-même & adreſſé à M. le Marquis de la Fare, avec lequel une grande conformité de talens & de goût pour le plaiſir lui avoit fait prendre des liaiſons que la mort ſeule a pû rompre. L'illuſtre Auteur des *Reflexions Critiques ſur la Poëſie & ſur la Peinture* (*a*) a parlé avec éloge de cette Piéce & il la cite comme un exemple fameux de l'harmonie que l'uſage des rimes redoublées produit dans la Poëſie Françoiſe. Nous avouons naturellement que la ſeconde Epître adreſſée à M. le Chevalier de Bouillon, nous paroit encore ſuperieure de beaucoup à la premiere, c'eſt ſelon nous le chef-d'œuvre de M. l'Abbé de Chaulieu & ſans contredit un des plus beaux morceaux de Poëſie qu'il y ait en François. Tous les traits y ſont également forts & gracieux, & l'on ne peut rien ajoûter à la magnificence & à la delicateſſe des expreſſions, non plus qu'à la richeſſe des rimes & aux tours des vers. Quelle vivacité dans la peinture qu'il nous fait de l'état où la vieilleſſe l'avoit reduit & de la gaïeté qu'il conſervoit au milieu des douleurs les plus aigues.

En-

(*a*) M. l'Abbé du Bos, Auteur de l'*Hiſtoire de la Ligue de Cambray* & de pluſieurs autres bons Ouvrages. Ces *Reflexions ſur la Poëſie & ſur la Peinture* viennent d'être réimprimées à Utrecht, chez Neaulme, & nous en donnerons un extrait dans le Volume ſuivant de cette Bibliotheque.

Envain la Nature épuiſée
Tâche à prolonger ſagement,
Par le ſecours d'un vif & fort temperament,
La trame de mes jours que les ans ont uſée.
Je m'apperçois à tout moment
Que cette mere bienfaiſante,
Ne fait plus d'une main tremblante,
Qu'étaïer le vieux batiment
D'une machine chancelante.
Tantôt un deluge d'humeur
De ſucs empoiſonnez inonde ma paupiere;
Mais ce n'eſt pas aſſez d'en perdre la lumiere,
Il faut encor que ſon aigreur
Dans mes yeux inutils me forme une douleur,
Qui ſerve à ma vertu de plus ample matiere.
. . . . . .
Au milieu cependant de ces peines cruelles,
De notre triſte hyver compagnes trop fidelles,
Je ſuis tranquille & gai: Quel bien plus précieux
Puis-je eſperer jamais de la bonté des Dieux?
Tel qu'un rocher, dont la tête
Egale le mont Athos,
Voit à ſes pieds la tempête,
Troubler le calme des flots:
La mer autour bruït & gronde,
Malgré ſes émotions,

Sur ſon front élevé regne une Paix profonde;
Que tant d'agitations
Et les fureurs de l'onde
Reſpectent à l'égal du nid des Alcyons.

M. l'Abbé de Chaulieu devoit cette profonde tranquillité à la Philoſophie d'Epicure qu'il avoit toujours ſuivie. C'étoit elle, qui en l'accoutumant à regarder la mort d'un œuil fixe, & à n'en pas apprehender trop les ſuites, lui donnoit ſur l'autre monde des idées plus gaïes, que ne les inſpirent ordinairement les réflexions que l'on fait ſur cette matiere: voulant bien pourtant, dit-il, ſe prêter à la foibleſſe des autres hommes, reſpecter le bandeau de l'opinion, & convenir qu'il y a des enfers, il lui ſuffit de les repreſenter un peu moins terribles que les Predicateurs ne le diſent.

Je laiſſe là Minos & ſon urne fatale,
Le Rocher de Siſyphe & la ſoif de Tantale;
Et ſans m'aller noircir de cent tourmens divers,
Tout ce qui s'offre à ma penſée,
Ce ſont que des fleurs, des berceaux toûjours verds,
Et les Champs fortunez de la plaine Elyſée.

C'eſt-là qu'il compte aller après ſa mort, & retrouver tous ſes illuſtres amis;

Cha-

Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au ſon harmonieux de rimes redoublées,
L'art de charmer l'oreille & d'amuſer l'eſprit
Par la diverſité de cent nobles idées,

Il fait enſuite le caractere de tous les grands hommes avec leſquels il a vécu & auxquels il eſpere ſe réunir; le Marquis de Seignelay, le Comte de Bethune, le jeune Prince de Turenne, M. de Vendoſme, M. le Prince, M. de Catinat, Madame la Ducheſſe de Bouillon, à laquelle il avoit été ſincerement attaché, viennent tour à tour ſur la Scene & forment un des plus magnifiques ſpectacles que la Poëſie puiſſe offrir. Ce ne ſont pas de ſimples éloges qu'il donne à Madame de Bouillon, ce ſont de tendres regrets; on ſent que l'eſprit a moins de part que le cœur dans les traits dont il la peint, tout y eſt vif & animé; ce n'eſt point l'art, c'eſt la nature qui les fournit, c'eſt elle qui les met en œuvre.

On dira peut-être que des émotions ſi vives s'accordent mal avec la Philoſophie & qu'un vieillard qui a ſurvécu à ſes amis & à tout ce qui lui a été le plus cher ne doit ſe rappeller ces objets-là qu'avec peine. C'étoit le contraire dans M. l'Abbé de Chaulieu; loin que les plaiſirs qui ne pouvoient revenir lui donnaſſent lieu de s'affliger, il en regardoit le ſouvenir comme une douce & agreable illuſion qui

qui ſembloit l'en faire jouïr de nouveau.

Ami, voila comment, ſans chagrin, ſans noirceurs,
De la fin de nos jours poiſon lent & funeſte,
Je ſeme encor de quelques fleurs
La peu de chemin qui me reſte.

Voila le fonds de la morale de M. l'Abbé de Chaulieu, & ce qu'il tourne de pluſieurs façons differentes ſelon les divers endroits où il la place. Rien n'eſt ſi utile pour ſe perfectionner le gout que d'examiner les reſſources qu'un grand Poëte a trouvées dans ſon eſprit pour diverſifier en vingt manieres également bonnes une penſée naturelle & que tout le monde peut avoir auſſi bien que lui. La vivacité d'imagination de M. l'Abbé de Chaulieu ne l'a jamais abandonné dans ces ſortes d'occaſions & l'on peut voir à quel point elle étoit toûjours prête à le ſervir par les différens tours qu'il donne à cette Maxime favorite des Poëtes & des Libertins, que ni la vieilleſſe ni la crainte de la mort ne doivent point empêcher de gouter tous les plaiſirs ſans ſcrupule. Que l'on conſulte les pagg. 17. 19. 22. & 108. on verra qu'en diſant les mêmes choſes qu'Anacreon, Catulle, Ovide & Petrone, il n'eſt point Copiſte.

Il faudroit tranſcrire toutes les Epîtres en Vers de M. l'Abbé de Chaulieu ſi l'on vouloit en extraire tout ce qui merite l'attention des perſonnes d'eſprit & de goût. Celles qui ſont

en

en Proſe ne leur ſont pas inferieures dans leur genre. On y voit une negligence heureuſe, & cette aimable Politeſſe que l'uſage ſeul du grand monde donne & entretient. On ne peut pas ſe deffendre plus plaiſamment qu'il le fait de l'impuiſſance que lui reprochoit Madame de Bouillon. Un homme qui n'eût été qu'Auteur & qui auroit eu une matiere auſſi delicate à traiter, ſeroit difficilement ſorti d'affaire ſans qu'il lui fût échapé quelque obſcenité ou quelque froide plaiſanterie.

Les Odes de M. l'Abbé de Chaulieu n'ont pas de moindres beautez que ſes Epitres. Elles ſont preſque toutes morales, mais d'une morale à n'épouvanter ni à glacer perſonne. Elle eſt cependant ſublime en quelques endroits, & nous ne ſavons ſi quelque belle que ſoit l'Ode de M. Rouſſeau ſur la Fortune, il y a une Strophe qui puiſſe être comparée à celle-ci.

La Fortune à ma jeuneſſe,
Offrit l'éclat des Grandeurs;
Comme un autre avec adreſſe
J'aurois brigué ſes faveurs:
Mais ſur le peu de merite
De ceux qu'elle a bien traitez,
J'eus honte de la pourſuite
De ſes aveugles bontez;
Et paſſai, quoiqu'elle donne
Et la pourpre & la Couronne,

Du

Du mepris de la perſonne
Au mepris des dignitez.

Celle ſur l'Inconſtance finit on ne peut pas plus heureuſement.

Aimons donc, changeons ſans ceſſe,
Chaque jour nouveaux deſirs;
C'eſt aſſez que la tendreſſe
Dure autant que les Plaiſirs,
Dieux! Ce ſoir qu'Iris eſt belle!
Son cœur eſt, dit-elle, à moi;
Paſſons la nuit avec elle,
Et comptons peu ſur ſa foi.

On ne lira pas avec moins de ſatisfaction l'Ode intitulée *la Solitude*. Ce ſont des Vers à l'honneur de Fontenai, patrie du Poëte & où il eſt mort, entremêlez de reflexions Philoſophiques bien ſenſées & qui cependant n'ont rien de ſombre. Peut-on voir d'idées plus riantes & en même tems de Peinture plus naïve que celle-ci?

Mais je vois revenir Lizette,
Qui d'une Coeffure de fleurs
Avec ſon teint & leurs couleurs
Fait une nuance parfaite.

Egaions ce reſte du jour
Que la bonté des Dieux nous laiſſe;

Par-

Parlons à Lizette d'amour,
C'eſt le conſeil de la Sageſſe.

Enfin l'impromptu que M. l'Abbé de Chaulieu fit dans un ſouper & qui eſt une Ode ſur les Poëtes Lyriques ſe reſſent de l'agitation où Bacchus & la bonne Compagnie mettent l'eſprit. Le debut eſt digne de tout l'enthouſiaſme de Pindare :

O Muſe, en ces momens où libre à cette table,
Je vois mes airs ſuivis de ce bruit favorable,
Qui me rend aujourd'hui le plus fier des humains,
Viens toi-même, & mets-moi ta lyre entre les mains.
Commençons; je connois à l'ardeur qui m'inſpire,
Que Polhymnie eſt en ces lieux;
Oui, je te reconnois & chacun dans ſes yeux
Avec tranſport me laiſſe lire
Ce que peuvent ſur nous tes traits harmonieux.
Mais n'entreprenons point de dire
Les exploits des Heros, la naiſſance des Dieux,
Comment d'un ſeul regard ébranlant ſon empire,
Jupiter fait trembler & la Terre & les Cieux.

Il paſſe enſuite au Caractere de Pindare, de Sappho, d'Horace, de Ronſard, de Malherbe & d'un moderne qu'il ne nomme point, mais que nous croions être M. Rouſſeau. Tous ces Portraits ſont de main de maitre. S'il eſt per-

permis toutefois d'y mettre quelque difference, nous nous déclarerons plus volontiers en faveur de celui d'Horace.

On trouve dans les Poëſies diverſes des Chanſons, des Madrigaux, des Bouquets, des Epigrammes & deux ou trois Piéces d'une plus longue étendue; ce ſont de petits morceaux que l'occaſion a fait naître & qui tous ont les agrémens dont ils étoient ſuſceptibles.

C'eſt dommage que les Poëſies de M. le Marquis de la Fare ſoient ici en ſi petite quantité. Nous ignorons s'il en avoit fait davantage, ou ſi ſon peu d'attention à conſerver des ouvrages, dont il dit lui-même qu'il attendoit moins de gloire que de plaiſir, prive le public de la meilleure partie de ce qu'il avoit compoſé. Quoiqu'il en ſoit, nous avons de lui une traduction de la premiere Elegie de Tibulle, & un Poëme d'une centaine de vers intitulé *la Sageſſe commode*, où la neceſſité des paſſions eſt aſſez vivement décrite & l'utilité des chimeres agreables propoſée comme un des moïens d'être heureux. L'Elegie à M. l'Abbé de Chaulieu eſt pleine d'images ſublimes au milieu d'expreſſions fort ſimples. Qui pourroit ne pas reconnoître ſon Ami & Anacreon dans le morceau ſuivant, lequel ſervira à donner quelque idée du goût & de la verſification de M. le Marquis de la Fare :

Dejà cette troupe indocile, (des Amours)
Loin de moi commence à voler;
Aidez-nous à les rappeller,

O Muſe legere & facile,
Qui ſur le coupeau d'Helicon
Vintes offrir au vieux Anacreon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui ſait rendre douce & tranquille
La plus incommode Saiſon:
Vous, qui de mille fleurs ſur le Parnaſſe écloſes,
Amuſiez près de lui les Graces & les Ris,
Et qui cachiez ſes cheveux gris
Sous tant de Guirlandes de roſes;
Vous qui malgré la peſanteur des ans,
Aux belles danſes de la Grece,
Donniez à ſes pas chancelans,
Et la cadence & l'allegreſſe
Vous qui pour remplacer l'abſence des amours
Vintes offrir cette charmante lire,
Et gracieuſement ſourire,
A l'Anacreon de nos jours;
Qui lui prêtez les couleurs vives
Dont il peint les Divinitez,
De ces délicieuſes rives;
Qui de Saint Maur couronne les beautez,
Qui dans des antres écartez,
Parmi d'agreables convives,
Faites aſſeoir à ſes côtez
Les Graces ſimples & naïves;
Qui le conduiſez par la main,
Du doux Sejour de la Pareſſe,

Dans le difficile chemin
De la plus ſublime Sageſſe &c.

Le reſte de ce Recueil de M. le Marquis de la Fare, conſiſte dans une quinzaine de petites Piéces, où l'on retrouve le même genie que dans les précedentes, à ſavoir plus de douceur que de force, & d'élegance que d'élevation.

Nous croïons qu'il eſt inutile d'avertir que les louanges que nous avons données à M. l'Abbé de Chaulieu & à M. le Marquis de la Fare tombent ſur la beauté de leur genie & non pas ſur l'exactitude de leur morale. C'eſt auſſi ſur quoi M. Camuſat a grand ſoin de prevenir ſes Lecteurs dans la Lettre qu'il a miſe à la tête de cette nouvelle Edition des Poëſies de ces deux illuſtres Ecrivains. On auroit d'abord quelque peine à croire qu'une Lettre écrite avec tant de feu & remplie de traits auſſi delicats vienne de la même main qui a repandu dans les notes ſur la Bibliotheque de Ciaconius tant de recherches épineuſes & qui s'occupe d'ordinaire à des ouvrages plus ſerieux. Nous croïons qu'il fera infiniment mieux de les mettre en état de voir le jour que de s'amuſer, comme il s'y montre reſolu ſur la fin de cette Lettre, à repondre au Nouvelliſte du Parnaſſe, qui ne ceſſe, dit-il, de le harceler depuis quelques mois. Toutes ces querelles ne ſervent point à l'inſtruction du Public & elles derobent un tems précieux à ceux qui s'y engagent trop legerement. Dans le cas particulier dont il s'agit que gagnera M. Camuſat à rompre le ſilence qu'il a gardé juſ-

jusqu'à present. Il apprendra au public des Histoires scandaleuses sur l'Abbé des Fontaines, sur la manufacture de brochures qu'il a établie, sur les ouvriers qu'il y emploïe. On fait tout cela en France, & l'on ne s'en embaraſſe gueres dans les Païs étrangers, où le nom de pareils Auteurs ne parvient que quand il ſe trouve par hazard mêlé dans quelque querelle qui intereſſe des Ecrivains deja connus par des ouvrages eſtimez.

M. Camuſat a pour but de parler dans ſa Lettre à M. d'Orville de ceux des Poëtes de la Nation Françoiſe qui ont conſacré leur Lyre à chanter la volupté, tout ce qui la fait naître, ou qui ſert à l'entretenir,

*Liberum & Muſas, Veneremque & illi*
*Semper harentem puerum.*

Et comme toutes les fois qu'on parle des Arts, & qu'on en peſe les productions au poids d'une Critique éclairée, il eſt néceſſaire d'en établir les principes, il commence par poſer pour fondement de ſon Syſtême, qu'ainſi que dans la Peinture la difference des ſujets met une grande inégalité entre le merite des Peintres & le prix de leurs ouvrages, de même dans la Poëſie, quoique les objets que la Nature offre aux yeux & les ſentimens que les paſſions excitent dans l'ame, ſoient également de ſon reſſort, il faut néanmoins avouër de bonne foi que l'expreſſion des paſſions produit toujours, toutes choſes d'ailleurs égales, un effet plus prompt & plus fort que la repreſen-

tation des Objets. Les Georgiques de Virgile fourniſſent la premiere preuve. Il n'eſt pas poſſible d'entrer dans des détails plus circonſtanciez de l'œconomie de la Campagne, ni de traiter des matieres auſſi petites par elles-mêmes avec plus de nobleſſe. Malgré cela on ne ſauroit diſconvenir que ces Vers tout admirables qu'ils ſont n'aïent beſoin d'être mêlez avec d'autres Vers qui mettent le cœur de la partie. Pour une Perſonne qui lira une fois avec attention les Georgiques dans le deſſein de trouver des preceptes pour la culture des terres & des vignobles exprimez en beau Latin, il y en a mille qui liront cent & cent fois & qui retiendront ſans peine la deſcription touchante, que le Poëte de Mantouë fait de l'innocence de la vie champêtre & cet éloge ſublime de l'Italie qui eſt au commencement du ſecond Livre. M. Camuſat tire un autre exemple de la deſcription du Palais du Soleil dans les Metamorphoſes d'Ovide. Toute la magnificence de ce Palais peut nous éblouïr à meſure que nous le traverſons, mais ce qui fait ſur nous une impreſſion vive & durable, c'eſt cette preuve ſi naturelle que le Soleil donne à Phaëton de ſa veritable naiſſance.

*Pignora certa petis, do pignora certa timendo,*
*Et patrio Pater eſſe metu probor.*

Ce n'eſt pas aſſez de dire que les Paſſions vivement & fidelement renduës doivent être regardées comme l'objet principal de la Poëſie, il

il faut encore ajoûter qu'elles n'y réuſſiſſent pas toutes également. Il eſt même rare que celles qui ont quelque choſe de bas & de froid puiſſent y entrer. Telles ſont la mélancholie, l'envie, l'avarice, il y en a d'autres qui donnent lieu à de beaux Vers parce qu'elles partent effectivement d'un ſentiment auquel on attache de la grandeur. On peut mettre dans ce nombre l'ambition, la vangeance & ces tranſports de toute eſpéce qui accompagnent un Amour jaloux & violent. Mais il faut bien obſerver que l'imitation elle-même de ces paſſions ne fait une profonde impreſſion que ſur les perſonnes qui ſont agitées de ces paſſions-là & tout le monde ne l'eſt pas. Combien y a-t-il de gens que le recit le plus animé des conquêtes d'Alexandre & de Ceſar ne tirera pas de leur affiéte naturelle? il en eſt auſſi plus qu'on ne croit à qui l'énumeration des threſors de Creſus n'arrachera pas le moindre ſouhait, „ Mais, dit M. Camuſat, „ que l'indolent Anacreon ſe faſſe entendre „ & que, couronné de roſes, il chante une „ vie partagée entre les plaiſirs de la bonne „ chere, de l'oiſiveté, du ſommeil, & cette mul„ titude d'amours de tous les Païs qu'il avoit „ à ſon ſervice! Que cet aimable vieillard „ nous repreſente les graces occupées à re„ nouer ſa robe trainante, badinant avec ſes „ cheveux gris, & préferant ſa compagnie „ à celle de la plus brillante jeuneſſe; Qu'un „ pied

Dans la barque fatale
Qui passe également les Bergers & les Rois,

„ il paroisse encore occupé de l'arrangement „ d'une Danse; Ah! Monsieur, que ces ima- „ ges entrainent facilement tous les Lecteurs. „ Elles reveillent le goût du plaisir dans les „ cœurs les plus insensibles, elles y portent un „ trouble qu'il est difficile d'appaiser, & pour „ peu que l'imagination soit heureusement „ disposée, elles inspirent cent fois mieux que „ les neuf doctes Pucelles ces traits forts & „ gracieux, dont le pouvoir est d'autant plus „ grand, qu'en même tems qu'ils charment „ & qu'ils enchantent l'esprit, ils vont au „ cœur des hommes de toutes les Nations, „ qui après la volupté même ne connoissent „ rien de si aimable que les vers qui la leur „ peignent avec tous ses agrémens.

Plus ce genre de Poësie est agréable, plus il semble aussi qu'il soit difficile d'y réussir. Les trois raisons qu'en donne M. Camusat font proprement le sujet de sa Lettre & il s'attache avec d'autant plus de soin à developper ces raisons que c'est delà selon lui que depend la juste idée qu'on doit avoir des Poëtes dont il entreprend de tracer le caractère.

Les objets même qu'un Poëte Lyrique qui ne sort pas de certains sujets a à peindre produisent la premiere & la plus importante des difficultez; ces sujets sont si delicats, ils sont si voisins de quelques autres qu'il faut une

grande

grande fineſſe pour les ſaiſir & une adreſſe infinie pour ne les confondre pas avec ceux dont ils ſont ſi proches. La Volupté n'eſt point proprement une paſſion ſeule, c'eſt un aſſemblage de toutes celles qui peuvent ſervir à rendre la vie heureuſe lors qu'on ſait les retenir dans de juſtes bornes, dont les unes ſont innocentes en elles-mêmes, & les autres le deviennent par les correctifs qu'on y mêle. On le voit par le Portrait que M. Camuſat fait d'un voluptueux, qui n'eſt autre choſe qu'un homme qui joint à des qualitez brillantes & agréables le talent de faire un uſage libre, moderé & délicat de tous les biens que la Nature & la fortune lui preſentent. Il entre dans cette idée un grand amour de la liberté, de l'indifference pour la fortune, mais une indifference qui ſans empêcher de prendre de juſtes meſures pour la faire, rend inſenſibles aux accidens qui la retardent ou qui l'empêchent; un fonds inépuiſable de tendreſſe, un goût décidé pour la bonne chere, enfin autant de connoiſſances qu'il en faut pour être propre à juger des affaires & des hommes, & une imagination capable d'ajouter encore à la beauté des plus beaux objets. Voilà une partie des traits qui compoſent le tableau du Voluptueux, voilà ce qui peut faire l'objet de ſes Vers, comme il fait celui de ſes plus cheres occupations. Mais voici à quoi M. Camuſat ne veut pas que l'on ſe trompe, & comme non ſeulement ces reflexions developpent des matieres agréables & peu débrouillées, mais encore

core qu'elles ſont ingenieuſement exprimées, nous en rapporterons quelques-unes dans ſes propres paroles. „Quoique l'Amour & Bacchus, „ dit-il, doivent entrer dans tous les tableaux „ que fait un Poëte dont la Lyre ne chante „ que la Volupté, ils doivent toujours y paroître ſous des couleurs particulieres. Ainſi ce n'eſt pas aſſez pour être mis dans cette „ Claſſe de ſavoir ſe plaindre avec eſprit des „ rigueurs de ſa Maitreſſe, ou lui compoſer „ un cortege de ces Graces imperceptibles qui „ accompagnoient par tout la Sulpitie de Tibulle; il ſuffit encore moins de pouvoir „ peindre les efforts d'un temperament impetueux qui ſe livre ſans délicateſſe aux „ plaiſirs les plus brutaux; il n'eſt pas queſtion non plus de tracer l'idée d'un repas „ auſſi grave que le Banquet des ſept Sages, ou „ auſſi licentieux que le feſtin des Lapithes & „ des Centaures. L'Amour & Bacchus, il eſt „ vrai, ſont fils de la Volupté, & ils doivent „ entrer dans toutes les Hymnes que l'on compoſe à l'honneur de cette Déeſſe; mais on „ eſt bien dans l'erreur ſi l'on croit qu'ils ont „ l'une & l'autre quelque choſe de commun „ avec ces Divinitez, qui ſous le même nom „ qu'eux ſe font adorer en d'autres lieux & „ ont même plus d'autels qu'il ne ſeroit à „ ſouhaitter pour le bien de la Societé civile. „ Non, Monſieur, cet Amour-là n'eſt ni celui qui regne à Paphos, ni celui qui voltige dans les carrefours; cela fait trois Amours tout différens ". La difference qui

eſt

ſt entr'eux & celle qui diſtingue le Bacchus d'Eryce du Bacchus à qui l'Amour a appris à mettre de l'eau dans le vin ſont des Allegories ingenieuſes & ſous leſquelles M. Camuſat établit fort bien que la moderation & la delicateſſe dans les plaiſirs les rend à l'uſage des plus honêtes gens; & que les deux extremitez contraires, c'eſt-à-dire une miſanthropie noire ou une vilaine debauche en ſont indignes. Si cette façon de penſer eſt la ſeule qui puiſſe rendre les hommes heureux, ſi elle diſpoſe l'eſprit à recevoir agréablement des idées aimables, elle ſeule auſſi peut regler & conduire l'imagination d'un Poëte qui autrement n'emploïe que des traits trop forts ou trop foibles & par conſequent imparfaits. Ce principe amene inſenſiblement une diſcuſſion curieuſe qui eſt de ſavoir comment donc il ſe fait que les Poëmes d'un autre genre peuvent nous plaire; l'Auteur prétend que ce n'eſt que par l'illuſion que l'éducation accoutume à ſe faire inſenſiblement à ſoi-même & qui diminue à meſure que l'age amortit le feu de l'imagination; il ajoute que la Raiſon qui ſe perfectionne par l'experience vient enfin à nous deſſiller les yeux & ne nous laiſſe plus voir que comme des contes peu dignes d'en impoſer, ces fictions ingenieuſes qui avoient dans la jeuneſſe de ſi grands attraits pour nous. „ Nous „ n'y gagnons peut-être pas, conclut il, mais „ ſurement le Poëte y perd tout ce qu'il y „ peut perdre, à ſavoir notre attention. Au contraire on ne ſe degoute jamais des Piéces de

Poëſie qui nous entretiennent de nous-mêmes, de nos goûts, de nos paſſions, de nos devoirs, d'un état réel après lequel il n'eſt perſonne qui ne ſoupire, & qui rendroit effectivement heureux ceux qui y ſeroient parvenus.

Quelque clairs que ſoient ces principes, quelque juſtes que paroiſſent les conſequences qu'on en a deduites, M. Camuſat auroit ſouhaitté que les bornes d'une Lettre ne l'euſſent pas empêché de les developper plus au long. Il finit donc cette premiere Partie par un Parallele de Juvenal & d'Horace qui ſert de preuve à ce qu'il a avancé & qui merite d'être lû, il eſt trop long pour le rapporter en entier, & nous nous contenterons d'en tranſcrire les derniers traits.

„ Quoique toutes les parties de ce ſyſtême ſe „ rapportent au bien general de la Societé & à „ l'avantage de chaque particulier, & qu'Ho- „ race n'ait été en le prêchant que l'interprête „ de la Nature & l'Echo de quelques grands „ hommes qui avant lui en avoient penetré „ toute la ſolidité, il ne faut pas être ſurpris „ ſi ce Syſtême a eu dans tous les Siécles un „ ſi petit nombre de Sectateurs; il eſt fondé „ ſur un principe pour lequel les hommes „ ont une trop grande repugnance, c'eſt la „ fuite de l'excès en tout; or en tout ils ſont „ volontiers extrêmes & dans leurs Vers ainſi „ que dans leurs actions, ils ne laiſſent gue- „ res appercevoir qu'ils connoiſſent ce juſte „ milieu également éloigné de la miſanthro- „ pie & de la débauche. Voilà, ſelon moi, „ Monſieur, quelle eſt la premiere raiſon

„ qui

qui fait qu'il y a ſi peu de Poëtes, qui puiſſent peindre la Volupté trait pour trait; la plûpart n'en ont point d'idée, ou bien ils l'ont fauſſe.

M. Camuſat regarde le genre de vie que mènent la plûpart des Poëtes comme la ſeconde raiſon du petit nombre d'excellens Vers qui ont paru dans ce goût, mais la crainte qu'on ne reconnût dans ces Portraits quelques Perſonnes qu'il n'a point envie de bleſſer, l'a empêché d'entrer là-deſſus dans aucun detail; le public y a perdu certainement, car il n'y a peut-être point de matiere plus propre à fournir des traits curieux & rejouïſſans. Quoiqu'il en ſoit, on attribuë leur mauvaiſe fortune à leur mauvaiſe conduite, & l'on croit que le mépris où l'un & l'autre les fait inſenſiblement tomber ne les rend pas propres à ſe livrer aux attraits de la volupté & par conſequent à reſſentir cet enthouſiasme divin qu'elle inſpire & dont une chaleur empruntée de l'art n'eſt jamais qu'une Copie bien imparfaite. Il n'eſt pas fort extraordinaire qu'il ſe ſoit trouvé ſi peu de perſonnes qui aïent pû ſe conſacrer au genre de Poëſie dont il s'agit. Tels ont été Anacreon & Horace parmi les Latins. Ovide, Catulle, Tibulle & Properce quoiqu'étincelans de grandes beautez ne peuvent pas cependant être mis dans cette Claſſe; leur caractère que M. Camuſat developpe les en doit exclure. En recompenſe, la France fournit pluſieurs Poëtes qui ont excel-

excellé dans ces sortes de petites Piéces. Chapelle, Chaulieu, la Fare, Voiture, Sarrazin sont les plus fameux. Blot, Liniere & quelques autres avoient un génie capable d'y réüssir, mais d'un côté, ils ont passé de beaucoup les règles de la bienseance, & de l'autre des saillies heureuses & des traits ingenieux se trouvent mêlez dans leurs Poësies avec des pointes & des jeux de mots ridicules; d'ailleurs l'expression y est assez ordinairement basse & impropre. Tout cela doit être lû dans la Lettre même dont nous donnons une idée telle que le peuvent permettre les bornes que l'on se prescrit dans les extraits où l'on respecte trop le public pour ne faire que copier des lambeaux des livres que l'on veut faire connoître.

Il ne faut pas être surpris, selon M. Camusat, que les Poëtes qui ont celebré la Volupté aïent été en France en assez grande quantité. Le tour d'esprit des François, leur amour pour un plaisir delicat, le mêlange des hommes avec les femmes dans le commerce ordinaire de la vie, le penchant de la Nation à l'inconstance, tout y contribuë. Cet endroit nous paroit touché d'une maniere à se faire lire avec plaisir; ce n'est pas sans quelque scrupule que l'Auteur a fait des François un Portrait si capable de les faire aimer, il craint qu'on ne le trouve trop beau pour ne le pas croire un peu flatté. „ Il prie aussi qu'on ne s'imagine „ pas qu'il est prevenu au point d'ôter aux „ honêtes gens des païs étrangers, l'art de

„ met-

mettre dans leurs divertiſſemens tout ce qui peut les rendre agréables, ni de prétendre que tous les François aïent cet eſprit & ces manieres charmantes qui aſſaiſonnent le plaiſir. Non, ſans doute, nous dit-il, hors de France j'ai connu des gens d'une ſociété charmante, & en France j'en ai rencontré dont la Compagnie étoit quelque choſe de bien lourd & avec leſquels le meilleur vin de Bourgogne ſe changeoit incontinent en vin de Brie.

Enfin, la mechanique de la Poëſie Françoiſe, ignorée de la plûpart même des Poëtes François eſt ici donnée pour la troiſiéme difficulté. Chapelle y a rémedié en partie, & en cela il a été ſurpaſſé par ſon Eleve M. l'Abbé de Chaulieu. M. Camuſat decouvre le ſecret de ces Meſſieurs qui conſiſtoit à faire leurs Stances de cinq ou de ſept Vers ſur deux rimes. Il promet d'expliquer à fond cette matiere dans la Preface de la nouvelle Edition des Oeuvres de Saraſin qu'il compte devoir ſuivre celle dont nous venons de rendre compte, il y a lieu de croire que le public ne la recevra pas avec un moindre plaiſir.

ARTI-

## ARTICLE II.

*Dissertation sur une* COLIQUE *particulière qui a fait beaucoup de ravage à* Amsterdam *en* 1730, *& pendant les quatre ou cinq premiers Mois de l'Année suivante* (*a*).

VOICI en peu de mots l'ordre que je me propose d'observer dans ce petit Traité. Je commencerai par donner l'Histoire & la Description de cette maladie. Je parcourrai ensuite les differentes Coliques qui approchent le plus de celle dont il est ici question. Je ferai voir après cela le rapport qui se trouve entre ces dernières & celle qui fait le sujet de cette Dissertation. De là, après avoir examiné les causes de ce terrible mal, j'indiquerai les moyens que l'on peut employer pour sa guérison.

Vers le commencement du mois de Janvier de cette année 1731. Monsieur Ce . . . eut une attaque de Colique des plus violentes. Il n'avoit fait auparavant aucun excès que l'on pût soupçonner d'être la cause de ce facheux acci-

(*a*) Quelques Medecins qui pratiquent depuis longtems à Amsterdam ont appris a l'Auteur de cette Dissertation, qu'ils avoient vû de frequens exemples d'une pareille Colique, laquelle se manifeste ordinairement en Automne, regne tout l'hiver, & ne disparoit que vers les mois d'Avril & de Mai.

cident. On ne tarda pas à faire venir ſon Médecin, qui eſt une perſonne d'un merite diſtingué, & qui joint à une grande ſageſſe beaucoup d'expérience. La Saignée & la Purgation furent les premiers remedes auxquels on eut recours. On n'oublia pas les Lavemens ni divers autres remedes propres à calmer les douleurs dont le malade ſe plaignoit. On réitéra la Saignée. Rien cependant ne fut capable d'enlever la cauſe du mal. A la verité le Malade avoit de tems en tems quelques bons intervalles, mais bientôt après les douleurs ſe faiſoient reſſentir avec la même force qu'auparavant. Un jour qu'il ſe trouvoit être un peu mieux qu'à ſon ordinaire, il jugea qu'il pouvoit, ſans s'incommoder, paſſer un moment de tems au jeu; mais dans le tems qu'il ſembloit y être attentif, il fut attaqué d'une Convulſion ſi terrible que l'on crût qu'il alloit expirer. Toute la famille alarmée vit bien qu'il avoit beſoin d'un prompt ſecours. Pour ne pas perdre de tems on reſolut d'appeller le premier Medécin qui ſe preſenteroit. Monſieur Ka . . . qui étoit alors dans le voiſinage ne tarda pas à ſe rendre auprès du malade; & après avoir examiné ſon état, il fut d'avis de lui faire prendre un Lavement. Ce remede fut mis en uſage, mais ſans aucun fruit. Dans une Conſulte on propoſa l'Emétique qui fut donné en apparence avec aſſés de ſuccès, puiſqu'il fit ſon effet & que le Malade parût en être ſoulagé. Deux jours après les Convulſions reparurent avec

plus

plus de violence que jamais. Dans cette extremité on crut qu'une saignée de la *Jugulaire* pourroit appaiser tous ces fâcheux symptomes. Pour cet effet on tira de cette Veine neuf onces de sang. Cette dernière tentative fut encore inutile, car les Convulsions ayant continué emporterent le Malade qui mourut le lendemain, agé d'environ quarante ans.

Monsieur Ce . . . commençoit à devenir replet, il avoit le visage un peu bouffi, & on remarquoit au dessous de ses yeux certaines traces livides qui s'étendoient jusques sur les joues. Il n'avoit jamais été incommodé de la Goute. Les attaques de Colique qu'il avoit eues les autres années n'avoient point été suivies de Convulsions, quoiqu'elles se fussent fait sentir pendant plusieurs semaines. Celle qu'il a souffert en dernier lieu a duré plus d'un mois, & s'est terminée en convulsions. Son urine pendant tout le cours de cette maladie n'a jamais été enflammée. Son poux n'avoit guère d'autre dérangement que celui qui étoit causé par la violence du mal. Le sang sorti des veines ne marquoit aucune inflammation, & celui qu'on lui tira en dernier lieu n'étoit autre chose qu'une sérosité verdâtre d'un gout fort salé, sous laquelle reposoit une petite masse rouge & solide.

Dans cette même année, une Colique toute pareille à celle que je viens de décrire, conduisit au tombeau Monsieur Re . . ., fameux Marchand de cette ville. C'étoit un homme âgé d'environ 35. ans qui, avant sa maladie, étoit

ſtoit fort replet, & ſe plaignoit ſouvent de douleurs dans les jambes. Il étoit outre cela ſujet au Scorbut, avoit l'air mal ſain, les jambes enflées, les joues boufies & livides. Les douleurs qu'il ſouffroit de cette eſpece de Colique, étoient rarement fixes dans un endroit, mais elles ſe faiſoient ſentir tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche, un peu au deſſous de l'eſtomac. Quelquefois auſſi elles rouloient dans tout le bas ventre. Ces tranchées, qui revenoient par intervalle, durerent près de ſix ſemaines. Après cette tempête le Malade eut dix jours de relâche, pendant leſquels il prit des forces. Alors s'étant cru entiérement rétabli, il voulut, contre l'avis de ſon Médecin, quitter la chambre & s'expoſer au grand air. Mais cette ſortie lui coûta cher. Il regnoit ce jour-là un vent de Nord extrémement froid, dont il n'eut pas ſoin de ſe garantir. Il n'en falloit pas davantage pour lui cauſer une rechute. En effet il revint chés lui en très-mauvais état, ſe plaignant d'une nouvelle attaque de Colique. A ces douleurs ſuccederent, vers le ſoir, trois violentes Convulſions, dont on prévint les ſuites fâcheuſes par la ſaignée, les lavemens & quelques-autres remedes. Dix-huit jours ſe paſſerent ſans Colique & ſans Convulſions, mais le malade ſe trouva ſi attenué & ſi affoibli qu'il fut obligé de garder le lit. Il lui reſta même pendant tout ce tems un grand tremblement des mains & des bras: Symptome d'autant plus à crain-

dre qu'il dégénère souvent en Paralysie, en Convulsion, en Apoplexie, en Létargie &c. Dans notre malade ce symptome se termina en Convulsions, qui le reprirent le 8. Avril. Le lendemain on lui fit une saignée, laquelle fut sans succès, car ces Convulsions étant encore survenues dégénérérent en une espece de Léthargie. La nuit suivante tous ces maux se réunirent, & enleverent enfin cet honnête homme à la fleur de son âge.

Cette terrible maladie a toujours été accompagnée d'une petite fièvre qui étoit ordinairement intermittente. L'urine ne dénotoit aucune inflammation. Deux Médecins très-experimentez qui ont vû ce malade en differens tems, n'ont rien negligé de tout ce qu'ils ont crû qu'il convenoit de faire en pareil cas. Ils ont mis en usage la purgation, les lavemens, les bains, les anti-épileptiques, le savon de Venise & la saignée. Chacun de ces remedes paroissoit être administré à propos & selon toutes les règles de l'art. Mais il est des cas où le Médecin le plus habile ne peut jamais réussir. Deux choses concourent à la cure d'une maladie, la Nature, & le Remede. La Nature fait souvent tout elle seule, ou du moins elle est le principal agent qui chasse la maladie & retablit la santé; le Remede n'étant qu'une aide qui fait agir la Nature avec plus de facilité. Or dans un cas pareil à celui-ci où la Nature se voit surmontée par tant d'ennemis, tout remede devient inutile entre les mains

mains du Médecin le plus expert (*a*).

Je pourrois encore rapporter plusieurs exemples de personnes qui ont été attaquées de la même maladie. mais un grand nombre d'Observations sur ce sujet seroit entiérement inutile. Les remarques suivantes feront connoître à fond la nature de cette Colique.

1. Cette maladie attaque plus fréquemment les personnes repletes que celles qui sont d'un temperament sec, ou dont la structure du corps est plus serrée.

2. Ceux qui vivent dans l'abondance, qui font peu d'exercice ou qui n'observent pas toutes les règles de la sobrieté y sont aussi plus sujets que d'autres.

3. L'Autonne & l'Hiver sont les deux saisons où cette Colique fait le plus de ravage.

4. On a encore observé que les Vents de Nord étoient très-nuisibles dans cette maladie, qu'ils causoient beaucoup de rechutes & retardoient souvent l'heureux succès des remedes.

5. Grand nombre de ceux qui ont eu ces attaques, se sont plaints auparavant de douleurs dans les jambes.

6. D'autres ont eu des nausées, des vomissemens & de frequens maux de tête.

7. Sou-

(*a*) *Natura, in hujusmodi morbis, non habet methodum tam efficacem, qua materiam morbificam foras ejiciat, quo nos, cum eâdem manus jungentes & ad debitum dirigentes scopum, multum debellare validius.* Thom. Sydenham, pag. 218.

7. Souvent on a vû ces Coliques durer cinq ou six semaines, sans se terminer ni en Convulsions, ni en Paralysie.

8. La Paralysie des bras survient ordinairement aux Convulsions.

9. Il n'est pas rare de voir la Paralysie se manifester, quoique les Convulsions ne l'ayent pas precedée.

10. Ceux qui ont eu assés de forces pour surmonter tant de maux, ou qu'un bon traitement a mis hors de danger, restent long-tems foibles & languissans, ne récouvrant leur santé qu'insensiblement & avec beaucoup de peine.

11. L'experience a démontré dans plus d'un cas que les astringens & les remedes échauffans étoient nuisibles dans cette maladie.

12. Ni les Saignées copieuses, ni les violens Purgatifs n'ôtent point la cause du mal.

13. Une Fièvre lente qui est tantôt continue, tantôt intermittente, accompagne d'ordinaire les autres symptomes.

14. On rencontre beaucoup de ces Malades qui sont en même tems sujets au Scorbut. On en voit d'autres qui n'ont aucun symptome de cette maladie. D'autres en petit nombre s'étoient plaints auparavant de quelques légères attaques de Goute. Il s'en est trouvé en qui l'usage trop fréquent de certains vins a paru être l'unique cause de tant de maux.

15. Quelquefois le malade est constipé, quelquefois aussi il rend par le bas des vents & des mucositez. Il arrive encore, mais rare-

ment,

ment, que les Lavemens ne peuvent pénétrer dans l'inteſtin.

Telle eſt l'Hiſtoire de cette maladie : tels ſont les ſymptomes qui l'accompagnent. Pour ſuivre le plan que je me ſuis formé en commençant, il me faut parcourir les autres Coliques qui ont le plus de rapport avec celle-ci. Tout Médecin qui veut être inſtruit de la nature d'un mal qui ne lui eſt pas encore bien connu, ne peut ſe diſpenſer de faire cette recherche. Pour aſſeoir un jugement ſolide dans un cas pareil, on doit être fondé ſur deux points, qui ſont l'*Obſervation* & la *Comparaiſon* (*a*). Sans cette précaution on s'expoſe ſouvent au danger de devenir la dupe de ſon propre jugement, & on riſque en même tems de jetter dans l'erreur un Lecteur peu attentif. En entrant dans cet examen je me mets au fait de deux articles importans. Car premiérement j'apprens par là ſi cette maladie a déjà été décrite avec les ſymptomes qui la caractériſent. En ſecond lieu, ſi je découvre qu'elle ait effectivement été connue, je ſai alors dans quelle claſſe il convient de la ranger.

*Paul Æginette* eſt peut-être le premier qui ait fait mention d'une Colique pareille à celle que nous venons de décrire. Cet Auteur nous apprend (*b*) que premiérement en Italie, & enſuite

(*a*) *Ex ſimilitudine concludit, qui obſervatis jam, adeoque cognitis, caſum præſentem, hactenus ignotum, comparans, de indole & curatione mali incogniti argumentatur.* Boerhaave Aphoris. §. 12.

(*b*) Lib. 3. cap. 46.

ſuite dans toutes les Provinces qui étoient de la dependance de la République Romaine, une certaine humeur maligne & peſtilentielle couloit dans les inteſtins, & y cauſoit de cruelles douleurs. De là cette humeur, par une eſpèce de metaſtaſe, paſſoit dans les nerfs, montoit au cerveau & produiſoit enfin l'Epilepſie, dont pluſieurs mouroient. Quelquefois ces malades devenoient ſeulement Paralytiques; mais la plûpart recouvroient le mouvement, après avoir ſouffert pendant quelque tems.

*Avicenne* après Paul Æginette parle auſſi de la même maladie, mais il eſt difficile de juger par ce qu'il en rapporte, ſi elle a regné de ſon tems. Voici à peu près en quels termes il s'exprime ſur cet article. Souvent il arrive (*a*) que la Colique & l'Iliaque, ſelon la pente des accidens des maladies, deviennent peſtilentielles, & paſſent d'un païs à un autre, & d'un homme à un autre homme: ce qui a déjà été remarqué par un Médecin de l'Antiquité, (*b*) qui rapporte que quelques-uns en tomboient en Epilepſie, laquelle étoit mortelle, & d'autres avoient tous les membres foibles & relâchez, ſans perdre le ſentiment. A l'égard de ces derniers, il y avoit tout lieu d'en bien augurer, parce que par cette voye l'humeur ſe déchargeoit ſur les membres par une eſpèce de criſe. Il dit ailleurs (*c*) que la Paralyſie, où

(*a*) Fen. 16. Tract. 3. Cap. 6.
(*b*) Il a eu vuë *Paul Æginete*,
(*c*) Ibid. Fen. 2. Cap. 2.

le ſentiment demeure, eſt la criſe de la Colique.

Rien ne repand plus de jour ſur cette matiere que ce que raconte le célèbre *Piſon* (*a*) dans l'excellent livre qu'il nous a laiſſé *des maladies qui viennent d'une trop grande abondance de ſtroſités*. En même tems qu'il expoſe avec beaucoup d'ordre & de clarté tous les ſymptomes qui accompagnent une certaine Colique qu'il prétend être toute différente des autres, il n'oublie rien de tout ce qui peut en faire connoître la veritable cauſe. Il nous fait remarquer le temperament de ceux qui en étoient attaquez, leur regime, leur maniere de vivre, & la ſituation du lieu de leur demeure. Toutes ces circonſtances ſont ſans doute très-dignes de remarque. Mais écoutons-le parler lui-même. & voyons ſi cette Colique a quelque rapport avec la nôtre. (*b*) *En* 1596, dit ce grand Praticien, *le Cardinal de Lorraine m'envoya au Monaſtère de Beaupré, de l'Ordre des Bernardins, diſtant de Luneville d'une lieue & demi ou environ, pour examiner l'état de la ſanté de ces Religieux. Les uns reſſentoient dans tout l'abdomen de cruelles tranchées qui étoient accompagnées de rapports, de vomiſſemens, d'une petite fièvre qui ne les quittoit point, & de pluſieurs autres ſymptomes de cette nature. Ils avoient*

(*a*) *Charles Piſon* autrefois Médecin de Henri II. Duc de Lorraine. Cet Auteur paſſe pour un des meilleurs Obſervateurs que nous aiyons en Médecine après *Hippocrate* & *Sydenham*.

(*b*) Sect. 4. Cap. 2. Obſerv. 24.

*avoient outre cela une conſtipation du ventre ſi opiniâtre qu'ils ne faiſoient aucune déjection. Les autres ſe trouvoient à la vérité délivrez de ces Coliques, mais une partie d'entre eux étoient devenus Paralytiques des deux bras; quelques-uns avoient de tems en tems de violentes attaques d'Epilepſie: ceux-ci tomboient en Léthargie, ceux-là ſe trouvoient dans une eſpèce d'aſſoupiſſement d'où ils ne pouvoient revenir.*

Ces Religieux, comme le remarque enſuite cet Auteur, paroiſſoient être d'un tempérament melancholique. Etant dans l'abondance, ils ſe nourriſſoient bien, buvoient ſur tout beaucoup de vin, & menoient avec cela une vie ſédentaire & oiſive. Leur Cloître étoit tout entouré de bois, & ſitué dans un endroit fort marécageux, ce que l'on pouvoit connoître aux murailles & aux colomnes du Temple qui étoient toutes vertes par le bas. Depuis plus de cinquante ans que ces murs & ces colomnes avoient été blanchies, on n'avoit jamais vû ni pouſſière ni ſoleil dans l'Egliſe: ce qui étoit cauſe que le haut de ce bâtiment avoit conſervé tout ſon premier luſtre.

Sept ans après (a) *Piſon* étant allé aux eaux de Spa, s'arrêta dans un Monaſtère qui étoit occupé par un grand nombre de Religieux Bénédictins. Ces Péres qui faiſoient auſſi bonne chére que les Bernardins, étoient auſſi ſujets aux mêmes maladies, mais n'en connoiſſans pas la cauſe, ils s'étoient imaginez qu'on les avoit

(a) Ibid. Obſervat. 74.

voit enſorcelez, erreur dont ce Médecin les tira en leur preſcrivant un regime de vivre qui les ſoulagea. Or il eſt à remarquer que cette maladie avoit déjà enlevé bon nombre de ces Religieux, & que les jeunes gens qui ne buvoient pas de vin, ou qui en uſoient ſobrement, n'en avoient point été attaquez.

Voici encore ſur cette matiere deux Obſervations qui meritent d'être rapportées. (*a*) Un Conſeiller après avoir ſouffert de grands maux de tête pendant tout un mois, eut le ſuivant de cruelles douleurs dans l'abdomen, accompagnées d'un reſſerrement du ventre tout-à-fait extraordinaire. A ces maux ſuccederent l'épilepſie, le delire, & des inſomnies qui ayant duré pendant quelque tems ſe terminerent enfin en un tremblement des bras, puis en paralyſie. Trois mois après que cette maladie eut commencé, il ſurvint une ſueur qui mit fin à la paralyſie. Vers le commencement de Mars la fièvre qui avoit toujours été de la partie augmenta de nouveau avec des inſomnies, des delires, & des Convulſions violentes qui emportérent le malade.

(*b*) L'autre Obſervation regarde un jeune homme qui après avoir été incommodé d'une fièvre tierce en eut une continue accompagnée de violentes Coliques qui durerent pendant l'eſpace de quarante jours. Ces douleurs ayant diminué, il devint paralytique des deux bras. Sept jours après il eut une attaque d'épilepſie

(*a*) Ibid. Obſervat. 82. (*b*) Obſervat. 83.

pilepſie qui dura tout un jour, & qui l'ayant repris lui donna enfin la mort.

Ces tranchées ne ſont point fixes dans aucun endroit de l'abdomen, mais elles ſe jettent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre: ſouvent même elles ſe font ſentir avec violence dans toute cette region. (a) Le ventre, au lieu de ſe gonfler, s'affaiſſe & eſt tiré en dedans & en arrière avec l'ombilic qui eſt comme couſu aux lombes, de maniére qu'il ſe fait alors une cavité qui reſſemble fort à la ſelle d'un cheval. Rarement on ſent ces douleurs en travers, comme il arrive dans les autres Coliques, mais elles regnent tout le long des inteſtins. Elles empêchent auſſi la ſortie des vents & celles des excremens. Elles ſont cauſe encore que le malade ſe trouve ſouvent dans l'impoſſibilité de recevoir aucun lavement. Dans le commencement de la maladie

(a) Σκλήχγνων δ' ἐπ' αὐτῶν διάπυρον τρέχει κακὸν,
Δίναισι φλογμῶν σάρκας πυρπολεύμενον,
Ὁποῖα κρητὴρ μεγὰς Αἰτναίου πυρὸς,
Ἢ Σικελὸς αὐλὼν ἁλιπόρου διασφάγος,
Ὅπου δυσξέλικτα κυματούμενος
Σήραγξι πετρῶν σκολιὸς εἱλεῖται κλυδών.

*Id eſt:*

Viſceribusque in ipſis ignitum diſcurrit malum,
Vorticibus flammarum carnem ignis more depaſcens;
Veluti crater plenus Ætnæi ignis,
Aut Siculus canalis æquorei interſtitii;
Ubi confuſe fluctuans,
Ob fiſſuras petrarum, obliquus volvitur æſtus.

*Euſtathius.*

l'urine qui paroît fort jaune eſt quelquefois
ire, quelquefois trouble : mais lorſque le
l eſt vers ſa fin elle ſe trouble entiérement
de charge d'une matiére groſſiére & tout à
ſablonneuſe.

En voilà ſuffiſamment pour pouvoir juger
la nature de cette Colique, & du rapport
'elle peut avoir avec celle dont nous avons
nné la deſcription. Mais ce n'eſt pas ici
lieu de faire des refléxions ſur cet article.
our être au fait de tout ce qui peut donner
u à la Colique qui fait le ſujet de cette piéce, il faut examiner avant toutes choſes, ſi
s maladies qui ont les mêmes ſymptomes,
peuvent pas être produites par des cauſes
ues différentes. Car le grand point dans
s ſortes de recherches eſt de bien connoître
véritable cauſe du mal. Or rien dans cette
caſion ne fournit plus de ſecours que les obervations tirées des meilleurs Auteurs. Bien
s Médecins prétendent que la Colique qui
a regné ici eſt toujours un ſymptome du Scorbut. J'ai même été de ce ſentiment pendant quelque tems, fondé ſur les Remarques d'*Eugalenus*, de *Sennert* & de tous ceux qui ont traité du Scorbut avec quelque exactitude. Cependant l'on peut démontrer par d'autres Obſervations que cette Colique ſurvient auſſi très-ſouvent à des maladies qui n'ont aucun rapport avec le Scorbut. De fortes raiſons me portent à croire que la Goute, le Rhumatiſme, le mal Hypochondriaque, le Scorbut & la plûpart des maladies chroniques peuvent enfin cauſer une Colique qui

ſe

ſe terminera en Convulſion, en Paralyſie, en Léthargie, en Apoplexie. Les Lochies ou Vuidanges retenues par quelque accident, la bile, les acides & toutes les acretez ne pourroient-elles pas auſſi y donner lieu? Les Obſervations précedentes & celles qui vont ſuivre ſerviront à éclaircir toutes ces queſtions.

Le Docteur *Droët* (*a*) fait mention d'une Colique qui fut épidémique pendant tout une année en Picardie. Mais il n'y eut aucun endroit où elle fit plus de ravage qu'à Abbeville. Elle dégénéroit toujours ou en Paralyſie, ou en Epilepſie. Pluſieurs Religieuſes d'un certain Couvent nommé la *Maiſon-Dieu* moururent de cette maladie, & celles qui voulurent éviter le même ſort furent obligées de changer de demeure.

*Craton* (*b*) parle auſſi d'une certaine Colique qui avoit regné en Moravie, & qui ſe terminoit en Paralyſie. On reconnut, au rapport de cet Auteur, que la vraie cauſe de cette Colique & de la Paralyſie qui la ſuivoit n'étoit autre que l'uſage de leurs vins qui étoient fort verds & fort mauvais.

Le Docte *Fernel* (*c*) nous apprend que l'on avoit obſervé une Colique ſemblable avant l'an 1600, laquelle cauſoit des douleurs horribles de ventre, & ne cedoit ni à l'uſage des lave-

(*a*) *Nouveau Conſeil de la Peſtilence*, imprimé en 1572.
(*b*) Cet Auteur écrivoit en 1582. Voyez *Conſ.* 10, & 11. *Epitres* 3, & 4.
(*c*) Jean Fernel, *de part. med. lib.* 6. *cap.* 10.

avemens réïterez, ni à celui des purgatifs. Cette maladie ſurvenoit aux fièvres continues, erces, & ſouvent aux fièvres quartes que l'on l'avoit pas eu ſoin de bien traiter.

De tous les bons Auteurs qui ont écrit ſur le Scorbut, il n'y en a preſque aucun qui n'ait emarqué que cette maladie parvenue à un ertain degré, produiſoit très-ſouvent une Colique qui après avoir duré long tems finiſſoit rdinairement par des Convulſions ou la Paralytie. *Engalenus* qui a ſi bien traité cette matiére n'a pas oublié de faire mention d'une elle Colique dans pluſieurs endroits de ſon livre. *Le Scorbut*, dit-il, (*a*) *cauſe quelquefois dans le ventricule & les inteſtins des tranchées & des douleurs qui ne cedent à aucun des remedes ordinaires, & qui affoibliſſent & atténuent inſenſiblement le malade, après l'avoir fait ſouffrir pendant très-long tems. J'ai connu deux perſonnes en qui ces épreintes ſe firent ſentir avec tant de violence que le péritoine en fut rompu* (*b*). *De ſorte que ce n'eſt pas ſans raiſon que nos Hollandois, & les Médecins modernes ont donné à cette maladie le nom de* Scorbut (*c*). *Ces douleurs ne ſe font pas toujours ſentir, mais elles laiſſent quelques intervales de repos.*

Il

(*a*) Engalenus *de morbo Scorbuto*, cap. 17. pag. m. 56.

(*b*) On trouve un cas pareil dans *Foreſtus. Obſerv. Lib.* XXI. pag. m. 26

(*c*) *Scheurbuik*, le *Scorbut*, vient apparemment du verbe *Scheuren* qui ſignifie dechirer, démembrer, & de *Buik* le ventre.

Il dit ailleurs (*a*) qu'un homme de ſa connoiſſance après avoir eu pendant long tems ces douleurs dans les inteſtins & de frequens vomiſſemens auxquels il étoit ſujet dans le commencement de ſa maladie & qui étoient cauſez par le Scorbut, tomba enfin dans une grande maigreur & devint paralytique des deux bras, accident qui n'arriva que par la faute de ſes Médecins qui n'ayant pas connu ſa maladie, avoient entrepris de le guérir en ſuivant la route ordinaire.

Dans un autre endroit (*b*) il parle d'une Veuve ſujette au Scorbut, laquelle pendant tout un hiver avoit été tourmentée d'anxietés & de douleurs dans la region du ventre. Ces Coliques la prenoient ordinairement vers le ſoir, & devenoient quelquefois ſi violentes qu'elle ne dormoit qu'une ou deux heures dans toute une nuit. Preſque en même tems une petite fièvre lente la ſaiſiſſoit. Elle n'avoit point d'appétit, & pour peu qu'elle voulût manger ſon mal augmentoit. L'urine qu'elle rendoit en petite quantité, étoit épaiſſe, trouble & très-blanche; & ce qui alloit au fond du verre n'étoit autre choſe qu'une matiére cruë, groſſière & blanchâtre, mêlée de quelques excrémens rouges qui n'avoient aucune conſiſtence. Les Médecins qui avoient eu ſoin de cette Malade avant *Engalenus* s'étoient imaginez en voyant ces excrémens que cette femme avoit les reins attaquez. Ils trouvoient

(*a*) Cap. 24. pag. 72. (*b*) Obſervat. 70. pag. 266.

ent cependant qu'il y avoit une grande dif-
nce entre les ſignes du Calcul des reins &
ſymptomes de cette maladie. Le poux étoit
élévation & inégal, toute la ſuperficie
'urine étoit une matiére lente & visqueuſe
s'attachoit aux parois de l'urinal. Outre
le corps de la Malade s'amaigriſſoit in-
ſiblement, ſans que l'on pût voir qu'elle
aucune des maladies dont les Anciens ont
connoiſſance. En un mot cette perſonne
oiſſoit être plûtôt en langueur, qu'atta-
ée de quelque incommodité particuliére
. Notre Auteur ayant entrepris de guérir
te femme, eut recours aux anti-ſcorbuti-
es, par le moyen deſquels il la tira d'a-
re.

Enfin ce Médecin nous aſſure (*b*) avoir con-
en Angleterre un Maître de Poſte qu'au-
n remede n'avoit pu delivrer d'une pareille
olique, quoiqu'il eût appellé à ſon ſecours
ois Médecins des plus habiles & très-experi-
men-

(a) C'eſt ce qui arrive très-ſouvent dans ce pays, ſur
ur à l'égard de ceux qui menent une vie ſedentaire. Si
us leur demandez ce qu'ils reſſentent, ils ont ſouvent
en de la peine à vous le faire connoitre. Qu'un Mé-
cin faſſe une pareille queſtion à quelque femme Hol-
ndoiſe qui ſe trouve dans cet état, elle ne man-
era guère de lui faire cette réponſe: *Ik heb geen Koorts,*
*is maar ziekte*, c'eſt-à dire, *Je n'ai point de Fiévre, je*
*ſuis que malade.* Mais examinez bien ces perſonnes,
vous remarquerez qu'elles ſont pour la plûpart atta-
uées du Scorbut. Les Hollandois ſe ſervent encore
ans cette occaſion des termes de *Binnen-Koortſen* & *Sluyp-*
*oortſen* qui ſignifient, *Fiévres internes*, *Fiévres cachées*.

(*b*) Cap. 25. pag. 73.

mentez. Il ajoute que ces douleurs aya
ceſſé au bout de deux mois, furent ſuivies
la Paralyſie des bras, ſur lesquels il ſembl
que la cauſe du mal ſe fût jettée. On trou
encore dans cet Auteur d'autres exemples
perſonnes qui ont eu cette eſpece de Coliqu
mais ceux que nous venons de rapporter ſu
ſent pour faire voir que le Scorbut peut pr
duire un ſymptome de cette nature. Ainſi
n'eſt beſoin à preſent que d'examiner ſi
ſentiment eſt conforme à celui des autres Pr
ticiens qui ont écrit ſur cette même matié
Cet article eſt ſans doute de grande importa
ce, & merite par conſéquent quelque conf
mation.

*Sennert* qui a ramaſſé avec beaucoup de ſoi
& de travail tout ce que l'on pouvoit dire ſu
le Scorbut, n'avoit garde de paſſer ſous ſilen
ce le ſymptome en queſtion. Il en parle mê
me d'une maniére à faire connoître la diffé
rence qu'il y a entre cette Colique & toute
celles qui proviennent de quelque autre cauſe.
*Il arrive ſouvent*, dit il, (*a*) *que ceux qui ſon
ſujets au Scorbut reſſentent des douleurs de ven
tre, ce qui a fait qu'on a donné un tel nom à
cette maladie, comme qui diroit, rupture de
ventre. Ces tranchées & ces déchiremens dans
les inteſtins ſe font quelquefois ſentir avec tant de
violence que les malades jettent les hauts cris,
& ſe plaignent qu'on leur arrache & qu'on leur
met*

(*a*) Danielis Sennerti, *Tractatus de Scorbuto*, Cap. V. pag. 61.

*ces parties en piéces. . . . Quoique ces Co-*
*ques ayent quelque choſe de commun avec celles*
*ſont cauſées par des vents qui dilatent les in-*
*ins, il y a cependant une grande difference*
*re elles. Car les Coliques qui viennent des*
*ts ne ſont ni ſi opiniâtres ni de ſi longue du-*
*, & elles ont coutume de diſparoître dès que*
*vents viennent à ſortir. D'ailleurs ces dou-*
*rs ſont compriſes dans l'étendue de l'inteſtin*
*lon, & d'ordinaire le ventre s'éleve & ſe*
*ſle. Celles au contraire qui ſont produites par*
*Scorbut durent quelquefois pendant 40. jours*
*davantage : elles ſe font ſentir non ſeulement*
*ns le conduit du Colon, mais elles ſe jettent*
*ntôt ſur une partie de l'abdomen, tantôt ſur*
*ne autre, & occupent même ſouvent toute la*
*gion du ventre. De plus l'abdomen bien loin*
*s'élever, comme il arrive dans les autres Co-*
*ques, rentre en dedans avec l'ombilic, en ſorte*
*ne le ventre forme une eſpece de creux & que*
*'ombilic ſemble être attaché aux lombes. Il ar-*
*ve encore ici que ces épreintes s'étendent plûtôt*
*e long du ventre qu'en travers. Enfin les dou-*
*rs cauſées par des vents n'ont ni les ſymptomes*
*ni des ſuites auſſi facheuſes que celles des Coli-*
*ques Scorbutiques.* Cet Auteur nous apprend encore que cette maladie dégénère ſouvent en Paralyſie, en Convulſions, en Apoplexie. Il prétend même qu'il y a tout à craindre & qu'on en rechappe rarement, lorſque la douleur devient continue & que les tranchées ſe fixent vers la region de l'ombilic (*a*).

*Matth.*

(*a*) Cap. VI. pag. 89.

*Matth. Martini*, autre Auteur qui a auſſi écrit ſur le Scorbut (*a*), nous a laiſſé les remarques ſuivantes. 1. Que les Scorbutiques ſont ſouvent ſujets à des tranchées qui attaquent le ventricule, les inteſtins, les membranes & les muſcles de l'abdomen. Que ces douleurs font ſouvent tomber le malade en langueur, & le reduiſent à l'extremité: qu'elles ne reviennent que par intervales: qu'elles ſont quelquefois accompagnées d'une petite fiévre: qu'elles ſe terminent en paralyſie, ou en convulſions. Enfin, que les remedes ordinaires ne font aucun effet dans cette maladie, qui doit être traitée par le moyen des Anti-ſcorbutiques d'un certain ordre (*b*).

*Muſgrave* (*c*) réconnoit auſſi qu'il y a une eſpece de Colique qui n'eſt qu'un ſymptome du Scorbut.

*Waldſchmidt* (*d*) diſtingue deux ſortes de Coliques ſcorbutiques. L'une attaque les tuniques des inteſtins & les *plexus* des nerfs du méſentère. On reſſent alors une grande douleur vers la region des lombes, & il ſemble au malade que l'ombilic eſt tiré en dedans. Dans l'autre eſpece de Colique la douleur ſe fait ſentir aux muſcles du bas-ventre & non aux inteſtins. Selon cet Auteur c'eſt le méſentère qui ſouffre dans cette maladie, qui ſe chan-

(*a*) *Commentatio de Scorbuto* à Matthæo Martini.
(*b*) Voyez ſur tout cela, les § 75. 110. 265. 266. 267.
(*c*) Guilhelmus Muſgrave, *de Arthritide anomalâ*. cap. 3.
(*d*) Joan. Jacobi Waldſchmidt *Praxis medica*. Lib. 4. cap. 8.

nge ſouvent en paralyſie, & lorſque la paralyſie ceſſe, la douleur revient comme auparavant. Il ajoute que les Anti-ſcorbutiques, les nervins, les diurétiques, & les ſudorifiques conviennent en cette occaſion.

*Salomon Albertus* (*a*) fait auſſi mention de cette Colique dans ſon *Hiſtoire du Scorbut* (*b*). Il prétend que les malades qui en ſont attaquez ſont dans un très-grand danger : qu'il n'y a guère d'eſperance qu'ils puiſſent en revenir, & qu'un Médecin dans un cas pareil ſe trouve ſouvent trompé dans ſes eſperances.

Monſieur *Boerhaave* n'avoit garde d'oublier ce fâcheux ſymptome du Scorbut, lui qui a raſſemblé avec un grand choix, & cependant en peu de mots, tout ce que quantité d'Auteurs en ont écrit. Ce grand homme fait voir que cette maladie peut produire des tranchées tout à fait ſurprénantes, leſquelles cauſent differens maux, ſelon les parties où ſe fixe la cauſe du mal. Car ſi cette cauſe ſe jette ſur la pleure, ou ſur quelque muſcle intercoſtal, elle y produira une eſpece de pleuréſie. Si elle s'arrête dans l'eſtomac, elle cauſera des douleurs d'eſtomac. Si elle ſéjourne dans les inteſtins, ce ſeront des Coliques dans ces parties. Si elle vient ſe ranger du côté des reins, ce ſera une Colique néphrétique. Si elle atta-

(*a*) Autrefois Profeſſeur dans l'Univerſité de *Wittemberg*.

(*b*) *Scorbuti Hiſtoria* à Salom. Alberto. §. 146.

taque le foie, la rate, ou quelque autre viscere, elle y fera naître de nouveaux maux. La fièvre, le vomissement, la consomption, les convulsions, la paralysie &c. sont aussi des suites du Scorbut (*a*). Il dit ailleurs (*b*) que l'on remarque presque toujours tous ces symptomes en Hollande, & que si un Médecin trompé par les apparences, les traite comme on feroit une pleuresie, ce qui arrive souvent, il donne la mort au malade, n'y ayant que les Anti-scorbutiques qui puissent convenir en pareil cas.

*Forestus* Auteur célèbre (*c*) dont nous avons grand

(*a*) Scorbutus *his ferè phænomenis incedit, augetur, maturatur . . . dolores varii, vagi, per omnes externas, internasque corporis partes mira producentes termina, pleuritica, stomachica, iliaca, colica, nephritica, cystica, hepatica, lienaria, . . . dolores summi erodentes, lancinantes, citò trajicientes, nocte ingravescentes per omnes artus, juncturas, ossa, viscera; ... Febres variæ . . . Convulsio, tremor, paralysis; contractura.* &c. Boerhaave *Aphorismi de cognoscendis & curandis morbis.* §. m. 1151.

(*b*) *Si acrimonia scorbutica ad latus deponatur, tum putat plerumque Medicus esse pleuritidem inflammatoriam, si vero remedia contra pleuritidem dentur, tum pessundatur æger; dolores oriuntur stomachici si feratur ad ventriculum; iliaci, colici, si ad intestina; nephritici si ad renes. . . . Omnia hæc symptomata fere semper in his regionibus in scorbuto observantur. . . . Paralysis vero hic fit post ingentes dolores in abdomine, tum omnis sanguis, totaque ejus massa ex Scorbuto est inquinatus, hoc verò non curatur cum antiparalyticis, sed antiscorbuticis.* Boerhaave Prax. med. part. 5. pag. 105, 106, 107.

(*c*) Il paroit par les ouvrages de cet Auteur qu'il avoit lû tout ce que les Grecs, les Latins & les Arabes ont écrit sur chaque maladie. Après avoir étudié pendant 4. ou 5. ans à Louvain, il parcourut l'Italie & la France, où il fit connoissance avec les plus ha-

and nombre d'Obſervations très-détaillées r preſque toutes ſortes de maladies, fait ffi mention d'une Colique à peu près de ême nature que les précédentes. Il en don- entre-autres un exemple (*a*) en la perſonne n Bourgeois d'*Alcmar* qui étoit âgé d'envi- n cinquante ans. Cet homme tourmenté de uleurs de Colique prit, de l'avis de ſon Mé- cin, cinq lavemens extrémement violens. n tel remede donné mal-à-propos, ne pro- ra à ce malade aucune ſelle conſiderable. pendant les tranchées ceſſerent, mais il de- nt paralytique d'une main. Cette *metaſtaſe* empêcha pas le retour des Coliques, dont il guéri dans la ſuite par les ſoins de *Foreſtus* e l'on avoit appellé dans cette occaſion. urine de ce malade étoit cruë & blanchâtre. n'alloit à la ſelle qu'avec peine. La *pituite rée* étoit, au rapport de notre Auteur, la uſe de toutes ces épreintes, & la paralyſie ſurvint que par la faute du premier Méde- n qui avoit eu recours à des remedes trop olens.

Ailleurs (*b*) il fait l'hiſtoire d'une Colique ui fut ſi opiniâtre, qu'elle dura pendant trois ois, quoique l'on eût mis en uſage les lave- mens,

biles Médecins de ſon tems. Il vit à Padoue *Veſale* ui lui fit beaucoup de careſſes. De retour en Hollan- il s'adonna entiérement à la Pratique qu'il exerça ec beaucoup d'aplaudiſſement à *Leyde*, à *Delfi* & à *dmar* qui étoit le lieu de ſa naiſſance.

(*a*) Lib. XXI. Obſervat. V. pag. m. 20.

(*b*) Obſervat. XV. pag. m. 76.

mens, les anodins & les narcotiques. Ces douleurs ne donnoient aucun relâche au malade. Elles étoient accompagnées d'un retirement de nerfs dans les bras, dans les mains & dans les jambes: Symptome qui fut de plus longue durée que la Colique, mais qui disparut enfin par le moyen des fomentations, des bains & de quelques autres remedes.

Bien des Auteurs nous ont donné la description d'une espece de Colique que l'on nomme communément *Colique de Poitou.* Cette maladie a tant de rapport avec les précedentes, que nous ne pouvons nous dispenser d'exposer les divers symptomes qui l'accompagnent, ses progrès, & les causes qui la produisent.

*J. Boucher Beauval* Ecrivain assés peu connu (*a*) a publié sur cette matiére un petit Traité qui mérite d'être lû (*b*). Telle est, selon cet Auteur, la nature de cette maladie. Elle imprime une pâleur extraordinaire, sur le visage; elle rend les extremitez froides, les forces languissantes, l'esprit inquiet: elle cause des

(*a*) Il a exercé la Pharmacie dans la ville de la Rochelle pendant l'espace de quarante ans. Il étoit en même tems emploié à la direction des affaires publiques, ayant été envoié en diverses députations, & commandé pendant près de trente ans une Compagnie de Bourgeois premiérement en qualité d'Enseigne, de Lieutenant & puis de Capitaine en chef. Pour reconnoître ses services, le Roi lui donna la charge de l'un de ses Apoticaires ordinaires.

(*b*) Il est intitulé: *Traité de la populaire Colique bilieuse de Poitou.* A la Rochelle 1674.

les anxietés, des cardialgies, des nausées, des rapports & des vomissemens qui sont ordinairement suivis de hoquets fréquens & très-importuns. On a quelquefois une difficulté d'uriner, qui ressemble fort à celle qui est causée par la Néphrétique. Les hypocondres sont brûlans. Il arrive assés souvent que le malade est sans fièvre: souvent aussi il est tourmenté d'une fièvre lente. De très-cruelles douleurs se font sentir dans l'estomac, dans les intestins, dans les lombes & dans les aines. Ces parties sont souvent toutes affligées en même tems, & quelquefois elles le sont plus l'une que l'autre. Lorsque cette Colique commence, le malade a de frequentes déjections, mais en petite quantité, & souvent avec dureté de ventre. Dès que le mal a fait quelques progrès, on ressent des *picotemens* aux épaules, par toute la poitrine, aux cuisses, vers l'*os sacrum*, & à la plante des pieds. Ce qu'il y a ici d'assés surprenant, c'est que le malade après avoir eu du relâche pendant quelque tems, se trouve tout-à-coup assailli de nouveaux symptomes beaucoup plus fâcheux que les précédens; car à toutes ces douleurs & tant d'accidens succede d'ordinaire une grande foiblesse des bras & des jambes, en sorte que ces parties perdent tout leur mouvement. Cette espece de Paralysie est très-souvent précedée de Convulsions épileptiques, qui emportoient autrefois beaucoup de malades. Ces Convulsions ôtent rarement le jugement au malade; elles lui laissent même

ſouvent l'uſage de tous ſes ſens. Les douleurs deviennent auſſi plus légéres, ſur tout ſi l'on a ſoin d'en ôter la cauſe par des remedes convenables & donnez à propos. Autrement les attaques d'épilepſie mettent le malade en grand danger de ſa vie.

Ceux qui réchappent d'une ſi cruelle maladie ne recouvrent leurs forces qu'inſenſiblement & avec beaucoup de peine : Quelques mois après ils commencent à ſe trainer par les rues, ſemblables à des ſpectres ou des ſtatues qui ne ſe remuent que par reſſorts.

Les premiers remedes purgatifs puiſſans augmentent les douleurs, mais l'uſage de ceux qui ſont doux & benins les rend beaucoup plus legeres, ſur tout ſi l'on y joint quelques anodins.

Cette maladie eſt beaucoup plus fréquente en Hiver qu'en Eté, & elle fait beaucoup plus de ravage en Automne qu'en aucune autre ſaiſon.

Cet Auteur établit pour cauſes externes de cette Colique, les fruits auſtéres & ceux qui ne ſont pas mûrs ; les alimens aſtringens, groſſiers, venteux, en un mot tous ceux qui ſont difficiles à digérer. Mais rien, ſelon lui, ne donne plus lieu à cette maladie, que les vins de Poitou, particuliérement ceux qui ſont nouveaux ou qui viennent de raiſins que l'on a cueillis avant leur maturité.

Pour cauſe interne de tant de differens ſymptomes, il accuſe une bile corrompue, âcre & brû-

brûlée (*a*). Si cette humeur se jette sur les viscères, elle y produit des tranchées; si elle est portée au cerveau, elle y cause l'épilepsie; si elle passe dans la *moële* de l'épine du dos, elle affoiblit les nerfs & cause la paralysie (*b*).

Pour faire voir que le mauvais air & les vins verds peuvent produire cette Colique, il cite (*c*) le cas suivant. „ En verité, *dit-il*, il y a de „ quoi s'étonner, & plûtôt d'avoir grande „ compassion d'une chose qui arriva, l'année „ 1614. aux Religieux Feuillans de Poitiers, „ qui ayant amené une peuplade de leur Or-

„ dre

(*a*) Dans le siécle passé il étoit assés ordinaire de regarder la bile comme la cause de la plûpart des maladies. Ce sentiment qui a encore grand nombre de partisans, peut être recevable dans certains cas, mais je crois que l'on en fait une règle trop générale. Souvent on fait passer pour cause d'une maladie, ce qui n'en est qu'un simple symptome. L'ignorance n'auroit-elle pas fait naître cette opinion qui a si grand rapport avec le systême de la fermentation? Voici à ce sujet une règle sur laquelle on ne sauroit trop faire de réflexions. *Medicus morbum videns non dicere debet, talis est ille morbus, sed hæc sunt Phænomena in hoc ægro occurrentia. Medicus primo intuitu non debet agere quasi Medicus, sed quasi Physicus, id est, non cogitare de illis quæ ars docet, sed quæ natura exhibet, v. g. in febre anno* 1719. *grassante, qua ægri bilem vomebant, non dici debebat, hic peccat bilis, sed æger vomit bilem.* Boerhaave Prax. med. pag. 23.

(*b*) Rien n'est plus frequent que ces sortes de dépôts ou transports, mais en même tems rien n'est plus difficile que d'expliquer la maniere dont ils se font. N'auroit-on pas besoin de quelque nouvelle decouverte qui nous fit connoître la route que suit ici la Nature? Certainement il semble que nous n'aiyons encore que des conjectures sur cet article.

(*c*) Pag. 22, 23,

„ dre dans un nouveau Convent distant d'une
„ lieue de ladite ville, ces nouveaux venus au
„ nombre de treize furent en moins d'un mois
„ attaquez de cette cruelle maladie, se plai-
„ gnant, gémissant, couchez sur le ventre
„ avec d'insupportables douleurs dont ils ac-
„ cusoient l'air de Poitou ; de sorte que le
„ lieu de leur demeure sembloit plûtôt un
„ Hopital qu'un Convent, & l'on ne put im-
„ puter la cause de leur mal, quelque soin
„ que l'on prît de la découvrir, qu'au climat
„ où une fatale Constellation présidoit, de
„ sorte qu'elle imprimoit en l'air une qualité
„ maligne, & même dans les alimens, notam-
„ ment du vin blanc & verd, à l'usage duquel
„ ils n'étoient pas accoutumez en leur païs de
„ Toloſe, où ils ne buvoient que de bons
„ vins, genereux & meurs; ce qui fut prouvé
„ par l'expérience; car leur ayant été conseil-
„ lé de retourner en leur païs natal, & d'y
„ boire de leurs vins ordinaires, ils recouvré-
„ rent incontinent leur premiere santé.

On a donné à cette maladie le nom de *Colique de Poitou*, parce qu'elle étoit autrefois fort familière dans cette Province. Elle faisoit aussi beaucoup de ravage dans les quartiers de la *Rochelle* & d'*Olonne* où elle regne encore de tems en tems.

*Pierre Milon* (a) remarque qu'exerçant sa profession à Paris, il avoit vû quelques perſon-

(a) Autrefois Doyen de la Faculté de Médecine à Poitiers, & premier Médecin de Henri IV.

sonnes attaquées de cette fâcheuse incommodité, qui étoit inconnue aux autres Médecins.

Monsieur de *Saumaise* rapporte (*a*) qu'ayant aussi ressenti les mauvais effets de cette cruelle maladie, lorsqu'il étoit à Paris, il n'y eut aucun des neuf Médecins qui le voyoient, qui connût la cause de son mal, ou qui pût seulement en dire le nom. Ils étoient tous de sentimens differens. Enfin un de ses amis lui amena un dixiéme Membre de la Faculté (*b*) qui connut d'abord sa maladie & le tira entiére-

(*a*) Voici ses propres paroles. *Vidi ipse cùm ignorarent Parisienses Medici qualis esset morbus, qui* Pictavicæ Colicæ *nomen habet, & intra illam Provinciam antea continebatur & aliquot vicinas ut Aremoricam, nam & Colica etiam* Britonica *dicitur. Primus ipse eo laborare cum cæpissem Lutetiæ, & novem Medici me inviserent, nullus ex his potuit causam morbi quo agrotarem ex symptomatis conjectari, neque nomen ipsius dicere, variabant omnes sententiis. Unus tandem post omnes ab amico ad me adductus est Pictaviensis, Cardinalis Ricelii Medicus* Citesius, *qui statim ubi me vidit, Colicam Pictavicam esse pronunciavit, & me ita curavit, ut paucas intra septimanas sanitati pristinæ restituerit incurabilem aliis futurum. Eam bilis facit è vasis choledochis effusa inter intestina & dolores intolerabiles creans. Ille annus mihi fuit ob hunc morbum climactericus, qui & Anareticus fuisset, nisi Medicum illum mihi Deus ostendisset. Ab eo tempore plures vexavit in eadem urbe.* Salmas. *de an. climacter.* pag. 730.

(*b*) Monsieur *Citois* Médecin de l'Université de Poitiers. Il s'étoit rendu si recommandable par son merite personnel & son habileté dans la Pratique, que le Cardinal de Richelieu le choisit pour son Médecin ordinaire. Cet Auteur a composé sur la Colique en question un Traité que l'on dit être bon, mais je n'ai pu découvrir cet Ouvrage, quelque recherche que j'en aye fait.

rement d'afaire dans l'eſpace de quelques ſemaines.

*Riviére* parle auſſi de cette maladie dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Voici ce qu'il en dit dans le Chapitre où il traite des différentes eſpéces de Colique. „ Il y a, *dit-il*, (*a*) une autre eſpèce de Colique bilieuſe qui dégénère en Paralyſie, & dont les „ Anciens n'ont eu que très-peu de connoiſſance. Elle eſt cauſée par une humeur bilieuſe (*b*), laquelle au lieu de ſe jetter dans „ l'inteſtin Colon, comme il arrive dans la „ Colique précédente, va tout à coup ſe décharger ſur les membranes de l'abdomen. „ Les fièvres de longue durée, les grands emportemens, ou quelque autre cauſe externe „ ſont ce qui détermine d'ordinaire cette humeur à ſe rendre de la veſicule du fiel ou „ du méſentère dans ces parties; parce qu'alors elle ne peut ſe répandre dans les voyes „ ordinaires qui ſont pleines d'obſtructions. „ On reſſent dans cette occaſion une douleur „ très-cruelle qui dure pendant pluſieurs mois, „ & qui ne cede ni aux lavemens, ni aux fomen-

(*a*) Lazari Riverii *Praxis medica*, lib. 10. cap. 1.

(*b*) Je veux croire que la bile peut quelquefois cauſer de pareils ſymptomes, mais n'eſt-il pas poſſible que les autres humeurs, lorſqu'elles viennent à dégénerer, produiſent auſſi le même effet? Il ſeroit bien difficile de prouver le contraire. En ce cas-là on ne peut regarder ce qu'avance ici Riviére que comme une ſimple conjecture. Voyez ce que nous avons déjà dit ſur cela en expoſant le ſentiment du Sieur Beauval.

mentations, ni à aucun autre remede. Le corps maigrit, & le malade eſt tourmenté d'une petite fièvre qui eſt tantôt intermittente, & très-ſouvent continue. Lorſque les tranchées commencent à ceſſer, la Paralyſie ſurvient, cette humeur s'introduiſant inſenſiblement dans l'épine du dos à travers les membranes de l'abdomen. D'ordinaire la Paralyſie attaque les parties ſupérieures. Très-ſouvent on reſſent de la douleur aux cuiſſes, & aux jambes: il arrive même quelquefois que ces parties perdent leur mouvement, ce qui vient de la bile qui s'éleve par ſa légereté. Enfin cette humeur pénètre auſſi juſques dans le cerveau, où elle cauſe des Convulſions épileptiques qui donnent ordinairement la mort au malade.

*Sydenham* (*a*) dit un mot de cette Colique, mais il paroit qu'il n'a pas eu occaſion de pouvoir l'obſerver, & qu'il n'en parle qu'après Riviére. Il convient, avec les Auteurs que nous venons de citer, que cette maladie dégénère le plus ſouvent en paralyſie, & qu'elle jette ceux qui en ſont attaquez dans une privation abſoluë du mouvement de leurs mains & de leurs pieds. Il ajoute qu'elle eſt très-connue dans les Iſles Caraïbes où elle fait mourir beaucoup de monde. Il prétend que les cruelles douleurs qu'elle cauſe cedent à l'uſage de fréquentes & amples doſes de baume du Perou, don-

(*a*) Thomæ Sydenham *Opera univerſa*: Lugduni Batav. An. 1726. pag. 605.

données jusqu'à vingt, trente & quarante goutes, empâtées avec une cueillerée de sucre très-blanc, & cela deux ou trois fois par jour. Mais je crois qu'il y a tout lieu de douter de la réussite de ce remede, un Médecin très-expert m'ayant assuré qu'il l'avoit mis plusieurs fois en usage dans cette occasion sans aucun succès.

On trouve aussi dans *Towneus* (*a*) une très-bonne description de cette maladie, qu'il nomme *Colique nerveuse* ou *convulsive*. Les fruits acerbes & tous ceux qui ne sont pas mûrs, la liqueur que l'on nomme communément *Punch*, & qui est faite avec l'esprit de sucre le plus fort & le suc de Citrons sauvages sont, selon cet Auteur, les principales causes de cette Colique dans les *Isles Caraïbes* où elle est comme *Epidémique*. Le mauvais air auquel on s'expose pendant la nuit est encore une autre cause de cette maladie.

*Puerari* (*b*) a observé que la plupart des Coliques qui sont de longue durée, & qui dégénèrent en Convulsions ou en Paralysie viennent très-souvent du mauvais usage que l'on fait de tout ce qui échauffe & sur tout des vins forts. Il prouve en même tems par quelques exem-

(*a*) Cet Auteur que nous n'avons pû consulter se trouve cité à cette occasion par M. J. *Allen* dans son *Abregé de toute la Médecine pratique*; derniere Edit. chez les *Wetsteins* & *Smith*.

(*b*) Thomæ Burnet *Thesaurus Medicinæ practicæ* à Daniele Pueratio *auctus*. Genevæ, an. 1678. Sect. 1. lib. 3. pag. 314. & suiv.

xemples que rien ne convient plus dans ces maladies que les remedes rafraichiſſans. On eſt bon de remarquer ici que ces ſortes de Coliques regnent quelquefois dans des endroits où il n'y a jamais eu de Scorbut.

Monſieur *Tauvry* prétend (*a*) que les Peintres, les Orphévres & les Habitans de certaines contrées, comme dans le Poitou, ſont fort ſujets aux Coliques où il ſurvient des épilepſies, des Paralyſies, & d'autres affections du genre nerveux, à cauſe des parties métalliques & arſenicales qui donnent naiſſance à la maladie en attaquant les nerfs auxquels elles ſont fort contraires. Cet Auteur établit le ſiége de ces Coliques, qu'il nomme *Bâtardes*, dans le Péritoine qui en eſt ou enflammé ou irrité.

Toutes ces remarques ſemblent ſuffire pour pouvoir juger du rapport qu'il y a entre la Colique dont il s'agit ici & toutes celles dont nous venons de donner la deſcription. Mais comme le grand but que je me propoſe en décrivant cette maladie eſt d'en fixer, autant qu'il eſt poſſible, la véritable cauſe, je crois qu'il eſt beſoin de pouſſer mes recherches plus loin. Dans un cas pareil à celui-ci, où les ſentimens ſont ſi partagez, il n'y a rien que l'on doive tant craindre que de faire une énumération incomplete. On doit même faire attention à toutes les conjectures qui ont le moin-

(*a*) *Pratique des Maladies aïgues* par M. Tauvry, troiſiéme Edit. tom. 1, pag. 246. & 251.

moindre fondement. Nous avons déjà mis en queſtion ſi cette Colique ne pourroit pas être un ſymptome de pluſieurs maladies très-diſtinctes entre elles. Or je crois que ce que nous avons rapporté à ce ſujet, ſuffit pour nous faire prendre d'avance l'affirmative de cette propoſition. Il ſuit donc de là premiérement que cette maladie ſera produite par des cauſes toutes différentes. Et en ſecond lieu, (ce qui eſt une ſuite de cette premiére conſéquence) qu'un Médecin après avoir refléchi ſur les ſymptomes du mal, devra ſur tout avant que de rien mettre en œuvre, avoir égard à la cauſe qui le produit, ſans faire aucune attention aux noms qu'on lui donne. On confond ſouvent la *Colique Scorbutique* avec celle *de Poitou*, ce qui vient ſans doute du rapport qu'il y a entre les ſymptomes de ces deux maladies. La *Colique de Poitou*, dit-on, eſt une maladie de longue durée qui ne cede à aucun des remedes ordinaires, & qui dégénère le plus ſouvent ou en Paralyſie ou en Convulſions. Or la maladie que quelques-uns nomment Colique Scorbutique a abſolument les mêmes ſymptomes, donc il n'y a aucune différence entre ces deux Coliques. D'autres font un raiſonnement tout oppoſé. Ils s'imaginent que toute Colique qui ſe manifeſte avec de pareils ſymptomes eſt toujours cauſée par le Scorbut. Chacun fondé ſur ſes principes entreprend la cure de la maladie. Ceux-ci ne donnent que des Anti-ſcorbutiques : ceux-là ont recours à des remedes qui ne convien-

ment que dans la Colique de Poitou. De
e manière on ſuit des routes toutes oppo-
pour remplir une même indication. Or
y a, ce me ſemble, qu'un ſeul moyen
iter cet écueil. Ce ſeroit de parcourir
ord toutes les maladies qui peuvent pro-
e une telle Colique, & d'interroger en-
le malade ſur ſon temperament, ſon re-
e de vivre & ſur les incommodités aux-
lles il eſt ſujet. Si l'on apprend par cette
erche qu'il ſoit attaqué du Scorbut, alors
a tout lieu de ſoupçonner que ſa Colique
ſt une ſuite, ſur tout s'il ne ſe plaint d'au-
e autre maladie qui puiſſe donner lieu à ce
ptome. On voit par ces raiſons la néceſ-
qu'il y a d'entrer dans un grand détail ſur
e matiere. Voyons donc, mais en peu de
s, ſi cette Colique ne viendroit pas enco-
e quelque maladie différente de celles dont
us avons déjà fait mention.

On demande ſi le *Rhumatiſme* ne donneroit
s auſſi quelquefois occaſion à une Colique
rochante de celles qui viennent d'être décri-
s. Cette queſtion merite quelques conſidé-
tions. Pour l'éclaircir il eſt beſoin d'exami-
r avec impartialité les preuves que l'on
urroit alleguer ſur cela de part & d'autre.
près avoir medité ſur cet article, j'ai trouvé
e les raiſons ſuivantes étoient les plus for-
s que l'on pût propoſer en faveur de ce ſen-
ment.

*Premiérement*, il n'y a preſque aucune par-

tie du corps où les douleurs du Rhumatiſme ne ſe faſſent ſentir.

*Secondement*, ces douleurs ſe jettent quelquefois ſur les inteſtins où elles cauſent de cruelles tranchées.

*Troiſiémement*, des inteſtins il ſe fait ſouvent un tranſport au cerveau d'où viennent enſuite les vertiges, les tremblemens, les Convulſions, la paralyſie, l'apoplexie, la mort.

*Quatriémement*, le Rhumatiſme eſt d'ordinaire une maladie très-difficile à guérir, & qui ne céde qu'avec peine à l'uſage des meilleurs remedes.

*Cinquiémement*, il laiſſe cependant des intervalles de repos.

*Sixiémement*, l'Autonne eſt la ſaiſon pendant laquelle il fait le plus de ravage.

*Septiémement*, rien ne provoque plus cette maladie que de s'expoſer au froid, lorſqu'on a les pores ouverts.

*Huitiémement*, les remedes généraux qui conviennent dans la plûpart des Coliques précédentes, s'employent auſſi avec ſuccès dans le Rhumatiſme. Tels ſont, ſur tout, les delaïans, certains anti-Scorbutiques, les émolliens, les bains, les fomentations.

Ces raiſons ont ſans doute beaucoup de vrai-ſemblance : elles ſont capables de faire prendre le change à un Médecin peu attentif. Mais voici ce qui ſemble ruiner tout cet édifice. De l'aveu des meilleurs Praticiens le Rhumatiſme eſt une maladie inflammatoire, ce que l'on démontre tant par les ſymptomes qui

qui l'accompagnent que par la couleur du ſang de ceux qui en ſont attaquez. Ce ſang, ſelon la remarque de *Sydenham* (*a*), ne différe en rien de celui qu'on tire dans la Pleuréſie. Monſieur *Boerhaave* (*b*) eſt à peu près de même avis que cet Auteur ſur cet article. Or on n'obſerve rien de ſemblable dans aucune des Coliques dont nous avons parlé. Cependant rien ne diſtingue plus un genre de maladie d'avec un autre que de pareils ſymptomes. Cette ſeule preuve approche ſi fort de la démonſtration, que je regarde comme inutile d'en alléguer d'autres pour la confirmer. Il réſulte néanmoins de la ſeconde remarque que j'ai faite, que le Rhumatiſme en ſe fixant ſur les inteſtins, y cauſera des tranchées, des Coliques. Il conſte auſſi de la troiſiéme remarque, que ces Coliques peuvent dégénérer en Convulſions, en Paralyſie. Or il n'en faut pas davantage pour faire voir que la Colique qui eſt cauſée par le Rhumatiſme a quelque rapport avec les autres, quoiqu'il ſoit certain d'ail-

(*a*) *Sanguinis eduƈti color. . . . Pleuriticorum ſanguini tam eſt ſimilis, quam ovum ovo, neque quiſquam reperiatur, qui hos inflammatione laborare vel quidem dubitaverit.* Sydenham Sect. VI. cap. V. pag. 273. On lit plus haut ces paroles: *Rheumatiſmus a rigore atque horrore orditur tragœdiam, quæ ſtatim excipiunt, calor, inquietudo, ſitis, & reliqua illa infelix ſymptomatum caterva, quibus ſtipantur febres.*

(*b*) *Rheumatiſmum antecedunt temperies ſanguinolenta labe uri infeƈta, . . . diatheſis inflammatoria lentior cruore pleuritico ſe manifeſtans. Cum febre continua incipiens* &c. Boerhaave, *Apheriſ.* Edit. 3. §. 1491.

d'ailleurs qu'il eſt facile d'en montrer la diffé rence.

On a vû depuis peu à Amſterdam u homme très-eſtimable attaqué d'une Coliqu violente, & en même tems ſi opiniâtre qu rien ne pût le ſoulager pendant pluſieurs ſ maines, quoiqu'on eût employé pour cet effe tout ce que l'art ſembloit preſcrire de mei leur en pareil cas. Cette Colique ne differoi preſque en rien de ces deux dont nous avon rapporté l'Hiſtoire au commencement de c Traité; mais elle ne dégénéra ni en Paralyſi ni en Convulſions. Le Malade avoit eu avan ces tranchées quelques légères attaques de Goute, ce qui fit croire à un Médecin de m connoiſſance homme d'eſprit & de jugement, qu'il y avoit une grande analogie entre quelques-unes des Coliques dont nous avons parlé, & la goute. Il ajoutoit qu'il ne lui ſembloit pas que les Convulſions ou la Paralyſie fuſſent des ſymptomes qui caractériſaſſent ces Coliques, mais qu'on devoit ſouvent les attribuer à la foibleſſe du Patient que les remédes & la longue durée du mal avoient attenué.

Cette ouverture me fit d'autant plus de plaiſir, qu'elle quadroit parfaitement bien avec les idées que j'avois déjà conçues ſur cette matiére. Ainſi après avoir fait pluſieurs recherches dans le deſſein de découvrir ſi une telle Colique n'étoit pas quelquefois l'effet d'une *Goute remontée*, je crus avoir des raiſons

ſons aſſés fortes pour regarder ce ſentiment comme très-vraiſemblable.

1. Tout le monde convient que la matiere qui cauſe la goute n'eſt pas toujours fixe dans le même endroit; car quoiqu'elle attaque d'abord les parties les plus éloignées du cœur, & celles où la circulation ne ſe fait qu'avec peine, il reſte cependant toujours vrai que la douleur allant par degré rétrograde inſenſiblement, & ſe jette ſur des parties où elle n'étoit pas dans le commencement de l'accès. De la jointure du pouce du pied elle paſſe au *talcaneum*, au malléole. De là elle ſe transporte aux genoux, aux mains, aux coudes & aux épaules. Lorſqu'elle a fait plus de progrès, elle attaque la nuque du cou, l'épine du dos, le *ſternum*, & toutes les vertebres (*a*). Le nez même, les oreilles, le *pharynx* &c. ne ſont pas exemts de cette cruelle maladie. Monſieur Boerhaave (*b*) dit avoir vû des cas de cette nature: ce qui ſe prouve encore par l'autorité de Paul Æginette (*c*). Rien de tout

(*a*) Ἡ δὲ Μετάβασις ἐς νότου μύας, καὶ Θώρηκος. Ἄκρως, ἐις ὅτον ἕρπει τὸ κακόν. Σπόνδυλοι ἀλγέουσι ῥαχέός τε καὶ ἀυχένος, καὶ ἐς ἄκρον ἐρέιδει τοῦ ἱεροῦ ὀςέου. *Id eſt*: Tranſitus quoque in dorſi, thoraciſque muſculos fit: incredibile, quam latè malum ſerpat. Vertebræ dorſi, cerviciſque dolent; & in ſummo ſacri oſſis dolor inhæreſcit. *Aretæus Cappadox*, lib. 2. cap. XII.

(*b*) *Vidi naſum tumore podagrico eſſe infectum. . . . Vidi & vertebras ipſas exſudaſſe calcem podagricam; ſi ergo materia ſe evacuare non poſſit, tum ad omnes partes diſſipatur, & tandem diam ad viſcera.* Boerhaave Prax. Med. part. V. pag. 197.

(*c*) Γίνεται δὲ καὶ ὦτα, καὶ ὀδόντες, καὶ φάρυγξ, κάυποτε

tout cela ne peut être revoqué en doute, parce qu'on le démontre par mille exemples. *Il conſte donc en premier lieu qu'il ſe fait un dépôt de cette matière ſur la plûpart des jointures du corps humain.*

2. La Goute ſe fixe auſſi ſur les viſceres de l'abdomen où elle produit mille déſordres; car de là viennent ſouvent les nauſées, les anxietés, le vomiſſement, les rapports, les ſpaſmes, les tranchées & les Coliques (*a*). Tout cela eſt ſi connu qu'il eſt preſque inutile de le confirmer par aucune obſervation. Il n'y a en effet aucun Auteur de tous ceux qui ont bien traité de cette maladie, qui ne faſſe mention de la *Colique gouteuſe*.

Parmi le grand nombre d'exemples que *Muſgrave* (*b*) nous en donne, il y en a quelques-uns qui meritent d'être rapportez. Voici ce qu'on y remarque d'eſſentiel. Un homme de bien de la Secte des Trembleurs avoit

*ωστε καὶ ὦτα, καὶ σπλὴν, τῶν ἀρθριτικῶν μετέχειν ἀλγημάτων. ἐφ' ὧν εἰ μὴ διὰ τάχους ἐν τοῖς ἄρθροις ἡ μετάπτωσις ἄγινετο, κίνδυνος ἦν ὀλίγῳ κατελάμβανε τοὺς πάμνοντας. Id eſt:* Quibuſdam autem & aures & dentes, guttur & nonnumquam jecur, lienque, arthriticis doloribus conflictantur: a quibus niſi ſtatim vitium in artus ſe recipiat, periculum brevi laborantes occupavexit. *Paul. Æginet.* Lib. 3. cap. 72.

(*a*) *Materia Podagrica retenta . . . nauſeas, anxietates, vomitus, ructus, tormina, ſpaſmos viſcerum, ſi in viſcera abdominalia introivit; & ita incredibile quot morbos creat, ſæpe ſubito lethales.* Boerhaave, *Aphoriſ.* §. 1273.

(*b*) Guilhelm. Muſgrave, *de Arthritide anomala*, Edit. 2. Amſtælædami apud *Wetſtenios*.

voit deux ou trois fois l'an des attaques de Goute qui ſe jettoit tantôt ſur les pieds, tantôt ſur les mains. Lorſqu'il eut atteint l'âge de ſoixante ans, cette maladie le quitta. Un an après il ſe plaignit d'une cruelle douleur qui s'étoit fixée vers la region de l'ombilic. En même tems l'appétit commença à diminuer, ſes forces s'abatirent, la pâleur s'empara de ſon viſage, ſes yeux s'apéſantirent, il eut des vomiſſemens & tout ſon corps devint maigre & fort foible. Cette maladie augmentant de jour en jour, un Empirique lui conſeilla de prendre les eaux ferrées & beaucoup d'autres drogues, ce qui lui cauſa ſur le champ une diarrhée On eut recours à *Muſgrave* qui tenta inutilement de le tirer d'afaire, la Nature n'étant plus alors en état de ſeconder les remedes (*a*).

Un vénérable Vieillard que la Goute obligeoit de garder la chambre ou le lit depuis pluſieurs années, fut auſſi ſurpris d'une Colique pareille à la précédente. Dès lors l'enflure des pieds, qui juſques-là avoit été fort conſidérable, diminua, & la ſalivation qu'il avoit depuis long-tems, fut ſupprimée. A ces deux ſymptomes ſe joignit une grande oppreſſion de poitrine. *Muſgrave* appellé à propos mit tout en œuvre pour rappeller la Goute vers les extremitez. Les remedes qu'il ordonna dans cette occaſion furent adminiſtrez avec tant de ſuccès que le malade ſe trouva rétabli dans

(*a*) Id. ibid. Cap. 3. Hiſtor. 1. p. 78.

dans très peu de tems, l'humeur de la goute ayant quitté les inteſtins pour ſe jetter ſur les pieds (*a*). Cet Auteur remarque que la vie ſédentaire que menoit ce Vieillard fut la principale cauſe de cette Colique (*b*).

Voici un autre cas encore plus remarquable. Un Vieillard de ſoixante ans après avoir beau-

(*a*) Idem ibid. Hiſt. 3. p. 78.

(*b*) Voici à ce ſujet un avis bien ſalutaire que donne *Sydenham* aux perſonnes qui ſont ſujettes à cette eſpece de Colique. Il leur conſeille de reſpirer un air libre, & de faire le plus d'exercice qu'il leur eſt poſſible au lieu de garder le lit, ou de ſe tenir dans une chambre renfermée. Sans cette précaution ces perſonnes s'expoſent au danger d'avoir quelcune de ces rechutes qui menent d'ordinaire au tombeau la plûpart des Gouteux. Mais il eſt bon de tranſcrire ici les propres paroles de cet Auteur: *Verum tamen haud omittendum eſt, quod ſi Podagra jam inveterata fuerit, atque æger ad animi deliquia, ventris tormina, diarrhœam, aliaque his ſimilia ſymptomata propendeat, vix Libitinam evitabit ab aliquo Paroxyſmorum jugulatus, ſi non exercitio utatur, idque in aëre liberiore ac perflabili loco; quod diligenter animadvertendum cenſeo; quando magnus Podagricorum numerus iis ſymptomatis jam periegrit, quibus hac in cubiculo, & præſertim in lecto incarceratio eoſdem obnoxios fecerat; qui non ita maturè fato conceſſiſſent, ſi moleſtiam vectationis per majorem diei partem devorare voluiſſent. Licet enim qui unico artuum dolore fatigatur, ſe cubiculo poſſit includere; tamen qui loco doloris acerbiſſimi, agritudine, aliiſque ſymptomatis prædictis laborat, talis idem imitando, ſe in vita diſcrimen conjiciet. Et quidem bene nobiſcum agitur, quod quoties dolor ita vehemens eſt, ut æger motum tolerare non valeat, neque eo admodum opus habeat; ipſo dolore, quod amariſſimum eſt Naturæ remedium, ægro de vita proſpiciente* Sydenham, pag. 473. S'il y a un Auteur auquel on doive s'en rapporter ſur cette matiere, c'eſt ſur tout à celui-ci, qui n'a entrepris d'écrire ſon Traité ſur la Goute, qu'après en avoir reſſenti les attaques meurtrieres pendant l'eſpace de 34. ans.

beaucoup ſouffert pendant dix ans d'une eſpece d'*Arthritis*, fut enfin attaqué de la Goute qui ſe manifeſta de la maniére la plus réguliére (*a*). Il ſentit d'abord à la premiere jointure du gros doigt une douleur qui étoit accompagnée de tumeur & d'inflammation. Après quelques attaques de cette nature, il reſſentit vers l'ombilic une douleur plus opiniâtre que cruelle, dont l'uſage immoderé de quelques Acides parut être l'unique cauſe. Cette Colique ne manqua pas de l'affoiblir, & même de le terraſſer. Après avoir duré pendant l'eſpace d'environ deux mois, le Malade ſe trouva pis que jamais. Pour obvier à un accident auſſi fâcheux on mit en uſage des remedes qui produiſirent de ſi bons effets, que la matiére de la goute quitta les inteſtins pour venir ſe jetter ſur les jointures. On trouve encore dans cet Auteur divers exemples de pareilles Coliques, mais il ſeroit ſuperflu d'entrer dans un plus grand détail. (*a*) *Il conſte donc*

(*a*) On appelle *Goute Réguliere*, celle qui commence par attaquer la premiére jointure du pouce du pied. *Quoties itaque* Regularis *eſt* Podagra, *hoc fere modo Ægrum adgreditur . . . Sanus lecto ſomnoque committitur; hora verò ſecundâ poſt mediam noctem excitatur à dolore pollicem pedis ut plurimum occupante, quandoque vero calcaneum, ſuram aut talum.* Sydenham, pag. 436. *Locus, quem primò, quem* Regularis *aggreditur*, (Podagra) *ſemper pes; hujuſque illa inprimis partes, quas difficillimè ſuum pervadit liquidum; ut perioſtea, tendines, nervos, membranas, ligamenta; quæ à corde remotiores; & maximè preſſæ.* Boerhaave, *Aphoriſ.* §. 1259.

(*b*) Voyez le Chap. 3. Hiſt. 2. p. 76. Hiſt. 5. p. 81. Hiſt. 6. p. 83. Hiſt. 7. p. 84. & ſuiv.

*donc en ſecond lieu, qu'il y a une eſpece de Colique qui doit ſon origine à la Goute.* Cette propoſition n'eſt pas moins certaine que la premiére. En voici une troiſiéme.

3. Cette *Colique gouteuſe* n'eſt pas toujours de la nature de celles qui cedent facilement à l'uſage des remedes : rien au contraire n'eſt ſouvent plus difficile que de détourner l'humeur de la goute des parties où elle s'eſt une fois arrêtée. On voit journellement grand nombre de Gouteux périr par cet endroit, quoique les Médecins ne manquent pas alors de loiſir pour mettre en œuvre tous les meilleurs remedes. Il y a en effet de ces Coliques qui durent des ſemaines & même des mois entiers, avec une opiniâtreté des plus étonnantes. Nous venons d'en donner quelques exemples. *Il eſt donc demontré que la Colique gouteuſe eſt ſouvent un mal de longue durée & très-difficile à guérir.* Telle eſt ma troiſiéme propoſition. Mais allons encore plus loin.

4. La Goute n'attaque pas ſeulement les viſceres de l'abdomen, mais elle ſe porte auſſi au cerveau, où elle cauſe des déſordres beaucoup plus à craindre qu'aucun de ceux que nous venons de marquer (*a*). Les maux de tête,

(*a*) Οὐ μόνον δὲ εἰς Χεῖρας, καὶ Πόδας, καὶ εἰς πάντα τὰ Ἄρθρα γίνονται οἱ τοιοῦτοι Ρευματισμοὶ, ἀλλὰ καὶ εἰς Ἐγκέφαλον, καὶ εἰς Ἦπαρ, καὶ εἰς αὐτὴν τὴν Καρδίαν, ἀτινά εἰσι δεινότατα, καὶ δυσπαλλακτότατα. *Id eſt :* Non ſolum in manus, pedes & omnes articulos, tales feruntur fluxiones : verum etiam in CEREBRUM, jecur, atque adeò in ipſum cor : Æque TETERRIMÆ ſunt,

tête, les vertiges, l'assoupissement, la Léthargie; les délires, les tremblemens, les Convulsions & l'Apoplexie sont ordinairement les suites de cette fâcheuse metastase (*a*). Lorsque la matiére de la goute passe des intestins au cerveau, la Colique qui étoit causée par le séjour de cette humeur se termine en quelcun de ces symptomes. Enfin de quelque endroit que se fasse ce transport, on ne manque jamais de voir les mêmes effets. Les livres de nos meilleurs Praticiens sont pleins d'Observations qui confirment cette vérité. *Il conclut donc en quatriéme lieu, que la Colique goutteuse dégénère en tremblemens, en Convulsions.*

5. La Goute fixée dans le Cerveau produit aussi la *Paralysie* des bras, des mains ou de quelque autre partie. *Musgrave* rapporte encore sur cela plusieurs Histoires qui le démontrent clairement. Nous nous contenterons d'en donner un seul exemple. Un homme sujet à la Goute & âgé de près de cinquante ans, ressentit au commencement de l'année 1702. de grandes douleurs aux pieds & aux deux genoux. Bien-tôt après ces douleurs ayant passé, il fut pris d'une Colique. A cette Colique survint d'abord une pésanteur & une

sunt, LIBERATUQUE DIFFICILLIMÆ. *Demetrius Pelagonensis*, Cap. V.

(*a*) *Materia Podagrica retenta apoplexias, paralyses, deliria, debilitates, sopores*, TREMORES, CONVULSIONES *universales creat, si in* CEREBRUM *introrsit.* Boerhaave, *Aphor.* §. 1273.

une foibleſſe des bras, & enſuite la Paralyſie de maniére qu'il lui étoit impoſſible de remuer aucun de ſes doigts (*a*). Cet exemple & d'autres que nous paſſons ſous ſilence (*b*) ſont ſans doute une preuve bien convaincante de ce qui vient d'être établi. Ainſi c'eſt avec raiſon que cet Auteur prétend que dans ces ſortes de cas la *Colique*, la *Goute* & la *Paralyſie* viennent d'une même ſource. *La Paralyſie eſt donc un autre effet d'une Goute remontée.*

Λυσιμελὴς Βάκχος, καὶ λυσιμελὴς Ἀφροδίτης
Γυμνὸν συνάπτης λυσιμελὴς ποδάγρα.

Id eſt:

*Solvere membra ſolet Bacchus, ſolet & Venus ipſa*
*Solvere & ex illis nata Podagra ſolet.*

Tout le raiſonnement qui ſe trouve dans les cinq Propoſitions précédentes, aboutit à établir ce principe de Médecine: *La Goute remontée produit quelquefois une Colique de longue durée, difficile à guérir, & qui ſe termine en Convulſions & en Paralyſie.* Tel eſt en effet le reſultat de tout ce qui a été dit à ce ſujet. C'eſt donc une erreur de s'imaginer que les Coliques où l'on remarque de pareils ſymptomes,

(*a*) *Muſgrave*, ibid. Cap. 16. Hiſt. 4. p. 292.
(*b*) Voyez encore la page 294. Hiſt. 5.

…, ne doivent pas être distinguées de la Co… de Poitou, de la Scorbutique, ou de …les qui viennent de quelque autre mala…

## ARTICLE III.

…TRI WESSELING Probabilium Liber singularis in quo præter alia insunt Vindiciæ Verborum Johannis : ET DEUS ERAT VERBUM. *Franequeræ, ex Officina Wibii Bleek.*

C'est-à-dire:

*Conjectures de* PIERRE WESSELING *contenuës en un seul Livre, où l'on trouve entr'autres choses une deffense de ces Paroles de S. Jean :* ET LE VERBE E'TOIT DIEU. A Franeker, chez Wibius Bleek. MDCCXXXI. in 8. *pagg.* 385.

LE titre modeste que M. le Professeur Wesseling a mis au devant de cet Ouvrage ne lui fera sans doute aucun tort dans l'esprit de ceux qui seront assez habiles pour sentir la sagacité qui regne dans quelques-unes de ses Corrections & l'érudition qui paroit dans presque toutes ses remarques. Par malheur pour lui & pour tous ceux qui travaillent dans le même genre, les Livres de Critique, même les

les meilleurs, ſont plutôt louez qu'ils ne ſont lus.

Une circonſtance particuliere pourra garentir du ſort commun & rendre d'un uſage aſſez general les *Probabilia* dont il s'agit; c'eſt qu'outre les diſcuſſions qui ne conviennent qu'au petit nombre de Lecteurs qui font leur étude favorite & principale de la Critique des anciens Auteurs, on y trouve une refutation ſavante de l'explication qu'un fameux Unitaire a donnée en 1728. ſous le nom d'*Artemonius* du commencement de l'Evangile de S. Jean, & ſur tout du changement qu'il a hazardé dans le premier verſet. Cette matiere qui intereſſe encore plus les Théologiens que les Critiques & qui remplit un tiers au moins de l'ouvrage de M. Weſſeling eſt ſi importante, que nous nous flattons que le public nous ſaura gré de lui preſenter dans un ordre clair & facile toute la ſuite de cette diſpute; traitée, s'il eſt permis de le dire, avec plus de Science que de methode. Mais il faut auparavant rendre compte des reſtitutions & des remarques qui s'écartent moins des bornes dans leſquelles il eſt ordinaire aux Litterateurs de ſe renfermer.

Il n'eſt pas aiſé de mettre de l'ordre dans l'extrait d'un Livre où il n'y en a point & dans lequel M. Weſſeling a jetté confuſement les reflexions qu'il a eu occaſion de faire dans le cours de lectures extremement variées, & qui ſemblent embraſſer les Ecrivains ſacrez & profanes, les anciens & ceux même du moïen

âge;

; cependant pour faire ce qui depend de s, nous reduirons à deux classes les ectures dont il nous fait part; la premiere prendra les endroits les plus importans a heureusement retablis dans les Auteurs lus célèbres de l'Antiquité. Nous exposes dans la seconde la maniere ingenieuse aquelle il en explique quelques autres qui que sains & entiers n'en étoient pas moins iles à entendre & n'avoient jamais été qués, ou bien l'avoient été mal, ce qui à peu près la même chose.

Euripide & Hesychius sont deux des Aurs qui ont le plus exercé M. Wesseling; Chapitre V. est rempli de restitutions ingeuses & d'autant plus sures que le Grammaien & le Poëte se prêtent un secours mutuel, & e de differens passages rapprochez il en sort e lumiere qui se repand également sur l'un sur l'autre. En voici quelques exemples: uripide Vers 14. des *Heraclides* dit:

Ἰδὼν τ' γέροντα
Μᾶλλον ἐπὶ πόδῳ
Χύμενον. ὦ πάλαι.

e Μᾶλλον ne fait point de sens; Scaliger le hangeoit en Μέλλον, ce qu'on pourroit recevoir si ce mot étoit autorisé par quelque exemple tiré d'Euripide même ou qu'il fût conforme à sa maniere de s'exprimer; d'ailleurs la mesure du Vers ne s'en accommode pas. es qui a senti toutes ces raisons n'a point ap-

approuvé la conjecture de Scaliger, mais ne sachant pas mieux, il s'est contenté d'avertir par un asterisque que cet endroit étoit fautif. M. Wesseling le corrige par Hesychius d'une maniere qui ne souffre point de contradiction. Ἄμαλδον, dit Hesychius, ἀσθενῆ, Εὐριπίδης Ἡρακλείδαις. Or comme ce mot ἄμαλδον ne se trouve point dans cette Piéce d'Euripide, qu'il ne peut être inseré qu'en cet endroit, & qu'il y fait un sens tout à fait beau & commode, on ne peut douter que ce ne soit-là sa place & qu'il ne faille lire

Ἴδετε τὸ γήρους ἄ-
μαλδον ἐπὶ πέδῳ
Κύμενον.

C'est-à-dire:

*Adspicite senem*
*Debilem, humi*
*Fusum.*

Euripide est encore plus important, pour corriger Hesychius: M. Wesseling en donne la preuve dans le même Chapitre V. où il montre en peu de mots combien le Τρικόρυνθος, ἀνδρεῖος Ἥρως est ridicule: En effet quel rapport y a-t-il entre *tricorinthe* & un *vaillant Heros.* En se souvenant qu'Euripide a dit dans l'Oreste Vers 1480.

οἵ-

Οἷος εἶος Ἕκτωρ
Ὁ Φρύξ, ἢ Τριπάρυθος Αἴας.

*Qualis quantuſque Hector*
*Phryx, aut triplici cono inſignis Ajax.*

On voit évidemment qu'Heſychius avoit écrit τρίπαρυθος, ἀνδρεῖος Ἥρως. Cela veut dire que les Héros ſe preſentoient au combat avec ce caſque à trois Cones, d'où les Corybantes ſont appellez par le même Poëte *in Bacchis* Verſ. 803. τριπάρυθες. Heſychius n'auroit-il point auſſi voulu donner à entendre qu'ἀνδρεῖος Ἥρως, Heros le Fondateur de Pergame avoit amené la mode de ces ſortes de caſques; ou qu'il s'en ſervoit ordinairement. Quoiqu'il en ſoit, la correction de M. Weſſeling reſte toujours dans toute ſa force & il eſt ſûr que le texte d'Heſychius ne permet pas qu'on la rejette.

Nous croïons qu'on ne fera pas plus de difficulté ſur une autre conjecture qui non ſeulement fait dire à l'Auteur d'une Hymne que Philoſtrate a conſervée quelque choſe de raiſonnable, mais encore quelque choſe d'ingenieux. (a) Achille y loüe beaucoup Homere & dit entr'autres choſes :

——— δὶ ὃν ἀθανάτοις ἴσος
Αἴας ἐμὸς; δὶ ὃν ἀδορίληπτος
Ἀσκήσεσι σοφοῖς, καλὸς ἤεκτο
Κἄπιτ Τροίᾳ.

*Per*

(a) Phil. in *Heroicis* Cap. XIX.

*—— Per quem immortalibus par*
*Meus Ajax. Per quem invicta*
*Cantata ſapientibus, laudem meruit*
*Nec cecidit Troja.*

C'eſt-à-dire: „ par qui (Homere) mon Ajax „ eſt ſemblable aux Dieux; par qui Troïe qui „ n'a jamais été priſe, a merité d'être chantée „ par les ſages, & n'eſt point encore tombée. Certainement le ridicule de ce raiſonnement n'échapera à perſonne ; mais ſi on ſepare dans le ſecond Vers ἀδμήλητον, de façon qu'au lieu d'être un mot compoſé de l'α privatif & d'un adjectif l'ᾱ ſerve d'Article Dorique, alors on apperçoit la beauté de l'oppoſition que le Poëte a eu en vûë: ἀ δμήλητον, *armis occupata*, fait un ſens très-noble. Homere, dit-on, a fait par ſes Vers que Troye, toute renverſée qu'elle eſt, n'eſt pas cependant detruite; & les avantures memorables du ſiege qu'elle a ſoutenu racontées dans l'Iliade & dans l'Odyſſée la feront vivre éternellement dans la memoire des Hommes. M. Weſſeling pouvoit confirmer cette remarque en obſervant que ce tour eſt très-commun dans les Poëtes & ſurtout dans les Poëtes Latins: Horace, Properce & Ovide en fourniſſent des exemples. Cette même confuſion de deux mots a fait commettre une bévuë aſſez ſinguliere à celui qui a traduit dans le Fabretti (*a*) l'Epigramme ſuivante:

Τῷ

(*a*) Cap. IV. *Inſcript.* N. 215.

*Τις μοῦ τὴν Σειρὴν ἄπαχον κάκὸς ἥρπασε δαίμων,*
*Τις* MOYTHN *γλυκερὴν ἥρπασ' ἀηδονίδα;*

*Quis meam Sirenem innocuam malus eripuit Dæmon?*
*Quis MUTEN dulcem rapuit luſciniolam?*

C'eſt-à-dire: „ quel mauvais genie a enlevé „ mon innocente Sirene, qui a ravi mon cher „ petit Roſſignol MUTE'? Muté eſt un nom propre qui n'a jamais exiſté que dans l'imagination du Traducteur où il s'eſt formé des deux mots μοῦ τὴν, de ſorte qu'il auroit fallu traduire *Quis meam dulcem* &c.

Les Chap. XII. & XIII. des *Probabilia* preſentent encore un grand nombre de corrections non ſeulement d'Auteurs profanes, mais encore d'Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui n'aïant pas été toujours maniés par des gens extremement habiles, ſont reſtés tout corrompus, & principalement dans les Endroits où l'on faiſoit alluſion à des coutumes d'une antiquité reculée, ou à des traits de l'Hiſtoire ancienne. Athenagore eſt un des plus maltraitez dans le paſſage ſuivant: Ὁ δὲ Πύθιος, ἔργον Θεοδώρου καὶ Τηλεκλέους, καὶ ὁ Δήλιος καὶ ἡ Ἄρτεμις Ἰδαλίου καὶ Ἀγγελίωνος τέχνη. ἡ δὲ ἐν Σάμῳ Ἥρα καὶ ὁ Ἄργει Σμίλιδος χεῖρες, καὶ Φειδίου τὰ λοιπὰ εἴδωλα. *Pythius Theodori & Teleclis opus eſt: Delius Apollo & Diana Idalii: Juno in Samo & Argis Smilidis manibus facta eſt: Simulacra cætera*

*Phidiæ ſunt* (*a*). C'eſt-à-dire: „ le Pythien „ eſt l'ouvrage de Theodore & de Telecles; „ l'Apollon de Delos & la Diane d'Idecte. „ Smilis a fait les Junon qui ſont à Samos & „ à Argos. Toutes les autres Statues ont été „ faites par Phidias". M. Weſſeling ſe ſert utilement de la connoiſſance qu'il a des Lettres humaines pour ôter trois fautes dont il y a lieu de croire qu'Athenagore, habile comme il l'étoit, n'eſt pas l'Auteur: il faut 1. Θεοδώρου Τηλεκλέους, *de Theodore fils de Telecles*, deux endroits de Pauſanias ne permettent pas d'en douter (*b*). 2. Le même Auteur nous apprend que le Statuaire qui avoit fait l'Apollon & la Diane ſe nommoit Τευξίδαμος, (*c*) & non pas Ἰδευξίδαμος. Enfin la Junon ouvrage des mains de Smilis & dont il eſt ici parlé avoit été apportée d'Argos à Samos & n'étoit point dans ces deux lieux en même tems; c'eſt encore Pauſanias qui nous en rend témoignage (*d*) & on doit lire hardiment d'après cet exact Ecrivain, ἡ δὲ ἐν Σάμῳ Ἥρα ἡ ἐξ Ἄργους Σμίλιδος χείρες. Tatien a auſſi grand beſoin du ſecours de M. Weſſeling pour n'être pas accuſé d'avoir fait une lourde faute quand il a écrit Πυθαγόρας (*e*) Εὔφορβον γεγενῆσθαι φησίν. Ὁ δὲ Ἀριστοτέλης ἢ Φερεκύδης δόγματος κληρονόμος ἐστὶ, καὶ τῆς ψυχῆς διαβάλλει τὴν ἀθανασίαν: *Pythagoras Euphorbum ſe fuiſſe*

(*a*) *Legat. pro Chriſtian.* Cap. XIV.
(*b*) *Arcad.* Cap. XIV. & *Phoc.* ult. V. l'*Errata* où M. Weſſeling indique un paſſage de Diodore qui rend cette premiere correction au moins douteuſe.
(*c*) *Cor.* Cap. XXXII. (*d*) *Achaic.* Cap. IV.
(*e*) *Orat. ad Græcos* Cap. XLI.

*isse olim inquit. Aristoteles Pherecydis dogmatis hæres est, & animæ immortalitatem crimatur.* „ Pythagore a dit qu'il avoit été autrefois Euphorbe. Aristote a herité du dogme de Pherecyde & combat l'immortalité de l'ame ". Il y a là deux erreurs grosieres & quoiqu'il soit possible que Tatien les it commises, cependant le peu qu'il en coue pour l'en décharger doit faire croire qu'il n'en est point coupable en effet. Qu'on lise Πυθαγόρας Εὔφορβος γεγενῆσθαι φησίν, καὶ τῶν Φερεκύδης δόγματος κληρονόμος ἐστιν. Ὁ δὲ Ἀριστοτέλης &c. Ce qui signifie *que Pythagore, qui disoit se souvenir d'avoir été Euphorbe, avoit herité des sentimens de Pherecyde & qu'Aristote au contraire avoit combattu l'opinion de l'immortalité de l'ame.* Il est vrai, comme le sent l'habile Professeur, que l'entorse est un peu violente, mais outre qu'elle fait accorder Tatien avec tous ceux qui ont écrit des Sectes des Philosophes, elle l'empêche de se contredire avec lui-même; car il assure positivement au Chapitre V. de son *Exhortation aux Grecs* que Pythagore avoit pris de Pherecyde son sentiment sur la Metempsychose. Γελῶ καὶ τὴν Φερεκύδης γεωλογίαν καὶ τὸν Πυθαγόρου τὸν περὶ τὸ δόγμα κληρονομίαν.

Le Dictionaire Géographique d'Eusebe occupe deux Chapitres entiers (*a*) des *Probabilia* de M. Wesseling & l'on reconnoit par les corrections savantes qu'il fait aux endroits les plus gâtez jusqu'où va son habileté dans la connois-

(*a*) Les XVI. & XXV.

noiſſance de l'ancienne Géographie. Ces corrections ſont un gage aſſuré de ce que l'on peut ſe promettre de la nouvelle Edition de l'Itineraire d'Antonin qu'il doit nous donner & qui eſt déjà ſous Preſſe.

Les perſonnes qui aiment & qui entendent la Critique ſe plaindront ſans doute du petit nombre de reſtitutions de paſſages qui trouvent place dans cet Extrait; celles au contraire qui la mepriſent parce qu'ils n'en connoiſſent pas l'étenduë & qu'ils ſe laiſſent prevenir contre elle par les deffauts qu'ils croïent remarquer dans ceux qui en font profeſſion, trouveront que c'en eſt trop. Comme ces dernieres font le grand nombre, nous eſſaierons de ne les pas ennuïer plus long-tems, en les aſſurant toutefois que M. Weſſeling doit être excepté du rang des Critiques fiers & hautains dont la manière de s'expliquer a décrié cette Science. Ce n'eſt pas dans ſon titre ſeul qu'il eſt modeſte; il ne ſe dement en aucun endroit; par tout il propoſe ſon ſentiment avec liberté, mais ſans laiſſer entrevoir qu'il pretend y aſſujettir ſes Lecteurs; il loüe avec plaiſir & avec diſcernement des Auteurs modernes qui lui ont été utiles; & quand il ſe trouve obligé de prendre une route differente de la leur, c'eſt toujours avec politeſſe; il la pouſſe même ſi loin que ſouvent il paſſe leur nom ſous ſilence.

Ce que nous avons à dire des obſervations par leſquelles M. Weſſeling éclaircit pluſieurs ſujets importans ou curieux ſera plus à

la

portée de tout le monde. Nous rapportons au hazard celles qui se presenteront à nous. Nous savons pour avoir lû cet Ouvrage avec attention & avec plaisir que sur quelque chapitre que l'on tombe on trouve toujours de quoi se satisfaire amplement

Il faudroit être bien étranger dans les Lettres pour ignorer combien le passage où Porphyre est appellé par S. Jerôme *Batanæotes* (*a*) a donné la torture aux Savans du premier Ordre. Ceux qui ont voulu conserver le texte sans rien innover ont dit que Porphyre étoit né à Bethanie en Palestine, que Bethanie étoit une Colonie des Tyriens, & qu'ainsi l'autorité d'Eunapius qui le fait de Tyr ne doit point embaraſſer. Mais comme on avance sans la moindre preuve que les Tyriens aïent fondé Bethanie, peu de gens ont crû devoir abandonner Eunapius & presque tous ont crû qu'il étoit absolument nécessaire de changer cette épithete en une autre. Le savant Holstenius est un de ceux dont la conjecture est plus vraisemblable; il substitue βιοθάνατος à *Batanæotes* & ce mot peut avoir deux significations qui toutes differentes qu'elles sont entre elles conviennent également à Porphyre. βιοθάνατος veut dire un homme qui se tuë lui-même, Philastrius (*b*) s'en sert dans ce sens. Or

(*a*) *Præf. in Epist. ad Galatas.*

(*b*) *Hæresi* LXXXV. c'est ce que dit M. Wesseling, qui rapporte le passage suivant de Philastrius: *Quidam autem ex his velut Biothanati moriuntur, sese dantes ad præcipitium, diversumque subeunt calamitatis interitum.* Certaine-

Or Porphyre nous apprend qu'il avoit été tenté dans des accès d'une bile noire de se defaire lui-même (*a*). Βιοθάνατος se prend encore pour un scelerat digne du dernier supplice, Epithete bien injurieuse & bien forte pour un Philosophe illustre, mais encore fort au dessous des expressions que le zele a mises en certaines rencontres dans la bouche des Peres contre les Payens qui combattoient la Religion Chrétienne. Quelques Vers de Milon font pancher M. Wesseling en faveur de ce dernier sentiment; ce Moine y traite Porphyre de *Biothanaton* (*b*) & comme l'observe très-bien cet habile Professeur, d'où ce Moine auroit-il pris une qualification aussi recherchée que dans les Oeuvres de S. Jerôme, qui ont toûjours été fort connues dans les Monasteres. Cependant quelque plausible que cette restitution paroisse, deux endroits l'un d'Anastase Synaïte (*c*) & l'autre de S. Chrysostome (*d*) l'empêchent de prononcer aussi hardiment qu'il le feroit sans cela. Le mot de *Batanæotes* s'y lit expressement & les Mss. ne varient point là-dessus. Enfin il croit qu'il faut être d'autant

ment s'il n'y a rien dans ce qui précede ou dans ce qui suit ces paroles, qui determine le mot de βιοθάνατος à signifier un *Homicide de soi-même* αὐτόχειρ, il doit se prendre, comme il s'est pris parmi les Chrétiens, pour un *scelerat*, un *mechant homme*, &c.

(*a*) *Vit. Plotini.*

(*b*) V. *Martenne* Tom. I. *Thes. Anecd.* p. 45.

(*c*) *Hodegi* p. 267.

(*d*) *Homil.* VI. in I. *ad Corinth. Epist.*

plus circonſpect à reformer le texte de S. Jérôme qu'un ſavant Allemand a prétendu depuis quelque tems que ce mot de *Batanæotes* fût effectivement le Titre du Livre que Porphyre avoit fait contre les Chrétiens. Comme cet Ouvrage ne lui étoit pas tombé entre les mains, il ne prend parti ni pour ni contre cette découverte (*a*).

Outre ces differentes corrections du paſſage de S. Jerôme rapportées par M. Weſſeling, il y en a deux autres qu'il n'a pas ſans doute ignorées, mais qu'apparemment il a cru peu dignes d'être propoſées. Le P. Sirmond eſt Auteur de la premiere & il vouloit qu'au lieu de *Batanæotes* on lût Βαλανεώτης, ce qui eſt ingenieux, mais ne l'eſt pas encore autant & eſt ſans doute moins vraiſemblable que la conjecture de Tanneguy le Fevre, lequel liſoit βοτανώτης (*b*). On ne ſauroit diſconvenir que cette idée ne convienne à Porphyre, qui comme Philoſophe Pythagoricien ne ſe nourriſſoit que d'herbages, & il peut fort bien ſe faire que S. Jerôme l'ait ainſi appellé par mépris, ou que joignant cette qualification à celle de ſcelerat il ait voulu donner à entendre que l'auſterité de ſa vie ne devoit empêcher perſonne de le prendre pour ce qu'il étoit au fond, c'eſt-à-dire, pour un ſcelerat.

C'eſt une grande diſpute & il n'eſt pas encore décidé ſi les Anciens ont connu les Teleſcopes

(*a*) C'eſt M. Heuman Tom. III. de ſa *Poecile*.
(*b*) Lib. I. *Epiſt.* LXIV. p. 216.

copes. Ceux qui ne ſauroient convenir que rien leur ſoit échapé citent trois paſſages qui dans l'abord peuvent faire quelque impreſſion : mais outre que celui de Strabon eſt ſuſpect à Almeloveen qui veut qu'au lieu d'*ἀυλῶν fiſtularum* on liſe *ὑάλων vitrorum*, correction que M. Weſſeling ne paroit pas éloigné d'admettre, ces paſſages ne parlent que de *tuyaux* qui peuvent ſervir à diriger la vûë, mais dont l'utilité eſt bien éloignée de ceux où par le moien des Verres on rapproche & on groſſit les objets. Que ſi M. Weſſeling refuſe aux Anciens la connoiſſance des Teleſcopes, il leur accorde en recompenſe celle d'une pretenduë découverte, qui a fait beaucoup d'honneur à MM. van Helmont & Boyle, & dont l'Auteur des *Recognitions de S. Clement* fait mention en termes exprès (*a*). C'eſt au ſujet de la nutrition des arbres & des plantes, à qui l'eau fournit les ſucs neceſſaires. L'experience ſuivante à mis cette opinion au deſſus de toute attaque. On n'a qu'à prendre une certaine quantité de terre & la mettre après l'avoir peſée dans un vaſe ; qu'on plante enſuite dans cette terre-là tel rejetton qu'on voudra, il eſt ſûr que quand on viendra dans pluſieurs années à arracher cet arbre & qu'on repeſera la terre qui eſt dans le vaſe, il s'en trouvera la même quantité qu'on y avoit miſe. Quoique cette experience ſe trouve dans le Livre des *Recognitions* il y a bien de l'apparence que ce n'eſt pas là où MM. Boyle & &

(*a*) Lib. VIII. Cap. 27.

& van Helmont l'ont priſe, & qu'ils la doivent plutôt à leur talent de découvrir les ſecrets de la Nature qu'à leurs Lectures.

Le Chapitre XV. eſt important par les vûës que fournit M. Weſſeling pour l'intelligence des inſcriptions; la Loi Servilia ordonnoit que chacun joignît toujours à ſon nom celui de ſon pere, celui de ſa Tribu & enfin ſon ſurnom, *Patrem, Tribum, cognomenque.* On ne ſauroit dire combien l'ignorance de cette Loi, ou le peu d'attention à l'obſerver ont fait commettre de fautes, même aux plus habiles. L'un pour ſe tirer d'affaire eſt obligé de recourir à des reſtitutions inutiles & ridicules. Il y a P. SALTIENUS P.F. MAECIA THALAMUS, dans une inſcription rapportée par Cambden: MAECIA, dit celui qui veut l'expliquer, eſt là-mis à l'Ablatif pour ſignifier le pays de Saltienus & THALAMUS doit être changé en THERMARIUS. M. Weſſeling en ne perdant pas de vûë la Loi Servilia a bientôt trouvé le nœud. MAECIA eſt le nom de la Tribu de Saltienus, THALAMUS eſt ſon ſurnom. La Tribu eſt connue par Ciceron, T. Live & Feſtus & on trouve pluſieurs exemples du ſurnom de THALAMUS dans le grand Recueil de Gruter. On voit ici quantité d'autres bevues qui ont toutes la même ſource. Une des plus ſingulieres eſt ſans doute celle de l'Editeur des Lettres de Tollius qui de la Tribu *Pupinia* a fait une femme Romaine.

Il y a dans le Chapitre XVII. quelques recher-

cherches sur Orphée qui ne sont encore nul[les] part. Tzetzes cite les Georgiques (*a*) de c[e] Poëte & il en rapporte quelques fragmens qu[e] Scaliger a fort loués, & qui n'ont servi qu'[à] faire regretter plus amerement la perte de l'Ou[-] vrage entier. Mais quand on compare ce[s] fragmens avec differens morceaux même assez longs du Poëme du Philosophe Maxime que M. Fabricius a publié (*b*) on s'apperçoit aisément que ce Poëme de Maxime & celui dont Tzetzes a produit quelques lambeaux sous le nom d'Orphée sont un seul & même ouvrage ; car enfin de dire que le Philosophe a transporté dans son Ouvrage des morceaux considerables de celui du Poëte de Thrace, c'est ce qui n'est pas vraisemblable. Au reste peut-on croire sur la parole de Tzetzes que ce Poëme est de l'ancien Orphée? On n'ignore pas le caractère hardi & impudent de ce Grammairien & l'on sait d'ailleurs en quelles étranges erreurs il s'est souvent précipité ; de sorte que son autorité seule ne suffira pas pour nous ôter tous soupçons. Ce qui les augmente même est que Varron & Columelle qui ont laissé le Catalogue des Auteurs qui avoient traité avant eux de l'Agriculture ne disent mot d'Orphée, lequel il n'est pas croïable qu'ils eussent oublié ou négligé s'il y eût eu effectivement de lui quelque ouvrage sur cette matiere. Il faut dire

(*a*) Ou περὶ ἔργων καὶ ἡμέρων dans la Pref. de son *Commentaire sur Hesiode.*

(*b*) Περὶ καταρχῶν Tom. VIII. *Biblioth. Græca.*

dire la même choſe de Pline l'ancien, qui non ſeulement n'a pas fait mention d'un pareil Poëme, mais aſſure poſitivement au contraire qu'Heſiode eſt le plus ancien qui ait traité ce ſujet (*a*). Cela ſuffit ſans emploïer la raiſon du ſtyle qui eſt trop moderne pour pouvoir convenir au vrai Orphée. Par une ſuite de conſequences que M. Weſſeling tire de divers endroits de la Piéce de Maxime, & qu'il retablit d'ordinaire, on en vient inſenſiblement à conclure que M. Fabricius a eu raiſon de l'attribuer à ce Philoſophe. On fera bien de voir le Chapitre entier où il y a des choſes intereſſantes ſur un autre Orphée de Crotone qui vivoit du tems de Piſiſtrate & dont Suidas a parlé. Celles qui regardent les Ouvrages de Titus Boſtrenſis ne le ſont pas moins, on y prouve que le Livre περὶ ἀγρολας eſt un Livre imaginaire, & que celui qu'on a cité ſous ce titre-là faiſoit partie du grand ouvrage de cet Evêque contre les Manichéens. Cette diſcuſſion occupe le XX. Chapitre. M. Weſſeling emploïe le XXII. à juſtifier l'authenticité des Vers qui finiſſent le Poëme de Prudence intitulé *Hamartigenia* (*b*), ils renferment une priere ſi ſinguliere & qui paroit ſi impie du premier coup d'œuil que M. Cave n'a jamais pû ſe reſoudre à la lui attribuer. La voici.

*Multa*

(*a*) Lib. XVIII. *Hiſt. Nat.* Cap. XXV.
(*b*) *De l'origine du Péché.*

*Multa in Thesauris Patris est habitatio, Christe,*
*Disparibus discreta locis. Non posco beata*
*In Regione domum: sint illic casta virorum*
*Agmina, pulvereum quæ dedignantia censum*
*Divitias petiere tuas; sit flore perenni*
*Candida Virginitas, animum castrata recisum.*
*At mihi tartarei satis est si nulla magistri*
*Occurrat facies, avidæ nec flamma gehennæ*
*Devoret hanc animam, mersam fornacibus imis.*
*Esto. Cavernoso quia sic pro labe necesse est*
*Corporea, tristis me sorbeat ignis Averno*
*Saltem mitificos incendia lenta vapores*
*Exhalent, æstuque calor languente tepescat.*
*Lux immensa alios, & tempora vincta coronis*
*Glorificet, me pœna levis clementer adurat.*

C'est-à-dire: „ Il y a, ô Christ! plusieurs habitations dans les thresors de ton pere; je „ n'en demande point dans une region heureuse, qu'elles soient reservées à cette chaste troupe d'hommes qui dedaignant les biens „ de la terre & les regardant comme de la „ poussiere, n'ont souhaitté que les richesses „ du Ciel; qu'on y donne encore place à ces „ ames pures & sans taches qui ont gardé leur „ esprit exempt de toute souillure. Pour moi, „ c'est assez si la figure effraïante de quelque „ Ministre du Tartare ne s'offre pas à mes „ yeux, & que mon ame plongée dans les „ fournaises profondes n'y soit pas la proïe „ d'une flamme devorante. Il est juste „ que pour être purifié des taches que mon

„ corps

„ corps a contractées, je ſouffre paiſiblement le
„ feu de l'*Averne*, mais que du milieu même
„ de ce feu lent il ſorte des vapeurs rafraichiſ-
„ ſantes; que la chaleur perde une partie de
„ ſa force. Enfin qu'une lumiere éternelle &
„ une couronne brillante glorifient les autres,
„ pourvû que condamné à une peine legere
„ je brûle tout doucement". Il eſt certain que cette priere eſt extraordinaire quand on ignore quelle étoit l'opinion des Ecrivains des premiers ſiécles de l'Égliſe. Ils croïoient que ceux même qui étoient deſtinez à la béatitude devoient expier leurs imperfections par le feu, mais qu'à meſure qu'on étoit moins coupable il agiſſoit avec moins d'activité, c'eſt le ſentiment de S. Hilaire (*a*), c'eſt auſſi celui de Lactance (*b*) dont le paſſage a un rapport aſſez grand avec celui du Poëte dont M. Weſſeling a entrepris l'Apologie.

On auroit bien de la peine à réuſſir dans celle des Legendaires qu'il convainc dans le Chapitre XXIV. de pluſieurs bevuës ridicules & qui viennent toutes de ne pas ſavoir aſſez de Geographie. Cela eſt cauſe qu'ils changent ſouvent les Villes en Saints. Le XXVII. traite de quelques formules de ſermens, uſitées les unes chez les Juifs, & les autres parmi les Chrétiens. Ils étoient accompagnez d'horribles imprécations. En voici un exemple aſſez curieux. „ Que le Seigneur „ Dieu

(*a*) *In Pſalm* CXIX. p. 261.
(*b*) *Div. Inſtit.* Lib. VII. Cap. 21.

„ Dieu de nos Peres qui a fait le Ciel & la
„ Terre & nous a conduit à pied ſec à travers la
„ Mer Rouge ſoit beni comme je ne mens pas.
„ Que ſi j'étois pris à mentir que le Seigneur
„ Dieu me donne la lepre de Gieza, & d'A-
„ ma, qu'il m'envoie le ſupplice du grand-Prê-
„ tre Heli, & que la Terre ouvre ſon ſein pour
„ m'engloutir comme Dathan & Abiron. La
lepre de Gieza eſt connuë comme le remarque
M. Weſſeling & il en eſt parlé dans la VIII.
Novelle. Καὶ σχῶ τ μερίδα ϛ Ἰούδα καὶ τὴν λέπραν
ϛ Γιεζὶ καὶ τ τρόμον ϛ Καΐν: „ que j'aïe la part de
„ Judas, la lepre de Giezi & le tremblement
„ de Caïn ". Quant à l'*Ama* qui eſt joint à
Giezi dans la formule que nous avons rapportée,
M. Weſſeling avouë qu'il ne comprend pas
ce que c'eſt, à moins qu'on ne lui permette
de changer ce mot & de lire καὶ ἅμα ϛ Ἠλεί,
c'eſt-à-dire, „ qu'il me donne la lepre de
„ Giezi & *qu'en même tems*, ἅμα *ſimul*, il m'en-
„ voïe le ſupplice d'Heli; il prefere pourtant
καὶ ϛ Νεμὰν, de ce *Naman* dont il eſt parlé dans
le Chap. V. du II. Liv. des Rois. Cette con-
jecture ſouffre d'autant moins de difficulté
que ce nom ſe trouve emploïé en cas pareil
dans des titres du moïen âge (*a*). A l'égard
du ſupplice de Dathan & d'Abiron c'eſt ce-
lui que l'Egliſe a ſouhaitté communé-
ment aux prevaricateurs. On n'a qu'à voir
les *Capitulaires* de Baluze Tom. II. p. 679. & le
*Threſor Anecd.* du P. Martenne Tom. I. p. 79.

Nous

(*a*) Chart. Reoli Tom. I. Annal. Bened. p. 702.

Nous avons dit qu'on trouvoit dans ces *Probabilia* plus d'une preuve que M. Weſſeling avoit lû les Auteurs du moyen âge avec beaucoup d'exactitude, & qu'il étoit auſſi capable de travailler ſur ces Ecrivains que ſur ceux de la bonne antiquité. Le Chapitre XXVIII. eſt tout rempli de ce genre d'érudition. Il s'agit d'un paſſage de Fredegaire, cotté par Aimoin, & dans lequel il eſt fait mention de quelques endroits de la Friſe dont les traces ne ſont pas aiſées à ſuivre & qui ont juſqu'à preſent échapé à ceux qui ont traité avec le plus de ſuccès, des antiquitez de cette Province. Voici le paſſage de Fredegaire: *Itemque quod ſuperius prætermiſimus; in gentem clariſſimam maritimam Friſonum nimis crudeliter rebellantem præfatus princeps* (*Carolus Martellus*) *audacter navali evectione properat, certatim ad mare ingreſſus navium copia adunata Aniſtrachiam & Auſtrachiam inſulas Friſonum penetravit, ſuper Burdine fluvium caſtra ponens. Poponem gentilem ducem illorum, fraudulentum Conſiliarium interfecit, exercitum Friſonum proſtravit, fana eorum Idololatriæ contrivit atque combuſſit igni.* C'eſt-à-dire: „ Nous avons „ oublié ci-deſſus de raconter de quelle ma„ niere ledit Prince, (Charles Martel) s'avança „ hardiment par mer contre les Friſons, nation „ maritime, endurcie à la fatigue, & qui dans „ ſa rebellion avoit commis toutes ſortes de „ cruautez: aïant *enſuite* raſſemblé tous ſes „ Vaiſſeaux il penetra juſqu'à *Aniſtrachie* & „ *Auſtrachie*, Iſles des Friſons, & poſa ſon

„ camp au-dessus du Fleuve *Burdine*. Enfin il „ tua l'idolatre Popon qui étoit leur chef & „ le dangereux Auteur de leurs deliberations, „ il defit leur armée entiere, & detruisit & mit „ en cendres leurs temples qui étoient consa„ crez à l'Idolatrie". Les Historiens modernes ne conviennent pas des endroits où il faut placer *Anistrachie*, *Austrachie* & le Fleuve que Fredegaire appelle *Burdine*. Janus Douza regardoit l'Ommelande, Isle adjacente à la Frise, comme cette *Austrachie* ou *Amistrachie*; & il croïoit qu'il ne restoit plus de vestige de l'*Austrachie*. Cette opinion a été très-vivement refutée par Bern. Furmerius (*a*) & n'a pas été fort suivie. Celle de Willel. Boschart qui a mis l'*Amistrachie* dans le Canton qui est autour du Fleuve *Amasis* a un air de vraisemblance capable de faire d'abord impression; cependant ce sentiment ne sauroit souffrir un examen serieux, puisque le Fleuve nommé *Burdine* par Fredegaire couloit entre les deux Isles dont il parle, & si l'une des deux est l'*Ostergoa* d'aujourd'hui, comme le prétend Boschart lui-même, il n'est pas possible que l'Annaliste ait pû avoir en vûë le païs qu'arrose le Fleuve *Amasis*. M. Wesseling ajoute à cette raison que la partie de la Frise qui est autour de ce Fleuve n'a jamais porté le nom d'*Anistrachia*, mais bien celui d'*Emisga* (*b*). Menso Alting s'arrangeoit differemment; il supposoit premierement que le mot

(*a*) Lib. III. *Annal. Frisic.* Cap. 7.
(*b*) V. Altfrid. *Vit. S. Ludgeri* Lib. I. Cap. 19.

mot d'*Aniſtrachia* étoit corrompu & qu'il falloit lire à la place, *Wiſtrachia*; penſée qui étoit déjà venuë à Furmerius; il vouloit encore que l'on changeât le nom du Fleuve *Burdine* en celui de *Burdipe* ou *Boerdipe*; & toutes ces corrections faites, il ſe trouvoit que *Wiſtrachia* étoit *Schellingia* & *Auſtrachia* l'Iſle d'Ommelande que Douza avoit priſe pour *Aniſtrachia*. On voit par le reſpect avec lequel M. Weſſeling parle d'Alting que c'eſt avec peine qu'il s'écarte du ſentiment de ce grand homme, mais les raiſons ſuivantes l'y obligent. 1. Il n'eſt point ſûr que les deux Iſles de *Schellingia* & d'*Amelandia* exiſtaſſent du tems de Charles Martel, aucun Auteur contemporain, ceux même des ſiécles poſterieurs, n'en font point mention; & leur exiſtence actuelle n'eſt pas une preuve pour ceux qui ſavent les changemens étonnans qui ſont arrivez ſur les côtes de la Hollande & de la Friſe. Il y a plus; la ſituation des deux Iſles dont il s'agit fait connoître avec évidence qu'elles faiſoient autrefois partie du Continent de cette derniere Province. 2. Mais quand on ſuppoſeroit que l'*Ommelandia* & la *Schellingia* avoient déjà été ſeparées de la terre ferme du tems de Charles Martel, eſt-il prouvé pour cela que c'étoient les mêmes que Fredegaire a connuës ſous les noms d'*Aniſtrachia* & d'*Auſtrachia*? On ne trouvera certainement pas un ſeul témoignage d'où l'on puiſſe l'inferer. 3. Pourquoi recourir à des Chimeres, ou tout au moins à des conjectures très-éloignées quand on peut à moins de

fraix avoir des éclairciſſemens poſitifs ? Il n'y a point de difficulté que l'on connoiſſoit déjà ſous Charles Martel les deux parties de la Friſe nommées encore aujourd'hui *Weſtergoa* & *Oſtergoa*. Et pourvu que l'on avouë qu'il faut lire *Wiſtrachia* au lieu d'*Aniſtrachia*, on retrouvera facilement dans ces deux parties de la Friſe les lieux dont l'Annaliſte Fredegaire a fait mention. Tel eſt le ſentiment de M. Weſſeling ſur une matiere qui a exercé tous les Antiquaires de ces Provinces & nous avoüons que ſes preuves nous paroiſſent au deſſus de toute objection. La plus forte de ces objections ſeroit ſans doute de dire que l'Hiſtorien de Fredegaire fait des Iſles de *Wiſtrachia* & d'*Auſtrachia* & que *Weſtergoa* & *Oſtergoa* n'en ſont pas. M. Weſſeling repond ſans peine à cela que non ſeulement Fredegaire & les Auteurs de ces ſiécles d'ignorance appellent indifferemment du nom d'Iſles les peninſules & les pays voiſins de la mer, mais que les Ecrivains des meilleurs ſiécles ne ſont pas exempts de cette ſorte d'inexactitude; & il en donne un exemple d'autant plus concluant qu'il regarde la Friſe elle-même. Le reſte de ce Chapitre eſt rempli par quelques autres recherches ſur divers points de Geographie qui concernent la même Province. M. Weſſeling diſcute dans le ſuivant qui eſt le dernier de tout l'ouvrage le dégré d'autorité qu'on doit accorder aux *Acta Diurna* dont Pighius a conſervé quelques fragmens ſous l'année DLXXXV. de ſes Faſtes & M. Dodwel quelques autres dans l'Appendix de

ſes

ſes Leçons faites à Cambridge. Il paroit que le ſavant Profeſſeur de Franequer ne fait pas grand cas de ces monumens, & s'il nous eſt permis de dire ce que nous penſons, c'eſt ici principalement où l'on doit ſe ſouvenir que le titre de ſon Livre l'autoriſe quelquefois à faire part de conjectures, qui ne ſont que probables; en effet, il s'en faut beaucoup que ce qu'il avance contre les *Actes Journaliers*, ne ſoit aſſez fort pour en detruire toute l'authenticité. La longueur de cet Extrait & la varieté qu'il convient de repandre dans un Journal ne permet pas d'entrer là-deſſus dans aucun detail; & ces deux raiſons réunies nous obligent même de renvoier au volume ſuivant de cette Bibliotheque ce qui regarde la refutation du Livre d'*Artemonius*.

---

## ARTICLE IV.

ANACREONTIS Teii Odæ & Fragmenta, Græce & Latine cum Notis JOHANNIS CORNELII DE PAUW. *Trajecti ad Rhenum apud Guilielmum Kroon.*

C'eſt-à-dire:

*Odes & Fragmens d'*ANACREON *de Teos, en Grec & en Latin avec les Notes de M.* DE PAUW. A Utrecht chez Guillaume Kroon. MDCCXXXII. *in* 4. Pagg. 315.

CEux qui ne connoiſſent pas M. *De Pauw* s'imagineront ſans doute à la forme in 4 de cette nouvelle Edition qu'elle eſt dans le goût de la plûpart de celles des anciens Auteurs que l'on publie en ces Provinces, c'eſt-à-dire, qu'il a raſſemblé les Notes entieres des meilleurs Commentateurs d'Anacreon, qu'il a fait un choix des autres, qu'il a recueilli les Préfaces & les Epîtres Dedicatoires, enfin qu'il a ajouté un petit nombre de ſes propres Obſervations; & que ſur un fondement auſſi frivole il s'eſt crû autoriſé à mettre ſon nom à la tête d'un ouvrage qui lui auroit mediocrement couté; mais ce n'eſt pas-là l'idée qu'on doit ſe former de M. de Pauw: ſon *Hepheſtion* & ſon *Philé* ont fait voir qu'il n'aimoit pas les routes battuës & qu'il ſe plaiſoit à s'en tracer de nouvelles. L'Analyſe que nous allons donner de ce nouvel Anacreon ſera une bonne preuve qu'il ne ſe repent pas de ſon ancienne methode quoiqu'elle lui ait attiré des critiques mortifiantes, & que malgré tout ce qu'on en peut dire, il ne la changera jamais.

On trouve d'abord une Epître Dedicatoire à M. *Le Clerc:* les uns diront qu'elle eſt pleine de ſentimens eſtimables; quelques autres ſeront peut-être aſſez malins pour pretendre qu'elle ne doit être regardée que comme une boutade de mauvaiſe humeur & un excès de miſanthropie. Ces derniers nous paroiſſent trop ſeveres & nous ſommes perſuadez que M. de Pauw penſe en effet ce qu'il dit ſur la peine qu'il

qu'il a à louer, ſur le mepris qu'il fait des louanges, ſur le chagrin même qu'il auroit à ſouffrir celles de beaucoup de gens de Lettres. Dans la crainte que nous ne ſoïons du nombre de ces derniers, nous le louerons ſobrement; & nous rendrons compte en peu de mots de ſon travail ſur Anacreon, ou plûtôt pour nous conformer à ſa façon de parler, ſur le Recueil que nous avons ſous le nom de ce Poëte.

Il n'y a pas lieu de douter que ce debut ne ſurprenne nos Lecteurs & il les ſurprendra davantage à meſure qu'ils auront lû les Odes d'Anacreon avec plus d'attention & de plaiſir, & qu'ils ſauront mieux les reproches qu'a eſſuyez M. le Fevre pour lui avoir enlevé une demi-douzaine de Piéces qu'il ne trouvoit pas aſſez dignes du Poëte Grec pour leur donner place parmi ſes Ouvrages. M. de Pauw que les préjugez qu'il croit mal fondez n'effraïent pas, va plus loin; ce ſont toutes les Odes d'Anacreon qu'il juge avoir été ſuppoſées par les Grammairiens. Comme les Journaux ſont particulierement deſtinez à faire part des découvertes ſingulieres, & que celle-ci eſt auſſi intereſſante pour ceux qui aiment les belles Lettres, que le pourroit être l'invention d'une nouvelle ligne pour un Geometre, ou d'un nouveau Phenomene pour un Phyſicien, nous traduirons le commencement de la Préface de M. de Pauw; qui a crû ſans doute que le vrai moïen de rendre ſes Lecteurs attentifs étoit d'ouvrir la Scene par une idée auſſi étrange.

„ Si l'on me demande, dit l'Editeur, ce que „ je penſe de l'Auteur de ces Vers Anacreon„ tiques, je dis qu'ils ont été compoſés non „ par une ſeule perſonne, mais par pluſieurs. „ En effet, ſoit que l'on en examine chaque „ parole en particulier, ou que l'on s'attache „ aux penſées qui ſont repandues dans tou„ tes ces Odes, il n'eſt pas poſſible de conce„ voir que le même eſprit ait pû les produire; „ la bigarrure eſt trop marquée: de là vient „ que le prix des Piéces qui entre dans ce Re„ cueil eſt ſi different: il y en a de bonnes, „ il y en a auſſi de mauvaiſes, nous les indi„ quons dans les Notes, & il n'eſt pas néceſſaire „ de les indiquer ici derechef. Qui que ce ſoit „ n'attribuera les mauvaiſes à Anacreon. Mais „ que faire de celles qui ſont dignes de ce „ Poëte? ne doit-on pas les lui donner? J'en „ doute, ſe repond à lui-même M. de Pauw, „ & j'en doute beaucoup ". Or voici quelle eſt la raiſon d'un ſi grand doute. Les partiſans de l'opinion commune n'ont en leur faveur que les MSS. ſur l'autorité desquels H. Eſtienne a publié ces Poëſies ſous le nom d'Anacreon; mais comme il faut convenir que parmi ces Poëſies il y en a qui ne ſont certainement pas de lui, ces Manuſcrits ne doivent plus être d'aucun poids par rapport à celles qui ſont douteuſes, & la preuve qu'ils fourniſſent n'eſt d'aucune force. Nous ne ſavons ſi cet argument perſuadera beaucoup de Critiques, mais ſans pouſſer le Pyrrhoniſme auſſi loin que M. de Pauw, nous doutons beaucoup qu'il

qu'il perſuade aucun Logicien. Quoiqu'il en ſoit, voions les autres raiſons qu'il a euës d'ôter à Anacreon juſqu'aux Piéces qui peuvent lui faire honneur. La premiere eſt qu'il y a eu d'autres Poëtes que les Muſes ont autant favoriſez que le Teïen, & pourquoi ne vouloir pas qu'ils ſoient les Auteurs de ces bonnes Odes? Avec ce raiſonnement, il n'y a gueres d'Ecrivains de l'Antiquité qu'on ne dépouillât des ouvrages dont il eſt en poſſeſſion. Quoi! parce que ces Odes ſont bonnes, prétendre qu'elles ſont d'Anacreon? reprend encore M. de Pauw. Il n'eſt pas difficile de repondre que ce n'eſt pas uniquement parce qu'elles ſont bonnes qu'on les lui a attribuées, mais ſur le conſentement des MSS. qui eſt déciſif en ces ſortes de matieres; & s'il s'en rencontre quelques-unes ſur la legitimité desquelles les Savans aïent fait quelques difficultez, cela ne fait rien pour le corps même du Recueil qui ſuivant toutes les règles d'une Critique ſaine & moderée reſte toujours à celui que les MSS. en deſignent comme l'Auteur. Au reſte les Piéces qu'il y a quelque fondement à traiter de ſuppoſées parmi celles qui ſont venuës juſqu'à nous ſous le nom d'Anacreon ſont en petit nombre, & il ne faut pas s'en rapporter entierement à des Editeurs dont les uns peuvent avoir été trop delicats, & les autres ont été ſurement trop hardis, pour ne pas dire témeraires.

Nous ne diſſimulerons point une Objection qui paroit d'abord très-forte & que l'Edi-

teur croit ſans reponſe. Suidas dit formellement qu'Anacreon avoit écrit en Dialecte Ionienne (*a*). Or je demande, dit M. de Pauw, à tous les Savans ſi l'on en trouve beaucoup dans les Odes qui compoſent le Recueil dont il s'agit; à peine y en a-t-il la moindre trace: qu'on les compare avec Herodote, où l'on ſe plaint avec juſtice de ne pas trouver le tiers des Ionismes qui devroient y être, & l'on verra par cette comparaiſon que l'Idiotiſme en eſt different; & qu'il y a encore dans ces Poëſies les deux tiers moins d'Ioniſmes que dans Herodote, qui a lui-même perdu la plus grande partie de ceux qu'il devroit avoir. Il eſt aiſé de detruire ce raiſonnement, ou pour mieux dire ce tiſſu de conſequences conjecturales tirées du Paſſage de Suidas; car ſi l'on veut bien y prendre garde, independamment de la quantité de vers que l'on peut citer & qui ſont remplis de mots uniquement emploïés par les Auteurs qui ont écrit en Dialecte Ionienne, l'exemple auquel M. de Pauw nous renvoie fournit une reponſe ſuffiſante à ſon objection; c'eſt que le petit nombre d'Ioniſmes qui ſe voïent dans Herodote n'empêchant pas qu'on ne le laiſſe dans une poſſeſſion paiſible de ſon Hiſtoire, le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les Odes d'Anacreon ne doivent pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoiſſe l'Auteur. Nous ajouterons que les Poëtes en particulier ſe ſont moins aſtreints que les Ecri-

(*a*) V. Ἀνακρέων.

crivains en Proſe à ſe ſervir de la même Dialecte. Nous ne croïons pas que M. de Pauw ſe conteſter jamais ce principe; on le renvoïeroit à Homere, dont l'exemple eſt d'un poids d'autant plus grand qu'il étoit preſque ſeul Poëte qu'Anacreon pût avoir devant ſes yeux & le ſeul modele avec Heſiode qu'il eut à ſe propoſer.

Après avoir fait ces objections victorieuſes, M. le Pauw s'en fait une capable d'embaraſſer un critique moins hardi que lui; la voici avec la reponſe qu'il y donne; l'expoſition ſeule mettra les Lecteurs en état de ſentir la ſolidité de l'une & de l'autre. „ Comment donc, *dit-il*, n'y „ aura-t-il pas dans tout ce Recueil de Vers „ Anacréontiques une ſeule Ode qui appar„ tienne veritablement à Anacreon? Aulu„ Gelle en cite une (*a*) qui s'y trouve; je l'a„ voue, reprend froidement le nouveau Com„ mentateur, „ mais cela ne me touche point. „ Qu'on jette ſeulement les yeux ſur mes ré„ marques & l'on aura honte de s'être ſervi „ d'une raiſon auſſi mince. Quoi! on pre„ tendra s'appuïer d'une Piéce où non ſeule„ ment les paroles, mais les vers entiers ſont ſi „ fort brouillez & que les Grammairiens ont „ pris la licence d'augmenter & d'eſtropier „ tant qu'ils ont voulu? A Dieu ne plaiſe, à Dieu „ ne plaiſe qu'on raiſonne ainſi: ce qu'ils „ ont tourné à leur mode, d'autres peuvent „ bien auſſi l'avoir d'abord ſuppoſé, & une „ fauſ-

(*a*) C'eſt la XVII. V. p. 68. *& ſuiv.*

„ fauſſeté conduit naturellement à en ſoup-
„ çonner une autre, c'eſt pourquoi cette ci-
„ tation d'Aulu-Gelle ne conclut rien. Mais
„ vous pourſuivrez, ajoute M. de Pauw,
„ Aulu-Gelle a trouvé cette Ode ſous le nom
„ d'Anacreon, & n'eſt-ce pas une preuve in-
„ dubitable qu'elle eſt de lui? Rien moins que
„ cela; & pour dire ſans detour ce que je penſe,
„ cette collection de Vers Anacreontiques
„ exiſtoit déjà du tems d'Aulu-Gelle, & elle
„ comprenoit beaucoup de Vers, qui quoi-
„ qu'ils euſſent été compoſez par d'autres
„ Poëtes y paroiſſoient cependant mal à pro-
„ pos ſous le nom d'Anacreon; & cela ve-
„ noit en partie de gens ſans goût qui pre-
„ noient pour des ouvrages de ſa façon des
„ Piéces fort mediocres; ou de fripons qui
„ ſavoient que le vrai moïen de bien vendre
„ leurs marchandiſes étoit de la débiter com-
„ me venant d'une auſſi bonne fabrique que
„ l'avoit été la ſienne. Les vrais Savans n'i-
„ gnorent pas combien ces divers motifs ont
„ fait ſuppoſer de monumens & qu'il y en a
„ plus que nous ne pouvons le ſavoir ou que
„ nous n'oſons le dire". [Cette derniere periode eſt remarquable & nous invitons M. de Pauw à nous dire ſon ſecret. Pourquoi ne pas profiter de la liberté qui regne dans la Republique des Lettres, où il eſt permis d'offrir à la diſcuſſion des perſonnes inſtruites tout ce qu'on croit vrai, & dans celle de Hollande où il n'a pas à apprehender que l'on étouffe ſes découver-

ntes comme l'on a fait en France celles du P. Hardouin. ]

Achevons le paſſage de l'Editeur. „ Je mets principalement, continue-t-il, parmi les embuches que les fauſſaires ont tendues à notre credulité l'Ode qu'Aulu-Gelle attribuë à Anacreon; il paroit même que pour reuſſir plus ſurement, ils ont fourré dans l'Edition dont l'Auteur des Nuits Attiques s'eſt ſervi, le nom de Bathylle; rien n'eſt plus clair quand on y fait attention". Nous ne croïons pas qu'il ſoit poſſible de pouſſer plus loin la hardieſſe des conjectures. Mais que repondre aux faits ſuivans qui les détruiſent tout independamment desquels elles ne prouvent que la ſubtilité de celui qui les avance. 1. Les ouvrages d'Anacreon ſubſiſtoient du tems d'Horace (*a*), ils ſubſiſtoient du tems d'Ovide (*b*) qui en conſeille la lecture à ceux qui vouloient apprendre les myſteres de l'Amour, eſt-il difficile de concevoir que dans la haute réputation où ils étoient, ils ont pu ſe conſerver juſqu'à Aulu-Gelle? 2. Il ſe trouve dans l'Anthologie & ſous le nom d'Anacreon quelques-unes de ces mêmes Odes qu'on trouve auſſi dans la collection qui nous reſte. 3. Alcyonius dans ſon I. Livre *de Exilio* dit avoir entendu raconter dans ſa jeuneſſe à Demetrius Chalcondyle que les Prêtres avoient ſi

(*a*) *Nec ſi quid olim luſit Anacreon, Delevit ætas.* Lib. IV. Od. IX.
(*b*) Lib. III. *De Arte Amandi.*

ſi bien fait auprès des Empereurs de Conſtantinople qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on brûlât les exemplaires des anciens Lyriques Grecs dont les Ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacreon eſt au rang de ceux qui furent livrez au zele de ces Eccleſiaſtiques; il en reſtoit donc alors des MSS. Nous ſavons bien qu'on pourra revoquer en doute la verité du recit d'Alcyonius & qu'on l'a fait: mais ſi d'un côté il eſt dangereux d'être trop credule, il ne l'eſt pas moins de l'autre de nier ſans aucun ſujet ce qui eſt poſſible & affirmé par des gens qui n'avoient aucun interêt à nous tromper, & ſur la probité desquels il n'y a pas d'ailleurs de juſtes ſoupçons.

Nous nous ſommes arrêtez ſur cet endroit de la Préface de M. de Pauw un peu plus que nous n'avions compté de le faire, & que la matiére ne le demandoit. Mais c'eſt une ſuite de la douleur que nous avons de voir à quel point on viole aujourd'hui ſur les plus legers fondemens les règles de la veritable Critique. On doit louer ceux qui ſe font de nouvelles routes, mais ce n'eſt pas aſſez qu'elles ſoient nouvelles; il faut qu'elles conduiſent au but. Que ſi malheureuſement elles ne ſont propres qu'à égarer, alors on ne ſauroit apporter trop de ſoin pour empêcher que les Lecteurs ne s'y engagent & ne s'y perdent avec leurs guides.

Mr. de Pauw traite enſuite de la meſure des vers d'Anacreon & après avoir montré combien elle eſt differente en differens endroits, il

en conclut avec raiſon qu'elle ne ſuffit pas pour autoriſer les Critiques à changer les vers où elle ſe fait remarquer, quand d'ailleurs ils ſont corrects; c'eſt ainſi, dit-il, qu'il en uſe & qu'il continuera d'en uſer juſqu'à ce qu'on lui ait prouvé que les Anciens ne mêloient pas divers pieds, & qu'on ait fait voir que ce mêlange eſt contraire aux règles du chant. Ce principe eſt excellent & ferme la porte à un grand nombre de pretextes que ſe forgent bien des Critiques ſur la néceſſité de corriger des paſſages qui ſont très-clairs & très-beaux. Il paſſe enſuite aux fragmens de ſon Auteur & il avertit qu'il a donné place dans ſon Edition à tous ceux que H. Etienne & d'autres Editeurs qui l'ont ſuivi ont ramaſſés; ces fragmens doivent être d'autant plus précieux pour M. de Pauw qu'ils ſont les reſtes les moins ſuſpects du Poëte Grec: il les a mis tels qu'ils ſe trouvent dans les Auteurs qui les ont conſervez en les citant, & ne s'eſt point embaraſſé de les rappeller aux règles étroites de la verſification; l'experience lui aïant appris que rien n'eſt ſi dangereux que de prétendre reduire à une meſure certaine les fragmens des Lyriques au milieu du grand nombre de meſures à quoi ils peuvent être effectivement reduits. Il y a beaucoup de ſagacité dans la critique de quelques uns des fragmens que Joſué Barnes a attribués à Anacreon & qui ne ſont point de lui; tels ſont entr'autres les ſept vers tirés de la Poëtique de Scaliger, & que M. de Pauw ſoupçonne avec beaucoup de vraiſemblance avoir été

été composez par Scaliger même pour servir d'exemples des differentes mesures des vers Anacreontiques. Enfin l'Editeur finit sa Préface en expliquant briévement ce qu'il s'est proposé de faire dans ses remarques ; c'est d'examiner succintement tous les endroits difficiles, de sorte qu'on puisse lire à present le pretendu Anacreon sans être arrêté à chaque vers : il a évité surtout de toucher à cet amas de sottises dont ceux qui l'ont précedé ont farci leurs Notes : on ne sera pas fâché de savoir ce qu'il en pense : *Ut de aliis non loquar*, dit-il, *duo Commentarii duorum Interpretum, Barnesii & Baxteri, tot futilissimis nugis sunt repleti, ut si eas singulatim refutare instituissem, plura de illis solis conscribenda fuissent mihi, quam nunc de Græcis omnibus conscripsi.* C'est-à-dire: „ Pour ne pas parler des autres Commentateurs, les Observations de Barnes & de Baxter sont remplies de tant de puerilitez, que „ si j'avois entrepris de les refuter toutes, ce„ la seul auroit occupé plus de place que n'en „ ont pris mes remarques sur le Texte Grec". Ce jugement est un peu dur, & M. de Pauw ne dement pas dans le cours de son ouvrage cette façon Laconique de décider. Il approuve peu, il louë moins encore, & quand il n'est pas de l'avis de quelque Interprête, il a soin d'ajouter toûjours à son nom quelque Epithete offensante. Il s'y est tellement accoutumé qu'il ne perd pas cette coutume, quand même il s'agit de Savans dont il a gouté ailleurs quelques conjectures. Nous sommes très-

persuadés qu'il prend ces sortes de proce- pour la vertu appellée en Grec *μίμησις, Fran-se.* S'il s'applique jamais aux Langues mo- nes il verra qu'elles leur donnent un autre m que nous aurons le menagement de primer.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici n'em- chera pas que nous ne rendions justice aux tes de M. de Pauw. En general elles sont ines d'érudition. Cette érudition ne regar- pas seulement les mots, elle s'étend squ'aux pensées de son Auteur, ce qui est e methode toujours utile, mais dont il sem- que ceux qui commentent les Poëtes & res Ecrivains pareils ne devroient jamais carter. Au reste que ces observations cri- ues soient partout également justes & bien puïées, c'est ce que nous n'osons pas dire. ous ajouterons qu'il y regne une affluence paroles qui ne sera pas du goût de bien des ecteurs. Nous avons déjà touché l'air de uteur qui se fait sentir à toute occasion, ain- nous n'en parlerons pas davantage & nous irons cet extrait en rapportant quelques No- s qui puissent faire connoître si le jugement neral que nous en avons porté est bien fon-

Ode I. Cette Ode sert de Préface à tout le Recueil & contient une pensée naturelle & ui reçoit un prix infini du tour ingenieux qu'y donné Anacreon, il auroit voulu chanter les xploits des Atrides & de Cadmus, mais son

luth ne vouloit chanter que l'Amour. Q
fait-il? il change les cordes de ſa lyre, il cha
ſa lyre entiere :

Ἤμειψα νεῦρα πρώτα
Καὶ τὴν λύρην ἅπασαν.

C'eſt ſur ces deux Vers que roule une N
de M. de Pauw. Tous les Interprêtes conv
nent que par λύρην ἅπασαν il faut enten
qu'Anacreon s'appercevant que le changem
de cordes ne ſuffiſoit pas, il avoit changé t
te ſa lyre, c'eſt-à-dire, comme l'explique B
nes, l'archet, le peſon, les chevilles. M.
Pauw pretend au contraire que le Poëte
voulu dire qu'il avoit changé de Luth; m
cette explication paroit oppoſée au texte m
me, & à l'uſage des Poëtes qui ont accou
mé de dire, lorſqu'ils veulent chanter quelq
choſe d'extraordinaire, qu'ils ont monté l
Luth de neuf & non pas qu'ils en ont pris
autre. Un paſſage de l'Ode XLVIII. en
une preuve. *Apportez-moi*, dit Anacreon, *la l
d'Homere ; mais que la Corde qui chante
combats en ſoit ôtée :*

Δότε μοὶ λύρην Ὁμήρου
Φωνὴν ἀνευθε χορδῆς.

Ainſi ce n'eſt pas la difference des Luths, mai
celle des cordes qui fait la difference des chants.

ODE II. Il y a trois endroits dans cette Od
qui embaraſſent les Commentateurs & ſur
les-

lesquels ils sont divisez : 1. Κίεγετε où la seconde Syllabe est longue contre l'usage ; Baxter pretendoit en avoir trouvé un exemple dans Orphée, mais Barnes ne se rendit pas & a toujours soutenu que dans ce Vers comme dans celui d'Anacreon κίεγε la seconde longue venoit de κίημι & non de κίω. M. de Pauw n'est pas content de toutes ces solutions, & il en donne une qui est tout au moins aussi naturelle. Les Poëtes, dit-il, ont emploïé κιρνᾶτε lorsqu'ils ont eu besoin que les trois dernieres Syllabes de ce mot fissent un dactyle, & par la même licence, ils ont en contractant ce mot rejetté l'usage qu'ils y avoient introduit & reduit à un trochée les deux Syllabes qui restoient. Il faut seulement observer de laisser à ce mot la marque de la contraction & accentuer Κιρνᾶτε & non Κίεγετε.

2. Le mot de φρένημα, attribut qu'Anacreon dit que la nature a donné aux hommes embarasse les Commentateurs. H. Estienne le prend pour la prudence ; Baxter veut que ce soit le courage, sur quoi Barnes se range de son côté. M. de Pauw entend par là la grandeur d'ame. S'il y avoit des exemples de cette derniere signification elle fait certainement un sens plus beau, & dès qu'on en aura cité quelqu'un, nous l'adopterons avec plaisir ; en attendant nous ne voïons point d'inconvenient à nous en tenir à celle de H. Estienne. Barnes a beau dire que φρένημα n'est emploïé par aucun Auteur pour signifier la prudence, & que si l'on veut absolument que ce soit la pru-

les yeux les Vers qui y ont donné occasion, les voici.

Ἐπὶ μυρσίνας τερείνας
Ἐπὶ λωτίνας τε πόας
Στορέσας θέλω ἀφυσινεῖν.
Ὁ δ' Ἔρως χιτῶνα δήσας
Ὑπὲρ αὐχένος πιπύσκῃ
Μέθυ μοι διακωνείτω.

C'est-à-dire suivant la Version de Madame Dacier : „ Je veux boire couché sur le Myrthe „ verd, & sur l'Alisier ; qu'Amour retrousse „ donc son manteau au dessus de l'épaule avec „ un ruban *de papier d'Egypte* & qu'il me verse du vin". Voïons à present la remarque de M. de Pauw : „ *Les Commentateurs*, dit-il, „ conviennent unanimement qu'il s'agit ici du „ papier d'Egypte, & ils ont raison ; je ne „ voudrois pas pourtant qu'ils entendissent par „ là une petite corde faite de ce papier, mais „ ou de l'écorce encore tendre, ou des bandelettes de cette plante entortillées de façon „ qu'elles pussent servir de lien. Cela „ supposé, la pensée d'Anacreon aura quelque sorte d'élegance, au lieu que sans cela „ on n'y decouvre rien que de grossier ; car „ peut-on rien imaginer qui le soit plus qu'une vraïe corde ? Une tunique ainsi relevée „ jusqu'au col laisseroit voir à nud l'estomac „ & le ventre de Cupidon, & c'étoit sans „ doute pour repaître sa vuë d'un spectacle „ aussi charmant que le Poëte vouloit que ce

„ Dieu

„ Dieu nouât ſon manteau ; il y auroit beau-
„ coup de delicateſſe à ſe ſervir d'une corde
„ en cette occaſion, ce ſeroit certainement
„ une ſotiſe que cette idée : le Poëte a donc
„ eu en vûë une feuille ou des bandelettes de
„ papier, pour que le manteau de l'Amour
„ fût renoué avec plus de grace. Cela me
„ paroit hors de toute conteſtation.

Nous avoüons ingenuement que nous ne ſavons à qui M. de Pauw peut en vouloir ; & quoique nous aïons lû avec aſſez d'attention tout ce qui a été écrit ſur Anacreon, il ne nous reſte aucune idée d'avoir lû dans aucun de ſes Interprêtes une idée auſſi ridicule que celle de cette corde qui attache le manteau de Cupidon. Si c'eſt un monſtre que l'Editeur s'eſt forgé, comme il y a bien de l'apparence, nous n'avons plus rien à dire, ſi ce n'eſt qu'il l'a parfaitement combattu & que nous le felicitons de ſa victoire. Quant à la ſuite de cette Note où il obſerve que cette Ode pourroit bien être d'un Poëte Egyptien parce qu'il y eſt parlé du papier & du lotos qui croiſſoient dans ce pays & que le myrthe y croiſſoit auſſi, il nous ſuffira de remarquer que ſi une fois de pareilles conjectures ſont fortune, il ſera aiſé de ſe ſignaler par de nouvelles découvertes dans l'Hiſtoire Litteraire des Auteurs Grecs.

Ode IX. M. le Fevre, bon juge en cette matiere, dit dans une eſpece d'enthouſiaſme qui prend rarement à ceux qui ſentent plûtôt la force des mots que les penſées des Origi-

naux qu'ils commentent, qu'on a de la peine à croire que cette Ode ait été faite par un homme, & qu'il semble que les Muses & les Graces y ont travaillé de concert à l'envi les unes des autres (*a*). M. de Pauw qui l'a sans doute considerée avec plus de flegme ne la croit pas d'Anacreon quoiqu'il ne la mepriſe pas entierement. Voici pourquoi. La Colombe, qui eſt un des perſonnages de ce charmant Dialogue, dit qu'elle appartient à Anacreon, & qu'elle lui a été cedée par Venus pour une petite Hymne de la façon du Poëte. Il n'y a qu'un fat ſelon l'Editeur qui puiſſe parler ainſi de ſoi-même & qui faſſe tant de cas de ſes propres productions, or Anacreon ſavoit trop bien vivre pour extravaguer juſqu'à ce point (*b*). Apparemment que M. de Pauw a oublié que les Poëtes les plus célèbres ſe ſont couronnez de leurs propres mains, qu'il y a par rapport à cette coutume une tradition non interrompuë ſur le Parnaſſe & qu'il faudroit ôter à ces Meſſieurs leurs plus beaux ouvrages, ſi l'on vouloit leur ôter ceux où ils ſe ſont louez ſinon avec autant de delicateſſe, au moins avec auſſi peu de reſpect pour la modeſtie. Mais de qui que ſoit cette divine petite Piéce, on doit convenir que M. de Pauw n'eſt pas au-deſſous

(*a*) Pag. 139. *Not. in Anacreont.*

(*b*) *Quid tibi videtur? An homo non ineptus ita loquetur de ſe ipſo & tanti æſtimabit ſua? Vix puto, ipſeque Anacreon cultior & lepidior quam ut ita inſanierit. Quare dicam libere, Odarium hoc non ab eo, ſed alio docto & bellatulo vate compoſitum eſſe augurer plane.*

sous des meilleurs Interprêtes d'Anacreon
ns l'examen qu'il a entrepris des endroits les
s difficiles. Tel est ce Vers entendu si dif-
emment par H. Etienne, M. le Fevre, Bar-
s, Tollius (*a*) & M. Davies (*b*). Τίς ἐστι, σοὶ μέλει
. Nous rapportons seulement la correction
ce dernier; comme elle se trouve dans un
vrage qui n'a pas un grand rapport à Ana-
on, il pourroit se faire que des gens habiles
n auroient pas connoissance. Ce savant
nglois lit, Τίς ἐστι, οἱ μέλει ; mais quelque
genieuse qu'elle paroisse, M. de Pauw n'en
pas content, & il croit qu'il faut nécessai-
ment Τίς ἐστι, σοὶ μέλει ; cela peut se sup-
orter, mais pour user de la liberté que l'Edi-
eur veut bien accorder à tout le monde, nous
emarquerons que l'homme avec lequel la
Colombe s'entretient lui aïant d'abord deman-
é d'où elle vient & où elle va πόθεν πόθεν πέτα-
ται, il est naturel qu'elle dise quel est son maî-
re & où il l'envoïe ainsi parfumée. Et en
effet la Colombe savoit si parfaitement que
'étoit là ce qu'on vouloit d'elle que quand
elle s'apperçoit que le plaisir de parler de la
douceur de son esclavage l'emporte trop loin,
elle se traite elle-même de babillarde & se tait.
Au reste nous sommes surpris que M. de Pauw
n'ait dit mot de la conjecture de M. d'Ar-
nauld (*c*), approuvée par MM. les Journalis-
tes

(*a*) *Not. in Ausonium.*
(*b*) In Cap. XLVII. Lib. II. *de Natura Deorum.*
(*c*) *Spec. Animadv. Critic. ad Scriptores Graecos.* Cap. I.

tes de Leipſig (a), Τίς ἐστὶ, καὶ μέλλει δὲ ;
vaut bien celle de Barnes qu'il refute aſſe
long : voudroit-il nous laiſſer lieu de ſ
çonner que la hardieſſe qu'a euë ce ſavant
ne homme de ſe meſurer avec lui au ſujet
quelques endroits d'Heph eſtion, lui a depuis
le croiroit preſque à voir l'affectation avec
quelle il garde un profond ſilence ſur les
rections que M. d'Arnauld a faites dans
creon. Elles peuvent n'être pas toutes
même force, mais au moins y en a-t-il qui
lent la peine d'être refutées.

Revenons aux Notes de M. de Pauw ;
ne ſauroit qu'approuver le changement du te
futur au preſent qu'il fait dans ces Vers :

Τὸν οἶνον, ὦ φοσπόνε
Πιόντα δ' ἂν χορεύσαι,
Καὶ διστότλω Ἀναιρέοντα
Πτερῶσι συγκαλόψω.

Cette difference donne un ſens plus beau.
troiſiéme de ces Vers a beſoin d'une main
bile ; celle de nôtre Editeur preſente

Καὶ διστότλω κρέοντα.

Ou bien

Διστότλω τ' Ἀναιρέοντα.

Mai

(a) *Act. Erudit.* April. MDCCXXIX. p. 155.

ais il avouë que ni l'une ni l'autre de ces rections ne lui plait assez pour l'honorer de suffrage. Un François qui lui est inconnu, -il, lisoit

Καὶ διωκόλω γέροντι.

e qui lui deplait pour deux raisons, l'une est ne ce γέροντι est trop éloigné de la Leçon ordinaire, & l'autre qu'Anacreon n'étoit pas si eux dans le tems qu'il aimoit Bathylle; ce u'il prouve par ce passage d'Horace,

*Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo*
*Anacreonta Teium* (*a*).

La premiere n'est pas absolument d'un grand poids, puisque l'on admet, lorsqu'elles sont necessaires, des corrections bien plus éloignées des MSS. Pour la seconde elle est plus forte, car il est certain que Bathylle a vécu avec Anacreon à la Cour de Polycrate Tyran de Samos qui aimoit éperduement ce jeune homme; & alors Anacreon n'étoit pas assez âgé pour se traiter de vieillard. Nous ne dissimulerons point pourtant qu'il y a dans cette même Ode un Vers ou deux desquels on pourroit conclure qu'Anacreon prenoit plaisir à se peindre sous l'idée d'un vieillard; ce sont ceux où la Colombe dit qu'elle le couvre de ses ailes, cela ne convient pas mal à un homme

(*a*) *Epod.* Lib. *Od.* XIV.

me qui a beſoin de recourir à tout ce qui pe
entretenir la chaleur naturelle. Quoiqu'il
ſoit, le paſſage d'Horace ne prouve rien co
tre cette correction, & le Poëte auroit pû di
qu'il n'aimoit pas avec moins d'ardeur ſa m
treſſe que le Poëte Teïen aimoit Bathyll
quand la paſſion d'Anacreon eût commen
dans une vieilleſſe avancée: *aliter* ne ſigni
pas autre choſe.

Nous ne quitterons point cette Ode ſan
remarquer que Barnes vouloit que le Dialo-
gue ſe paſſât entre Anacreon & ſa Colombe;
M. de Pauw dit qu'une idée auſſi ridicule ne
pouvoit naitre que dans la tête de Barnes & de
ſes pareils. Il a raiſon, cette ſuppoſition que
rien n'autoriſe ôteroit toutes les graces de cet
ingenieux petit Poëme.

ODE XIII. M. de Pauw n'a gueres eu af-
faire jusqu'à preſent qu'à des Critiques dont à
l'exception de M. le Fevre, il ne paroit pas
eſtimer beaucoup les lumieres, mais cette Ode
le fait entrer en lice avec le célèbre M. Bent-
ley, qui dans une Lettre écrite au Poëte ſans
fard a tenté d'en corriger quelques endroits,
& entr'autres le troiſieme Vers. Anacreon dit:

Οἱ μὲν κελαδεῦ Κυβήβλην
Τὸν ἠμίθηλυν Ἄτυν
Ἐν ὄρεσιν βοᾶν
Λίγυσιν ἐμμανῆναι.

Ce qui ſignifie: „ On dit que l'effeminé *Atys*
„ devint furieux de l'amour qu'il eut pour
„ la

la bonne Cybele ". La difficulté de Gacon teur du *Poëte ſans fard* étoit que les Poëtes t bien parlé de la fureur de Cybele pour A-, mais qu'il ne connoiſſoit qu'Anacreon eût fait mention de celle d'Atys pour Cy-e. Cette ſingularité lui aïant fait ſoupçon-r que l'Original pourroit bien être corrom-, & ſon ſavoir n'allant pas juſqu'à rétablir des ſages alterés, il s'adreſſa à M. Bentley, & proposa ſon embarras. Le célèbre Anglois ppé lui-même du mal ne fut pas long-tems s y trouver un remede, & il changea d'abord τετα en βοῶσαν; par ce moïen Anacreon ne di-t plus rien d'extraordinaire. On ne con-ſte pas à M. Bentley que cette reſtitution ſoit très-ſimple, & que ſi effectivement le ſſage avoit beſoin d'être corrigé, il ne dût être de cette maniere: mais M. de Pauw uve par l'autorité de Salluſte (*a*) qu'Ana-reon n'eſt pas le ſeul qui eſt fait Atys furieux: n peut voir le paſſage original au bas de la ge (*b*). L'Editeur juſtifie une autre leçon que . Bentley avoit crû devoir être reformée ns la même Ode, & il la juſtifie par des ſons ſolides & ſuffiſantes: celles qu'il ap-por-

(*a*) *De Diis & Mundo.* Cap 4.

(*b*) Τὴν μητέρα τῶν θεῶν φασὶ τὸν Αττιν παρὰ τῷ Γαλλῳ καίμενον ἰδοῦσαν ποταμῷ ἐρασθῆναι τε καὶ λαβοῦσαν τὸν ἀχειρωτὸν αὐτῷ περιθεῖναι πίλον καὶ τοῦ λοιποῦ μεθ' ἑαυτῆς ἔχειν. Ὁ δὲ Νύμφης ἐραασθεὶς τὴν θεῶν μητέρα ἀπολαῦσαι τῆ Νύμφη σύνηγ. Καὶ διὰ τοῦτο ἡ Μήτηρ τῶν θεῶν τοῦ μανῆναι τὸν Αττιν, &c.

porte pour mettre au Vers penultieme μὴ τὸν ἐναίρειν au lieu de καὶ τὸν ἐναίρειν ne ſont pas d'un moindre poids & l'on ne ſauroit diſconvenir que c'eſt le ſeul biais qu'on puiſſe prendre pour prêter à cette fin d'Ode un ſens raiſonnable. Nous croïons auſſi qu'il a bien fait d'approuver la correction de l'article en la troiſieme perſonne du ſubjonctif au Vers 12. de l'Ode XVIII. il en fait honneur à M. de la Foſſe, à qui nous ne ſavons pas pourquoi il donne le nom d'*Abbé*. Il eſt tems de finir cet Extrait qui ſuffit pour donner une idée de la Méthode de M. de Pauw, dont les Notes reduites à un tiers, & depouillées de l'air de confiance qui y domine auroient été très-utiles & parfaitement reçues du public, à ce que nous avons lieu de preſumer.

---

## ARTICLE V.

A Critical Examination, &c. C'eſt-à-dire: *Examen Critique du* NOUVEAU TESTAMENT EN GREC ET EN ANGLOIS *qui a paru depuis peu, où l'on découvre & cenſure le texte corrompu, la fauſſe verſion, & les notes dangereuſes de l'Editeur, par* LEONARD TWELLS, *Vicaire de Ste. Marie de Marlborough, en III. Parties.* I. Part. pp. 166. II. Part. pp. 168. III. Part.

Part. pp. 187. A Londres, chez R. Gosling. 1731. *in* 8.

Il n'étoit gueres poſſible, qu'une entrepriſe auſſi hardie que celle de publier un Texte Nouveau Teſtament different en bien des droits du Texte ordinaire, & de donner une Verſion fort libre de ce nouveau Texte, & accompagnée de Notes aſſez contraires aux ſentimens reçus, échapât à la Critique de pluſieurs perſonnes toujours attentives à prevenir les nouveautez, ſur tout dans une matiere auſſi eſſentielle à la Religion que la pureté du Texte Sacré. Animé d'un juſte zèle contre une liberté, qu'on doit traiter ſans heſiter de licence, & ſurpris qu'on ne ſe ſoit pas élevé juſqu'ici contre un ouvrage, ſi capable d'exciter d'indignation, Mr. *Twells* s'eſt chargé lui-même de l'entrepriſe, & fait paroître dans ſa Critique ordinairement beaucoup d'érudition, ſouvent du diſcernement, & toujours beaucoup de Religion & un grand attachement pour l'Orthodoxie.

Quoique l'ouvrage ne ſoit diſtingué qu'en trois parties, il y en a proprement quatre. La 1. eſt employée à l'examen du Texte; la 2. à celui de la Verſion; la 3. à celui des Notes; & la derniere à la defenſe de la Canonicité de quelques-uns des livres du N. T. & principalement de l'Apocalypſe, non ſeulement contre le Traducteur du N. Teſtament, mais encore contre l'Auteur Anonyme d'une Diſſertation Hiſtorique & Critique ſur ce Livre.

A l'idée que l'on vient de donner du plan de cet ouvrage, on ſent bien qu'il n'eſt gueres poſſible d'en former un Extrait ſuivi, puisque le tout conſiſte dans une diſcuſſion detaillée de paſſages ſans liaiſon, & qui n'ont d'autre connexité entr'eux que par le rapport qu'ils ont à certains chefs generaux, dont notre Critique fait proprement l'objet de ſa Cenſure, & qu'il nous ſuffira presque d'indiquer pour donner une idée de l'ouvrage.

1. Mr. *Twells* pretend d'abord, que le nouvel Editeur dans la reviſion de ſon Texte n'a ſuivi aucune regle fixe; qu'ayant pris pour fondement de ſon Edition le Texte du *Dr. Mill*, il l'a abandonnée en plus de 1100. endroits; qu'il ne s'eſt point toujours déterminé par la pluralité des MSS; que quelque eſtime qu'il faſſe paroître pour le MS. Alexandrin il s'en écarte en plus de 360. places pour ſuivre le Texte imprimé, & dans environ 80. autres, où le Texte imprimé & le MS. s'accordent; que d'ailleurs les leçons qu'il a ſuivies en pluſieurs endroits avec le plus de raiſon ne ſauroient être regardées tout au plus que comme plus probables; que d'autres n'ont pas pour elles plus d'autorité que celles auſquelles elles ont été ſubſtituées, & que quelques unes ſont des depravations manifeſtes du Texte; que quelquefois il a ſuivi trop aveuglément le Dr. *Mill*, & que dans d'autres occaſions il l'a ou abandonné ou contredit ſans raiſon; que dans quelques rencontres il s'eſt contredit lui-même en ſuivant

des

corrections qu'il a rejettées dans des en-
s paralleles ; que quelques-unes des le-
de ſon nouveau Texte ne viennent que de
ignorance de l'Orthographe Greque ou de
nepriſes ; en un mot que ſon Texte eſt très-
rfait, & que dans la correction que l'Auteur
faite il paroît avoir moins ſuivi les règles de
que que les vuës particulieres qu'il a euës
l'autoriſer ſes ſentimens ſinguliers ou de
editer ceux qui ſont reçus dans l'Egliſe.

De la Critique du Texte notre Auteur
à celle de la Verſion Angloiſe, qu'il char-
l'abord de differens defauts dans le ſtyle,
expreſſions fauſſes, impropres, affectées,
tiques, peu naturelles, indecentes, peu
venables au ſujet, pleines d'une fauſſe de-
teſſe & d'une fauſſe modeſtie, & peu pro-
tionées au temps auquel elles doivent ſe
porter.

l ajoute que cette Traduction a des quali-
, qui ſeroient mauvaiſes dans toutes ſortes
uvrages, mais qui le ſont bien plus dans
e Verſion du N. T. Que ſouvent c'eſt plu-
une Paraphraſe qu'une Verſion ; que le
ducteur y fait diſparoître ou y affoiblit dif-
entes Antitheſes qui ſont dans le Texte ;
il ſupprime dans l'Anglois differentes for-
expreſſions qui ſont dans le Grec ; & qu'il
ute au Texte differentes choſes ou inutiles
abſurdes. L'Auteur produit de tout cela
exemples, mais ce detail n'eſt pas pour un
trait ; & tout ce que nous pouvons dire,
eſt que ſi la Critique n'eſt pas fauſſe, nous

ne pouvons pas desavouër qu'elle ne soit quelquefois un peu trop severe.

Mr. Twells pousse la Censure encore plus loin dans la suite. Car non content de charger le Traducteur de fausses traductions en general; il l'accuse d'avoir eu en vuë en differens endroits de favoriser le Libertinisme ou l'infidelité contre le Christianisme, ou l'Arianisme & le Schisme contre l'Orthodoxie, l'unité, & la Discipline de l'Eglise. Mais quoi qu'en quelques endroits la Traduction paroisse veritablement affoiblir quelques-unes des veritez reçuës, comme lors qu'au lieu de traduire que J. C. *connoissoit toutes choses*, le Traducteur a dit qu'il *connoissoit toutes les difficultez* de ses Disciples, ou qu'il a substitué au mot de *fornication* celui de *Libertinage*, ou autres choses pareilles, on ne peut pas s'empêcher de reconnoître, que la Censure est quelquefois outrée, & que le Traducteur peut justifier par d'autres Versions ou même par l'autorité des Critiques & quelquefois des Peres des endroits, que le Censeur condamne avec beaucoup de rigueur.

3. Les Notes, comme l'on peut bien juger, ne sont pas plus épargnées que la Version. Outre le reproche de faux Criticisme, d'ignorance, & de plagiat que le Censeur fait au Traducteur, il l'accuse d'avoir fait plusieurs Notes pour favoriser l'infidelité, d'autres pour supporter l'Arianisme, & d'autres pour seconder les ennemis de la discipline & du gouvernement de l'Eglise. Quelques personnes auroient

roient pû être plus indulgentes, & n'auroient, par exemple, peut-être pas condamné comme Mr. Twells ce que le Traducteur dit, *qu'avant le temps de J. C. personne n'auroit pu sans revelation trouver dans l'Histoire de Melchisedech, qu'il viendroit après lui un Prêtre éternel qui ne devoit succeder à qui que ce soit, & ne devoit point avoir lui-même de successeur*; comme auſſi ce qu'il dit ſur le v. 9. du I. Chap. aux Hebreux; que *les citations que l'Auteur de cette Epître applique ici à J. C. ſe rapportent certainement à Dieu dans le ſens du Pſalmiſte.* Si Mr. Twells juge de là que l'Auteur penche vers l'Arianiſme ſa conjecture n'eſt peut-être pas fauſſe; mais s'il croit qu'on ne peut faire une pareille remarque ſans être engagé dans cette erreur, & ſans regarder comme de bonnes preuves pour la Divinité de J. C. toutes celles, dont on a coutume de faire uſage en cette matiére, c'eſt ce dont nous ne pouvons convenir avec lui, & ce qui eſt convaincu de faux par l'exemple de célèbres Critiques.

4. Rien n'échape à l'attention du Cenſeur; & il n'y a pas juſqu'aux differentes leçons, à la Table Chronologique, & à l'Index du Traducteur où il ne trouve non ſeulement des negligences à relever, mais de juſtes fondemens à ſoupçonner l'Auteur de vuës dangereuſes, & d'inclination ou au Déiſme ou à l'Arianiſme, ou à quelque choſe d'auſſi mauvais. Ainſi il lui fait un procès d'avoir mis la compoſition de l'Evangile de St. Jean avant tous les autres, comme pour faire entendre que ceux-

ci avoient été écrits par des Auteurs non inspirez. Ainsi il passe condamnation sur une infinité de passages de son Index, qui paroissent designer quelque malignité, comme ceux-ci *Calomnies des Orthodoxes contre les Ariens; Interpolations, & forgeries des Orthodoxes, vanité de St. Paul excusée; l'Arche a été faite par Dieu le Pere; J. C. a la vie essentielle de son Pere* &c. Il est certain qu'en bien des endroits le Traducteur n'a donné que trop justement sur lui quelques prises. Nous souhaiterions seulement, qu'en ne multipliant pas trop les soupçons, le Censeur n'eût pas laissé quelque lieu de croire que son zèle avoit été quelquefois encore plus loin que ses lumieres.

5. Mr. Twells ne borne pas toute son attention à censurer l'Auteur qu'il examine, & comme parmi les Notes qu'il s'est proposé de combattre il y en a plusieurs qui tendent à rendre douteuse la canonicité de plusieurs Livres du N. T. il employe une moitié de la seconde Partie & la troisieme entiere de son ouvrage à maintenir cette canonicité contre son adversaire. C'est ce qu'il fait nommement à l'égard de l'Epître aux Hebreux, de celle de St. Jaques, de la 2. de St. Pierre, & de celle de St. Jude, comme auſſi à l'égard du fameux passage du 5. Chapitre de la 1. Epître de St. Jean qui regarde les trois temoins celestes.

Comme il n'y a rien de bien nouveau *dans* les objections de l'Editeur du N. T. contre toutes ces Epîtres, on ne doit pas s'attendre de trouver non plus de recherches bien nouvelles

velles dans les reponſes. Ces matieres ont été ſi ſouvent traitées par les Critiques, qu'il eſt difficile aujourd'hui d'ajoûter beaucoup à leurs Obſervations; & que tout ce qui reſte preſque à faire ne conſiſte qu'à comparer les preuves avec les objections, & de choiſir ce qui s'eſt dit de plus fort de l'une & de l'autre part, pour ſe determiner dans une matiere, qui depend uniquement des preuves de fait, par la Tradition qui paroît la plus ancienne & la plus univerſellement reçuë.

Telle eſt celle, ſoutient notre Auteur, qui favoriſe la Canonicité de tous ces Livres, & à laquelle celle qui la combat n'a rien de comparable ni pour l'Antiquité ni pour l'Univerſalité. Nous renvoyons au Livre même pour s'inſtruire de la verité du fait, & nous nous contenterons de remarquer, qu'outre la citation des témoignages dont l'Auteur s'autoriſe, il tâche de repondre à toutes les difficultez, que fourniſſent les autoritez contraires qu'on lui oppoſe, & à celles qui naiſſent de la lecture même de ces Epîtres, & qui certainement n'ont rien d'inſoluble, quoi qu'elles puſſent avoir quelque poids, ſi on les examinoit independamment de la Tradition des Egliſes qui ont reçu ces Ecrits. L'on peut voir à ce ſujet ce que dit Mr. Twells pour juſtifier l'Auteur de l'Epître aux Hebreux de l'ignorance qu'on lui attribuë de la Langue Hebraïque; de la ſubſtitution qu'il fait de ſes paroles à celles des LXX. pour les accommoder à ſes vuës, de l'emprunt qu'on l'accuſe d'avoir fait

à Philon de plusieurs pensées, & pour purger en même tems les Peres de la corruption prétenduë qu'on les taxe d'avoir fait du Pſ. XL. pour le concilier avec la citation qui s'en trouve dans cette Epître. Si ce que dit l'Auteur sur tout cela n'est pas toujours également convaincant ; on verra du moins qu'il n'a rien omis de sa part pour pousser la conviction jusqu'où il pouvoit, & c'est tout ce qu'on peut exiger raisonnablement d'un Auteur.

En parlant de la Canonicité de la 2. Epître de St. Pierre il s'étend beaucoup pour prouver l'authenticité du 60. Canon du Concile de Laodicée, que l'Editeur avoit accusé de forgerie ; apparemment parce qu'il le souhaitoit ainsi. Car au silence près de Denis le Petit on ne voit pas que les raisons produites pour prouver cette supposition soient d'une grande force.

L'Editeur étoit un peu mieux fondé pour contester la verité du 7. Vers du 5. Chapitre de la 1. Epître de St. Jean ; & si Mr. Twells l'a censuré avec raison pour avoir montré trop de partialité en supprimant quelques-unes des autoritez qui lui étoient contraires, nous ne voyons pas, que la peine qu'il a pris lui même d'y suppléer & de s'étendre pour prouver l'authenticité de ce verset suffise tout à fait pour la demontrer. Car quoi qu'il en dise, le silence de presque tous les MSS. Grecs & des Peres qui ont combatu le plus fortement l'Arianisme dans son origine formera toujours un doute

te legitime, qu'on ne pourra gueres condamner que par zele plutôt que par discernement.

6. Ici se termine la 2. Partie de l'Examen critique de Mr. Twells, qui employe toute la 3. à defendre moins contre le nouvel Editeur que contre l'Auteur Anonyme d'une nouvelle Dissertation, la Canonicité de l'Apocalypse de St. Jean. Cette derniere Partie ne consiste pas comme les autres dans de simples Observations Critiques contre l'Auteur qu'il attaque. C'est une Dissertation en forme divisée en deux parties, dans la premiere desquelles notre Auteur prouve & par le Livre même & par une Tradition assez suivie que l'Apocalypse a tous les caracteres d'une piece authentique, & que les plus anciens Auteurs suivis de presque tous les autres attribuent ce Livre à St. Jean l'Evangeliste, & qu'il n'y a rien dans cet ouvrage ni dans le style, qui ne convienne ou du moins qui soit opposé aux autres ouvrages du même Apôtre. La 2. a pour objet ou de maintenir contre l'Auteur de la Dissertation le credit des Peres favorables à la divinité de l'Apocalypse, ou d'affoiblir les temoignages de quelques Anciens, qui en ont pensé moins favorablement.

Pour fondement de la defense de l'authenticité de l'Apocalypse Mr. Twells établit d'abord 4. regles ausquelles tout Critique judicieux ne peut manquer de souscrire. C'est qu'aucun ouvrage ne peut être regardé comme supposé 1. quand il est aussi ancien que

la perſonne dont il porte le nom. 2. Quand les Ecrivains qui ont vécu dans le tems de la publication ou peu après, le lui ont attribué. 3. Quand il n'y a rien dans le Livre d'oppoſé à ce qui ſe trouve dans les Ecrits inconteſtables du même Auteur. 4. Enfin, quand le ſtyle n'eſt point contraire à celui de l'Ecrivain que l'on en regarde comme l'Auteur.

Mr. Twells fait enſuite l'application de ces 4. règles à l'Apocalypſe, & montre par l'aveu même de ceux qui en ont depuis conteſté la divinité, que ce Livre eſt auſſi ancien que St. Jean, que les plus anciens Auteurs Chrétiens comme Papias, Juſtin, St. Irenée, Meliton, Theophile d'Antioche &c. le lui ont attribué, & qu'il n'y a rien dans cet ouvrage de contraire ni au ſtyle ni aux autres Ecrits de cet Apôtre. Il pouſſe enſuite ſa Tradition juſqu'aux ſiècles les plus reculez; & montre que le Livre même fournit beaucoup de preuves qu'il eſt de St. Jean, & qu'il ne peut être d'aucun autre.

Tout le reſte de la Diſſertation eſt employé à ſoutenir la reputation des Peres favorables à l'authenticité de l'Apocalypſe contre les reproches de l'Adverſaire qu'il combat; & à faire voir que cet Auteur ne peut oppoſer raiſonnablement à cette foule de temoins produits l'autorité de Caïus & de Denis d'Alexandrie; puisqu'outre la diſproportion qu'il y a entre l'antiquité & le nombre des temoins alleguez de part & d'autre, Caïus ſemble n'avoir pas parlé de la veritable revelation de St. Jean,

, mais de quelque autre ouvrage forgé Corinthe ſous le nom de cet Apôtre, & Denis d'Alexandrie a bien crû que ce Li- n'étoit pas de l'Apôtre, mais qu'il n'a laiſſé que de le regarder comme un Livre ré, & de le recevoir par deference pour gement du grand nombre de Chrétiens, penſoient ſi favorablement de ce Livre.

r. Twells juſtifie enſuite ſiècle par ſiècle les Peres qui ont regardé l'Apocalypſe me un Livre divin. Il defend leur au- é contre les attaques du Diſſertateur, & l'Apologie de leurs lumieres & de leur ernement. Il tâche même de les purger differentes mepriſes dont les Critiques en chargé pluſieurs, & s'éleve fortement con- l'Anonyme, & le mepris qu'il fait paroî- pour les Anciens comme une entrepriſe ne tend à rien moins qu'à deshonorer la ligion, & qu'à nous priver des ſeuls mo- ns que nous avons de nous inſtruire de la ité des faits & de la doctrine ſuivie dans premiers temps de l'Egliſe, puiſque ſi l'on regarder ces anciens Auteurs comme ſuſ- cts en fait de ſincerité ou de lumieres, nous avons plus aucun moyen de nous aſſurer de qui a été crû & de ce que nous devons oire.

Mais quelque juſtes que ſoient ces conſe- uences, & quelque mauvais qu'en puiſſent re les effets, il n'y a pas d'apparence, que Auteur à qui on les objecte en ſoit fort é- anlé, dans la pleine perſuaſion où il paroît

être, qu'on ne doit pour s'instruire de la doctrine Chrétienne consulter que l'Evangile; & qu'il y a peu de confiance à prendre en des Ecrivains, qui souvent ont donné leurs sentimens propres pour ceux de l'Evangile, & qui même en matiere de faits n'ont pas toujours fait usage de leur discernement, ou même quelquefois ont mieux aimé se servir de la credulité des peuples pour les attacher davantage à la profession du Christianisme, que de s'exposer à leur faire naître des difficultez en paroissant se defier ou de quelques créances populaires ou de Traditions dont ils connoissoient eux-mêmes l'incertitude.

Si ce ne sont pas là les pensées de l'adversaire de Mr. Twells, ce sont au moins les conséquences de ses expressions, & nous ne croyons pas qu'on lui ait fait d'injustice en les lui attribuant. Tout ce que nous craignons, c'est qu'en comparant l'ouvrage qu'on attaque avec celui où il est attaqué, on ne juge que de part & d'autre on a excedé; & que si l'un a trop montré de passion pour decrediter les Peres, l'autre en voulant les justifier de mepriſes trop visibles n'a pas pris le moyen le plus propre pour rétablir leur autorité. Tout Critique judicieux doit éviter ces deux excès, & s'il doit être assez impartial pour ne pas excuser des mepriſes trop visibles; il ne doit pas sous pretexte de ces fautes renoncer aux éclairciſſemens que l'on peut tirer de ces Ecrivains seuls pour s'assurer des faits de ces premiers temps & de la creance de l'Antiquité.

A R-

## ARTICLE VI.

Preſervative againſt QUAKERISM &c. C'eſt-à-dire : *Preſervatif contre le* QUAKERISME, *ou Complication de Déiſme, d'Enthouſiaſme & d'autres differentes Hereſies ou erreurs dangereuſes anciennes & modernes, par maniere de Conference entre un Miniſtre & ſon Paroiſſien &c.* Par PATRICE SMITH, *Vicaire de Great Paxton en Huntingtonſhire.* A Londres, chez C. Rivington 1732. *in* 8. Pagg. 256. ſans la Preface & les Tables.

CE que l'Auteur de cet ouvrage qualifie ici de Conference n'eſt proprement qu'une eſpece de Catechiſme par demandes & par reponſes, où le Paroiſſien propoſe avec aſſez de ſimplicité les opinions de ſa Secte, que le miniſtre Anglican refute ordinairement par des paſſages de l'Ecriture, & quelquefois par des raiſons. Il nous aſſure que dans la compoſition de cet Ecrit, ce n'a pas été une de ſes moindres peines de pouvoir fixer au juſte quel étoit l'opinion des Quakers ſoit par rapport à la varieté de ſentimens qu'il a trouvé dans les Ecrivains de ce parti, ſoit par rapport à la maniere obſcure & myſterieuſe dont ils s'expriment, & qui forme une eſpece de langage auſſi bizare & auſſi inintelligible que celui des Alchymiſtes. Mais quelque étranges que ſoient

ſoient les erreurs qu'il s'eſt propoſé de combattre, il l'a fait ſans aigreur & ſans amertume, comme ſans raillerie ; & s'eſt fait un devoir d'expoſer avec candeur des ſentimens, qu'il ne pouvoit en effet refuter avec plus d'avantage que par l'expoſition ſincere qu'il en pouvoit faire, tant il s'y trouve ſouvent d'extravagance & de bizarrerie. Au reſte le plus grand avantage que les Lecteurs pourront tirer de ce Livre ne ſera pas tant de voir refuter des erreurs dont chacun peut ſentir aſſez aiſément la foibleſſe, que de connoître tout le corps de doctrine d'une Secte, qui n'a de Chrétien que le nom, & qui peut-être ne s'eſt fait de Sectateurs que par la ſingularité de ſes opinions, choſe qui a toujours beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit des hommes.

C'eſt dans cette vuë que dans l'Extrait que nous nous propoſons de donner de cet ouvrage, nous nous attacherons moins à la refutation de l'Auteur qu'à donner une idée des ſentimens qu'il ſe propoſe d'y combattre. On ſait ſouvent ſi peu chez les étrangers quelle eſt la doctrine des Quakers, qu'on ne croit pouvoir rien faire de mieux que de l'expoſer ici d'après l'Auteur.

A ſuivre l'idée qu'il nous en donne, ils enſeignent (*a*), 1. Que tout homme qui vit moralement bien, & qui pratique tous les devoirs de la Religion naturelle, a toute l'eſſen-

(*a*) Pag. 3. & 4.

ſence d'un bon Chrétien ; & qu'il n'y a entre honnête Payen, & un bon Chrétien d'autre difference que celle d'avoir une foi hiſtorique de quelques faits, qu'ont les Chrétiens, non point les autres, foi qui n'eſt nullement eſſentielle au ſalut.

2. (*a*) Que J. C., qui eſt *la veritable lumiere qui éclaire tout homme qui vient au monde*, eſt cette lumiere interieure qui éclaire tous les hommes par des inſpirations immediates, & non la doctrine exterieure de l'Evangile qu'il a annoncée aux hommes pour en faire la règle de leurs ſentimens & de leur conduite; que ce n'eſt pas la predication exterieure de la doctrine Evangelique, qui eſt la voye ordinaire dont Dieu ſe ſert pour éclairer les hommes, mais qu'il le fait par des inſpirations interieures, qu'il communique à tous; que l'Evangile n'eſt proprement que cette lumiere interieure; & que l'on doit adorer cette lumiere comme n'étant autre choſe que J. C. Dieu lui-même.

3. (*b*) Que ce n'eſt pas l'Ecriture qui eſt la veritable règle & le Guide de la doctrine & de la Morale Chrétienne, mais la lumiere interieure que chacun a au dedans de ſoi, ou qui ſe manifeſte dans les Aſſemblées des freres, & que nous ne devons pas avoir le même égard pour la lettre morte des Ecrits ſacrez que pour la Predication de ceux qui en ſont les Auteurs; que ces Ecrits qui ont été adreſſez

(*a*) Pag. 9. (*b*) Pag. 33.

ſez à des Egliſes ou à des perſonnes particulieres ne nous regardent point; que la publication de l'Evangile n'a pas aboli les inſpirations immediates, & que comme il arrive une infinité de cas particuliers, où l'Ecriture ne peut nous ſervir de règle, il faut neceſſairement regarder la lumiere interieure comme la veritable règle qui doit diriger la conduite des hommes, & que ce n'eſt point par l'Ecriture qu'on doit juger de la certitude des revelations: qu'il eſt neceſſaire que chaque fidele ait une inſpiration immediate, & que les preceptes de l'Evangile ne nous obligent point qu'autant qu'ils ſont confirmez par cette inſpiration.

4. (*a*) Que l'inſpiration du St. Eſprit qui nous enſeigne interieurement eſt la principale règle de notre foi, & que l'Ecriture n'eſt qu'une règle qui lui eſt ſubordonnée; qu'il nous eſt auſſi neceſſaire qu'aux Apôtres d'être immediatement inſpirez; que cette inſpiration nous enſeigne ſuffiſamment tout ce qui eſt neceſſaire au ſalut: que la promeſſe qu'a faite J. C. aux Apôtres de les *inſtruire par ſon Eſprit de toutes les veritez*, & que cet Eſprit *demeureroit toujours avec eux*, n'eſt pas bornée aux ſeuls Apôtres, & regarde tous les fideles; que c'eſt d'eux tous qu'il eſt dit que l'*Onction leur enſeignera toutes choſes*; qu'il vaut mieux converſer avec Dieu immediatement que mediatement, & que la joye & le plaiſir que ſen-

tent

(*a*) Pag. 52.

tent les Quakers dans leurs assemblées à la manifestation de l'esprit est une preuve certaine, qu'il habite au milieu d'eux.

5. (*a*) Qu'on ne peut avoir une preuve certaine de la verité du Christianisme, & de l'autorité de l'Ecriture que par le témoignage interieur de l'Esprit ; que ce temoignage est necessaire, quelque fortes que soient les preuves exterieures que l'on a de la verité de l'une & de l'autre ; qu'il est aussi également necessaire pour la veritable intelligence de l'Ecriture Sainte, & qu'y ayant tant de choses obscures dans l'Ecriture, c'est à l'Esprit qu'il faut avoir recours pour les entendre.

6. (*b*) Que tous les veritables Ministres de J. C. sont aussi infaillibles en ce qu'ils enseignent que l'étoient les Prophètes & les Apôtres, ou qu'autrement l'Esprit de J. C. ne seroit pas infaillible : que tous ceux qui sont pleins des dons de l'Esprit ont aussi l'infaillibilité, parce qu'autrement ce seroit separer l'infaillibilité de l'Esprit ; qu'il n'y a point de forme exterieure de doctrine qui puisse servir à juger de la verité de celle qu'on prêche ; que l'inspiration immediate suffit à un Ministre sans le secours des Ecritures ou des autres moyens exterieurs pour prêcher ; que ceux qui parlent sur les paroles de J. C. ou des Apôtres sans une inspiration particuliere sont de faux Prophètes & des trompeurs ; qu'il ne doit point y avoir d'autre Ministere dans

(*a*) Pag. 71. (*b*) Pag. 79.

dans l'Eglise que celui de ceux qui sont a
pellez par une inspiration immediate ; q
pour la preuve d'une vocation immediate
ne faut d'autres miracles que des miracles
terieurs, dont les exterieurs n'ont été que
figure ; qu'il n'est point necessaire que
Quakers fassent des Miracles pour autori
leur doctrine, puisqu'ils n'annoncent poi
de nouvel Evangile ; qu'une succession
Ministres exterieurement établis est inutile
& que tout homme qui se sent interieureme
appellé au Ministere est suffisamment qualifi
pour cela ; que la Sainteté interieure est n
cessaire pour un veritable Ministre, aussi bi
que pour faire un veritable Membre de l'E
glise ; qu'il peut y avoir de veritables Mem
bres de l'Eglise parmi les Juifs, les Turc
& les Payens, quoi qu'ils ne fassent aucun
profession & n'ayent aucune connoissance d
J. C. & des Ecritures ; que c'est un grand or
gueil aux Ministres de s'approprier le nom d
Clergé, qui doit être commun à tous les Chr
tiens ; que c'est être un faux Ministre que d
ne prêcher que le Christ exterieur, & non pa
celui qui est au dedans de nous, & ne pas ap
prendre au peuple à le sentir ; enfin que les
femmes comme les hommes peuvent prêcher
& être Ministres de l'Eglise ; n'*y ayant en J. C.*
*aucune distinction de mâle & de femelle*, & le
Prophète *Joël* ayant predit que sous l'Evangile
les femmes prophetiseroient comme les hom
mes.

7. (*a*) Qu'il n'eſt ni legitime ni convenable au Miniſtere de l'Evangile de fixer de ſubſiſtance pour le maintien des Miniſtres s'ils puiſſent exiger comme une dette; que payement des dixmes eſt un reſte de Judaïſme, une marque d'Antichriſtianiſme, que c'eſt orter le caractere de faux Prophète que de tirer un ſalaire du Miniſtere; & que cela eſt ondamné par J. C.

8. (*b*) Qu'il n'eſt dit nulle part dans Ecriture, que le Pere, le Fils, & le St. Eſprit ſoient trois perſonnes, quoi qu'il y ait rois manifeſtations differentes; que d'en faire rois perſonnes, c'eſt en faire réellement trois Dieux; que l'Ecriture n'ayant rien determiné ſur la maniere de l'Unité & de la diſtinction qui ſe trouve dans la Trinité, c'eſt une temerité à l'Egliſe Chrétienne de le faire; que la diſtinction des perſonnes dans la Divinité eſt une ſubtilité ſpeculative, dont la recherche ne tend en rien à nous rendre meilleurs, & nuit beaucoup à la conſervation de la paix; & que pour exprimer les articles de foi il faut ſe borner aux termes dont ſe ſert l'Ecriture.

9. (*c*) Que le veritable Chriſt eſt celui qui étoit, avant qu'il eût été manifeſté en chair, & qui n'a jamais été vu avec des yeux charnels; que J. C. comme Dieu a une humanité celeſte, dont la terreſtre n'étoit proprement que l'habit, & le type ou la figure; que J. C. la Parole & le Fils de Dieu ne s'eſt point

(*a*) Pag. 103. (*b*) Pag. 111. (*c*) Pag. 119.

point uni personnellement notre nature h
maine, & qu'il ne l'a prise que comme un
tement dont il se devoit revêtir pour quel
temps, & qui étoit inspirée comme tous
autres hommes, quoique d'une maniere p
particuliere: qu'il n'a pas pu s'unir personn
lement une nature corrompuë; que J. C.
interieurement au dedans des hommes est
plus grand mystere que la naissance exterieu
de J. C; & que la foi & la connoissance
J. C. selon la chair & de tous ses myste
n'étoient que des especes de rudimens, po
l'enfance du Christianisme, qui sont deven
inutiles après que nous sommes sortis de cet
enfance, & que nous avons commencé à a
prendre à être en Christ, à être une nouvel
creature, & à laisser passer les choses ancie
nes pour faire place aux nouvelles.

10. (a) Que ce n'est pas l'effusion ex
terieure du sang de J. C. qui nous a merité
l'expiation de nos pechez; que le sang de J.
C. n'étoit pas plus precieux que celui d'un au
tre Saint; que ce n'est pas par ce sang exterieur
qu'il a racheté son Eglise, mais par un sang
interieur & spirituel; que c'est par ce sang
interieur qu'il purifie nos cœurs & nos con
sciences; que ce n'est point du sang exterieur
que l'Ecriture dit qu'il a été versé pour notre
justification, & que J. C. dit que *si on ne boit point son sang, on n'aura point en soi la vie;*
que l'Ecriture ne dit point que J. C. ait satis-
fait

(a) Pag. 130.

it à la juſtice de Dieu pour nos pechez ; e comme ce n'eſt pas une injuſtice en Dieu pardonner les pechez ſans ſatisfaction, elle eſt nullement neceſſaire; que cette ſatisfaction eſt incompatible avec la remiſſion gratuide nos pechez, & qu'on ne peut concilier vec la juſtice de Dieu la punition de ſon Fils ui eſt innocent de ces mêmes pechez.

11. (*a*) Que J. C. n'eſt point monté u Ciel avec le même corps qu'il avoit ſur la erre; que ce n'eſt point le même corps qu'il voit ſur la terre qui eſt preſentement dans le Ciel à la droite de Dieu; que c'eſt une erreur e croire que le corps de J. C. qui eſt dans le Ciel occupe une place particuliere & bornée, & qu'il doit être par tout où eſt ſon Eſprit; que ſi le corps de J. C. eſt ſeparé de nous par quelque diſtance de lieux il ne peut nous ſauver, & que c'eſt être un faux Miniſtre que de prêcher une telle doctrine.

12. (*b*) Qu'il y a preſentement dans l'Egliſe le même don du diſcernement des eſprits qu'il y avoit du temps des Apôtres; que quand nos pechez nous ont été une fois remis, il n'eſt plus neceſſaire de nous repentir, & de continuer à prier pour le pardon de ces mêmes pechez; que nous devons être purifiez de nos pechez avant que d'être Serviteurs de Dieu; que Dieu n'accepte la juſtice de perſonne, s'il n'a rempli toute la loi & la juſtice ; qu'on peut parvenir à la perfection de la juſ-

(*a*) Pag. 142. (*b*) Pag. 146.

juſtice ſans commettre aucun peché; qu'il e
neceſſaire de vivre ſans aucun peché pour p
venir au ſalut; qu'il n'y a aucun fondement d
l'Ecriture pour diſtinguer deux ſortes de
chez & de pecheurs; enfin que ce n'eſt
ſeulement l'exemption du peché que Dieu
mande de nous, mais un degré de perfect
en connoiſſance & en grace, qui ne ſoit ſ
ceptible d'aucun accroiſſement.

13. (*a*) Que tout ſerment même
juſtice eſt un peché, & que J. C. l'a défend
qu'il n'eſt pas permis de faire aucune guerr
ni de repouſſer la force par la force; & qu
c'eſt ce que J. C. nous preſcrit en nous défe
dant de reſiſter au mal; que tout homicid
même commis en guerre eſt contraire au pre
cepte d'aimer ſes ennemis; qu'il eſt défend
de donner aux hommes des titres d'honneu
& de reſpect; de ſe decouvrir devant eux,
de s'incliner pour leur marquer quelque re
pect; que le commandement d'honorer ſo
pere & ſa mere ne doit s'entendre que du re
pect interieur, qu'il n'eſt pas permis de ſe
conformer aux modes du ſiécle; & qu'il ne
convient ni à l'humilité ni à la verité de don
ner à un particulier le titre de *Vous* ou de le
recevoir.

14. (*b*) Que perſonne n'eſt obligé d'
tre de la Communion de l'Egliſe, qui eſt éta
blie par les Loix; qu'on ne doit pas appeller
l'Ecriture la Parole de Dieu, puiſque ce nom
ne

(*a*) Pag. 155. (*b*) Pag. 169.

ne convient qu'à J. C.; & que cette diſpute n'eſt qu'une diſpute de mots; que Dieu n'a point ordonné qu'on lût l'Ecriture dans le ſervice public; que les Miniſtres n'ont rien qui les autoriſe à prêcher ſur des Textes de l'Ecriture; que St. Paul dit lui-même qu'il n'eſt pas le Miniſtre de la lettre mais de l'eſprit; que Dieu écrit ſes Loix dans les cœurs des fideles ou par une inſpiration immediate ou par le miniſtere de ceux qui ſont immediatement inſpirez; & qu'il y a des perſonnes qui arrivent à un tel degré de connoiſſance & de foi, que cela leur rend inutile tout le Miniſtere & tous les preceptes exterieurs.

15. Que toute priere exterieure n'a rien d'agreable à Dieu qu'autant qu'elle eſt faite par une inſpiration immediate de Dieu; qu'il n'eſt point neceſſaire d'avoir aucun temps reglé pour les prieres publiques ou particulieres ou pour celles du matin ou du ſoir; que l'homme ne manque jamais de quelque impulſion plus ou moins forte pour le porter à prier interieurement; que puiſque l'Ecriture défend de prier ou de prêcher ſans un mouvement particulier de Dieu, on doit garder le ſilence dans les aſſemblées publiques, quand perſonne ne ſent ce mouvement; que les Chrétiens comme les Prophetes & les Apôtres ont à preſent des inſpirations particulieres pour prier, & que tous les formulaires exterieurs de prieres ſont incompatibles avec les mouvemens de l'eſprit: que l'ordre que nous avons de veiller pour prier eſt d'attendre le mouvement

de l'esprit pour le faire; qu'il est inutile prier avant ou après le repas sans cette ration; que nous ne devons pas offrir prieres à Dieu au nom de Jesus Fils de rie; ni à J. C. existant corporellement & terieurement dans le Ciel; enfin que tout exterieur de reverence dans le Culte public contraire au precepte d'honorer Dieu en esp & en verité.

16. (*a*) Que le Batême exterieur pas été ordonné par J. C. ou non pas moins comme une Loi perpetuelle: que d'e tendre l'ordre de batiser d'un Batême d'e c'est ajouter au Texte qui n'en dit rien; q le Batême prescrit par J. C. est le Batême d l'esprit & non celui de l'eau; que le Batê d'eau étoit celui de St *Jean*, & qu'il a é aboli; que St. *Paul* dit qu'il n'a pas été e voyé pour batiser, mais pour prêcher; que c n'a été que par condescendance pour la fo blesse des Juifs que les Apôtres ont pratiqu le Batême d'eau; que cette sorte de Batême ne peut être d'aucun usage pour le bien de notre ame; que l'Ecriture ne parle nulle part du Batême par asperſion; que le Batême d'eau & celui de l'esprit sont deux Batêmes tout differens; que le seul Batême interieur est le Batême de *J.* C.; & qu'on ne doit point bâtiser les enfans, puisqu'ils ne sont capables d'aucun engagement, ni de professer la foi, ni de repondre à Dieu par le temoignage d'une bonne conscience.

17. (*b*) Que la reception de l'Eucharistie

(*a*) Pag. 195. (*b*) Pag. 210.

ifie n'eſt pas d'une obligation perpetuelle, ue cette inſtitution n'a été faite que pour les ouveaux Convertis, ou pour les Chrétiens ibles dans le commencement du Chriſtianiſ- e; que quand nous ſentons au dedans de ous-mêmes ce que ſignifie le Batême & le ain & le vin de l'Euchariſtie, l'un & l'autre ous ſont inutiles; que l'Evangile eſt la ſub- tance de la Religion, & que toutes les autres choſes exterieures ne ſont que des ombres, ui ceſſent d'être utiles, lorſque l'on en a la ubſtance; que les inſtitutions exterieures du Batême & de l'Euchariſtie n'obligent point eux qui pretendent à une inſpiration imme- diate; que quand l'Apôtre dit que le pain que nous rompons & le vin que nous buvons eſt la communion du corps & du ſang de J. C. cela ne doit point s'entendre de l'Euchariſtie; qu'on peut en tout temps faire commemora- tion de la mort de Jeſus-Chriſt ſans par- ticiper à l'Euchariſtie; & que ce n'eſt point la communion du corps & du ſang terreſtre de J. C. auquel on participe dans l'Euchariſtie, mais celle de ſon corps celeſte par lequel il communique la vie aux hommes.

18. (*a*) Que le bonheur de l'ame ne conſiſte point dans la réunion à ſon corps; que la reſurrection du même corps ne peut contribuer à l'accroiſſement ni du bonheur ni du malheur des hommes; qu'on ne doit pas toujours entendre de la reſurrection du corps ce

(*a*) Pag. 225.

ce qui eſt dit de la reſurrection des morts; q
l'Apôtre traite d'inſenſez ceux qui veulent
chercher la nature de la reſurrection; que
ne ſera pas le même corps ſubſtantiellem
qui reſſuſcitera; que la chair & le ſang ne p
vent heriter du Royaume de Dieu; que la
de la reſurrection du même corps en ſubſt
ce n'eſt pas un article fondamental de la
Chrétienne; qu'un corps qui eſt changé
peut pas être le même en ſubſtance; qu'il im
porte peu de croire la reſurrection du mê
corps, pourvu que l'on croye qu'on reſſuſci
avec un corps; & qu'enfin on ne ſait quan
arrivera une telle reſurrection.

19. (a) Qu'outre l'avenement de J. C
en chair à Jeruſalem, il y en aura un autre
la fin du Monde; que le Ciel eſt la preſenc
de Dieu au dedans des hommes; que J. C
nous a dit lui-même que ſon Royaume éto
au dedans de nous; que c'eſt une vaine ima
gination que de croire que le Ciel ſoit un
place viſible où l'on vive, qui ait quelque re
ſemblance à ce monde viſible; qu'il n'y a au
cun mal à nier que le Ciel & l'Enfer ſoien
aucune place particuliere, & qu'on doit en
tendre par là quelque choſe de ſpirituel.

Ce ſont là les erreurs dont notre Auteur
charge les Quakers, & dont il pretend qu'ils
ne peuvent ſe juſtifier, ſous prétexte que plu
ſieurs de leurs Auteurs les deſavoüent; puiſ
qu'on doit regarder ces differences plutôt com
me des contradictions que comme des des
aveus. Il avouë néanmoins qu'ils penſent au-

jour-

(a) Pag. 239.

ourd'hui plus ſainement ſur la plûpart de ces rticles, qu'ils ne faiſoient autrefois; mais il oudroit qu'ils pouſſaſſent la ſincerité juſqu'à erracter pleinement ces erreurs, ſans chercher les excuſer par des pretextes frivoles, & à es deguiſer par des interpretations forcées & eu fondées.

Nous ne nous arrêterons pas à expoſer ici e que Mr. Smith oppoſe aux ſentimens qu'il ient d'expoſer. Quoique tout ce qu'il en apporte ne ſoit pas condamnable, ou ne le oit pas également, on ſent bien que les principes de cette Secte conduiſent directement au anatiſme, & que ſous pretexte de rendre la eligion Chrétienne toute Spirituelle, on la eduit à des imaginations qui ne tendent à autre choſe qu'à la détruire; qu'on y donne à l'Ecriture des interpretations forcées & ridicules, qu'on y renouvelle des erreurs condamnées dès la naiſſance du Chriſtianiſme, qu'on s'y fait un ſcrupule de choſes ou très-bonnes ou du moins indifferentes; qu'on y introduit des préceptes impraticables dans une Societé, où l'on doit ſuppoſer, que les hommes ſpirituels forment toujours le moindre nombre; que ſous pretexte d'arrêter le meurtre & le parjure par l'interdiction du ſerment, de la guerre, & de l'homicide on ôte à la Societé tous les moyens de maintenir l'ordre & de pourvoir à ſa propre conſervation; qu'en voulant rendre les hommes tous ſpirituels en leur faiſant regarder les Sacremens & les rits exterieurs comme des obſervances inutiles &

imparfaites, on prive les hommes de tous les ſecours que leur nature & le maintien d'une Societé exterieure rend neceſſaires; qu'on fait de J. C. un fantôme en lui donnant un corps ſpirituel outre celui avec lequel il a paru dans le monde; qu'en niant la reſurrection on détruit un des fondemens eſſentiels du Chriſtianiſme, & ſans lequel St. Paul enſeigne que ſa Predication & notre foi ſont vaines; qu'enfin en ſuppoſant, comme font les Quakers, la neceſſité ou l'exiſtence toujours ſubſiſtante d'une inſpiration immediate, on autoriſe toutes les extravagances qu'il plaît à des ignorans ou à des Enthouſiaſtes de debiter, ſans laiſſer aucuns moyens de les convaincre ou de les ramener de leurs égaremens, puiſqu'ils ne donnent rien à la Raiſon & ne font profeſſion de ceder qu'à des impulſions *interieures* de l'eſprit, qui ne ſont ordinairement que les effets d'une imagination échaufée, qui prend pour autant d'Oracles de Dieu toutes les fantaiſies qu'elle enfante.

C'eſt ce que notre Auteur montre dans le detail qu'il fait des opinions des Quakers, dont il prouve que la plûpart ne ſont fondées que ſur de fauſſes interpretations de quelques endroits de l'Ecriture, ou ſur des aſſertions *imaginées* ſans aucun fondement. Pour les refuter avec ſuccès Mr. Smith n'a eu qu'à retablir le ſens naturel des autoritez qu'ils avoient detournées à un ſens étranger, & montrer que toutes les inſpirations pretenduës dont ſe glorifient ces Sectaires ne ſont que des viſions, *dont*

r tout le merite ne consiste que dans la
ularité, & dont l'autorité n'a pour appui
la confiance avec laquelle ils les proposent.
Tout ce que nous ajouterons à ceci, c'est
notre Auteur dans la refutation de tant
singularitez n'oppose rien de singulier lui-
me, qu'il ne s'écarte en aucun point de
thodoxie de son Eglise, qu'il ne combat
erreurs qu'il expose que par l'opposition la
s simple des veritez contraires, qu'il n'a
nt cru devoir faire parade d'une érudition
herchée pour combattre des sentimens qui
tefutent assez d'eux-mêmes ; & que pour
rte la simplicité qu'exigeoit la forme qu'il
donnée à son ouvrage, qui est une espece
Catechisme, le Paroissien a tant de defe-
ce pour les lumieres de celui qui l'instruit,
il reçoit toujours avec docilité les reponses
le Ministre fait à ses interrogations, &
trouve si convaincantes que jamais il ne
plique.

---

## ARTICLE VII.

QUÆSTIO MEDICO-CHIRURGICA, quodlibetariis disputationibus manè discutienda, in Scholis Medicorum, die Jovis undecimo mensis Maji MDCCXXX. M. CAMILLO FALCONET, salubris Consilii Regii Socio, è Regiâ Inscriptionum & Numismatum Academiâ, Doctore Med. Præside. *An edu-*

*educendo Calculo, cæteris anteferendus A*
*ratus Lateralis* ?

C'eſt-à-dire:

QUESTION DE MEDECINE CHIRURGICA
*agitée dans les Ecôles de Medecine &c.*
*Mr.* FALCONET, *Medecin Conſultant*
*Roi, Membre de l'Academie Royale des*
*criptions & des Medailles &c. dans laqu*
*on examine*, Si la Taille par l'Appareil
teral eſt préferable aux autres Methodes ?

COmbien de bons ouvrages n'avons-n
pas perdu, qui, s'ils euſſent eû cert
ne dimenſion, ſeroient ſûrement parvenus j
ques à nous; mais, quoique bons, ils ont
ſoumis à la Loi bizarre qui proportionne ſo
vent la durée d'un Livre à ſa maſſe; de pe
ouvrages tels que celui-ci ſont ſentir tout
mal que cette Loi produit dans la Republiq
des Lettres. Que ne devroit-on pas faire po
conſerver ces petits ouvrages, & les mettre
l'abri des injures du temps, qu'un *Tractat*
*Tractatuum* ne craignit jamais, & à l'égard d
quel toutes ces maſſes prodigieuſes de Comp
lations indigeſtes ſont de marbre, de fer, d
diamant.

Une protection ſi naturelle & ſi utile aux
Lettres devroit être confiée aux Journaux,
comme à l'aſyle des Piéces fugitives, de cel-
les, ſur tout, qui ſont de nature à ſe faire re-
gretter, en cas qu'elles viennent à diſparoitre;
il

eſt point de Lecteur qui après avoir lû la
e Diſſertation dont on donne ici l'Extrait,
iſſe reflexion qu'il ſe perd tous les jours
areils ouvrages par le ſeul defaut de volu-
celui-ci eſt tout rempli de ce genre d'é-
ion que l'Illuſtre *Morgagni* a ſi fort culti-
& dont on ſait très-bien que Mr. *Falconet*
t une étude toute particuliere; s'il étoit
ible de l'ignorer, la Medecine porteroit
us d'envie aux autres genres d'érudition
occupent auſſi ce ſavant Medecin (*a*).
que profeſſion partage avec peine ce qu'el-
ſe croit en droit de poſſeder toute ſeule,
qu'il lui eſt réellement avantageux de le
ſerver en entier. Le ſujet de cette Diſſer-
on eſt de ceux qui intereſſent directement
le Genre humain, & la vivacité avec la-
lle les Chirurgiens les plus diſtinguez en
nce & en Angleterre, ſe ſont partagés là-
us, le rend en quelque façon encore plus
reſſant. Pour le traiter avec ordre Mr.
*onet* l'a diviſé en cinq parties, dont la pre-
re ne traite de la nature & de la formation
la pierre, qu'autant que cela eſt neceſſaire
r que dans la ſuite de l'ouvrage, il n'y ait
n à deſirer dans ſon commencement. Il
amine dans la ſeconde la ſituation, la na-
e, la figure, & l'étenduë de la Veſſie &
des

(*a*) Qu'il nous permette de temoigner ici l'impatience avec laquelle on attend ſes remarques ſur *Pline*, en faiſant ſur d'autres occupations qui intereſſent peut-être plus particulierement les Philologues François.

des parties qui l'environnent, entant qu'elles ſont intereſſées dans l'operation de la Taille. Il donne dans la ſuivante, ſelon l'ordre des temps, une Hiſtoire abregée des differentes Méthodes, qui ont été miſes en uſage pour l'extraction de la pierre, depuis le ſiècle d'*Hippocrate* juſques au nôtre. L'on trouve dans la quatrieme un détail anatomique, ou plutôt une notice des parties que l'on coupe dans cette operation, faite ſelon les diverſes Méthodes decrites dans l'article precedent. Après cet examen, & celui que Mr. *Falconet* fait dans la derniere Partie, des inconvenients qui ſont preſque neceſſairement attachez à l'operation de la Taille faite par le grand & par le haut Appareil, il finit ſa Diſſertation en ſe declarant pour l'*Appareil Lateral*, dont il indique en peu de mots tous les avantages.

La matiere de la pierre, dit nôtre Auteur, eſt dans tous les hommes, mais elle y eſt plus ou moins abondante, ſelon la nature des alimens dont ils ſe nourriſſent; elle y exiſte ſous une forme inviſible auſſi long temps que les parties, qui ſervent à ſeparer l'urine de la maſſe du ſang, & à la contenir après la ſecretion, exiſtent dans leur integrité naturelle; mais dès que le calibre des petits tuyaux uriniferes, ou que le ſentiment des fibres qui les compoſent, diminue, il ſe fait dans les Reins ce que produit dans la Veſſie tout changement de figure, par lequel l'urine y eſt trop long temps retenuë en tout, ou en partie; car ſi une des particules terreſtres ou ſalines dont l'urine eſt rem-

plie, s'arrête dans un tuyau urinifere trop oit & s'unit à une ſeconde, pour peu qu'el- ſejourne, elle reçoit bientôt de l'accroiſ- ent par l'acceſſion de nouvelles particules. e petit corps ainſi formé tombe des Reins les uretheres dans la Veſſie, pour peu il y faſſe de ſejour, par appoſition conti- e de nouvelles particules, il deviendra ntôt une veritable pierre dont il ſera com- le noyau ; mais lorſque ſans noyau la rre ſe forme dans la Veſſie, c'eſt la Veſſie le qu'on doit en accuſer; le relâchement ſes fibres muſculaires, quelle qu'en puiſſe e la cauſe, produit des eſpeces d'enfonce- ens & de niches où l'urine s'arrête, s'épaiſſit, cryſtalliſe, & forme inſenſiblement une rre. Cette theorie de la formation de la erre, dit Mr. *Falconet*, ſe confirme parfaite- nt par les Phenomenes qui s'obſervent dans diſſolution; car elle s'amolit plus ou moins omptement dans la plûpart des eaux, & étant angée en limon & même entierement diſ- ute par certaines eaux, elle s'infinuë dans us leurs pôres, de façon qu'elle diſparoit ab- lument, ſans presque troubler la liqueur, ont elle fait comme partie. Cette obſervation oit paroître fort étrange aux Medecins, qui oient toujours crû & dit fermement que la erre ne peut être diſſoute que par l'eſprit de Nitre; & il eſt à craindre que l'uſage que Mr. alconet en fait, n'autoriſe quelqu'imprudent conclure, des phenomenes de la diſſolution e l'or par l'eau regale, ou de celle de l'ar-

gent

gent par l'eau forte, que ces metaux ſe forment de telle ou de telle maniere. Mais ne pourroit-on pas par une ſuite d'experiences, ou plûtôt de ſimples obſervations, parvenir à une idée plus certaine de la formation de la pierre, & de la nature des élemens dont elle eſt formée? Mr. *Boerhaave* qui tant de fois a forcé la Nature à lui decouvrir ſes ſecrets, a fait là-deſſus quelques experiences qui ne ſont presque point connuës, & qui ont été le fondement de celles dont on va donner un petit détail.

Si l'on prend de l'urine d'une perſonne quelconque qui ſoit parfaitement ſaine, & qu'on la mette dans des Vaiſſeaux de verre cylindriques qui ayent ſeulement un demi-pouce de Diamêtre, afin qu'il ſoit poſſible d'obſerver tous les Phenomenes de la liqueur avec un Microſcope; l'urine homogene & pellucide, de couleur de paille ou de citron, conſerve ſon *homogeneïté*, ſa tranſparence, & ſa couleur ſans aucune alteration pendant ſept ou huit minutes; mais alors on commence d'apercevoir avec une loupe du 5. ou du 6. genre (*a*) de petits corpuſcules diſperſés également dans la liqueur, comme de petits floccons dont la ſuperficie reſſemble à une eſpece de duvet, & qui montent & deſcendent avec la même facilité, ne donnant encore aucun ſigne de gravité. Quelques momens après, on

(*a*) En faiſant ces experiences, l'on s'eſt ſervi d'un Microſcope d'*Edward Scarlett*.

on decouvre dans la liqueur quelque chose de blanchâtre qui ne paroissoit point auparavant, & par ci par là de petites couches ondées qu'on ne peut mieux comparer, qu'à celles que forme l'esprit de vin lorsqu'il est mêlé avec l'eau; de là naît une espece de petit nuage repandu d'abord dans tout le liquide, mais qui bien-tôt après semble se réunir vers l'axe du Cylindre, en devenant peu à peu plus épais; déja ces petits corpuscules qui voltigeoient dans la liqueur, descendent insensiblement & se rassemblent au fond à la hauteur d'un demi pouce; alors examinés avec un Microscope, ils paroissent comme un amas confus de petites pierres, qui dans moins d'une heure tapissent le fond & les côtez du Vaisseau, & qui passants par diverses nuances d'un roux toujours plus foncé, acquierent enfin une couleur rougeatre, qui dans quelques-uns même se change en brune. Ces divers Phenomenes peuvent s'observer aussi exactement sur la superficie du liquide, que dans son fond ou sur ses côtez, car l'air qui lui est contigu attire & retient au haut de l'urine grand nombre de corpuscules avec tant de force, qu'après l'entiere crystallization & le changement successif de couleurs, il est besoin de secousses pour surmonter cette attraction & les faire tomber au fond du vase. Ces crystaux ainsi formez parviennent insensiblement à la grosseur d'un grain de moutarde & sont tous de figure rhomboïde à angles obtus, ou parallelipipedes oblongs, quelquefois mais très-ra-

rement on en aperçoit de quarrés : il naît de tout ceci deux conſequences bien évidentes, la premiere eſt que les élemens de la pierre exiſtent neceſſairement dans l'urine de l'homme même le plus ſain, & qu'ils y acquierent une forme viſible par une veritable cryſtallization parfaitement analogue à celle du Tartre; l'autre conſéquence eſt que l'opinion de *Paracelſe*, & celle de *Van Helmont* (a) ſur la formation de la pierre, ſubiſſent le ſort malheureux de tant d'autres hypotheſes, qui n'ont pû ſoutenir le grand jour de la Phyſique experimentale; il en ſera de même du ſentiment des Galeniſtes. Car ces élemens ainſi cryſtallizés forment en s'uniſſant la pierre proprement dite, les cryſtaux rhomboïdes s'uniſſent par leurs côtez, de même que les parallelipipedes, & forment de petites maſſes qui groſſiſſent inſenſiblement par l'acceſſion continuée de nouveaux cryſtaux; cet accroiſſement ſupoſe le repos du premier élement, qu'elle qu'en ſoit la cauſe, & ce repos étant une fois ſupoſé, l'on comprend facilement que la cryſtallization ſe fait dans les Reins de la même maniere que dans les Verres cylindriques. On donne le nom de gravier à ces petits corps ainſi formés, qui après quelque ſejour dans les Reins, dans les Urethères, ou dans la Veſſie,

(a) L'un & l'autre croïoit que la formation de la pierre dans le corps humain étoit momentanée, *à ſalinis petrificis quaſi inſpiratione ithogenetica.* Voyez le Traité de Van Helmont *de Lithiaſi.*

Veſſie, deviennent comme les noyaux autour desquels s'apliquent les élemens de la pierre. Telle eſt l'idée de la formation ſpontanée de la pierre dans le corps humain, celle qu'on nomme accidentelle ſe fait de la même maniere, & quoique dans ce dernier cas le noyau ne ſoit pas de la nature de la pierre, l'accretion cependant n'eſt point differente, & ſe fait presque toujours par couches concentriques; toutes les obſervations faites là-deſſus le confirment (*a*). & chacun peut s'en aſſurer par l'experience de *Nuck*, en introduiſant dans la Veſſie d'un animal quelconque une petite boule de bois ou de quelqu'autre matiere, qui diſparoit en peu de temps ſous une croute pierreuſe dont elle eſt bientôt envelopée, & c'eſt ſur ce fondement que ſe font les pierres factices telles que le *Bezoar*, la *Pedra del Porco* (*b*) &c. dont on a porté l'imitation au plus haut point de perfection. Il eſt encore plus aiſé d'en faire l'experience avec l'urine humaine, dont on peut même hors du corps, tirer ſans aucun artifice une veritable pierre, & examiner à vûe d'œil la maniere ſimple dont elle ſe forme. Quant à l'origine des élemens de la pierre, n'auroit-on pas bien des raiſons de ſoupçonner, qu'avant d'être cachés ſous la forme d'un liquide, ils ont été parties des ſoli-

(*a*) Voyez *Ruyſch.* Theſaur. II. pag. 83. *Philoſ. Transact.* N°. 168. pag. 882. & N°. 260. pag. 455. & N°. 266. pag. 689. &c.

(*b*) Voyez les remarques du Dr. *Slare* dans les *Tranſ. Phil.* N°. 40. pag. 83.

ſolides du corps humain, dont l'action même de la vie, les a detachez? Quiconque examine avec attention l'analyſe (*a*) de la pierre, la nature des humeurs où elle ſe forme ordinairement, aperçoit aiſément le fondement de cette conjecture.

Revenons à la Diſſertation. Mr. *Falconet* raporte les principales differences de la pierre à la grandeur, à la figure, & à la dureté; les douleurs qu'elle cauſe augmentent avec elle ſurtout lorsqu'elle eſt dure & heriſſée de pointes; il eſt vrai qu'alors elle eſt ſeule, & qu'on ne doit point en craindre la multiplicité, comme quand elle eſt plus égale & en quelque façon polie par le frottement. Il eſt à ſouhaiter qu'elle ait une certaine dureté pour que l'extraction puiſſe s'en faire avec moins de peine & avec plus de ſûreté, vû le danger qui accompagne la pierre qui ſe briſe dans la Veſſie au moment de l'extraction. Remarquons ſur cela que ce danger eſt ſi grand, que Mr. *Raw* avoüé plus d'une fois, que tous ceux de ſes patients à qui ce malheur étoit arrivé, n'en voient ſurvécu que peu de jours à cet accident: mais il ſeroit encore plus heureux qu'elle fût aſſez molle pour ceder à l'action mechanique de la ſonde, ainſi que Mr. *Falconet* aſſûre que cela eſt arrivé. Pour ce qui eſt des pierres qu'on appelle *Adherentes* (*b*) peut-on

(*a*) Voyez celle dont le Dr. *Slare* fit raport à la Soc. Royale dans les *Tranſ. Philoſ.* N°. 157. pag. 523.

(*b*) Voyez en un exemple très-remarquable dans l'abregé des *Tranſ. Philoſ.* Tom. III. pag. 165.

n ne pas prevoir par avance, ce qu'en penſe tre Auteur? un Medecin Anatomiſte n'he- jamais là-deſſus. Quant aux ſignes de la rre, il renvoye à *Fernel* qui les a très-bien crits dans le Chap. 13. du Liv. VI. de ſa *athologie*, en remarquant cependant que tous s ſignes doivent ceder à l'évidence de la ſonde.

Après avoir donné, dans la ſeconde Partie cette Diſſertation, une deſcription fort ex- te de la Veſſie, Mr. *Falconet* fait une re- arque qui eſt comme nouvelle, bien que elſe en ait fait mention dans le Chap. 1. du iv. IV. de ſa *Medecine*, mais il ne paroit pas ne les Anatomiſtes y ayent fait attention; tte remarque eſt que la Veſſie eſt le plus ouvent inclinée du côté gauche; l'Illuſtre Mr. *Winſlow*, à qui rien n'échape, a obſervé plu- eurs fois que le dernier arc du *Colon* dont le *ecſum* eſt l'appendice, porte ſur le côté droit la Veſſie. Cette Obſervation ne donne-t- lle pas quelque jour à celle du Medecin Ro- ain? La deſcription de l'Urethere que Mr. *alconet* ajoute à celle de la Veſſie, n'eſt pas ite avec moins d'exactitude, mais les ou- rages d'*Alghiſi* (*a*), de *Cockburn* (*b*), de *Cow- er* (*c*), de *Graaf* (*d*), de *Littre* (*e*), de *Mor- gni* (*f*), de *Ruyſch* (*g*), &c. ont fait ſi bien con-

(*a*) *Trattato di Lithotomia*, Florent. 1707. 4.
(*b*) *The Symptoms, Nature, Cauſes, and Cure of a Gonorrhœa* &c.
(*c*) *Myotomia Reformata.* (*d*) *De Virorum Organis.*
(*e*) *Memoires de l'Academ. des Sc.* Ann. 1700.
(*f*) *Adverſaria Anatomica I.*
(*g*) *Obſervat. Anat. Chirurg.* C.

connoître cette partie, qu'il eſt peut-être impoſſible d'en dire quelque choſe qu'on ignore.

Nous ſuivrons de plus près nôtre Auteur dans la partie hiſtorique de ſon ouvrage; l'ordre, & le choix d'érudition qui y regnent, la rendent tout à fait curieuſe. L'operation de la Taille étoit déja en uſage dans le temps d'*Hippocrate*, mais on n'en confioit l'execution qu'à ceux qui en faiſoient une profeſſion particuliere (*a*); excepté, cependant, le cas du fils d'*Antiochus* dont l'Hiſtorien *Florus* a parlé, il n'en reſte aucune trace chez les Anciens, depuis *Hippocrate* jusques à *Celſe*. Celui-ci devoit aux Grecs tout ce qu'il ſavoit ſur ce ſujet, & ce qu'il en a laiſſé par écrit eſt veritablement la ſource, où ont puiſé les Grecs & les Arabes qui ſont venus après lui; de plus modernes encore y ont eu recours, & ont enrichi leurs Ecrits des depouilles de *Celſe*. Ce reproche ne paroit injuſte qu'à ceux qui n'ont point examiné la deſcription que *Celſe* a donné de cette operation, voyons ce qu'il en dit; après avoir decrit (*b*) la poſture où doit être le patient, il faut, dit-il, introduire deux doigts dans le fondement, & comprimer de l'autre main le bas ventre, de maniere que la pierre ſoit pouſſée contre les deux doigts

(*a*) Tout autre étoit engagé par ſerment à ne point l'entreprendre. Voyez le ſerment d'*Hip.* Οὐ τεμέω δὲ οὐδὲ μὴν λιθιῶντας &c.

(*b*) Voyez le Chap. 26. du Liv. 7.

gts introduits dans le gros boyau, qui à r tour la repouſſent dans le col de la Veſ-; alors il faut faire une inciſion en forme Croiſſant à côté du fondement, & la diri-r de façon que les deux cornes du Croiſſant gardent un peu les cuiſſes du patient, & elle penetre juſqu'au col de la Veſſie, que on ouvre par une ſeconde inciſion transver-le, qu'il faut faire ſous la peau dans l'en-roit le plus bas & le moins dilaté de la pre-iere playe &c. C'eſt là le preçis de la Me-hode de *Celſe*, qu'on apelle aujourd'hui le *etit Appareil*. Dans tout cet intervalle de emps qui s'eſt écoulé depuis *Celſe* juſques à *alien*, on ne trouve plus de monument de cette operation, c'eſt dans le ſiècle d'*Adrien* qu'on en retrouve quelque trace; le premier uteur qui en parle eſt l'inconnu qui a écrit cette Introduction à la Medecine, qu'on at-tribuë à *Galien*; ſi la pierre, dit il (*a*), eſt for-tement engagée dans le col de la Veſſie, il faut faire une inciſion ſur la pierre elle-même comme ſur le point d'apui; *Æginette* le dit auſſi (*b*), mais il ajoute qu'il faut que l'inci-ſion regarde la feſſe gauche; *Aviceune* (*c*) & *Albucaſis* (*d*) ont repeté la même choſe; & tous ces Chirurgiens du 13. ſiècle que *M. Au-rel. Severinus* nommoit les Arabiſtes, n'ont eû

(*a*) Voyez le Chap. 19. de l'*Iſagoge Medica*.
(*b*) Voyez le Chap. 60. du Liv. VI.
(*c*) Voyez Lib. III. Fen. 19. Cap. 7.
(*d*) Voyez *Chirurg.* Part. 2. Cap. 60.

eû qu'une voix pour l'aprouver. Le fam
*Guido a Cauliaco* qui vivoit dans le siècle
vant ne fit aucun changement dans cette M
thode (*a*) quoique par deference pour lui
l'ait appellé l'*Operation Guidonienne*, & q
la faveur de son nom, elle se soit soute
avec éclat jusqu'au commencement du 16.
cle; auquel temps *Joh. de Romanis* inventa
Methode dont *Marianus Sanctus* donna la d
cription plus de vingt ans après; on la ra
en quelque maniere à son veritable invente
le Chirurgien de Cremone, en lui donnant
nom de la *Taille Mariane*, qu'elle a por
jusques à ce qu'elle ait eû celui du *grand A
pareil.* Cette nouvelle Methode fut bient
repanduë par toute l'Europe; l'on ne fit plu
de cas de celle de *Guido*, ou si l'on s'en ser
vit encore, ce ne fut que sur les enfans. L
tête & le corps du patient étant à demi pan
chez en arriere, & les cuisses disposées d'un
maniere convenable, on introduit dans la
Vessie une sonde crenelée de façon que la
pointe du bistouri puisse rencontrer la créne
lure qui est sur la courbûre convexe de la
sonde, alors on fait l'incision de l'urethre à
droit ou à gauche du raphé, à quelque distan
ce de l'anus en retenant toujours la pointe du
Lithotome dans la crénelure de la sonde &c.
puis l'on se sert de Conducteurs, de Gorge
rets, de Tenettes, de Boutons, de Crochets
pour

(*a*) Voyez *Tractat. 6. Doctrin. 2. Cap. 7. §. De inciſ. Lapid.*

pour l'extraction de la pierre, qui effectivement ne ſe fait pas ſans un grand appareil

Peu de temps après le hazard ou le deſeſpoir fit faire, à un Chirurgien Provençal nommé *Franco*, le temeraire eſſai d'une nouvelle Methode ſur un enfant de deux ans; on lira peut être avec plaiſir ce qu'il en a écrit lui même, (*a*) „ Ayant trouvé la pierre de la groſ„ ſeur d'un œuf de poule, ou à peu près, je „ fey tout ce que je pus pour la mener bas, „ & voyant que je ne pouvois rien avancer „ par tous mes efforts . . . . je deliberai avec „ l'importunité du pére, mére, & amis de „ copper le dit enfant par deſſus l'os pubis, „ d'autant que la pierre ne voulut deſcen„ dre bas, & fut coppé ſur le penil, un peu „ à côté & ſur la pierre; car je levoys icelle „ avec mes doigts, qui étoient au fonde„ ment, & d'autre côté en la tenant ſubjette „ avec les mains d'un ſerviteur qui compri„ moit le petit ventre au-deſſus de la pierre, „ dont elle fut tirée hors par ce moyen, & „ puis après le patient fut guary ", &c. Le ſuccès n'empêcha point *Franco* de ſe defier de cette Methode, & puiſqu'il ne conſeilla à perſonne de la ſuivre, doit-on trouver étrange que pendant quinze ou vingt ans elle ait été enſevelie dans l'oubli? *Rouſſet* fut le premier qui en renouvella l'idée dans ſon excellent Traité *de l'operation Cæſarienne*, où il demontra

(*a*) Voyez ſon Traité très-ample des hernies, Chap. 33. pag. 139. & 140.

tra très-bien qu'on peut parvenir dans la Veſie, par la taille hypogaſtrique, ſans bleſſer le Peritoine; cependant l'autorité de cet habile Medecin n'eut pas aſſez de force pour faire aprouver cette methode, qui fût extremement negligée & même mepriſée, jusques à ce qu'*Hildanus* eût temoigné d'en faire quelque cas (*a*), ce qui n'arriva que trente ans après que *Rouſſet* eût publié ſon livre; dans ce même temps, c'eſt-à-dire dans l'année 1630. il paroit qu'on commença de la mettre en uſage à Paris; ce qu'il y a de certain c'eſt qu'en 1635. *Nicolas Pietre* ſoutenu par *Riolan*, entreprit la defenſe de l'operation hypogaſtrique dans une theſe qu'il fit ſur ce ſujet; mais cette protection lui fut presqu'inutile, car elle ſe ſoutint peu de temps à Paris, & y fut enfin tout à fait oubliée. Il y a grande apparence qu'elle y ſeroit encore dans l'oubli, ſi Mr. *Jaques Douglas* n'eût entrepris de la rétablir (*b*); Mr. *Jean Douglas* ſon Frere & Mr. *Cheſelden*, tous deux Chirurgiens diſtinguez à Londres ſe joignirent d'abord à lui, & demontrerent par l'execution la bonté de ſa theorie. Ils la confirmerent auſſi par leurs Ecrits (*c*) qui en peu de temps ont repandu la methode de *Franco*, connûe aujourd'hui ſous le nom du *haut Appareil*, en Angleterre, en Ecoſſe, en France

(*a*) Voyez Hildan. *de Lithotom.* Cap. 17.

(*b*) C'eſt en 1718. le 23. Janv. qu'il preſenta à ce ſujet un Memoire à la Societé Royale.

(*c*) Qu'ils publierent l'un & l'autre en 1723.

&c. où d'habiles Chirurgiens s'en ſervent
c ſuccès (*a*). Remarquons cependant qu'un
ain Chirurgien nommé *Proby* s'en étoit
i à Dublin dans un cas fort extraordinaire
l'année 1694. (*b*).

Paſſons à la quatrieme partie de nôtre Diſ-
ation qui n'eſt pas moins intereſſante que
le qui precede ; on ne peut douter, dit
uteur, que dans l'operation de *Celſe*, le ſphinc-
de la Veſſie & une partie de ſon corps, ne
ent coupés. *Aretée* le penſoit de même,
de là nacquit l'averſion conſtante qu'il eût
ur cette operation qu'il regardoit en quelque
on comme criminelle (*c*) ; une pareille a-
rſion eut pû rendre ſuſpect le bon-ſens d'*A-*
*tée*, ſi certain prejugé qui defendoit aux
uciens de toucher à la Veſſie, ne l'eût juſti-
é. Il faut pourtant avouër que la methode
*Celſe* étoit fort dangereuſe, par la temerité
l'inciſion ; *Franco* (*d*) & *Andreas à Cruce* (*e*)
rendirent plus ſûre en ſe ſervant de la ſonde
énelée, qu'*Hildanus* mit auſſi en uſage, a-
ant apris à s'en ſervir des Diſciples de *Franco*
'il avoit connus à Lauſanne. *Riolan* qui
fleu-

(*a*) Conſultez là-deſſus la Diſſertation que Mr. *Mo-*
*tand* a inſeré dans le recueil des Piéces qu'il a publié ſur
le Haut Appareil en 1728.

(*b*) Voyez les *Tranſact. Philoſ.* N°. 260. pag. 455.

(*c*) Voyez *de Diuturn. Morbor. Signis*, Lib. II. Cap. 4.

(*d*) Voyez l'endroit cité ci-deſſus.

(*e*) C'étoit un Medecin de Veniſe qui a écrit une Chi-
rurgie Univerſ. Impr. à Veniſe en 1583. Voyez Liv. VII.
pag. 23.

fleuriſſoit à Paris dans le temps qu'*Hildanus* mourut, y faiſoit peut-être alluſion, lorsqu'écrivant contre *Spigelius*, il dit, „ que le „ Sphincter de la Veſſie, qui eſt tous les jours „ coupé par les Lithotomiſtes, ſe retablit entierement ſans aucune ſuite facheuſe (*a*) ". Il y a tout lieu de croire qu'un Medecin Hollandois nommé *Jean Groenvelt* qui vivoit quelque temps après, ſe ſervoit auſſi de cette methode (*b*); il faut cependant l'avoüer, elle ne fut bien connuë qu'après que le Frére *Jaques* lui eut acquis un grand nom en France & en Hollande, où tout le monde ſait qu'il s'en ſervit avec un ſuccès qui quelquefois fut égal à ſa temerité. Dans le commencement *Mery* ne desaprouva point la pratique de l'Hermite. *Hunauld* ſavant Medecin d'Angers tâcha de la perfectionner, & écrivit même là-deſſus un petit ouvrage qui n'a point vû le jour. Le célèbre *Raw* vint enſuite qui la perfectionna en effet, & s'en ſervit avec tant de bonheur, que lorsqu'il fut apellé à Leyde, il pouvoit déja compter jusqu'à quinze cens quarante patients, qu'il avoit taillé lui-même en ſuivant cette Methode (*c*). Elle eût un ſuccès presqu'égal en Angleterre, où le Dr. *Jaques Douglas* ſe declara d'abord pour elle, Mrs. *Bam-*

(*a*) Voyez ſon *Anthropograph.* Edit. 1649. pag. 745.
(*b*) Voyez ſon Livre *de Lithotomiâ* Edit. ann. 1687. pag. 57.
(*c*) C'eſt ce qu'il dit lui-même dans ſa Harangue inaugurale pag. 37. qu'il fit au Mois de Septembre de l'an 1713.

*Bamber* & *Cheſelden* la mirent bientôt en pratique avec un bonheur pareil à leur induſtrie; ce dernier y fit quelques petits changemens, qu'il a bien voulu depuis communiquer au public. D'un autre côté les Chirurgiens de Paris ont fait tous leurs efforts pour la perfectionner autant qu'il leur a été poſſible; auſſi doit-on convenir que cette derniere methode, connuë à preſent ſous le nom d'*operation Laterale*, a été extremement cultivée. Le Corps étant ſitué comme dans l'apareil de *Celſe* &c. les feſſes un peu plus élevées, l'on introduit dans la Veſſie une ſonde crenelée à grande courbure, de maniere que ſon dos crênelé ſoit tourné du côté gauche vers l'éminence de l'os Iſchion, l'on fait alors dans cette même direction une inciſion qui en coupant les tegumens, n'aille pas au delà de la graiſſe, & après avoir ſenti avec le doigt, qu'on porte dans le fond de la playe, l'endroit qui eſt préciſement ſur la ſonde, l'on pouſſe tout droit la pointe du biſtouri dans ſa crênelure, & l'on continuë à faire l'ouverture dans le corps même de la Veſſie, en dirigeant le Lithotome, de l'angle que le muſcle Accelerateur fait avec l'Erecteur, à l'éminence de l'Iſchion. Peut-on diſputer avec raiſon, à la methode de Celſe la reſſemblance qu'elle a avec l'Appareil Lateral? Qui ſait même ſi l'on eût connu celui-ci, ſi l'autre ne l'eût jamais été?

L'on peut dejà apercevoir par ce qui a été dit, quelle ſera la concluſion de cet ouvrage; elle naît comme d'elle-même du ſimple expoſé,

ſé, des differentes methodes, & acquierir une veritable évidence après un plus grand examen, c'eſt ce dont on eſt convaincu par la derniere partie de cette Diſſertation. Si le Chirurgien de Cremone *Joan de Romanis* eût eû quelque connoiſſance des parties du Corps humain, on ne pourroit lui pardonner d'avoir inventé ſa methode; il faut croire que ni lui ni *Marianus* ne ſurent jamais bien ce qu'ils faiſoient, quoique la cruauté de leur operation, dût, ce ſemble, les en degoûter, & les forcer à reprendre l'ancienne methode de *Celſe*. Mr. *Falconet* entre dans un détail fort exact, ſur toutes les parties delicates qui ſont dechirées ou meurtries dans cette operation; il n'y auroit qu'à le ſuivre pour inſpirer aux Lecteurs une extrême averſion pour cette methode; ils ne ſeroient pas à l'abri de l'horreur même, ſi le ſtile de l'Auteur pouvoit ſe communiquer au Journaliſte; mais n'eſt-ce pas aſſez de dire, que ceux qui ne ſuccombent pas ſous cette operation, rachettent ordinairement leur vie aux depends de leur virilité, & qu'une inconcinence d'urine, ou quelque fiſtule incurable ne leur permet pas d'oublier pendant le reſte de leurs jours, tous les tourmens qu'ils ont ſoufert. Ce n'eſt point l'incision, c'eſt le dechirement & la meurtriſſure des parties qui produiſent de ſi triſtes effets, aucun Medecin ne l'ignore. Que ne pouvons-nous ajoûter, comme une conſequence naturelle, qu'il n'y a de même aucun Medecin qui n'ait rejetté cette methode, depuis que l'on en con-

connoit de moins cruelles & de plus sûres qui ne laissent après elles que les suites ordinaires des simples plaies? Dans la Taille Hypogastrique l'incision se fait dans la ligne blanche & dans les fibres celluleuses qui, au défaut du peritoine, couvrent la partie anterieure de la Vessie; & dans l'operation Laterale faite par des mains habiles, depuis les tegumens jusques à la Vessie le Lithotome pareillement ne rencontre dans son chemin que cette membrane celluleuse; il est vrai que dans les mains de l'Hermite dont la temerité égaloit l'ignorance, il faisoit des blessures aussi funestes au patient, que les dechiremens ou que les meurtrissures du grand Appareil, en coupant ou l'artère honteuse, ou le muscle érecteur, ou le gros boyau, ou le vagin, & en perçant de part en part l'urethre & la Vessie; mais le Medecin *Rhunauld* le premier, & le célèbre *Raw* ensuite ne confondant point l'Operateur & l'operation, demontrerent évidemment qu'on devoit blâmer *Frere Jacques*, & louër sa methode; qui passant en de bonnes mains, pût même, dans la suite être mise en usage sur les jeunes filles avec beaucoup de succès, ce qui peut-être n'est jamais arrivé à *Frère Jacques*. Disons cependant, pour excuser, autant qu'il est possible, le malheur constant avec lequel il s'en servit sur le Sexe, que *Raw* n'osa jamais le hazarder sur les femmes, vû le danger inévitable qu'il y a à penetrer dans leur Vessie par un autre chemin que par l'hypogastre,

tre, à moins d'emploier la methode de *Buſſiere* (*a*) qui après avoir conduit & engagé la pierre dans le col de la Veſſie, par le moyen de deux doigts introduits dans le Vagin, coupe hardiment, ſur la pierre, & le vagin & le corps de la Veſſie, qui dans cet endroit-là ſont étroitement appliquez l'un à l'autre.

Quiconque ignoreroit l'heureux ſuccès de l'operation Laterale, & le nom immortel qu'elle a acquis à *Raw*, auroit peut-être de la peine à la preferer au haut Appareil; mais pourroit-il heziter, s'il faiſoit reflexion, premierement, que la pierre ſe preſente d'abord à l'ouverture de la Veſſie dans l'appareil Lateral; ſecondement, que, ſelon la remarque de *Celſe*, la Veſſie eſt presque toujours un peu inclinée du côté gauche, où l'on a auſſi obſervé que ſe forment ordinairement ces niches & ces enfoncemens que les Grecs nomment Ἐμφύσεις, qui paroiſſent ſi propres à contenir la pierre; enfin qu'après l'operation tout ce qui doit ſortir de la Veſſie avant que la playe ſoit refermée, trouve une iſſûe plus facile dans l'appareil Lateral que dans l'hypogaſtrique, en ſorte que les facheux effets du gravier, du ſang, du pus, ou de l'urine retenus dans la Veſſie ou aux environs de la playe, ne ſont point du tout à craindre dans l'operation Laterale, comme

(*a*) On en trouve la deſcription dans les *Tranſact. Philoſ.* de l'an 1699. pag. 106. où l'Auteur raporte quelques exemples de pierres extremement groſſes, tirées de la Veſſie par cette methode, ſans qu'il en ſoit reſté aucune incontinence d'urine, &c.

comme dans celle du haut Appareil. Si l'on reflechit là-dessus avec attention, l'on conclura sans peine avec Mr. *Falconet*, que dans l'extraction de la pierre l'Appareil Lateral est preferable à tous les autres.

Remarquons cependant avant de finir, que quelques soins qu'on se donne pour perfectionner de plus en plus cette operation, son succès sera toujours incertain, lors même qu'elle sera faite avec toute l'habileté possible; car

1. La pierre retenuë quelque temps dans la Vessie la rend souvent scirrheuse, quelquefois même carcinomateuse, d'où elle acquiert tant d'épaisseur qu'elle en devient un corps solide incapable de se contracter (*a*).

2. La pierre devient quelquefois si grosse, qu'elle remplit toute la Vessie, sans qu'il y reste de la place pour l'urine, qui se fraye alors un chemin dans la substance de la pierre, entre la pierre & la Vessie. Peut-on dans un tel cas introduire la tenette, charger la pierre, & la tirer, sans quelque meurtrissure ou quelque dechirement? souvent même n'arrive-t-il pas que la Vessie ne peut plus recouvrer son ton, & se contracter dans la suite (*b*).

3. La pierre est quelquefois cachée & adherente entre les membranes de la Vessie (*c*).

4. Ou

(*a*) Voyez *Bonetti Sepulchret. Anatom.* Lib. III. Sect. 25. Observ. 3.

(*b*) Voyez *Eustachii Tract. de Renibus* Cap. 45.

(*c*) Voyez les *Mem. de l'Acad. Roy.* ann. 1702. où l'on trouve une Observation très-curieuse de Mr. *Littre*.

4. Ou dans certains enfoncemens qui prennent la forme de la pierre & qui sont comme hors de la capacité de la Vessie (*a*).

5. La Vessie a quelquefois deux cavitez distinctes dans chacune desquelles on a trouvé la pierre dans le même temps & dans la même personne (*b*).

6. L'on a trouvé jusqu'à vingt & neuf pierres dans une seule Vessie, renfermées chacune à part dans son propre retranchement (*c*).

7. La pierre s'attache souvent à la Vessie avec tant de force, qu'en l'arrachant l'on arrache aussi la Vessie (*d*).

8. Enfin, la pierre est quelquefois si molle, que de quelque façon qu'on s'y prenne, elle se rompt sous la tenette, avant d'être hors de la Vessie.

Toutes ces raisons & plusieurs autres sans doute qui nous seront échapées, dont personne n'eut pû nous donner un detail plus exact que Mr. *Falconet*, s'il eût voulu l'entreprendre, developent facilement le fondement de la crainte qu'un sage Lithotomiste doit toujours avoir sur le succès de l'operation de quelque maniere qu'il l'entreprenne. Quelle consequence en tirer? C'est que malgré les secours infinis de la bonne Chirurgie, on doit travailler

(*a*) Voyez *Benati Sepulchret. Anatom.* Lib. cit. Sect. 23. Observ. 7.
(*b*) Voyez ubi supra Observ. 4.
(*c*) Voyez *Tulpii Observat. Medic.* Lib. III. Cap. 4.
(*d*) Voyez *Tulpius* Lib. III. Cap. 5.

sans cesse à perfectionner la Cure prophylaque de la pierre.

## ARTICLE VIII.

AITE' *de la* Verité *de la* RELIGION HRE'TIENNE. *Tiré du Latin de* Mr. ALPHONSE TURRETTIN, *Professeur en Théologie & en Histoire Ecclésiastique à* ENE'VE. Section III. *De la* Verité *de la* RE'VE'LATION JUDAÏQUE. A *Genéve*, chez *Marc-Michel Bousquet*, & Compagnie. *In octavo*, pagg. 154. [On a donné l'Extrait des deux prémiéres Sections, dans le Tome VI. de cette *Bibliothéque*, 1. Part. Article II.]

Quelcun s'aviſoit de dire, que le titre de cette III. Section annonce une matiére qui ſoit hors du ſujet général ſur quoi roule tout l'Ouvrage, puis que c'eſt un *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, & non pas de la Vérité de la *Religion Judaïque*; il ne faudroit que renvoyer une telle perſonne à la lecture de cette Section même, pour y trouver de quoi ſe convaincre que l'examen de la Vérité de la *Révélation Judaïque* entre néceſſairement dans le plan d'un Livre où l'on veut démontrer la Vérité de la *Révélation de l'Evangile*. Ces deux Révélations ſont inſéparables. L'une méne à l'autre; & la derniére ſuppoſe

la prémiére. Elles ſont corps enſemble, & ſe prêtent réciproquement du jour, auſſi bien que de l'appui; comme cela paroîtra encore mieux par la ſuite.

C'eſt d'ailleurs une tranſition naturelle à ce qui devoit ſuivre dans toutes les régles de l'ordre. (a) Après avoir prouvé la néceſſité d'une *Révélation*, & donné les caractéres auxquels on peut diſtinguer les vraies Révélations d'avec les fauſſes; il eſt tems de chercher quelque Révélation, à laquelle ces caractéres conviennent. Or la plus ancienne, & celle qui paroît d'abord mériter ſeule nôtre attention, avant le tems où le Chriſtianisme s'eſt montré, c'eſt ſans contredit la *Religion Judaique*.

Au milieu de l'Univers Idolatre, les *Hébreux* ſeuls ont conſervé le Culte du vrai DIEU, dans le coin du Monde où ils étoient renfermez. Le corps d'Ecritures, qu'ils produiſent, comme contenant l'Hiſtoire & les Leçons de pluſieurs Prophétes que DIEU a ſuſcitez parmi eux, eſt le plus ancien Livre qu'il y ait au monde. Tandis que les Annales des plus grandes Monarchies ſe ſont perduës, celles-ci ont reſiſté aux injures du tems, & aux plus terribles révolutions qu'un Etat puiſſe jamais éprouver. Ce Peuple même, comme Peuple, a quelque choſe d'admirable & de ſingulier, qui frappe. C'eſt un Peuple

tout

(a) Introduction, *pag.* 153, *& ſuiv.*

*composé de Frères*, (*a*) & *quoi qu'étrangement abondant, tout sorti d'un seul Homme. est le plus ancien Peuple* connu; d'où il y a d'inferer, que, *si* DIEU *s'est de tout tems communiqué aux Hommes, c'est à ceux-ci qu'il faut recourir, pour en savoir la Tradition.*

Ce Livre, où s'est conservée la Révélation que ce Peuple a prétendu être honoré, est ce que nous appellons l'*Ancien Testament*. On y trouve des *Dogmes*, des *Loix*, des *Histoires*, des *Prophéties:* toutes choses, qui chacune en particulier portent des marques sensibles de vérité.

1. ENTRE les (*b*) DOGMES, celui qui contient l'idée de DIEU, ou la vraie connoissance du prémier Etre, est sans contredit le plus important, & la base de toute Religion. A cet égard, il n'y a ni Peuple, ni Secte de l'Antiquité, qui puisse entrer en comparaison avec les *Hébreux*. Eux seuls ont toûjours fait profession de reconnoître un prémier Principe, spirituel, invisible, existant avant tous les Siécles. Rien de plus simple, & en même tems de plus majestueux, que le nom & la (*c*) définition de cet Etre, que l'on trouve dans leurs Auteurs Sacrez; que la maniére dont ils décrivent (*d*) son Immensité, sa (*e*) Puissance, sa

(*a*) Voiez les *Pensées* de *Pascal*, Artic. VIII. pag. 50, 51.
(*b*) Chap. I. pag. 157, *& suiv.*
(*c*) *Exode*, III. 14. (*d*) *Esaïe*, LXVI. 1.
(*e*) *Genèse* I. 3. *Pseaume* XXXIII. 6, 9. & CIV. 4. *Esaïe* XL. 15.

ſa (*a*) Providence, ſa (*b*) Juſtice, & ſes autres Perfections. Aucun des plus ſages Païens n'a rien dit qui en approchât.

Mais ces mêmes Ecrivains ne parlent-ils pas quelquefois d'une maniére qui ne s'accorde point avec des idées ſi juſtes & ſi ſublimes? Ne nous diſent-ils pas, que l'*Eternel* (*c*) *ſe promène*, qu'il *deſcend*, qu'il ſe fait quelquefois voir (*d*) ſeulement *par derriére*, qu'il *étend ſon bras*, qu'il *ouvre* les *yeux*, qu'il eſt *jaloux*, qu'il *ſe répent*, qu'il ſe met en *colére*, qu'il *endurcit le cœur des Hommes*, qu'il les *tente* & les *aveugle*? Ne ſont-ce pas là des imperfections & des foibleſſes, qui ne peuvent convenir à la Nature Divine? Sans doute, s'il falloit prendre de telles expreſſions à la lettre. Mais il eſt viſible, que ce ſont des façons de parler figurées & populaires, dont l'Ecriture ſe ſert pour s'accommoder au génie d'une Nation toute charnelle, à qui l'on ne pouvoit rien faire entendre que ſous des images ſenſibles. On n'a qu'à dépouiller tout cela de la figure, & il n'y aura rien que de très-digne de DIEU, comme nôtre Auteur le montre en détail. Ce ſtile eſt d'ailleurs ordinaire à toutes les Langues, ſur tout dans l'uſage familier; ajoutons, que les *Peuples Orientaux* en ont toûjours fait uſage beaucoup plus, que d'au-

(*a*) *Job* XXXVIII 8. *Pſeaum.* XXXIII. 10. *Prov.* XXI. 1. *Pſeaum.* CIV. 27. *& ſuiv.*

(*b*) *Pſeaum.* XXXV. 7. XXXVII. 2. XCVII. 7, 11. CXXXIX. 7, *& ſuiv.* &c.

(*c*) *Geneſe* III. 8, (*d*) *Exode* XXXIII. 23.

tres, chez qui telles expreſſions, qui n'ont pour les prémiers que de très-commun & très-aiſé à entendre, paroiſſent fort étran-, & ſont ſujettes à être priſes tout de tra-. En un mot, il n'eſt aucun Auteur, à on ne pût faire dire mille abſurditez, ſi l'expliquant on ſe dispenſoit de cette régle l'Equité & de la bonne Critique.

En vain prétendroit-on, qu'avec les mêmes leurs on pourroit pallier jusqu'aux plus ſſiéres expreſſions des *Paiens* touchant leurs initez. Le cas eſt très-différent. Ces ex-ſſions s'accordent très-bien avec le Syſtême Paganisme, dont le fonds eſt connu d'aſſ-rs. Chez eux, le faux n'eſt point démenti rectifié par le vrai; au lieu que, dans la ble, mille Textes pour un nous enſeignent juſte ce qu'il faut penſer de DIEU; & s'il rencontre quelque terme ambigu ou ſuſ-ptible d'un mauvais Sens, le correctif n'eſt loin. „ Les vrais caractéres de la Divi-nité (dit fort bien Mr. (*a*) DE LA MOTTE) ſont poſez en principes en tant d'endroits de l'Ecriture Sainte, que, quand les Au-teurs Sacrez viennent à employer les Figu-res, on les reconnoît d'abord pour ce qu'el-les ſont, & on ne les apprécie que ce qu'el-les valent: au lieu que, dans HOMERE, par exemple, ces prétenduës figures ſont elles-mêmes les principes, & qu'il n'y a „ rien

(*a*) *Diſcours ſur l'Iliade*, pag. 39. *Edit. de Holl.*

„ rien d'ailleurs qui avertiſſe l'eſprit de ne les
„ pas prendre à la lettre.

A cette occaſion, nôtre Auteur fait une remarque, qui eſt d'un très-grand uſage dans la Théologie, c'eſt que, de la maniére dont l'Ecriture Sainte parle de DIEU, il paroît „ qu'elle a eû moins en vuë de nous le repré-„ ſenter tel qu'il eſt en lui-même, que tel „ qu'il eſt par rapport à nous. Ce n'eſt pas „ tant ſa nature & ſon eſſence qu'il nous im-„ porte de connoître, que ſes qualitez rélati-„ ves de Créateur, de Juge, de Maître bon, „ juſte, & ſage. La Religion n'eſt point une „ Science de curioſité, mais de piété & d'é-„ dification. Que le Métaphyſicien s'arrête „ à creuſer les profondeurs divines, s'il en eſt „ capable. Il ſuffit au Fidéle de connoître „ DIEU par les côtez qui le touchent, & qui „ peuvent lui inſpirer de l'amour, de la crain-„ te & de la ſoumiſſion pour lui; comme il „ ſuffit à des Sujets d'être inſtruits des ordres „ de leur Prince, & de ſon autorité légitime, „ ſans avoir beſoin de connoître ſes deſſeins „ ſecrets. De là cette belle penſée de (a) „ MOÏSE: *Les choſes cachées ſont pour l'Eter-„ nel, & les choſes revelées ſont pour nous & „ pour nos enfans.*

On peut étendre cette obſervation à divers autres ſujets; par exemple, à ce que l'Ecriture ſemble approuver des opinions qui paſſent aujourd'hui pour fauſſes en Phyſique, comme lors

(a) *Deuter.* XXIX. 29.

qu'elle dit que la *Terre* eſt (*a*) *immobile ſes baſes*, & qu'elle parle des *Cieux* au bre pluriel &c. „ Voudroit-on que le int Eſprit eût abandonné le langage com- un, pour parler celui des Philoſophes, & me des Philoſophes (*b*) qui ne devoient ir que quelques Siécles après? Cette ractitude mal placée n'auroit ſervi qu'à re- olter les Eſprits, qui étoient alors imbus préjugez tout contraires & à faire perdre oute créance aux Miniſtres de DIEU; en orte que, pour vouloir guérir les Hommes ans néceſſité de certaines erreurs indiffé- entes, ils auroient manqué de les inſtruire s ſeules Véritez qu'il importe de ſavoir. „ Il

(*a*) Le Paſſage, que Mr. *Vernet* a en vuë, & dont il lique point l'endroit, eſt ſans doute celui-ci, du me CIV. 4. *Dieu a fondé la terre ſur ſes baſes, en ſorte lle ne ſera jamais ébranlée*, ou, qu'elle ne *chancellera ja-* Il n'y a rien là, ce me ſemble, qui marque l'im- lité de la Terre, dans le ſens du Syſtême de *Ptolo-* Il s'agit ſeulement de la fermeté avec laquelle la re, quoi qu'au milieu d'un Fluide, y demeure toû- ſuſpenduë, & dans le même état, ſans chancel- ; & ſans que ſes parties ceſſent d'être pouſſées cons- ment vers leur centre. Il n'y a rien non plus qui garde la queſtion du mouvement de la Terre, dans paroles de l'*Eccleſiaſte* I. 4. que l'on traduit: *Terra autem in æternum ſtat.* Cela ſignifie ſeulement, que la Terre demeure toûjours la même, & que tout s'y paſſe de même, ſelon les Loix de la Nature, par oppoſition changement perpétuel des Hommes qui y vivent; *Une Génération paſſe, & l'autre vient, mais la Terre* &c.

(*b*) Voiez ABBADIE, *De la Vérité de la Relig. Chrétienne* Sect. III. Chap. XVIII. & JAQUELOT, *Conformité de la Foi avec la Raiſon*, Part. II. Chap. I.

„ Il y a assez d'obstacles & d'illusions à com-
„ battre dans l'Esprit Humain, par rapport à
„ la Foi & à la Morale, sans qu'il faille en-
„ core le heurter par d'autres endroits qui ne
„ font rien au Salut. Le but de la Religion
„ n'est pas de nourrir nôtre curiosité, ni de
„ nous rendre Philosophes. . . . En matiére
„ de Sciences Humaines, la Révélation sup-
„ pose les Opinions communes, quelles qu'el-
„ les soient, & ne se pique pas d'employer
„ d'autre Stile que celui du Peuple. Les Phi-
„ losophes eux-mêmes n'en font-ils pas au-
„ tant, lorsqu'il ne s'agit pas précisément de
„ la question qu'ils veulent éclaircir? . . . .
„ Il suffisoit aux Ecrivains Sacrez de nous
„ *guider en toute vérité* par rapport à la doctri-
„ ne du Salut: pour tout le reste ils pouvoient
„ laisser le monde dans le même état où ils
„ le trouvoient, & (*a*) *supposer certaines Opi-*
„ *nions populaires, sans les refuter, parce qu'el-*
„ *les n'avoient pas de dangereuses suites pour la*
„ *Religion.* Dans l'Ecriture Sainte, comme
„ dans tous les autres Livres, il y a des cho-
„ ses qui sont de stile, & non de dogme; &
(*b*) quelques Péres de l'Eglise l'ont remarqué,
en matiére de ce qui regarde des points de Phi-
losophie, quoi que de leur tems on n'eût pas
encore apperçû le défaut des anciens Systê-
mes.

Un

(*a*) *D. Calmet*, sur *Matth.* VIII.

(*b*) *Eusebe*, Præpar. Evang. L. XV. C. 6. *Chrysostom*, in Genes. *Basil.* in Hexaemer.

Un (*a*) autre Dogme, qui a fait l'embarras (*b*) la torture des Philoſophes les plus éclai-, mais qui ſe trouve parfaitement expliqué l'*Ancien Teſtament*, c'eſt l'*origine du Mon-* Ici nous apprenons, que le Ciel & la re ſont l'ouvrage de DIEU, que l'admira- ſtructure de l'Univers eſt le chef-d'œuvre ſa Sageſſe; & que le Genre Humain ſort d'une ſeule tige.

là ſe voit auſſi la ſolution des Problêmes l'Antiquité, ſur la *conduite du Monde*, ſur qui a donné entrée au *Mal* parmi les Hom- s, ſur le *Souverain Bien* & la vraie *Fin* de *Homme*. C'eſt la Providence Divine, qui le & gouverne toutes les affaires d'ici bas. eſt elle qui mêle nôtre Vie de quelque a- rtume, pour des raiſons conformes & à ſa geſſe, & à nôtre utilité. Le *Péché* eſt en- dans le monde par nôtre prémier Pére, & a produit le plus grand nombre des Maux ui inondent la Terre. L'Homme eſt fait pour cir à DIEU, ſa grandeur conſiſte dans la été, & ſon Bonheur dans la communion e celui qui eſt la prémiére ſource de tout ien.

Il eſt vrai que la Religion Judaïque ne parle s bien clairement de la *Vie à venir*. Mais l y avoit des ſecrets reſervez à l'avénement du *Meſſie*, & la Loi de MOÏSE n'étoit qu'une entrée & une préparation à une Oeconomie plus

(*a*) Chap. II. pag. 171, *& ſuiv.*
(*b*) Voiez l'Artic. de *Xenophane*; dans le Dict. de *Bayle*.

plus parfaite. Le génie grossier du Peuple Hébreu ne vouloit pas être élevé tout d'un coup à la sublimité de nos mystéres, ni à la recherche des Biens purement Spirituels. Il falloit le retenir par quelque chose de plus visible & de plus marqué, par des bénédictions ou des malédictions temporelles, où la Providence se déployoit aussi plus qu'elle ne fait maintenant, & cela par une sorte de compensation très-sage. „ Car (*a*) l'attente de la Vie „ à venir suppléant à ce qui peut manquer „ pour le présent au salaire de la Vertu, il é„ toit à propos que la Sagesse Divine se ma„ nifestât plus ou moins dans cette Vie, à pro„ portion que cet avenir étoit plus ou moins „ caché. Il ne faut pas croire cependant qu'il „ n'y eût rien dans l'*Ancien Testament*, qui „ fût propre à ouvrir les yeux là-dessus aux „ personnes intelligentes. La haute idée qui „ nous y est donnée des Perfections de DIEU, „ les fréquens exemples de sa haine pour le „ Crime, la mort indigne d'*Abel*, la destinée „ d'*Enoch* & d'*Elie*, les promesses faites aux „ Patriarches, & dont l'étenduë ne paroissoit „ pas suffisamment remplie par les *jours courts* „ *& mauvais* qu'ils avoient passé ici-bas, en„ fin plusieurs déclarations semées çà & là, „ laissoient assez entrevoir quelque chose de „ plus considerable qu'une Vie terrestre. „ Quand il n'y auroit que l'exhortation si sou„ vent réïterée de *mettre toûjours sa confiance*

„ en

(*a*) Pag. 175, & suiv.

„ *en* DIEU, & de ne rien craindre, quoi
„ qu'il arrive, parce que le Juſte ſera finale-
„ ment délivré, & que l'Impie demeurera
„ confus, cela pouvoit tenir lieu aux anciens
„ Fidéles de Promeſſes plus claires qui leur
„ manquoient. C'étoit aſſez pour eux de ſa-
„ voir en général, qu'il y a un gain aſſûré à
„ ſervir DIEU, & qu'on doit eſperer en lui,
„ en quelque état que l'on ſe trouve, ſans
„ perdre même cette (*a*) eſpérance à l'heure
„ de la mort, comme dit SALOMON. Un
„ eſprit qui eſt plein de foi, doit être aſſez
„ touché de ces Promeſſes, quoi que généra-
„ les, pour s'affermir conſtamment dans le
„ parti de la Piété.

II. VOILA pour les Dogmes de l'*Ancien Teſtament*. Les LOIX, qu'on y trouve, ſont ou *Morales*, ou *Cérémonielles*, ou *Politiques*, ſelon la diviſion ordinaire.

1. A l'égard des LOIX (*b*) MORALES, on ne voit rien de ſi beau chez les Philoſophes, ſoit que l'on conſidére les *Devoirs* envers DIEU, ou ceux qui ont pour objet les *autres Hommes*, ou ceux qui nous regardent *nous-mêmes*; comme nôtre Auteur le montre en détail. La choſe parle d'elle-même, & la moindre attention ſuffit pour ſe convaincre de la pureté & de l'utilité de cette Morale. Le *Décalogue* ſeul eſt un excellent abrégé du *Droit Naturel*.

On

(*a*) *Proverb.* XIV. 32.
(*b*) Chap. III. pag. 277, *& ſuiv.*

On a néanmoins (*a*) reproché aux *Juifs* d'être insociables & durs envers les Etrangers. Mais peut-être qu'on les a cru tels, à cause du peu de commerce qu'ils avoient avec les autres Nations. Que s'ils l'ont été effectivement, ce sera un excès où les aura jettez le désir outré de suivre l'esprit d'éloignement que leur Législateur avoit voulu leur inspirer pour les Coûtumes étrangéres. Du reste, la Police Judaïque n'avoit rien de contraire au *Droit des Gens*; & on voit (*b*) dans la Loi même un précepte formel, souvent repeté, où l'*amour des Etrangers*, qui se trouveront dans le païs, est fortement recommandé. JOSEPH, (*c*) faisant l'apologie de sa Nation, montre par plusieurs exemples, combien les *Juifs* devoient être soigneux, selon leurs Loix, de rendre aux Etrangers tous les devoirs communs de l'Humanité, & de moderer même envers eux le droit de la Guerre.

L'ordre, que DIEU donna aux *Israëlites* d'exterminer les *Cananéens*, semble d'abord d'une rigueur excessive, & difficile à concilier avec ce que l'on vient de dire. (*d*) „ Mais, „ outre que la Guerre se faisoit alors d'une „ maniére plus sanglante qu'à présent, & que „ ce

(*a*) *Tacite*, Hist. Lib. V. Cap. 5. *Juvenal*, Sat. XIV. vers. 103, 104.

(*b*) *Léviticq.* XIX. 33, 34.

(*c*) *Contra Apion.* Lib. II. §. 29, 30. pag. 487, 488. *Ed. Hudſ. Lugd. B.* Voiez aussi *Philon*, De Charitate, *pag.* 705, *& ſeq.* Edit. Paris.

(*d*) Pag. 187, 188.

„ ce qui nous paroît d'une extrême barbarie,
„ n'étoit qu'un droit de représailles; il faut
„ considerer ceci comme un cas particulier,
„ où la sévérité étoit nécessaire. Car il s'a-
„ gissoit non seulement de faire une Guerre
„ selon les Loix ordinaires, mais de châtier
„ hautement une Nation, dont le déborde-
„ ment étoit venu à son comble. DIEU pou-
„ voit emploier pour cela l'Epée, aussi bien
„ que d'autres fleaux. Les *Israëlites* n'étoient
„ que les exécuteurs de la Vengeance céleste,
„ & il étoit bon d'y emploier leur bras, afin
„ que ce terrible exemple fît plus d'impression
„ sur eux, & les détournât des Crimes qui
„ avoient perdu les prémiers possesseurs du
„ Païs où ils entroient. Que si quelques In-
„ nocens se trouvoient alors enveloppez avec
„ les Coupables, c'est-là une suite inévitable
„ de toutes les Calamitez Publiques; & après
„ tout, DIEU est le souverain arbitre de la
„ Vie des Hommes. Il peut la leur ôter,
„ quand & de la maniére qu'il lui plaît, sauf
„ à lui d'y apporter les compensations que sa
„ Bonté jugera nécessaires.

C'est par de semblables principes qu'il faut juger de la permission qui fut donnée aux Enfans d'*Israël* d'emporter les vases des *Egyptiens*. Il y a même ici une raison particuliére, qui, selon le Droit des Gens, pouvoit autoriser les *Israëlites*, indépendamment de toute permission du Ciel, à se dédommager par là du tort que leur avoient fait les *Egyptiens*, com-

me

me l'a remarqué (a) PHILON, Juif, & après lui (b) CLE'MENT d'*Alexandrie* (c).

La permiſſion du *Divorce* & de la *Polygamie*, paroît auſſi une petite tâche dans le tableau des Loix Morales données aux *Hébreux*. (d) Mais „ outre que la prémiére inſtitution du *Mariage*, telle qu'elle eſt rapportée par MOÏSE, „ faiſoit aſſez voir quelle eſt la perfection de „ cet état, & que le contraire n'avoit été accordé aux *Juifs* (e) qu'*à cauſe de la dureté de leur cœur*; nôtre Auteur ne craint pas „ d'avouer qu'en ce point, comme en pluſieurs autres, l'ancienne Oeconomie eſt au „ deſſous de la nouvelle; ce qui n'empêche „ pourtant pas qu'on ne doive en admirer le „ prix & l'excellence, ſur tout ſi on la compare avec ce qui avoit cours alors chez les „ autres Nations.

2. Outre ce qu'il y a de moral dans le *Service Divin*, comme l'*Adoration*, les *Priéres*, les *Hymnes*, les *Lectures Pieuſes*; DIEU avoit preſcrit (f) diverſes CE'RE'MONIES, comme des *Sacrifices*, des *Oblations*, des *Parfums*, des *Purifications*, des *Fêtes*, & d'autres Obſervances, qui compoſoient ce qu'on appelle le *Service Lévitique*.

Ce Service avoit alors ſon uſage, ou politique, ou moral. L'Etat Judaïque étoit propre

(a) *De Vita Moſ.* Lib. I. pag. 624.
(b) *Stromat.* Lib. I. Cap. 23. pag. 415. *Ed. Oxon.*
(c) Voïez auſſi *Tertullien*, Adv. Marcion. Lib. II. *Cap.* 20. (d) Pag. 190. (e) *Matth.* XIX. 8.
(f) Chap. IV. pag. 191, *& ſuiv.*

ment une *Théocratie*, ainſi que l'appelle (*a*) EPH. DIEU vouloit être regardé comme oi particulier de cette Nation; à cauſe de les *Cultes Etrangers* paſſoient pour Cri- de *Léze-Majeſté*, & l'*Idolatrie* étoit punie me une rebellion. Ainſi tout l'appareil *Tabernacle*, & enſuite du Temple de *Jéru-*, tout l'ordre des Sacrifices & du Sacer- ce Lévitique, formoit comme la Cour du nd Monarque des *Hébreux*. Il n'eſt pas oin d'autre clé, pour expliquer fort natu- ement tout le détail du Service Lévitique, paroît un peu étrange du prémier coup il: On ne nie pourtant pas que ces ſortes choſes ne puſſent avoir leur uſage myſtique r l'avenir.

Mais, à conſiderer le Service Cérémoniel s un autre point de vuë, c'étoient autant figures, qui cachoient ſous leur écorce que inſtruction importante de Morale, & parloient, pour ainſi dire, aux yeux de ce uple groſſier. Les *Sacrifices*, par exemple, rquoient que l'on ſe reconnoiſſoit coupable vant DIEU, & digne de ſouffrir la mort, ni us ni moins que la Victime immolée. Les *blutions* extérieures étoient un emblême de la reté du Cœur. Sur tout le Légiſlateur ſe poſoit de prémunir contre l'*Idolatrie* une Nation, qui y avoit, depuis ſa ſortie d'*Egyp-*

*te*,

(*a*) *Adverſ. Apion.* Lib. II. §. 16. pag. 482. *Ed. Hudſ. Lugd. B.*

te, un malheureux panchant, dont à peine a-t-il pu revenir après plusieurs siécles. Il falloit lui prescrire des Rites particuliers, qui, en s'accommodant à son génie, l'empêchassent d'imiter les mauvaises Coûtumes des Peuples voisins, & missent une forte barriére entr'eux & lui. C'est ce qu'un (a) savant Rabbin, & plusieurs Péres (b) de l'Eglise, ont remarqué. Il n'est pas facile aujourd'hui, que nous sommes si éloignez de ces tems anciens, d'expliquer en détail à quoi pouvoit tendre chaque Rite, & chaque circonstance de ces Rites. Les Savans néanmoins, qui ont voulu creuser ce sujet, (c) n'y ont pas tout-à-fait perdu leurs veilles. Ils ont trouvé dans presque toutes les parties de la Loi une opposition marquée aux Coûtumes des *Cananéens* & des *Egyptiens*, pour servir de barriére entr'eux & le Peuple d'*Israël*. De sorte que, de quelque maniére qu'on envisage ce Culte, on peut se convaincre que DIEU avoit eû de très-sages raisons de l'établir.

Il ne vouloit pourtant pas que son Peuple s'y arrêtât au point d'oublier l'essentiel. Plus d'une fois il leur a déclaré, que c'étoit-là l'écorce, & non l'ame de la Religion; & cela mê-

(a) *Maimonid.* Duct. dubitant. Lib. III. Cap. 32.

(b) *Euseb.* Demonstr. Evangel. Lib. I. Cap. 6. *Chrysost.* in Esai. *Cap.* I. *Tertullian.* adv. Marcion. Lib. II. Cap. 18. *Justin. Martin.* Dial. cont. Tryphon. *pag.* 51, 203. &c. *Ed. Oxon.*

(c) *Marsham*, Canon. Chronic. Ægypt. & Hebr. *Spencer.* De Legib. Ritual. Hebr. *Cleric.* in Pentateuch.

même (*a*) en des termes qui vont jusqu'à rabaiſſer tout-à-fait cette partie de ſon Culte.

Après tout, le Service Cérémoniel n'avoit pas été inſtitué pour toûjours. Ce n'étoit, pour ainſi dire, qu'une Ordonnance *proviſionnelle*; un *Pédagogue* (*b*) pour conduire à JESUS-CHRIST; des rudimens ou de *foibles élémens* (*c*), tels qu'un Maître en donne à de Jeunes Ecôliers, en attendant qu'ils ſoient plus avancez en âge. Dès que le Meſſie a paru, ces ombres ſe ſont diſſipées, le joug des Cérémonies a été levé, & tout ce Service Rituel a fait place à un Culte plus ſimple & plus noble.

Ce n'eſt point là une variation qu'on puiſſe blâmer dans la conduite de la Providence. La Sageſſe de DIEU ne demandoit pas non plus qu'il changeât les circonſtances, & même le naturel des *Juifs*, plûtôt que de leur donner une Loi, qu'il a fallu reformer dans la ſuite. Objections, auxquelles nôtre Auteur n'a pas de peine à répondre en peu de mots.

3. Il montre (*d*) auſſi très-aiſément la ſageſſe des LOIX POLITIQUES, dont la conſidération n'entre qu'indirectement dans le plan de cet Ouvrage. Il fait voir en particulier, que la Loi du *Jubilé*, qui ordonnoit (*e*) de laiſſer repoſer les Terres tous les ſept ans, quel-

(*a*) *Eſaïe* I. 12, *& ſuiv. Oſée* VI. 6. *Pſeaume* L. 12, *& ſuiv.* LI. 18, *& ſuiv.*
(*b*) *Galat.* III. 24. (*c*) *Ibid.* IV. 9.
(*d*) Pag. 202, *& ſuiv.* (*e*) *Levitiq.* Chap. XXV.

quelque étrange qu'elle paroiſſe d'abord, ſert à prouver que MOÏSE, en la preſcrivant, a agi non en fin Politique, mais en vrai Prophéte; puisque, s'il n'eût pas été aſſûré d'une promeſſe divine de rendre la ſixiéme année doublement fertile, il auroit expoſé tout un Peuple à de fréquentes famines, & à ſecouer tôt ou tard une Autorité qui ſe ſeroit ainſi trouvée en défaut.

III. AINSI la Doctrine & les Loix de l'Ancien Teſtament concourent à faire reconnoître l'excellence de la Révélation Judaïque, conſiderée en elle-même. Les FAITS HISTORIQUES s'y joignent enſuite, pour fournir une preuve encore plus frappante de Vérité & de Divinité.

(*a*) MOÏSE, Auteur des plus anciens Livres de cette Hiſtoire, précéde au moins de cinq cens ans tout ce que nous connoiſſons de plus anciens Auteurs, (*b*) comme HOME'RE & HE'SIODE. Il touchoit au tems des Patriarches, & par là en quelque maniére à celui de l'origine du Monde. La *Genéſe*, ſon premier Livre, remonte jusques-là, & contient, pour ainſi dire, les Annales des prémiers Hommes. Tout y reſſent l'antiquité la plus reculée. C'eſt une eſpéce de Théologie Hiſtorique, également utile en elle-même, & propre à détruire les Fables du Paganisme, auſſi bien que

la

(*a*) Chap. V. pag. 206, *& ſuiv.*

(*b*) Voiez *Juſtin*, *Martyr*, Cohort. ad Græc. *Cap.* II. pag. 61, *& ſeqq.* Ed. Oxon. 1703.

la prétenduë antiquité de certains Peuples. Si *Moïse* ne contente pas pleinement nôtre curioſité ſur l'état de l'ancien Monde, c'eſt qu'il lui ſuffiſoit pour ſon but de nous apprendre quand & comment le Monde a commencé, & de toucher briévement ce qui regardoit les Ancêtres du Peuple Hébreu. La maniére même dont il raproche les tems, en écrivant lors que la mémoire des principaux évenemens, dont il parle, devoit être encore récente, eſt une preuve authentique & de ſa ſincérité, & de la vérité de ce qu'il avance.

On voit auſſi qu'il rend raiſon de certaines choſes, dont les *Paiens* n'avoient qu'une connoiſſance confuſe, & qui ſont pourtant confirmées par leurs plus anciennes Traditions. Nôtre Auteur en donne quelques exemples, renvoiant du reſte là-deſſus à divers Livres (*a*) tant Anciens, que Modernes; & particuliérement au *petit, mais excellent Traité* de GROTIUS ſur la *Vérité de la Religion Chrétienne*, où ce grand Homme a (*b*) ramaſſé *avec autant de choix, que d'érudition*, les témoignages des Auteurs Profanes ſur ces articles.

A la vérité, il y a quelque choſe d'obſcur & d'énigmatique pour nous en divers endroits: mais cela vient de l'ancienneté même & des Hiſtoires, & de l'Hiſtorien; du deſſein qu'il a eû

(*a*) *Joſeph*, dans ſes deux Livres contre *Apion*; *Euſebe*, Præpar. Evangel. *St. Auguſtin*, De Civit. Dei; *Bochart*, Phaleg, & Canaan; *Huet*, Demonſtr. Evangelic. *Fayuelot*, De l'Exiſt. de Dieu, I. Diſſ. Chap. 25.

(*b*) Pag. 227.

eſt d'abreger ; & de nous apprendre ſeulement le fond des événemens, qui eſt tout ce qu'il nous importe de ſavoir ; du goût, du ſtile, & des uſages d'une Antiquité ſi reculée, fort différens de ceux de nôtre Païs & de nôtre Siécle. Il peut même y avoir des *Apologues*, & des *Allégories*, que les *Orientaux* aimoient beaucoup, & qu'ils mêloient avec les Véritez Hiſtoriques. Les faits ſinguliers, qui doivent être pris à la lettre, quelque extraordinaires qu'ils nous paroiſſent, parce qu'ils n'arrivent pas de nos jours, ne méritent pas pour cela ſeul d'être traitez de fables. Il ſuffit qu'ils n'aient rien d'impoſſible, & qu'une Hiſtoire ſi authentique en faſſe foi ; d'autant plus qu'ils ſont liez avec un Corps de Religion, dans lequel il paroit d'ailleurs des traits de vérité ſi admirables.

L'*Exode* (*a*) & les autres Livres de Moïse, préſentent des faits encore plus merveilleux, mais qui n'en ſont pas moins croiables, ni moins certains, quand on prend la peine d'en creuſer les fondemens, & d'en examiner tous les rapports.

L'Hiſtoire, dont il s'agit maintenant, n'eſt que l'exécution d'un deſſein très-digne de la Bonté & de la Sageſſe de DIEU ; deſſein que tout portoit à croire qu'il exécuteroit un jour, comme on l'a montré (*b*) ci deſſus. Il voulut ſe reveler au Peuple d'*Iſraël*. Qui dit *Révélation*,

(*a*) Chap. VI, pag. 227, *& ſuiv.*
(*b*) Sect. I.

ion, ſuppoſe par cela même quelque choſe de ſurnaturel. Dès-lors tout cet enchaînement de merveilles ſuit de lui même. Il falloit vaincre la réſiſtance opiniâtre de *Pharaon*, & le Peuple, que DIEU vouloit attacher à ſon ſervice, s'étant multiplié & corrompu étrangement en *Egypte*, une ſimple Tradition ne ſuffiſoit plus pour le retenir. La miſſion de MOÏSE avoit beſoin d'être autoriſée par des Miracles : une Loi Revelée ne (*a*) ſauroit marcher ſans cela.

Pour s'inſcrire en faux contre les faits, dont il s'agit, il faudroit prendre l'un de ces quatre partis : (*b*)

„ Ou de dire, que *Moïſe* n'a jamais été, & „ que c'eſt un perſonnage imaginaire.

„ Ou que, s'il y a eû effectivement un „ homme de ce nom, ç'a été un Impoſteur, „ qui a trompé le Peuple d'*Iſraël* par des pres„ tiges :

„ Ou que la ſuppoſition de ces faux Mira„ cles s'eſt faite du plein gré & avec la parti„ cipation de ce Peuple, afin d'en impoſer à „ la Poſtérité :

„ Ou enfin que l'Hiſtoire, que nous en „ avons, a été écrite long tems après les évé„ nemens, & qu'ainſi on a pû la charger de „ mille fauſſetez, ſans avoir pour garant au„ cun Témoin contemporain.

La prémiére hypothéſe ne peut tomber dans l'eſprit

(*a*) Voiez ci deſſus, *Sect.* II. *Chap.* 4.
(*b*) Pag. 229, *& ſuiv.*

l'eſprit d'aucun homme de bon ſens, qu'elle ſeroit contraire à la Tradition conſtante & univerſelle de l'Antiquité, des (a) Païens, des *Chrétiens*, des *Mahométans*, qui s'accordent tous à parler de *Moïſe* comme d'un grand Légiſlateur des *Juifs*. Si une Tradition comme celle là étoit fauſſe, il faudroit renoncer à toute certitude hiſtorique.

Il y a quelque choſe de plus ſpécieux dans la ſeconde hypothéſe, & c'eſt la penſée favorite des *Déiſtes*. Ils croient triompher, en comparant *Moïſe* à *Minos* & à *Numa Pompilius*, qui ſûrent faire accroire à des gens ſimples, qu'ils tenoient leurs Loix de quelque Divinité. Mais que l'on conſidére la Sainteté de la Doctrine & des vuës de *Moïſe*, la patience, ſon déſintéreſſement, ſa franchiſe & ſon zéle, le caractére de ſes Miracles, publics & authentiques : tout le fondement de la parallèle diſparoîtra. Par quels preſtiges ce Légiſlateur auroit-il faſciné les yeux de tout un Peuple, & cela pendant pluſieurs années ſur des choſes où chacun, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, n'avoit beſoin que de ſens commun & de l'expérience pour en ſavoir la vérité ? Comment auroit il pû, par des fictions ſi groſſiéres, engager des millions de perſonnes à recevoir les Loix dures qu'il leur imposoit, à transmettre leur perſuaſion & leur ſoumiſſion à leurs Deſcendans pendant une lon-

(a) *Diodore de Sicile, Strabon, Trogue Pompée, Juſtin, Pline, Tacite, Juvenal, Galien, Longin*, &c.

que ſuite de Siécles ? „ PLINE (*a*) dit, ne *Moiſe* étoit un grand Magicien. Parler ſi, c'eſt avouer qu'il a fait des choſes rnaturelles. Prenons droit ſur cet aveu, ur en conclurre que la renommée des iracles de *Moiſe* étoit généralement ré- nduë; & quant à la cauſe qu'il en allé- e, ſavoir la Magie, renvoions-le à la nne Philoſophie, qui ſait maintenant à oi s'en tenir ſur ces ſortes d'accuſa- ons (*b*).

La troiſiéme hypothéſe, qui ſuppoſe que euple d'*Iſraël* ſe prêta lui-même à l'im- ure, n'eſt pas mieux fondée que les deux es. Ceux qui trament des fraudes, n'ont e d'y admettre tant de complices; & ſi e avoit eû l'imprudence de le faire, le ſe- n'auroit pas été long tems gardé. D'ail- s, parmi les choſes qui pouvoient être ho- bles aux *Iſraëlites*, combien n'y en a-t-il qui devoient les couvrir de confuſion? & le apparence qu'ils euſſent conſenti à en miſer la mémoire? Une Nation ſi revêche, ncline à l'Idolatrie & au murmure, auroit- voulu, en recevant & autoriſant des fa- , ſe ſoûmettre à une Loi ſi gênante, & er elle-même les fers qui devoient l'en- ner? Enfin peut-on comprendre, qu'in- ite de la fraude, elle eût non ſeulement i à *Moiſe* pendant ſa vie, mais encore elle n'eût

(*a*) Hiſt. Natur. *Lib.* XXX. Cap. 1. §. 3. *Edit. Hardoin.*
(*b*) Pag. 242.

n'eût rien changé à ſes Conſtitutions après ſa mort? qu'elle eût au contraire conſervé pour ſa mémoire & pour ſes Loix une fidélité ſans exemple, jusqu'à s'aſtreindre ſcrupuleuſement aux moindres Préceptes, & à tout ſouffrir, plûtôt que d'y renoncer? Un attachement ſi fort, ſi enraciné, marque certainement une perſuaſion bien ſincére de la divinité de la Loi, que les *Iſraëlites* ont transmiſe ſur le même pié & avec tant de ſoin à leurs Enfans.

Reſte la quatriéme & derniére hypothéſe, qui regarde l'Auteur du *Pentateuque*, & le tems auquel ce Livre a été écrit (*a*).

On peut ſuppoſer ici, ou que le Livre entier a été fabriqué après coup, ou que certains endroits ſeulement, comme ceux qui contiennent les Miracles, y ont été fourrez dans la ſuite.

Que le Livre entier aît été forgé par une main plus récente que celle de *Moïſe*, c'eſt 1. Un ſoupçon auſſi mal fondé, que celui de regarder *Moïſe* comme un perſonnage imaginaire. Les mêmes raiſons qui détruiſent le dernier, renverſent l'autre; puis que ceux qui parlent de ſa perſonne, parlent auſſi presque tous de ſes Ecrits, & de la Loi qu'il laiſſa aux *Hébreux*. Le *Pentateuque* a été regardé de tout tems comme ſon ouvrage; & il n'eſt pas plus certain que l'*Enéide* ſoit de VIRGILE, ou que l'*Alcoran* ſoit de MAHOMET.

2. „ Le

(*a*) Chap. VII. pag. 246, *& ſuiv.*

2. „ Le (*a*) ſtile du Pentateuque, le tour des phraſes, la maniére de penſer, les répétitions fréquentes, les alluſions à de certains uſages ; tout y porte un certain air d'antiquité, qui ſe ſent mieux qu'on ne l'exprime. On y trouve même de certaines obſervations, qui ne convenoient qu'au tems & au deſſein de *Moïſe*, & qui n'étoient plus de ſaiſon dès que les Iſraëlites furent en poſſeſſion du Païs de *Canaan* ; ce qui montre que l'Ouvrage eſt véritablement du tems auquel nous le rapportons.

3. Les *Hébreux* n'auroient pû ſuivre une forme de Gouvernement & une Police ſi ſinguliére, ſans avoir dès le commencement un Corps de Droit Ecrit, comme en ont d'ordinaire toutes les Nations ; & tant de Cérémonies ne pouvoient pas ſe pratiquer, (*b*) avant que d'avoir le Livre qui en contient les réglemens. Quel autre Livre ſeroit-ce, que celui que les *Juifs* produiſent encore à préſent, comme la Loi qui leur a été donnée par *Moïſe*, reconnu d'un commun aveu leur Légiſlateur ?

4. Si *Moïſe* ſe fût contenté de donner ſes Ordonnances de vive voix, c'eût été une choſe de notoriété publique. Comment donc un Fauſ-

(*a*) Pag. 247, 248.

(*b*) Par exemple, à quoi bon donner un ſi grand détail de la conſtruction du Tabernacle, de la maniére dont on devoit le porter dans les Campagnes, de la façon que devoit ſe régler la marche des *Iſraëlites* dans le Deſert &c.

Fauſſaire auroit-il pû faire paſſer quelques C vrages ſous ſon nom? Comment auroit-il dire que *Moïſe* écrivit telle ou telle choſe, comme on le voit en pluſieurs endroits Pentateuque? Cette fiction groſſiére n'aur pas trouvé plus de créance, que ſi un Imp teur venoit à préſent débiter un Code C des Loix de *France* ſous le nom d'*Henri* que l'on ſait bien n'en avoir jamais (*b*) co poſé.

Il n'eſt donc pas douteux que *Moïſe* n' au moins redigé ſes Loix par écrit, & qu'a ſi le fond du Pentateuque ne ſoit de lui. l'égard de l'autre branche de la ſuppoſition on avouë ſans peine, que le recit de la *mo* de *Moïſe* a été ajoûté d'une autre main à la fi du *Deutéronome*, pour faire la clotûre de ſo Hiſtoire. „ L'on peut auſſi (*c*) avoir cont „ nué une Généalogie commencée: peut-êt „ aura-t-on expliqué un nom de Ville chang „ par le tems : à l'occaſion de la Manne „ dont le Peuple aura été nourri durant *qua* „ rante ans, on aura marqué le tems où ceſſa „ cette nourriture céleſte, & ce fait écrit de- „ puis

(*a*) Voiez le *Diſcours* de Mr. *de Meaux* ſur l'*Hiſt. Univerſelle*, Part. II. Chap. 13.

(*b*) Ni même ordonné qu'on en compoſât un, comme fit *Henri III.* dont le *Code Henri* parut ainſi par les ſoins du fameux Préſident *Barnabé Briſſon*. Car du reſte, nous avons un *Code* d'*Henri IV.* redigé par *Thomas Cormier*, mais ſans aucun ordre de ce Prince. Ainſi l'exemple, dont Mr. *Vernet* ſe ſert, eſt à propos.

(*c*) *Boſſuet*, ibid. *pag.* 339, 340. *Ed. de Holl.* 1681.

puis dans un autre Livre, ſera demeuré pour remarque dans celui de *Moiſe*, comme un fait conſtant & public dont tout le Peuple étoit témoin: quatre ou cinq remarques de cette nature, faites par *Joſué* ou par *Samuel*, ou par quelque autre Prophète, parce qu'elles ne regardoient que des faits notoires, & où conſtamment il n'y avoit point de difficulté, auront naturellement paſſé dans le Texte". Voilà tout ce qu'on put alleguer de plus conſidérable par rapport aux additions faites au Pentateuque. Du reſte, on ne ſauroit ſoûtenir, ſans ſe livrer à un préjugé ſuperficiel, que le fond même du Livre ait été alteré.

Car 1. il n'y a ni preuve, ni veſtige, de cette prétenduë altération. Les *Juifs* ont toûjours regardé le *Pentateuque* comme l'ouvrage d'une ſeule main, & en ont reſpecté également toutes les parties.

2. On ne s'apperçoit point que les *Hiſtoires* du *Pentateuque* ſoient écrites d'un autre ſtile, ni dans un autre eſprit, que les *Loix*; le même génie régne par tout.

3. Ce Livre porte, que DIEU défendit d'y rien ajoûter, ni retrancher. La défenſe revient très-ſouvent, & ſe trouve presque toûjours accompagnée de malédictions terribles, contre quiconque oſera y contrevenir. Un Particulier auroit-il été aſſez hardi, ou toute une Aſſemblée aſſez corrompuë, pour entreprendre de commettre un tel Sacrilége? Du moins

moins, en le faisant, on auroit retranché [illegible] endroits qui défendent de le faire.

4. On ne sauroit assigner aucun tems, [illegible] une telle falsification aît été praticable, ni [illegible] cune personne, sur qui le soupçon puisse [illegible] sonnablement tomber. La division des de[illegible] Roiaumes, de *Juda* & d'*Israël*, fournit [illegible] tout de quoi éloigner ce soupçon d'*Esdr*[illegible] à qui l'on voudroit attribuer les prétend[illegible] additions. Car le *Pentateuque*, qui passa [illegible] Dix Tribus aux *Samaritains*, ne se trouve [illegible] différent de celui des *Juifs*; & ces deux N[illegible] tions Ennemies s'accordent à nous produire [illegible] même Texte, que les *Samaritains* n'avoie[illegible] garde de recevoir de la main d'*Esdras*.

5. Si quelcun avoit osé toucher à un Liv[illegible] si saint, ç'auroit été dans la vuë d'y inser[illegible] des choses honorables à la Nation, ou de r[illegible] lever extrémement la gloire de son Légis[illegible] teur. D'où vient donc qu'on y trouve [illegible] contraire tout ce qu'un Juif zelé auroit d[illegible] supprimer, & qu'on n'y trouve pas ce qu'u[illegible] Juif zelé auroit dû y mettre? Les fables, qu[illegible] JOSEPH (*a*) & les *Rabbins* encore plus ont d[illegible] bitées au sujet de *Moïse*, font assez compren[illegible] dre de quoi étoient capables les *Juifs*, quand ils croioient pouvoir débiter des fictions impunément.

6. Si quelque Compilateur eût retouché le *Pen-*

(*a*) Par exemple, ce qu'il dit *Antiq. Jud.* Lib. II. *Cap.* X. *divis. Hudson.* de la Guerre de *Moïse* contre les *Ethiopiens*, & de la Fille de leur Roi, qu'il épousa &c.

*Pentateuque*; il n'y auroit pas laiſſé tant de répétitions, de parenthéſes, de transpoſitions, en un mot de certaines négligences, qui, ſans diminuer en rien la fidélité de l'Hiſtoire, montrent pourtant qu'elle n'a pas été forgée dans le loiſir du Cabinet. Ces défauts, qui bleſſent des Lecteurs trop délicats, ſervent heureuſement à faire taire certains Critiques, en montrant que l'Ouvrage a été conſervé dans ſa prémiére & naïve ſimplicité; comme l'a fort bien remarqué Evêque de MEAUX l'a remarqué dans un beau paſſage (*a*) que l'on cite.

7. Qu'un Livre obſcur & négligé ſoit ſujet aux falſifications, il n'y a rien là d'impoſſible. Mais le moien d'alterer & de corrompre un Livre, comme celui dont il s'agit, Livre public & authentique, qui faiſoit l'unique régle du Gouvernement & de la Religion de tout le Peuple; Livre, qui contenoit ſes titres & ſes droits, qui étoit lû journellement dans les Familles, que les Magiſtrats & les Docteurs étudioient avec ſoin, qui devoit être lû ſolemnellement tous les ſept ans, & que le (*b*) Roi même devoit lire chaque jour, & tranſcrire de ſa propre main?

8. De plus, la Loi eſt ici tellement mêlée avec les Faits, & le Dogme avec l'Hiſtoire, qu'il eſt impoſſible que l'une de ces parties aît été couſuë à l'autre. Toutes les inſtructions, tous les diſcours de *Moiſe*, toutes ſes Ordonnan-

(*a*) Part. II. Art. 13. pag. 337.
(*b*) *Deuter.* XVII. 18, 19.

nances, ou rappellent, ou ſuppoſent les Miracles, dont le Peuple d'*Iſraël* avoit été le témoin. Détachez de ſes Loix les événemens miraculeux, tout le reſte tombe.

9. Enfin ces événemens ſe trouvent écrits non ſeulement dans les Livres des *Hébreux*, mais en quelque ſorte dans leur Pratique & dans leurs Uſages, comme en autant de mémoriaux vivans & ſenſibles. Toutes leurs Fêtes, toutes leurs Cérémonies, toutes leurs Loix, toutes leurs Coûtumes, font alluſion à quelque trait de leur Hiſtoire, qui en marque clairement l'origine & le but. La Police de ce Peuple devient une Lettre indéchiffrable, ſans cette clé. Et avec cette clé, dont il faut néceſſairement faire uſage, la créance des Miracles rapportez dans le Pentateuque doit être reconnuë auſſi ancienne chez les *Hébreux*, que leur Religion.

La vérité du *Pentateuque* une fois prouvée, (*a*) tout le reſte de l'Hiſtoire Judaïque n'a plus de quoi arrêter des Lecteurs équitables & non prévenus. „ C'eſt un (*b*) Abrégé des Annales de la Nation, écrites par des Auteurs „ contemporains & dignes de foi. Si l'on y „ trouve de tems en tems quelque recit qui „ peut ſurprendre, il faut voir d'abord ſi le „ génie des *Orientaux*, reconnus pour être „ amateurs du ſtile figuré, ou bien quelque „ autre régle & remarque de Critique, ne „ four-

(*a*) Chap. VIII. pag. 261, *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 262, 263.

fournit point un moien naturel de lever la difficulté: Car, comme on ne doit pas rejetter le merveilleux dès qu'on le trouve, il n'eſt pas néceſſaire non plus de le chercher à chaque pas. Après cela il faut ſe ſouvenir, qu'il s'agit ici d'un Peuple tout extraordinaire, que DIEU voulut proteger ſpécialement, & ſeparer des autres, pour des raiſons importantes. . . . L'établiſſement d'une Religion & d'une République ſi ſinguliére, ne pouvoit ſe faire par des voies communes; il falloit frapper de grands coups, ſur tout dans les commencemens; après quoi les choſes étant une fois miſes en train, pouvoient plus facilement rouler ſur le pié ordinaire. De là vient que l'Hiſtoire des *Juifs* eſt moins chargée de faits miraculeux, à meſure qu'elle s'éloigne de la fondation de leur Etat. On remarque même que le don de Prophétie ceſſa après la Captivité de *Babylone*, parce que ce Peuple étoit ſuffiſamment guéri de l'Idolatrie, & affermi au ſervice de DIEU. La Providence, qui ne prodigue point les Miracles ſans néceſſité, jugea alors qu'il ne falloit plus employer que des moiens naturels, pour entretenir ſon ouvrage.

L'Hiſtoire Sacrée de l'Ancien Teſtament a en général un caractére (*a*) ſingulier, qui la diſtingue de toutes les Hiſtoires Profanes, c'eſt qu'elle ne s'arrête point aux affaires „ Poli-

(*a*) Pag. 264.

„ Politiques, ni à des considérations pu
„ ment humaines. Elle ne perd jamais
„ Divinité de vuë; elle ne nous parle des
„ tions du Peuple & des Rois, que par r
„ port à DIEU, & à la Religion.

Les difficultez, que les Incrédules se p
sent à trouver dans les Livres écrits dep
*Moïse*, ne sont pas plus capables de détru
ou d'ébranler la certitude des faits rapporté
que celles qu'ils forment contre le *Pentat*
*que*; & les mêmes régles de la bonne Cr
que servent à les faire disparoître. Nôtre Aut
le montre ici en examinant ce que l'on dit
quelques prétenduës mépriſes de *Chronolo*
ou de *Géographie*; sur l'exaggération qu'
trouve à faire (*a*) sortir de *Jacob*, au bout
deux Siécles & demi, six cens mille ame
sans compter les Femmes & les Enfans; &
faire monter le nombre des (*b*) Sujets de *D*
*vid* à environ quatorze millions d'ames, da
un païs qui ne semble pas pouvoir en nourr
autant; enfin, sur les richesses immenses
(*c*) *David* & de *Salomon*, qui paroissent in
croiables. La plûpart de semblables difficul
tez ne prouvent que l'ignorance où nous som
mes d'une infinité de choses que l'éloignemen
des tems nous cache, ou le peu d'attentio
que l'on fait aux solutions satisfaisantes qui se
présentent. Contentons-nous d'alleguer c
que

(*a*) *Exod.* XII. 37.
(*b*) II. *Samuel* XXIV. 9. I. *Chron.* XXI. 5.
(*c*) I. *Chroniq.* XXII. 14.

nôtre Auteur dit au sujet du dernier article. Quelques Savans (*a*) croient que le *Talent* étoit moins fort du tems de *David* & de *Salomon*, que du tems de *Moïse*, ce qui diminueroit considérablement la valeur des sommes destinées à la construction du Temple. Mais quand (*b*) cette remarque n'auroit pas lieu, ceux qui sont tant soit peu versez dans l'Antiquité, savent quelle immense quantité d'or & d'argent il y avoit en *Asie*, & ensuite à *Rome*, & que les Trésors des Rois de *Perse*, des *Ptolomées*, de *Pythius le Lydien*, & de *Crassus*, passoient tout ce qu'on en peut croire. Un (*c*) Savant Homme a même prouvé, qu'il y avoit plus de richesses dans la *Perse* seule, qu'il n'y en a présentement dans tout le Monde commerçant. Si l'on demande ce qu'elles sont devenuës, il répond, qu'elles ont été dispersées & enfouïes, depuis les ravages affreux des *Huns*, des *Goths*, des *Vandales*, des *Sarrasins*, des *Tartares*, & des *Turcs*. Les anciennes Mines sont épuisées; & celles du *Mexique* & du *Perou*, découvertes depuis environ deux Siécles, n'ont pû encore les remplacer. Cela étant, il n'est point incroiable que *David* & *Salomon*, qui avoient

„des

(*a*) *Prideaux*. Hist. des Juifs &c. Liv. I. Part. I. pag. 67. *suiv.* Tom. I. de la Trad. Françoise: & *Liv.* V. pag. 101. Tom. II.

(*b*) Pag. 269. de nôtre Auteur.

(*c*) Le P. *D. Bern. de Montfaucon*, Supplément de l'*Antiq. expliquée par figures*, Liv. V. Chap. I. Tom. III. pag. 115. *& suiv.*

„ des Flottes en *Afrique*, & jusqu'aux *Ind*
„ *Orientales*, aient pû amaſſer une très-gra
„ de quantité d'or & d'argent.

„ Après cela, pour ces ſortes de nombr
„ & de faits, il eſt bon de remarquer, que
„ les diverſes explications qu'on en donne
„ ſatisfont pas tout le monde également,
„ n'y a point d'inconvenient à avouer qu'il
„ pû ſe gliſſer quelque erreur dans le Tex
„ par la faute des Copiſtes ; comme cela
arrivé, par exemple, au ſujet de l'âge d'*Az*
*zias*, tel qu'il eſt marqué dans (*a*) le II. L
des *Chroniques* ; & comme presque tous
Théologiens l'avouent touchant ce *Cainan*,
ſe trouve nommé par mépriſe au III. de (*b*)
Luc. „ Si nos Imprimeurs ne ſont pas
„ faillibles, il n'y a aucune raiſon de cr
„ que les anciens Copiſtes l'étoient. Et
„ reuſement nôtre foi ne dépend pas d'un
„ ou d'une ſyllabe ; le fond des choſes e
„ nettement exprimé, & repeté tant de fo
„ que ces petites altérations Grammatica
„ ne ſauroient y donner atteinte.

IV. VENONS au dernier article ; ce ſ
(*c*) les PROPHE'TIES, qui achévent de m
tre dans tout ſon jour la Vérité de la Ré
lation Judaïque.

Nous paſſons ce que nôtre Auteur dit ſu
ſincérité, la droiture, le zéle, le déſintere
me

(*a*) Chap. XXI. verſ. 20. & XXII. verſ. 2. comp
avec II. *Rois*, VIII. 26.
(*b*) Verſ. 36. (*c*) Chap. IX. pag. 271, *& ſuiv.*

ment, la noble hardiesse, le courage intrépide, des *Prophétes*, que DIEU suscitoit de tems en tems parmi le *Peuple Hébreu*, & que les *Juifs*, quoi que repris par eux, & menacez dans les termes les plus rudes, ont toûjours venerez comme des personnages remplis de l'Esprit Divin. Nous ne dirons rien non plus sur l'excellence des choses qu'ils enseignoient; cela leur est commun avec tous les Auteurs Sacrez. Arrêtons-nous aux *Prédictions*, dont leurs discours se trouvent parsemez, & qui forment le caractére de divinité le plus frappant.

La connoissance de l'Avenir a toûjours été regardée comme le partage propre de celui qui fait tout, & c'est aussi à cette marque que l'Eternel (*a*) vouloit qu'on le distinguât des faux Dieux. Le Paganisme néanmoins a eû ses *Oracles*, & chaque Païs ses *Dévins*. Que ces Prédictions & ces Divinations fussent ou des artifices du Démon, ou de simples effets de l'adresse humaine, peu importe. Il suffit qu'on ne puisse y trouver ces trois caractéres d'une vraie *Prophétie*. 1. Que la prédiction aît été faite & publiée avant l'événement. 2. Qu'elle s'exécute à point nommé. 3. Qu'elle aît pour objet des choses où la Prévoiance Humaine ne peut atteindre.

Outre ces conditions absolument requises, il y a des circonstances qui ne servent pas peu à relever l'éclat des Prophéties. Plus elles sont

(*a*) *Esaïe*, XLI. 23.

ſont anciennes, claires, & détaillées, [illegible] l'on y reconnoît la voix de DIEU.

Or on en trouve pluſieurs de telles [illegible] l'Ancien Teſtament. La plûpart concern[illegible] le Peuple Juif. Quelques-unes regardent [illegible] Nations Etrangéres. Pluſieurs ont en vuë [illegible] vénement du Meſſie. On ne dit rien ici [illegible] derniéres; elles trouveront leur place aill[illegible] Deux ou trois exemples des prémiéres ſerv[illegible] ſeulement d'échantillon.

Dans le Chapitre XXVI. (a) du *Lévitiq[illegible]* & dans le XXVIII. (b) du *Deutéronome*, *M[illegible]* ſe prédit clairement la tranſlation des *dix T[illegible]* *bus* en *Aſſyrie*, la ruine de *Jéruſalem*, & [illegible] *Captivité* de *Babylone*. Il ſuppoſe que la N[illegible] tion auroit alors des *Rois*, quoi que cette f[illegible] me de Gouvernement n'ait eû lieu que lo[illegible] tems aprés. Il marque pluſieurs circonſta[illegible] ces extraordinaires des diverſes ſortes de m[illegible] heurs qui fondirent ſur cette miſérable Nati[illegible] & il donne à entendre la fin que DIEU me[illegible] troit à ſa Captivité, touché par la repentance d'un grand nombre de *Juifs*. En un mot, on voit ici une bonne partie de leur Hiſ[illegible] toire.

La Prophétie d'ESAÏE, contenuë dans les Chapitres XLIV. & XLV. eſt encore plus remarquable. Il y annonce les deſtinées de *Cyrus*, & le rétabliſſement de *Jéruſalem*; ce Prince eſt déſigné là nommément, deux cens ans avant qu'il fût au monde. Auſſi apprenons-nous de

(a) Verſ. 28, *& ſuiv.* (b) Verſ. 36, *& ſuiv.*

JOSEPH, que lors qu'on présenta à *Cyrus* le Livre d'*Esaïe*, il fut frappé d'étonnement, & déclara qu'il n'étoit que l'exécuteur des ordres du Ciel.

Après cela, rien ne mérite plus d'attention, que la Prophétie de (*a*) DANIEL touchant les quatre grandes Monarchies, qui passérent en revuë devant lui. Elle est si claire, qu'on croit lire une Histoire, plûtôt qu'une Prophétie. PORPHYRE, grand Ennemi du Christianisme, frappé de l'éclat de cette prédiction, en fut à dire, que le Livre de *Daniel* avoit été composé après le regne d'*Antiochus Epiphanes*. Mais c'est-là couper le nœud, que l'on ne peut delier. Trois (*b*) Auteurs Chrétiens avoient refuté solidement le Philosophe Paien, ce que nous apprend (*c*) ST. JERÔME; & quoi qu'ils fussent plus à portée que nous de décider cette question, il nous reste encore assez de quoi suppléer au défaut des lumiéres qu'ils nous fourniroient, comme on le montre ici par quatre raisons.

Cette Section finit par (*d*) une récapitulation, où toutes les preuves de la Vérité de la Religion Judaïque sont proposées dans un tableau raccourci, qui en fait voir d'un coup d'œil la force & l'enchaînure. On conclut en remarquant, que, quand même un Disputeur éléveroit encore quelque doute contre ce qui

(*a*) Chap. II. VII. XI.
(*b*) *Methodius*, *Eusébe*, *Apollinaire*.
(*c*) *Præfat.* in *Daniel.* (*d*) Pag. 287, *& suiv.*

qui a été dit, il n'auroit encore rien fait p
le fond de la cauſe. „ Cela pourroit tout
„ plus embarraſſer un *Juif*, qui ne tire ſa foi
„ de l'Ancien Teſtament; quoi qu'en ce
„ même ſa foi aît des fondemens très-ſoli
„ Mais avec des *Chrétiens*, il faudroit que
„ Disputeur portât ſes coups jusques ſur
„ *vangile*; or la Vérité de l'Evangile eſt
„ deſſus de toute atteinte, comme on eſp
„ de le faire voir dans la ſuite de cet Ouv
„ ge.

## ARTICLE IX.

JOH. PHILIPPI BURGGRAVII. Jun. Doct. M
Francofurti ad Mœnum, LEXICON MED
CUM UNIVERSALE, omnium verborum
præcipuè verò rerum ad Medicinam & D
ciplinas illi famulantes ſpectantium, exp
cationem ſyſtematicam exhibens &c. *Fra
cofurti ad Mœnum ſumptibus Friderici Dani
lis Knochii.*

C'eſt-à-dire:

DICTIONAIRE UNIVERSEL DE MEDECINE, *contenant une explication ſyſtematique de tous les mots, mais ſur tout de toutes les choſes qui ont raport à la Medecine, & aux Sciences qui ſervent à cet Art, &c. Par* J. PHILIPPE BURGGRAVE, *Doct. en Medecine à Francfort*

*fort ſur le Mein.* Aux depends de Frideric Daniel Knoch.

IL y a ſix mois qu'on a publié en Hollande (*a*) le titre d'un Livre du même genre, dont on a donné depuis peu une eſpéce d'eſſai; l'utilité d'un pareil ouvrage eſt trop ſenſible aux Medecins, pour qu'il n'y en ait que deux qui ayent penſé ſerieuſement à l'executer; auſſi n'eſt-il pas étonnant qu'on y travaille en même temps en Hollande & en Allemagne. Ce concours de deſſein ne peut qu'être avantageux au Public, qui doit naturellement en attendre plus de perfection dans l'ouvrage, par l'émulation qui naît presque neceſſairement entre des Auteurs d'un même genre, qui ſont toujours dans le cas des jeunes gens ambitieux dont *Quintilien* dit, *Tout leur ſert, l'amour de la gloire leur donnera de l'émulation; ils auront honte de ceder à leurs égaux, ils voudront même ſurpaſſer les plus avancez; voilà ce qui donne de l'ardeur à de jeunes eſprits, & quoique l'ambition ſoit un vice, bien ſouvent pourtant elle produit de grandes vertus* (*b*).

Après un titre fort detaillé où Mr. Burggrave promet de ſe conduire dans tout l'ouvrage d'une maniere *ſyſtematique*, il fait l'ouverture de ſon Programme par les definitions de

(*a*) Voy. *Biblioth. Raiſon.* Tom. VII. Part. I.

(*b*) Turpe ducunt cedere pari, pulchrum ſuperaſſe majores, accendunt omnia hæc animos, & licet ipſa vitium ſit ambitio, frequenter tamen cauſa virtutum eſt. *Inſtit. Orator.* Lib. I. Cap. 3.

de ces trois mots *Lexicon Medicum Universale*, *Dictionnaire Universel de Medecine*, sur chacun desquels en particulier il donne une espece de petit Commentaire, où il établit, que les mots *Lexicon* & *Dictionarium* sont synonymes, que la Medecine est l'art de procurer la santé & que la matiere aussi bien que la structure du corps humain, a un certain raport avec l'Univers entier & avec chaque partie qui le compose &c.

Il dit ensuite que son ouvrage sera executé peu près sur le Plan de celui que *G. H. Velschius* avoit entrepris sous le Titre de *Bibliotheca Medici eruditi*, & dont *Schroeckius* a dit quelque chose dans une Brochure intitulée *Memoria Velschiana* (*a*).

Mais le soin principal de l'Auteur, est de mettre son entreprise à l'abri des difficultez qu'on pourroit lui faire, parce qu'Hippocrate a dit *que l'art est long, mais que la vie est courte*. Il entre après cela dans un plus grand detail sur les conditions de son ouvrage, qu'il se propose de publier par souscription en *Vl.* Volumes in *Fol.* dont il promet de donner un Volume par année, en commençant à Pâques de 1733. L'exactitude de Mr. Burggrave est si grande, qu'il n'a pas même negligé d'ajouter ici le calcul du poids specifique de l'ouvrage, qu'il évalue à trente Livr. pesant, c'est-à-dire à cinq Livr. par Volume. On n'en sera point surpris, si l'on fait attention à la ma-

(*a*) Pag. 56.

pièce dont il execute l'article *Ammoniacum*, & donne ici comme un Essai par lequel on peut juger du reste de l'ouvrage.

*Ammoniacum*, dit-il, est le surnom de deux medicamens dont l'un est une Gomme, & l'autre est un Sel. Il tire son origine du mot grec ἄμμος qui signifie le *sable*, parce que ces medicamens viennent de la Libye qui est un pays sabloneux, surtout aux environs du lieu où Jupiter avoit son Temple; l'Auteur fait à ce propos une digression de près d'une page, où il examine si le surnom du Dieu prenoit son origine de la nature du terrein, ou bien d'un Berger nommé *Ammon*, qui le premier lui érigea une statue. Pour accorder là-dessus les avis differens, le sien est que le Dieu & le Berger doivent l'un & l'autre leur nom au terrein.

Vû la diversité des humeurs, on peut soupçonner qu'un Lecteur impatient murmurera contre la digression, tandis qu'elle sera du goût de tel autre, qui n'aura jamais ouï dire qu'Ἀμμωνιακὸν ne vient point directement ἀπὸ τοῦ ἄμμου, mais bien ἀπὸ τῆς Ἀμμωνίας, que toute la Libye a été nommée *Ammonie* du surnom de Jupiter (*a*), & que non seulement cette Gomme ou ce Sel, mais tout ce qui naissoit dans ce païs-là, avoit le surnom d'Ἀμμωνιακὸν, parce que le païs même s'apelloit Ἀμμωνία. Pour ce qui est du nom d'*Ammon*, sous lequel Jupiter

(*a*) Αὕτη δὲ πᾶσα ἡ Λιβύη, οὕτως ἐκαλεῖτο, ἀπὸ Ἄμμωνος. *Stephan.*

piter étoit adoré dans ſon Temple, il fau
plutôt en chercher l'origine dans *Plut*
qui, ſur l'autorité d'un Auteur fort a
nommé *Manethos Sebennita*, nous ap
qu'*Ammon* ou *Hammon* étoit le nom du
de l'*Egypte*, & qu'en Langue Egyptienn
mot ſignifioit en general, un ſecret, une
ſe cachée (*a*); *Hecatæus Abderita* remarqu
peu près la même choſe, & dit que le
*Ammon* étoit chez les Egyptiens un terme
vocation, &c.

Nous revenons à nôtre Auteur; après a
donné la definition, ou plutôt la deſcript
de la *Gomme Ammoniaque*, il fait un long
ſonnement qui tend à la depouiller du n
ſimple de *Gomme*, pour lui donner celui
*Gomme-Reſineuſe*; il emploie enſuite un peu
d'une page pour dire que les Grecs l'apelloi
auſſi ὑμίαμα & κηϊδών, & que les Latins
donnoient le nom de *Gutta*; ſur quoi il rem
que, qu'une goutte eſt une petite portion d'
liquide, ramaſſée en un petit globule, qu
dès qu'elle tomboit, changeoit de nom ch
les Romains, & ſe nommoit alors *Stilla*. M
*Burggrave* examine avec cette même érudition
& cette même exactitude les differences, l
couleur, la figure, l'odeur & le gout de l
Gomme Ammoniaque, & croit avec *Valeri*
*Cordus* & *Rolfincius*, malgré tout ce que peut
dire *Aloyſius Mundella*, qu'on nous aporte en

Eu-

(*a*) "Αμμωνα τὸ κεκρυμμένον εἶναι λέγουσιν. De Iſid. & Oſirid.

Europe de la très-veritable Gomme Ammoniaque. Il paſſe après cela à l'examen & à l'énumeration des qualitez, facultez, & vertus generales de ce medicament, ſur leſquelles il entre dans un fort grand detail, en louant d'une façon ſinguliere leurs merveilleux effets dans la *Peripneumonie pituiteuſe*, dont il donne en paſſant une deſcription de demi page. Il ſeroit étonnant, que les maladies de la *Trachée Artére* & des *Bronches* fuſſent hors de la ſphére d'activité de la Gomme; auſſi Mr. *Burggrave* remarque-t il qu'elles ne lui reſiſtent pas long-tems; lors, ſur tout, qu'elle eſt diſſoute dans de l'eau d'Hyſſope & dans du vin de Rhin à la façon de *Brunner*, ou qu'on la mêle avec l'oxymel ſquillitique & le ſaffran, à la maniere d'*Ettmuller*; l'Auteur revêle auſſi ſa methode d'operer en pareil cas; qui ne le cede en rien aux deux precedentes, principalement en matiere d'Aſthme inveteré, & de maux catarrheux.

Mais pour mieux développer tous les uſages & toutes les vertus de la Gomme Ammoniaque, l'Auteur donne en même tems une deſcription détaillée des Medicamens compoſés dont elle eſt ingredient, & qui ont un grand cours en Allemagne. Ainſi il nous décrit exactement l'*Emplaſtrum Reſolvens Heurnii*, le *Ceratum pro Splene H. Fabr. ab Aquapendente*, l'*Unguentum Hermanni ad Tumores frigidos*, enfin le *Spiritus Aſthmaticus Michaëlis*, pour ne rien dire des pilules de *Quercetan*, de *Bontius*, de *Schroëder* &c. Parmi

mi cette énumeration de remedes excelle
dont on connoit à peine les noms dans
reste de l'Europe, & qu'hors de leur terri
on ne connoîtra peut être jamais, Mr. *B*
*grave* finit en se declarant ouvertement pre
rer la *Potiuncula Brunneri* dans les maux
tharreux de la Poitrine, au *Spiritus Asthm*
*cus Michaëlis*, lors même qu'il est comb
avec quelque Elixir Pectoral. Quel Ele
pour la *Potiuncula!*

---

## ARTICLE X.

## NOUVELLES LITTERAIRES

### *D'OXFORD.*

MR. Fabre nous a donné les deux Comedie
d'Ercole Bentivoglio intitulées *I Fantasmi &*
*Il Geloso*, accompagnées d'une Traduction Fran
çoise. *Les Fantômes & le Jaloux : Comedies Ita*
*liennes traduites en François.* In 8. Ces Comedie
sont fort estimées. Ludovico Dolce dans ses Ob
servations sur la Langue Italienne les égale à cel
les de Plaute & de Terence. *Mentre rimarranno*
*le belle Commedie del Signor Ercole Bentivoglio, no*
*avremo onde invidiar à gli Antichi Plauto & Teren*
*zio.* Mr. Fabre a cru qu'une nouvelle Edition de
ces deux Pieces seroit agréable à ceux qui dans
cette Université se font un amusement de la Lan
gue Italienne. Elle commence, dit-il, à y être
en

ogue & ſemble vouloir le disputer à la Fran-

r. Hearne delivre aux Souſcripteurs ſon der- Recueil intitulé : *Walteri Hemingfort, Canoni- Giſſeburne, Hiſtoria de rebus geſtis Eduardi I, ardi II, & Eduardi III: Accedunt, inter alia, ardi III Hiſtoria per Anonymum; Narratio de ſſu contra Reginaldum Peacockium, Auctore Jo- e Whethamſtedia; Excerpta hiſtorica è Thoma. oigni Dictionario Theologico; Libellus de Caroli I. urbe Oxonienſi fuga, ſive diſceſſu; Notitiaque Do- um Religioſorum in Diœceſi Batho-Wellenſi. E dicibus MSS. nunc primus publicavit Thomas Hear-, A. M.* 2. Vol. *in* 8. Il fait preſentement imprimer *o rerum Anglicarum Scriptores veteres*; viz. *Tho- s Otterbourne* & *Johannes Whethamſtede, ab ori- gentis Britannicæ usque ad Eduardum IV.* Il les nne d'après deux anciens Manuſcrits, dont l'un trouve dans la Bibliotheque Cottonienne, & atre dans celle des Herauts d'Armes. On trou- ra encore dans ce Recueil, entr'autres Pieces, La Fondation de l'Hôpital de Ewelm dans le omté d'Oxford, tirée d'un Manuſcrit de la Bi- liotheque Harleyenne. 2. Diverſes Lettres (par- mi leſquelles il y en a pluſieurs de Marguerite Rei- ne d'Ecoſſe) touchant les affaires du Nord en 1523 & 1524, copiées ſur les Originaux trouvez dans un Manuſcrit qui appartenoit au Lord Dacres, Gardien general des Frontieres d'Angleterre. 3. *Franciſci Godwini Catalogus Epiſcoporum Bathonien- ſium & Wellenſium.* Ce *Catalogue*, qui ſe trouve dans un Manuſcrit de Cambridge, eſt non ſeulement plus ample, mais très different de celui que nous a donné l'Evêque Godwin dans ſon *Commentarius de Præſulibus Anglia.* Du reſte, le prix de la ſouſ-

crip-

cription de ce nouveau Recueil (en deux Volume *in* 8.) eſt de deux Guinées pour le grand papier, & d'une pour le petit.

## *DE LONDRES.*

Mr. le Dr. Bentley a publié ſon Edition du *Paradis perdu* de Milton, *in* 4. La plupart de ſes Remarques tendent à rétablir ce Poëme dans ſon premier état. Comme il y a trouvé une infinité d'endroits, qui ne lui paroiſſent pas dignes de Milton, il les atribuë à la perſonne que Milton, étant aveugle, avoit chargée du ſoin de l'impreſſion, & quelquefois aux Imprimeurs. Il marque tous ces endroits-là, qui comprennent non ſeulement des mots & des phraſes, mais des Vers entiers, pluſieurs Vers de ſuite, & quelquefois des pages entieres. A l'égard de ſes corrections, il ne les fait point entrer dans le texte; il ſe contente de les mettre à la marge. On a publié quelques brochures contre cet Ouvrage. La plus ſenſée a pour titre: *A Review* &c, *Revûe du Texte du Paradis perdu de Milton, où l'on examine les principales Corrections du Dr. Bentley, & où l'on propoſe pluſieurs autres Corrections & Obſervations. I. Partie contenant des Remarques ſur les quatre premiers Livres.* In 8. L'Auteur ne croit pas que perſonne ſe ſoit ingeré de faire dans ce Poëme des Additions & des Changemens, à l'inſçu de Milton. Cette ſuppoſition, dit-il, n'a aucune vraiſemblance. Milton avoit ſans doute communiqué ſon Ouvrage à quelques-uns de ſes Amis avant que de le publier: ne ſe ſeroient-ils pas aperçus de ces prétendus Changemens, & ne l'en auroient-ils pas averti, du moins aſſez à tems pour empecher qu'ils

qu'ils ne paſſaſſent dans la ſeconde Edition? Cependant elle eſt conforme à la premiere. Il avouë que quelques-unes des Remarques du Dr. Bentley ſont utiles & judicieuſes, mais il deſaprouve pluſieurs de ſes Corrections, & les releve en conſervant néanmoins tous les égards dûs à ce ſavant. A l'égard des Corrections que l'Anonyme fait de ſon Chef, elles ſe bornent à changer un petit nombre de Mots, qui ayant à peu près le même ſon que ceux dont l'Auteur s'étoit ſervi, ont pû tromper ſon oreille lorsqu'on lui liſoit les épreuves; ou à rectifier la ponctuation, qui eſt quelquefois vicieuſe parce que Milton s'en fioit à l'Imprimeur & au Correcteur.

Mr. Morgan, qui nous a donné une Hiſtoire d'Alger, publie depuis quelque tems, par brochures, un Recueil de petites Pieces Hiſtoriques, Politiques &c, qui étoient devenuës extremement rares. Ce Recueil a pour titre *Phœnix Britannicus*. Le premier Volume contient plus de 550. pages *in* 4. le ſecond ſera de la même groſſeur.

Mr. Miller, qui a ſoin du Jardin des Simples à Chelſey appartenant à la Compagnie des Apothicaires, & qui eſt Membre de la Societé Royale, a publié *The Gardener's Kalendar* &c. C'eſt-à-dire: *Le Calendrier du Jardinier, où l'on marque ce qu'il faut faire chaque mois dans les Jardins potagers, fruitiers*, &c. In 8.

Mr. Jackſon a refuté l'Ecrit de Mr. Browne, Curé de Richemond, intitulé: *Defenſe de la ſeconde Lettre Paſtorale de l'Evêque de Londre* &c. Cette Refutation a pour titre: *Calumny no Conviction: being a Vindication* &c. C'eſt-à-dire: *La Calomnie n'eſt pas Preuve; ou Juſtification de la Defenſe de la Raiſon humaine contre les Calomnies contenuës dans*

*un Livre publié sous le nom de Jean Browne &c., intitulé Defense de la seconde Lettre Pastorale de l'Evêque de Londres*, &c. In 8. Mr. Jackson refpié à pié le zelé Champion du Prelat, & ne l'pargne point. L'endroit le plus interessant de cEcrit, c'est celui où Mr. Jackson fait voir qu'epeut démontrer l'Unité de Dieu *à priori*, c'est-dire, par la consideration de sa Nature & de sAttributs. Bien loin, dit-il, qu'on la puisse dmontrer *à posteriori*, c'est-à-dire, en remontade l'effet à la cause, on ne peut pas seulemprouver que Dieu est un Etre infini, ou qu'il a dperfections infinies. Il y a joint un Appendixoù il soutient contre le Dr. King Archevêque dDublin, que la Vertu & les devoirs de la Morane dependent pas du bon plaisir de Dieu, masont tels de leur nature & independamment de svolonté.

*Continuation de l'Histoire du XVI. Siécle, septiéme Partie; qui contient la Vie de M. de Thou, extraite de ses propres Memoires jusqu'en* 1601, *& continuée jusqu'à sa mort en* 1617. *& les Commencemens du Regne de François II. Par D. Durand, Min. de St. Martin & Membre de la S. R.* In 8. Dans une courte Préface, Mr. Durand nous apprend que Mr. Perizonius, dont il a suivi le plan dans les six premiers Tomes, n'ayant conduit son Histoire que jusqu'en 1559, il lui a falu choisir quelque Historien de réputation qui le dirigeât jusqu'à la fin de sa carriere, & qu'il s'est determiné pour Mr. de Thou. Il remarque que l'Histoire de ce grand homme a été longtems negligée, mais que depuis peu trois savantes Nations se sont comme accordées à lui rendre justice. „ Les Anglois, „ dit-il, ont commencé, & non contens d'une

„ Edi-

Edition Latine, qui effacera toutes les autres, ils ont déja pouſſé leur Traduction Angloiſe juſqu'au 2. Tome. La Hollande de ſon côté nous promet une Traduction Françoiſe, & la France même s'eſt enfin piquée d'émulation, puiſqu'on m'aſſure (dans quelques Lettres de Paris en Octobre 1731.) que la traduction de l'œuvre entier y paroitra en moins d'un an". On ne reprochera pas à Mr. Durand d'avoir donné un Extrait ſec & décharné des Memoires de Mr. de Thou: il l'a enrichi par des Additions intereſſantes, des traits gracieux, & des reflexions où il y a bien du neuf. Auſſi a-t-il pris ſoin de diſtinguer ce qui lui appartenoit en propre, & de l'enfermer entre deux crochets.

Mr. le Dr. Mandeville vient de publier *An Enquiry* &c. *Recherches ſur l'Origine de l'Honneur, & ſur l'utilité du Chriſtianisme dans la Guerre. Par l'Auteur de la Fable des Abeilles.* In 8. Il y a dans cet Ouvrage bien des penſées ſingulieres, mais qui ne ſont pas toutes Originales.

*The Hiſtory of the Puritans* &c. *Hiſtoire des Puritains ou des Proteſtans Non-Conformiſtes, depuis la Reformation juſqu'à la mort de la Reine Elizabeth; avec une Relation de leurs ſentimens, des efforts qu'ils ont fait pour pouſſer plus loin la Reformation de l'Egliſe, de leurs ſoufrances, avec la Vie & le Caractere de leurs principaux Theologiens. Par Daniel Neal, Maitre és Arts.* In 8. 2. Vol.

On imprime en un Volume *in folio* tous les Ouvrages de feu Mr. Friend Docteur en Medecine. Ceux qu'il a écrit en Anglois ſeront traduits en Latin.

Mr. Clifton, Medecin du Prince de Galles, & Membre du College des Medecins & de la Socie-

té Royale, ſe propoſe de nous donner une nouvelle Edition des *Oeuvres d'Hippocrate*, en Grec & en Latin, où les Obſervations que cet Illuſtre Medecin a faites ſur le même ſujet en divers endroits de ſes Ouvrages ſeront recueillies & miſes enſemble, afin qu'on s'en puiſſe former une idée plus diſtincte. Il nous aſſure que cette Edition ſera plus correcte que celles qui ont paru jusqu'ici. Elle contiendra trois gros Volumes in 4. dont le premier ſera publié dans un an. Le prix de la ſouſcription eſt de deux Guinées, dont on payera une Guinée en ſouſcrivant, demie Guinée en recevant le ſecond Volume, & le reſte lorsqu'on délivrera le troiſiéme.

Voici deux Brochures qui ont fait du bruit: *A Defence* &c. *Defenſe de la Lettre au Dr. Waterland, contre les fauſſetez & les Chicaneries de l'Auteur de la Réponſe.* In 8. *A Reply* &c. *Replique à la Defenſe de la Lettre au Dr. Waterland. Par l'Auteur de la Réponſe à cette Lettre.* In 8. Les principaux points de la Diſpute ſont, ſi l'Hiſtoire de la Creation du Monde & de la Chute de l'Homme doit être priſe à la lettre, ou expliquée allegoriquement: ſi les Juifs ont pris des Egyptiens la coutume de circoncire leurs enfans: ſi l'Hiſtorien Joſephe a atribué à Moïſe une inſpiration divine & ſurnaturelle; ou s'il l'a ſeulement mis au rang de Minos & des anciens Legiſlateurs, qui pour rendre leurs Loix plus reſpectables les ont atribuées à des Dieux &c. L'Auteur de la Lettre au Dr. Waterland, qu'on croit être le Dr. Middleton, a pris l'affirmative, & l'a appuyée par un grand nombre de Citations & d'autoritez; mais ſon Adverſaire, le Dr. Pearce Curé de St. Martin des Champs, a ſoutenu que ſes Citations étoient fauſſes

ſes ou tronquées, & l'a accuſé d'avoir donné atteinte à l'autorité de Moïſe, & par conſequent à celle de la Religion Judaïque. Les ennemis du Dr. Middleton ont voulu profiter de cette occaſion pour lui faire ôter ſa Charge de Bibliothecaire de l'Univerſité de Cambrige, mais ils n'en ont pas pû venir à bout.

*An exact Chronological Hiſtory* &c. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire Chronologique de la Vie & des Actions des Archevêques de Canterbury Papiſtes, depuis Auguſtin juſqu'à Polus; où l'on donne une relation exacte de la Conduite des Eccleſiaſtiques dans ce Royaume durant ce tems-là, & où l'on fait voir combien le pouvoir exceſſif du Clergé eſt dangereux & prejudiciable à l'Etat.* In 8. L'Auteur cite à la marge les Hiſtoriens qui lui ont fourni les faits qu'il rapporte.

*Practical Chriſtianity* &c: *La Pratique du Chriſtianisme eſt la veritable Orthodoxie: ou, une mauvaiſe Vie eſt la pire de toutes les Hereſies. Sermon prêché à Exeter le* 8. *de Septembre* 1731. *devant une Aſſemblée de Miniſtres, par Guillaume Nation.* In 8. Ce Sermon fut prononcé devant l'Aſſemblée des Miniſtres Non-Conformiſtes de Devonshire & de Cornouaille. Il déplut au plus grand nombre; on trouva mauvais qu'il eut moins preſſé la creance des dogmes que la pratique des devoirs du Chriſtianisme, & lorsqu'on propoſa ſelon la coutume de remercier le Predicateur, la negative l'emporta de deux ou trois voix. C'eſt ce qu'il nous apprend dans la Preface. Cependant on a publié une Brochure pour defendre la conduite des oppoſans: *A Letter to the Rev. Mr. Nation* &c.

Mr. Martyn, Membre de la Societé Royale, a traduit en Anglois l'*Hiſtoire des Plantes qui ſont aux environs de Paris, avec leur uſage dans la Medecine,*

*par Mr. Tournefort.* Il y a fait plusieurs Additions & l'a accommodée aux Plantes qui croissent dans la Grande Bretagne. In 8. 2 Vol.

*A Dissuasive &c. Lettre à un jeune homme pour le dissuader de prendre les Ordres.* In 8. Cette brochure contient des traits vifs & piquants contre les Ecclesiastiques.

Messieurs d'Oyly & Colson ont entrepris de traduire en Anglois le *Dictionaire de la Bible* du Pere Calmet, & ils promettent d'y joindre quelques Remarques. Cela fera trois Volumes *in folio.*

On a fait une nouvelle Edition de l'*Independant Whig* en 2. Vol. *in* 12. Elle est augmentée.

## *DE GENE'VE.*

Nous perdimes ici, le 17. *Septembre* 1731. un savant & habile Magistrat, qui mérite bien que son nom soit conservé avec honneur dans la République des Lettres, quoi qu'il n'aît jamais rien fait imprimer de considérable. C'est Mr. JEAN ROBERT CHOÜET, qui, après avoir été Professeur en Philosophie, prémiérement à *Saumur*, & ensuite à *Genéve*, sa Patrie, passa de l'Academie dans le *Conseil des Vint-cinq.* Il y fut Secrétaire d'Etat, pendant neuf ans, puis Sindic, le second en ordre du prémier coup, & douze ans après le prémier; de sorte qu'il s'est trouvé depuis à la tête de l'Etat, tous les quatre ans que son tour de Sindicat revenoit selon la coûtume. Il fut le prémier qui enseigna à *Saumur* la Philosophie de *Des Cartes*, quoi qu'il eût été élevé dans l'Ecôle des *Péripatéticiens:* mais il s'attacha sur tout à ce que la nouvelle Philosophie avoit de meilleur, & qui est reconnu pour tel encore aujourd'hui. Le Cours de Philosophie qu'il dictoit à ses Disciples,

&

& dont les Copies manuſcrites ſe repandirent, à été d'un grand ſecours à ceux même qui ne le lui avoient pas entendu expliquer. Mais il n'a tenu qu'à ceux qui l'ont eû pour Maître, de tirer de la Philoſophie les plus excellens uſages. Il avoit, dans un ſouverain degré, l'art d'enſeigner, & de faire aimer ce qu'il enſeignoit. On l'a regardé comme celui qui a introduit le bon goût dans la Ville de *Genéve*, & qui a formé tout ce qu'elle a produit de meilleurs Eſprits depuis cinquante ans. Par conſéquent on lui eſt redevable, comme à un autre *Socrate*, de ce que les Auteurs de ſa patrie ont enfanté & publié de plus exquis; pour ne rien dire des Etrangers qui ont étudié ſous lui, & que ſa réputation attiroit de toutes parts. Quelques-uns de ceux-ci, qui ont acquis eux-mêmes un grand nom, ſe ſont fait honneur d'avoir profité de ſes leçons ou de ſes entretiens, comme Mrs. *Baſnage*, Mr. *Lenfant*, Mr. *Bayle*, Mr. *Bernard*, Mr. *de Superville*, &c. Pour ce qui eſt des *Genévois*, il ne faut que lire la Vie de Mr. *Le Clerc*, publiée en Latin l'année 1711. *pag.* 13, 14. Mais Mr. *Choüet* ne s'eſt pas moins diſtingué dans la Magiſtrature, que dans les Lettres; & l'on ne pourroit ſe conſoler de la grande perte que l'Etat fait, s'il n'avoit joui de ſes ſervices au delà de ce que l'on avoit lieu d'attendre; puis que, quoi qu'il fût d'une compléxion fort délicate, il eſt mort agé d'environ 89. ans. On vient de publier un *Eloge Hiſtorique* de ce grand homme; & quoique l'Auteur n'y aît pas mis ſon nom, il ſera aiſé d'y reconnoître la plume de Mr. *Vernet*. Tous ceux qui ont eû l'honneur de connoître Mr. *Choüet*, & principalement ceux qui ont eû avec lui depuis long tems les liaiſons les plus étroites, tomberont

d'accord que le beau portrait qu'on y voit d
qualitez & de ſon eſprit, & de ſon cœur, i
rien de flatté. Ce ſeroit dommage qu'un tel E
ge eût le ſort ordinaire des brochures. On
pourvu. Vous le verrez inſeré dans le XII. T
me de la *Bibliothéque Italique*.

## DE PARIS.

Quillau vient d'imprimer *un Abregé de la Vi
Pierre Danez Evêque de Lavaur*, auquel on a jo
des Memoires ſur la Vie d'un autre Danez E
que de Toulon mort en odeur de ſainteté en 166
avec un Recueil contenant les Textes de tous l
Ecrivains qui ont parlé de Pierre Danez, l'Or
ſon funebre de ce Prélat par Genebrard qui
voit été ſon Diſciple, une Diſſertation publiée e
1702. pour prouver que cet Evêque eſt le princip
Auteur du Livre *de Ritibus Eccleſiæ Catholicæ* impr
mé pluſieurs fois ſous le nom de Duranti premi
Préſident du Parlement de Toulouſe, & enfin le
Opuſcules qu'on a pu ramaſſer de ce Prélat, ſoi
imprimez ſoit manuſcrits. Tout cela ne fait qu'u
Volume in 4. de 184. pages. L'Auteur n'eſt pa
nommé, mais on ne doute point que ce ne ſoi
M. l'Abbé Danez, Conſeiller clerc au Parlement
de Paris, qui a voulu par là illuſtrer ſon nom, c
qui paroit encore plus par un Memoire Genea-
logique de ſa famille qu'il a inſeré dans ce Re-
cueil. Quoiqu'il en ſoit, l'abregé de la Vie de
Pierre Danez eſt mal écrit, & auſſi peu correct
dans les faits que dans le ſtyle. Il veut à toute
force enlever à Duranti l'ouvrage *de Ritibus Eccle-
ſiæ Catholicæ*, mais ſes efforts ſeront inutiles, & les
preuves du contraire ſont ſans replique. On voit
auſſi

voulu faire la cour à la Société en plus
, & qu'il ménage avec un soin infini
Rome & ses partisans, ce qui se lit
eux qui le connoissent & qui savent
ondit dans son corps. Ce doit être
grand partisan de la Secte Perpétu-
t cependant il ne paroît guères ani-
rine que par des cahiers de Collège.
être surpris que le nom de Pere
spectable qu'il est n'ait pû fournir
sur de pareilles idées. Pour les Ou-
recueillis, voici à quoi ils se réd

Latins (Dissertation sur l'Epigra
ati.
ettre Latine sur l'Oraison de Sa

rice qui est à la tête de Titus
1732. Lisez le nom de
est le vrai Auteur.
Lettre Latine adressée à
de François I. &
Virorum
Oratio pro
Carolum V. Carol
Voltaire propo
nd, de Pierre
gracie et

plus celle du siécle de Pierre Danez, comme ce pendant il entendoit bien la Philosophie ancien ne, cet ouvrage pourra être curieux.

7. *Oratio ad Synodum Tridentinam habita die Julii* 1546. Tout le monde sait que Pierre Danez joua un beau role au Concile de Trente à la fameuse reponse, qu'il y fit à la parole pleine de mepris qu'un Prélat Italien laissa échaper contre un Evêque François qui prêchoit hautement la Reformation, suffiroit seule pour l'immortaliser.

8. *Instruction de Pierre Danez pour MM. de Lansac & de l'Isle Ambassadeurs à Rome & au Concile les années* 1561, 1562. Danez prescrit dans cette belle Instruction la maniere dont un Ambassadeur doit s'acquitter de sa charge.

## *D'AMSTERDAM.*

Les Wetsteins & Smith débiteront au premier jour, *Les Metamorphoses d'Ovide*, en *Latin* & traduites en *François*, avec des Remarques & des Explications historiques, par Mr. l'Abbé Banier, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, en deux Vol. *in folio*. L'Ouvrage est enrichi de 131. Figures en Taille-douce, gravées par B. Picart, & par d'autres habiles Maîtres. Toute l'Edition est imprimée sur de papier *super Royal*. On a tiré seulement une douzaine d'Exemplaires sur du papier *Imperoyal*, & que l'on ne sauroit vendre, qu'à un haut prix. Le même Ouvrage paroîtra en même tems, *Latin* & *Anglois*; & *Latin* & *Hollandois*. Les trois Editions sont imprimées sur la même sorte de papier : elles sont de même format ; se trouvent ornées des mêmes Tailles-douces; & accompagnées des mêmes Remarques & Explications His-

storiques. Les Wetſteins & Smith donneront dans le même tems, la Traduction Françoi- des *Métamorphoſes d'Ovide*, avec les Explica- ns des Fables, par Mr. l'Abbé Banier; *in* 12. Vol. avec Fig.

Les mêmes Libraires vont publier inceſſamment *Hiſtoire de l'Empire par Mr. Heiſs*, Nouvelle Edi- n, augmentée de quantité de Faits intéreſſans, Notes & de Remarques Hiſtoriques & Criti- es, & continuée jusqu'à préſent; en 2. Vol. *in* & en 8. Vol. *in* 12. On ne s'eſt pas borné à vre l'Edition de Paris de 1731. On s'eſt pro- é de la ſurpaſſer par l'exactitude de la correc- n, par la beauté de l'impreſſion & du papier, r l'abondance des Faits & par le choix des Re- arques & des Notes. A la tête de l'Ouvrage on ouve un Diſcours, très-étendu ſur l'Etat & les ſpoſitions préſentes de l'Empire d'Allemagne. près y avoir paſſé en revuë les différentes eſpé- es d'Etat & de Gouvernemens, on fixe l'idée e l'on doit avoir de la forme du Gouvernement e l'Empire. On examine en qui réſide l'autori- ſouveraine; quelle eſt l'autorité des Diètes; à qui appartient le droit de faire des Loix; le droit de recevoir les Foi & Hommage & le ſerment de fidélité; l'autorité en matiere de Religion; le droit de faire la Paix, la Guerre & les Alliances; la Ju- risdiction ſuprême, le droit de Proſcription ou Ban de l'Empire; le droit de Collectes ou de Le- vées; le droit de créer des Officiers; le droit de battre monnoye; & celui d'en regler le prix. Le Texte de Mr. *Heiſs* vient après. On n'y change rien: au contraire on y rétablit quelques endroits altérés dans l'Edition de Paris. On y ajoûte, en- tre des crochets, pluſieurs faits hiſtoriques, qui

mé-

méritoient d'y trouver place; & des Notes
ſur le Texte de Mr. *Heiſs*, ſoit ſur les Notes
l'Edition de Paris. Dans la Partie qui concer
l'*Etat de l'Empire moderne, & les changemens qu*
*ſont arrivés, tant à l'égard du Chef qu'à l'égard*
*Membres*; on inſére un grand nombre de Rem
ques curieuſes ſur le Droit public de l'Empire;
ſes Loix; ſes Uſages & ſes Coutumes; ſur les
tres & Marques d'honneur de l'Empereur; ſur
droits des Electeurs & des autres Etats, tant
cléſiaſtiques que Séculiers; ſur l'origine des Com
Palatins, Landgraves, Margraves, Burgra
Comtes ſimples, Barons, Gentilshommes, Co
ges & Villages Immédiats de l'Empire. On
ajoûte pareillement des Remarques intéreſſant
ſur la Bulle d'or, & ſur les autres Conſtitution
l'Empire. La Capitulation de Charles VI. en
autres eſt expliquée avec un ſoin extrême. D
des Notes fort étenduës, & tirées de l'Hiſtoi
des Actes publics, & des Recès & Conſtituti
de l'Empire, on développe les motifs des préc
tions, que l'on a été obligé de prendre avec
Maiſon d'Autriche. On y pénétre juſque dans
intérêts les plus ſecrets des Princes. On y app
fondit les vuës & les Maximes de Politiqu
qu'employe la Maiſon d'Autriche, pour ſe ma
tenir dans le haut point de grandeur & d'élé
tion, auquel elle eſt parvenuë, & pour l'augmen
ter, s'il eſt poſſible. Mais en même tems on fait
voir que l'Empereur conſidéré comme tel ne peut
étendre ſes Droits & ſes prétentions, qu'autant
que les Electeurs le lui permettent; que l'Empire
eſt toujours en droit & en état de modérer ces
droits, & de les reduire, ſoit par la force, ſoit
par la conformité des ſuffrages dans une Diéte Gé-
ne-

nérale; soit au tems de l'Election, lors que l'expérience du régne précédent engage à prendre de sages précautions, par rapport au Prince, que les Electeurs choisissent pour le mettre sur le trône Imperial. Il est nécessaire d'observer, que toutes ces augmentations sont particuliéres à l'Edition que nous annonçons; & qu'en éclaircissant davantage les droits & les intérêts des Princes & des divers Etats de l'Empire, elles rendent par conséquent l'Ouvrage plus propre au dessein pour lequel il a été composé.

Jean Frederic Bernard a publié 2. petits Volumes *in* 8. qui ont pour titre: *Memoires Historiques & Critiques sur divers points de l'Histoire de France & plusieurs autres sujets curieux, par François Eudes de Mezerai.* Ces Memoires où les matieres sont disposées par ordre Alphabetique contiennent des recherches interessantes, & l'on y reconnoit en bien des endroits l'amour de l'Auteur pour la Verité. On a mis à la tête un Discours qui merite d'être lû: il y a des reflexions nouvelles sur l'Histoire de France de Mezerai, & l'on justifie parfaitement ce grand Historien de l'ignorance que lui imputent ses ennemis. Sa Vie y est écrite en abregé, & l'on y prouve d'une maniere bien forte que Mezerai n'est point l'Auteur de l'*Histoire de la Mere & du Fils* que le Sieur Granet fit imprimer il y a deux ou trois ans sous le nom de cet Ecrivain. Elle est du Cardinal de Richelieu.

François Changuion publiera incessamment une nouvelle Edition des *Essais de Theodicée* en 2. Vol. *in* 12. Il y aura au commencement du premier Volume des Memoires fort amples sur la Vie de Mr. Leibnitz & une Histoire complette des Ouvrages & des Disputes de ce grand Homme. Les Memoires ont été dressés par M. Camusat.

TA-

# TABLE

## DES

# ARTICLES


I. Poëſies de *Mr. l'Abbé* Chaulieu *& du Marquis de la* Fare. Page
II. *Diſſertation ſur la* Colique &c.
III. *Conjectures de Mr.* Wesseling &c.
IV. *Les Oeuvres d'*Anacreon, *avec les Notes de Mr.* De Pauw. 1
V. Leonard Twells, *Examen Critique du Nouveau Teſtament &c.* 1
VI. Patrice Smith, *Preſervatif contre le Quakerisme.* 1
VII. *Mr.* Falconet, *Queſtion de Medecine Chirurgicale, ſi pour l'extraction de la Pierre l'Appareil lateral merite la préference.* 1
VIII. *Mr.* Turretin, *Traité de la* Verité *de la* Religion Chretienne, ſecond Extrait. 17
IX. J. Philippe Burggrave, *Dictionaire Univerſel de Medecine.* 2
X. *Nouvelles Litteraires.* 22


CATA

# CATALOGUE *de Livres nouveaux.*

*Libri Latini.*

THucydidis de Bello Peloponneſiaco Libri octo, cum adnotationibus integris Henr. Stephani, & Joan. Hudſoni. Recenſuit & Notas ſuas addidit Joſ. Waſſe; Editionem curavit, ſuasque animadverſiones adjecit C. A. Dukerus, &c. Fol.

D. Joh. Bohnii de Renunciatione vulnerum, ſeu vulnerum lethalium examen, exponens horum formalitatem & cauſas; tam in ſpecie ac per ſingulas Corporis partes. 8.

Sammarthani Gallia Chriſtiana. Folio. Tomus V.

Alb. Schultens Animadverſiones Philologicæ & Criticæ ad varia Loca Veteris Teſtamenti. 8.

Pet. Burmanni pro Literatoribus & Grammaticis Oratio, habita ad diem VIII. Feb. 1732. cum Magiſtratu Academico abiret. 4.

Arithmetica Univerſalis; ſive de compoſitione & reſolutione Arithmetica Liber. Auctore Iſ. Newton Eq. Aur. Editionem curavit. G. J. 's Graveſande, qui omnia adjecit quæ in Tranſactionibus Philoſophicis Societatis Regiæ Londinenſis reperiuntur, & illi ad Newtoni librum illuſtrandum utilia viſa ſunt. 4.

*Livres François.*

*DE la Maniere d'enſeigner & d'étudier les Belles Lettres, par rapport à l'Eſprit & au Cœur, par Mr. Rollin.* 12. *nouv. Edit.* 4 *Tom.*

*Hiſtoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Medes & des Perſes, des Macedoniens, &c. par Mr. Rollin. Tom.* 3. 12.

*Le Theatre de Pradon.* 12. *N. Edition.*

*Sorberiana, ou bons mots, rencontres agréables, penſées judicieuſes & Obſervations curieuſes, de Mr. Sorbiere.* 12.

*Vie*

*Vie du Pape Alexandre VI, & de son Fils Ceſar B*
*gia, par Mr. Gordon.* 12. 2 *Tom.*

*Nouveau Dictionnaire François & Latin, enrichi d*
*meilleures façons de parler en l'une & l'au*
*Langue, &c.* 8. *Septieme Edition.*

*Le Journaliſte Amuſant, où le Monde ſerieux*
*comique.* 12.

*Anecdotes Grecques, ou Avantures Secrettes d'Ari*
*Traduites d'un Manuſcrit Grec.* 12.

*Hiſtoire des Rois de Chypre, de la Maiſon de Luſigna*
*& les differentes Guerres, qu'ils ont eu contre*
*Sarazins & les Genois. Traduit de l'Italien*
*Chevalier Henr. Giblet Cypriot.* 12. 2 *Tom.*

*Recueil de Chanſons. Tom.* 5.

*Les Avantures d'Ariſtée & de Telaſie. Hiſtoire Gala*
*te, & Heroique.* 12.

*Oeuvres de Monſieur Riviere du Freny, Comedi*
12. 6. *Tomes.*

*Traité General du Commerce, par Sam. Ricard, ci*
*quieme Edition. Plus ample qu'aucune des pr*
*cedentes, & augmentée d'un Nouveau Tarif*
*avec les apreciations des Marchandiſes & d'au*
*Inſtruction très-abregée ſur les Livres à doubl*
*parties, comme auſſi ſur la direction des Comptoirs,*
*revu & corrigé, par Nic. Struyck le Fils, qui y*
*a ajouté une maniere nouvelle & facile pour cal-*
*culer les arbitrages & pour trouver le pair dans*
*les Changes &c.* 4.

*Caſſandre, nouvelle Edition, gros Caractere.* 12. X.
*Tomes.*

*Les Metamorphoſes d'Ovide, traduites en François,*
*avec des Remarques, & des Explications Hiſto-*
*riques, par Mr. l'Abbé Banier de l'Academie*
*Royale des Inſcriptions & belles Lettres, ouvrage*
*enrichi de figures en taille douce.* 12. 3. *Tomes.*

*Theatre de Mr. le Grand Comedien du Roi.* 12. 4 *Tom.*

*Memoires pour l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres. Tom.*
*XV. & XVI.*

F I N.

# BIBLIOTHEQUE
## RAISONNE'E
# DES OUVRAGES
## DES SAVANS
# DE L'EUROPE.

Pour les Mois
*d'AVRIL, MAI, & JUIN,*
1732.

TOME HUITIEME.
*Seconde Partie.*

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXII.

# BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SÁVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Avril, Mai, & Juin 1732.

## ARTICLE I.

SUITE *de l'Extrait du Livre Anglois de Mr.* FOSTER, *sur l'*Utilité, *la* Vérité, *& l'*Excellence *de la* REVELATION CHRETIENNE, *en réponse aux Objections de l'Auteur du* CHRISTIANISME aussi ancien que le Monde &c. [On a vû le commencement de cet Extrait dans la II. Partie du Tome VII. Artic. II. p. 291.]

IL FAUT maintenant justifier la conduite de la Providence, en ce que DIEU n'a pas jugé à propos de rendre universelle la *Révélation de l'*EVANGILE. C'est sur quoi roule (*a*) le II. Chapitre de nôtre Auteur.

UNE

(*a*) Pag. 65, *& suiv.*

UNE Révélation étant si utile au Genre Hu
main, comme on l'a fait voir dans le Chap
tre précedent, d'où vient que DIEU ne l'a p
donnée plus tôt? Pourquoi ne l'a-t-il pas co
muniquée à tous les Hommes sans exceptio
Pourquoi ne l'a-t-il pas renouvellée auſſi ſo
vent qu'une ignorance groſſiére, & une co
ruption extrême de la Religion Naturelle, o
prévalu dans le monde? L'Auteur du *Chr
tianisme auſſi ancien que la Création*, poſe
trement la queſtion. (*a*) Il fait dépendre
difficulté du *beſoin égal que tous les Hom
auroient d'une Révélation extérieure, ſi elle ét
néceſſaire pour le Bonheur du Genre Huma*
& de ce qu'*il étoit aiſé à* DIEU *de ſe revele
tous*, en uſant de ſa *Puiſſance* Infinie, comm
ſa *Bonté* le demanderoit dans cette ſuppoſitio
Tout cela eſt hors du ſujet. Il s'agit ſeu
ment de ſavoir, s'il eſt compatible avec la
*geſſe* & la *Juſtice* de DIEU, conſideré comm
Conducteur Suprême du Genre Humain,
avec ſa *Bienveillance univerſelle* envers ſes Cr
atures, dépendantes de lui, de favoriſer u
partie d'entr'elles du grand bénéfice de la R
vélation, pendant qu'il le refuſe aux autres?

Les ennemis de la Révélation tirent de
une objection, qui leur paroît ſans replique
& ſur laquelle ils fondent la matiére de le
triomphe. Mais ils ſuppoſent ainſi une cho
qu'il eſt impoſſible de prouver, c'eſt que DIE
ſoi

(*a*) *Chriſtianity as old &c.* pag. 196. Voiez le paſſage cit
dans le Second Extrait de ce Livre, *Tom.* VI. pag. 23, 24.

soit obligé en aucune maniére de se reveler extraordinairement aux Hommes, quelque grande que soit l'ignorance & la corruption où ils sont tombez. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'y a rien là qui ne soit conforme aux idées que nous avons de sa Bonté souverainement parfaite, & qu'ainsi on pourra concevoir quelque espérance qu'il le fasse. Mais, comme il y a une infinité de choses de cette sorte qui seroient très-avantageuses à quelque partie de ses Créatures, & dont néanmoins il ne lui plaît pas de les favoriser, ce ne sera jamais qu'une présomtion, une conjecture, qui ne sauroit être poussée jusqu'à la probabilité.

Posez l'ignorance & la corruption des Hommes aussi grande & aussi générale qu'il vous plaira, leur constitution primitive & essentielle demeure toûjours, au fond, sage & bonne, nonobstant tous ces désordres & ces défauts accidentels qu'a produits l'abus de leur Liberté & de leur Raison. Le grand Auteur de la Nature n'est pas plus obligé alors d'intervenir extraordinairement, pour y remédier, qu'il ne l'est dans tout autre cas où il entre du *Mal Physique*. C'est une chose de fait, & qui saute aux yeux, qu'il se trouve parmi l'Espéce Humaine de francs *Idiots*, qui très-vraisemblablement, sans quelque défaut accidentel de leurs Organes Corporels, pourroient penser & raisonner aussi bien que le reste des Hommes. Il n'est pas certainement plus incompatible avec la Sagesse & la Bonté Divine, de permettre que d'autres Hommes vivent dans

des circonſtances, où ils ſoient capables d'ignorer le Bien & le Mal à un tel point qu'ils manquent de juſtes idées de Religion & de Morale, presque autant que les *Idiots*, ou même les *Bêtes* mêmes. Il n'eſt pas non plus néceſſaire, dans cette ſuppoſition, de regarder comme entiérement perduë la Faculté de raiſonner que DIEU avoit donnée à de telles gens parce qu'ils peuvent dans la ſuite être mis dans des circonſtances plus favorables, où la Raiſon aura ſes coudées plus franches, ſans aucun des obſtacles qui l'embarraſſent & l'accablent pour le préſent. Et malgré tous ces empêchemens actuels, leur Bonheur, dans cette Vie même, peut encore être plus grand que leur Miſére.

Si une Révélation extraordinaire n'eſt nullement d'une abſoluë néceſſité, même par rapport à des perſonnes comme celles dont on vient de parler; beaucoup moins peut-on dire, qu'elle le ſoit, lors que, faute de cette Révélation, les Hommes ſont ſeulement hors d'état de parvenir au plus haut degré de Bonheur dont leur nature eſt ſuſceptible.

Donc, pour appliquer tout cela à la queſtion dont il s'agit, quelques grands avantages qu'il revienne aux Hommes d'une Révélation, quelque déplorable que ſoit l'état où ils ſe trouvent pour en manquer, cela ne ſauroit prouver qu'un Etre Sage, Juſte, & d'une Bienveillance infinie, doive ſe reveler à tous les Hommes généralement, puis qu'il n'eſt obligé de ſe reveler à aucun d'eux. La queſtion ſe

réduit donc à ceci, Si, ce que DIEU n'eſt obligé de faire en faveur d'aucun, il ne peut-il le faire en faveur de quelques-uns, à l'excluſion de tout le reſte du Genre Humain. Ou, pour dire la même choſe en d'autres termes, s'il ne peut pas, ſans préjudice d'une ſageſſe & d'une Bonté ſouverainement parfaites, communiquer ſes graces à qui il lui plait, & dans certains cas où le Droit & la Juſtice rigoureuſe le permettent, mettre de la différence entre ſes Créatures à l'avantage de quelques-unes? Or il faut ou convenir que DIEU peut agir ainſi, ou ſuppoſer qu'il eſt obligé de traiter tous les Hommes préciſément de la même maniére, de donner à tous des Perfections Morales dans un degré abſolument égal, & de les rendre tous également capables de Félicité; ce qui eſt inſoûtenable, comme on le fait voir ici, en défendant le Docteur (*a*) CLARCKE contre Mr. *Tindal*. Celui-ci (*b*) reconnoît, que *la variété infinie de Créatures, & par conſéquent leur inégalité, eſt néceſſaire pour montrer la grande étenduë de la Bonté Divine.* On prend droit ſur cet aveu, & l'on fait voir que la même choſe peut ſe dire de la diverſité, & par conſéquent de l'inégalité qu'il y a entre les Créatures de même ordre & de même eſpéce. D'ailleurs, c'eſt un fait, & un fait

(*a*) *Sermons at* Boyle's *Lecture*, pag. 317. Edit. 7. (Tom. III. Chap. XI. pag. 28, 29. de la Traduction Françoiſe.) *Sec. Edit.* 1728.

(*b*) *Chriſtianity* &c. pag. 408, 409.

fait d'expérience certaine, qu'il y a une très grande différence entre les talens des Hommes, & les circonstances où ils se trouvent ce qui les met plus ou moins en état de parvenir au Bonheur. Dire nonobstant cela comme fait cet Auteur, (a) que DIEU *doit tôt ou tard, ou dès à présent ou à l'avenir, donner à ses Créatures tout le bonheur dont leur nature est capable, puis que c'est la fin pour laquelle il les a créées*; n'est-ce pas nier que la constitution présente des choses, telle que DIEU l'a établie, soit conforme à sa Sagesse & à sa Bonté? Et par conséquent n'est-ce pas nier un des principes les plus évidens de la Religion Naturelle, que Mr. *Tindal* se pique tant de défendre? On le pousse encore vivement, en lui faisant voir, que tout le poids de son objection, si elle étoit bien fondée, porteroit avec autant de force contre la Religion Naturelle, que contre la Révélation.

Si l'on demande maintenant, (b) quelles sont les raisons particulières, *pourquoi* DIEU a jugé à propos de se reveler à quelques parties du Monde, & non pas aux autres; nôtre Auteur avouë sans peine son ignorance. On peut dire seulement en général, que ces raisons, selon toutes les apparences, sont de même nature que celles qui ont porté DIEU à établir une variété, telle qu'*on la* reconnoît, entre les Créatures Raisonnables.

Et

(a) Pag. 401.
(b) Pag. 72, & suiv. de nôtre Auteur.

n accordant même, que l'Etre souverainement parfait ne prend pas pour régle de ſes ctions ſa *pure volonté*, mais la *convenance* & es *qualitez propres* des *choſes*, & par conſéquent qu'il n'agit jamais *ſans quelque raiſon*; l ne s'enſuit nullement de là, que ſes Créatures doivent de toute néceſſité appercevoir les aiſons de ſa conduite dans chaque cas; mais ncore qu'elles ſoient en droit de cenſurer tout e dont elles ne peuvent rendre raiſon diſtinctement. Car comment eſt-ce que nous venons à connoître que Dieu n'eſt pas un *Etre arbitraire*? Ce n'eſt pas en voiant qu'il y a quelque raiſon dans toutes ſes actions, ce qui eſt infiniment au deſſus de la portée des plus ſages Mortels, auxquels le but & les uſages d'une infinité de choſes, dans la conſtitution de la Nature & dans le cours de la Providence, ſont entiérement inconnus; mais nous tirons cette conſéquence des marques merveilleuſes de Sageſſe & de Bonté que nous pouvons clairement appercevoir dans les Ouvrages de DIEU, & de ce que, plus nous les approfondiſſons, & plus nous y trouvons une démonſtration évidente, forte, & inconteſtable, que le grand Auteur & Conducteur de l'Univers poſſéde ces perfections de la maniére la plus parfaite; d'où il s'enſuit, que tout eſt fait & reglé dans les mêmes vuës ſages & bienfaiſantes, quoi que nos Eſprits bornez ne les découvrent pas également dans chaque choſe, & ne les apperçoivent en aucune maniére dans quelques-unes. Ainſi il ne faut

jamais confondre ces deux Propositions très différentes : l'une, *Que* DIEU *agit sans quelque raison* ; & l'autre, *Que nous ne pouvons voir aucune raison dans la constitution particulière de telle ou telle chose, ou dans la maniére dont* DIEU *agit*. Le prémier n'eſt nullement une ſuite néceſſaire du dernier. Au contraire, il eſt raiſonnable d'inferer des preuves générales que nous avons de la Sageſſe infinie de DIEU, que dans toute ſa conduite & en général, & en particulier, il y a quelque *raiſon bonne & ſuffiſante*, quoi que ſouvent nous ne ſoyons pas capables de découvrir préciſément quelle eſt cette raiſon. „ Je laiſſe, dit nôtre Auteur, (*a*) au jugement de tout Lecteur judicieux & de bonne foi, à decider, *ſi* ce „ réponſe n'eſt pas auſſi bonne & auſſi ſolide „ dans la bouche de ceux qui s'en ſervent pour „ juſtifier la Providence, en ce qu'elle ne „ pas fait connoître le *Chriſtianiſme* à tous les „ Hommes généralement, qu'elle l'eſt en la „ bouche des Défenſeurs de la *Religion Naturelle*, lors qu'ils l'emploient contre les „ *Athées*, pour réſoudre pluſieurs difficultez „ très-conſidérables que ceux-ci tirent de la „ conduite ordinaire de la Providence, dont „ on ne ſauroit rendre raiſon en détail.

On fait voir (*b*) enſuite, qu'il n'y a rien dans le cas dont il s'agit, qui ne s'accorde avec l'*Impartialité*, autant qu'elle eſt une perfection réelle, & un des attributs de la Divinité,

(*a*) Pag. 81. (*b*) Pag. 82. & ſuiv.

nité, auſſi bien qu'avec une *Bonté* abſoluë & univerſelle. L'Impartialité de DIEU ne conſiſte pas à traiter de la même maniére toutes ſes Créatures, au moins celles d'une même eſpéce. Elle n'empêche point qu'il ne ſoit libre dans la diſtribution de ſes graces, & qu'il ne puiſſe les ménager avec toute la variété & la différence qu'il lui plaît. Mais c'eſt principalement, ſinon tout-à-fait, dans l'exercice de la Juſtice, que DIEU doit ſe montrer impartial. Et cette Impartialité demande tout au plus, qu'il aît un déſir égal que tous les Hommes parviennent au Bonheur qui convient à leur ſituation, à leur capacité, & aux circonſtances particuliéres où ils ſe trouvent; & qu'en qualité de leur Maître, & de leur Juge, il leur aît donné des moiens ſuffiſans pour connoître & pratiquer tout ce qu'il exige d'eux; qu'enfin il veuille favoriſer & recompenſer également ceux qui auront été également *ſincéres*, à proportion de leurs progrès & de leur attachement à leur devoir, quelque différence qu'il puiſſe y avoir dans les occaſions & les facilitez qu'ils ont euës. Or poſé ce principe, dont les meilleurs Avocats de la Révélation conviennent, tout ombre d'Impartialité diſparoît dans la faveur que DIEU fait à quelques Peuples de ſe reveler à eux, pendant qu'il laiſſe les autres deſtituez de cette lumiere. Nôtre Auteur emploie le reſte de ce Chapitre à examiner pluſieurs paſſages de Mr. *Tindal*, & à montrer

qu'il

qu'il n'agit pas avec candeur, en suppos
pour y trouver son compte, de tout au
principes, & les attribuant au Docteur CLA
KE, qui en étoit bien éloigné. Il serre par
son homme de près, & lui ôte tout m
d'échapper.

III. Voici maintenant des Objections
ne autre sorte. Jusqu'ici Mr. *Tindal* n'a
qué que les dehors. Il a emprunté le seco
de la *Métaphysique*, & bâti sur de pures rai
de convenance. Présentement il en vie
pour ainsi dire, au corps de la Place. Il
trouver dans les Livres mêmes du *Nou
Testament*, de quoi détruire leur authenti
leur crédibilité, & l'intégrité du Texte.

Ici nôtre Auteur (*a*) reconnoît d'abord,
les Preuves d'une Révélation, quelles qu'e
soient, ne sauroient être aussi fortes dans
distance considérable de tems, qu'elles l'
toient pour ceux à qui la Révélation a
manifestée au commencement, & qui voioi
de leurs propres yeux les Miracles faits po
en établir la vérité; le témoignage des Se
étant sans contredit plus convainquant de
nature, que la Tradition la plus incontestable
Cependant, si l'on peut montrer, que nou
avons aujourd'hui toute la probabilité dont la
chose en elle-même est susceptible, & une
probabilité de telle nature, que les personnes
raisonnables se déterminent toûjours à y don
ner leur consentement en d'autres cas, en
sorte

(*a*) Pag. 92, & suiv.

qu'il paroîtroit très-abſurde de ne pas ſe
r ſur elle dans le cours ordinaire de la
; quiconque refléchit un peu, doit croire
inement qu'il eſt de ſon intérêt d'embraſ-
plus tôt la Doctrine du Chriſtianisme.
non ſeulement agir en eſprit foible,
encore courir un grand risque, que de
ſe rendre à la probabilité, uniquement
ce qu'il eſt poſſible que les choſes ſe trou-
autrement, & de rejetter des Preuves ſuf-
tes, parce qu'on n'en a pas de plus gran-
que l'on ne peut raiſonnablement s'en pro-
re en de pareils cas. Sur ce pié-là, on
it auſſi bien fondé à ne rien croire ſur le
oignage d'autrui, ni même ſur le rapport
Sens, qui peuvent quelquefois nous trom-
; & on devroit demander ſur chaque ſujet
Démonſtration rigoureuſe.

C'eſt néanmoins le parti qu'a pris l'Auteur
*Chriſtianisme auſſi ancien que le Monde.* Il
naſſe de tous côtez ce qui lui paroît propre
affoiblir la probabilité de la Vérité d'une
évélation, dans des tems auſſi éloignez que
nôtre, & à perſuader au monde qu'on ne
t faire beaucoup de fond ſur elle; que d'ail-
rs elle eſt, à divers égards, une régle très-
ſcure & très-incertaine. „ S'il n'y avoit,
dit nôtre Auteur, (*a*) que des perſonnes
ſenſées & judicieuſes qui luſſent le Livre
de Mr. *Tindal*, on pourroit ſe diſpenſer
d'examiner en detail presque tout ce qu'il

„ dit

(*a*) Pag. 93.

„ dit là-dessus ; la plûpart de ses Objec
„ ne consistant qu'en affirmations vagues
„ possibilitez, en suppositions précaires,
„ quelques-unes desquelles l'Auteur m
„ semble sentir la foiblesse, & qui ne
„ roient rien prouver, qu'on ne puisse o
„ ser à la créance de toute autre chose fo
„ uniquement sur la Probabilité. Il est
„ fâcheux, qu'un Ecrivain qui se pique
„ candeur nous réduise à prendre la peine
„ refuter de pareils raisonnemens.

Voici le premier, qui se présente. (*a*) „
„ est seulement probable, que DIEU se
„ revelé extérieurement en aucune manié
„ il ne sauroit être que probable, quoi
„ peut-être dans un degré de Probabilité p
„ ou moins haut, que telle ou telle Révé
„ tion vient de lui (*b*) ". C'est-là, dit (*c*) n
tre Auteur, s'exprimer bien obscurément. C
la probabilité d'une *Révélation actuelle* q
DIEU ait jamais donnée aux Hommes, i
peut être que la probabilité de quelque *Révél
tion particuliére*. J'aime mieux croire que c
n'est point là le sens de l'*ingénieux Ecrivai*
Il a voulu dire apparemment, que, s'il n'éto
pas déja probable, en faisant abstraction de
toute Révélation actuelle, que DIEU voulût
se reveler extraordinairement, il seroit peu
probable que telle ou telle Révélation *actuelle*
vînt

(*a*) *Christianity* &c. pag. 124.
(*b*) Voiez le Passage traduit tout entier, *Tom.* VI. de cette *Bibliothéque*, pag. 21. (*c*) Pag. 94.

ent de lui. Mais dans cette ſuppoſition même, dont on tombe d'accord, puis que, comme on l'a prouvé ci-deſſus, il n'eſt ni ne peut être probable, mis à part toute Révélation actuelle, que DIEU veuille jamais ſe reveler ci-dorenavant, cette Révélation étant une pure faveur, qu'il eſt abſolument libre à DIEU d'accorder ou de ne pas accorder; en ſuppoſant, dis-je, cela, on ne laiſſe pas de ſoûtenir hardiment, & ſans un *peut-être*, qu'il peut y avoir une grande probabilité que DIEU s'eſt reveléactuellement. Car ſi une Doctrine paroît, dans toutes ſes parties, digne de DIEU, a été établie par des Miracles inconteſtables, perſonne ne ſauroit alors raiſonnablement douter qu'elle ne ſoit divine, ſoit que l'on aît pû, ou non, avoir quelque attente probable d'une telle intervention extraordinaire de la Providence; à moins qu'on ne prouve que DIEU eſt obligé de faire en faveur de ſes Créatures, par une voie extraordinaire, tout ce qui pourroit leur être fort utile, lors que par accident elles ont manqué de l'avoir par les voies naturelles & ordinaires; ou qu'il ne peut leur faire aucune grace hors du cours ordinaire de la Nature, quand elles n'ont aucune raiſon particuliére de s'y attendre. La vérité eſt au contraire, que cela même que ces faveurs ſont hors du cours ordinaire & des régles générales, prouve que, quelque ardemment que les Hommes les déſirent, avec quelque confiance qu'ils les eſpérent, ils ne ſauroient avoir aucune probabilité qu'elles leur ſoient accordées, tant

tant que la constitution primitive & essentiel des choses demeure au fond sage & bonne malgré les irrégularitez accidentelles auxquel les elles sont sujettes ; ce qui doit être recon de tous ceux qui raisonnent sur les princip de la Religion Naturelle, & peut par conséque être tenu ici pour accordé par les Adversa res.

Mais, (a) dit-on, „ tous prétendent avo „ des preuves de telle ou telle Révélation pa „ ticuliére, puis qu'il n'y a peut-être jama „ eû de tems ni de lieu, où l'on n'aît cr „ quelque Révélation extérieure, & où l „ Devots, qui la recevoient, n'aient été é „ lement assûrez que c'étoit une véritable R „ vélation ; d'où il paroît combien aiséme „ on peut en imposer sur ce point aux Hom „ mes. Qu'il y ait, répond nôtre (b) Au teur, autant qu'on voudra de gens qui préten dent faussement & avec beaucoup de confian ce, avoir une véritable Révélation, s'ensuit-il qu'il n'y aît point de régle pour juger, si telle ou telle Révélation particuliére vient de DIEU, & que les Hommes ne puissent, s'ils l'examinent, être capables d'en voir les preuves ? La vérité d'une Révélation dépend-elle de ce qu'elle est reçuë, & de la confiance avec la quelle on l'embrasse, comme Mr. *Tindal* semble le supposer ? Sur ce pié-là, il faudroit ou les recevoir toutes, ou n'en recevoir aucune ;

(a) *Ubi sup.* (b) Pag. 95, 96.

cune; & aucune en particulier ne pourroit être plus probable que l'autre.

„ Comme il n'y a point (ajoûte-t-il) de Démonstration de la Révélation elle-même, il „ ne sauroit non plus y en avoir, que la Révélation se soit transmise à la Postérité: (*a*) Si par là Mr. *Tindal* entend une *Démonstration rigoureuse*, on en convient. Mais il s'agit d'une *probabilité* très-grande; & la transmission d'une Révélation céleste peut avoir cette probabilité, aussi bien que la vérité de la Révélation elle-même.

En réduisant à quelque ordre les difficultez dispersées çà & là dans le Livre du *Christianisme aussi ancien que le Monde*, nôtre Auteur rapporte ensuite ce qu'on y trouve sur la *Probabilité* en général, dans les paroles suivantes: (*b*) „ Telle est la nature de la *Probabilité*, „ qu'en laissant faire le tems seul, elle s'use „ & se dissipe entiérement; s'il est vrai du „ moins, comme les *Mathématiciens* prétendent le démontrer, Que la Probabilité dépendant du Témoignage des Hommes, doit „ diminuer peu-à-peu, à proportion de la distance du tems où les choses se sont passées. Je n'ai nul besoin, répond (*c*) nôtre Auteur, de m'embarrasser de ce Calcul Mathématique; d'autant moins que celui qui l'objecte, ne semble pas en parler sérieusement, & le regarde comme y faisant peu de fonds. Je lui de-

(*a*) Pag. 96. (*b*) *Christianity* &c. pag. 185.
(*c*) Pag. 97, *& suiv.*

demanderai seulement, si, à son avis, dix sept Siécles *usent & dissipent* entiérement la probabilité des Histoires, ou s'ils la *diminuent* à un tel point, qu'on ne puisse compter sur des faits rapportez dans une Histoire qui a cette antiquité? Voudroit-il appliquer cette Régle à toutes les Anciennes Histoires sans distinction? Doute-t-il le moins du monde de l'authenticité des *Commentaires* de CE'SAR par exemple, qui sont écrits avant tous les Livres du *Nouveau Testament*? Ou plûtôt, doute-t-il de la vérité de quelques Histoires beaucoup plus anciennes?

Pour venir maintenant au fond de la question, on remarque, qu'il y a une grande différence entre une *Tradition Orale*, & une *Tradition Ecrite*. Les choses qui dépendent de la prémiére, peuvent aisément être corrompuës, ou se perdre entiérement. Les circonstances essentielles des faits disparoissent souvent, ou se trouvent fort exaggerées. Il n'est guéres possible que la Mémoire seule conserve exactement les Dogmes, & qu'ils passent de *main* en main tels qu'ils avoient été enseignez au commencement. Les Hommes peuvent même s'imaginer, qu'il n'est d'aucune importance de s'en tenir aux termes originaux, pourvû qu'on en retienne le sens en gros: & ce sens étant pour chacun tel qu'il le conçoit, de fausses interprétations passent ainsi pour le *vrai* Dogme, ou bien le Dogme s'altére insensiblement. Mais quand les Dogmes ont été mis par écrit, il suffit de prouver que les Livres,

vres, où ils se trouvent contenus, sont authentiques ; que les Historiens, qui les rapportent, étoient des personnes intégres, & d'une capacité suffisante pour l'ouvrage qu'elles entreprenoient; que leurs Ecrits n'ont pas été alterez à un tel point, que le sens & le but général des Auteurs en soit devenu obscur, & ait été corrompu, ou que les altérations jettent nécessairement dans l'erreur en matiére de points importans. Si l'on peut prouver cela, on peut aussi, dans un éloignement même comme celui où nous sommes, avoir un Témoignage direct & immédiat, non seulement des personnes qui étoient en état de s'instruire pleinement de la vérité des faits qu'elles rapportent sur la foi d'autrui, mais encore des Témoins oculaires; & par conséquent on aura là une probabilité suffisante de la vérité de ces faits. Nier une telle probabilité, c'est traiter de fables & rendre inutiles tous les précieux restes de l'Histoire Ancienne. Si l'on disoit quelque chose de semblable pour détruire l'autorité de TACITE ou de TITE-LIVE, les Adversaires mêmes du Christianisme ne seroient-ils pas les prémiers à se moquer d'une telle objection, & de ceux qui la feroient?

Mr. *Tindal* insinuë souvent, que les Livres du *Nouveau Testament* sont supposez, parce, dit-il, (*a*) que *ces Livres ont passé par les mains de gens, qui non seulement dans les Siécles ténébreux de l'Eglise, mais dès le commencement*,

(*a*) *Christianity* &c. pag. 185.

*à en juger par le nombre des Paſſages corrompus & même des Livres entiers ſuppoſez, ont été ſujets de quelque fraude pieuſe.* Mais, pour ne pas parler encore des *Paſſages corrompus* (ce qui viendra en ſon lieu) (*a*) la ſuppoſition des Livres du Nouveau Teſtament n'eſt qu'un vain ſoupçon, fondé ſur une ſimple poſſibilité, & un ſoupçon que l'on pourroit former également au ſujet des *Commentaires* parvenus à nous ſous le nom de *Céſar.* Au fond, la découverte de quelques Livres forgez ſous le nom des Apôtres, bien loin d'affoiblir aux moins du monde l'authenticité de ceux qui n'ont jamais été conteſtez, & contre leſquels on n'a jamais rien objecté de quelque poids, ſert plûtôt à la confirmer. Car l'impoſture une fois découverte, rend naturellement les Hommes plus circonſpects : & l'importance de la choſe même, entant qu'elle ſe rapporte à la Religion, qui, au jugement de tous les Hommes ſenſez & de probité, eſt le plus ſacré de nos intérêts, fait que l'on ſe tient davantage ſur ſes gardes. Le ſoin que les *Chrétiens* ont eû d'examiner, & le ſuccès avec lequel ils ont reconnu quelques fraudes, prouve clairement, que, comme il leur paroiſſoit très-important de ne pas s'en laiſſer impoſer, ils ne manquoient non plus ni de capacité, ni de bonne volonté, pour diſtinguer les véritables Monumens du Chriſtianiſme d'avec les faux, & pour mettre au jour la falſification des

(*a*) Pag. 101, *& ſuiv.* de nôtre Auteur.

les derniers. Les Ecrits ſuppoſez pouvoient aiſément être reconnus tels par des perſonnes qui les examinoient de bonne foi, dans le tems qu'ils commençoient à paroître. Et s'il s'en trouvoit d'aſſez méchantes pour tâcher de les faire regarder comme des ouvrages d'Hommes Apoſtoliques & inſpirez, il n'eſt guéres poſſible qu'ils fuſſent univerſellement reçus pour tels, à moins qu'on ne ſuppoſe que tous ceux qui faiſoient profeſſion du Chriſtianisme n'étoient que des Ignorans, des Fourbes, des gens ſans foi, ſans jugement, & ſans conſcience: ſoupçon, ſi frivole & ſi malhonnête, quand même il ne contrediroit pas ce qu'il y a de plus aſſûré dans l'Hiſtoire, que tout Ennemi de la Révélation, qui veut paſſer pour homme d'honneur, devroit en rougir.

D'ailleurs, les impoſtures auroient été d'autant plus aiſément découvertes, que le Chriſtianisme a été de bonne heure partagé en diverſes Sectes, qui épioient la conduite les unes des autres. Et après tout, on ne ſauroit marquer aucun tems, où perſonne aît pû ſûrement eſſaier de forger quelque Livre ſous le nom des Apôtres; comme nôtre Auteur le montre. De ſimples ſoupçons ne ſauroient être oppoſez au conſentement univerſel de l'Antiquité, que nous avons du moins à l'égard des *Quatre Evangiles*, des *Actes des Apôtres*, des treize *Epîtres* de St. PAUL, de la *I. Epître* de St. PIERRE, & de la *I.* de St. JEAN, c'eſt-à-dire, de la plus grande partie des Ecrits attribuez aux Apôtres.

L'authenticité de ces Livres eſt donc au deſſus de toute atteinte. Mais l'Hiſtoire, ſur laquelle les Auteurs fondent leurs Dogmes, eſt-elle digne de foi? (a) Sans doute, & il y a encore ici une très-forte probabilité. C'eſt ce que nôtre Auteur prouve 1. Parce que les faits, quelque extraordinaires qu'ils ſoient, ſont de telle nature, que ceux qui les rapportent ne pouvoient y être trompez. 2. Et enſuite parce que le caractère d'intégrité qui brille dans ces Ecrivains, ne permet pas de croire qu'ils aient voulu tromper les autres. C'eſt ce que les Apologiſtes de la Religion Chrétienne ont fait voir tant de fois, & avec tant de force & d'étenduë, qu'il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter à la maniére dont nôtre Auteur développe & pouſſe les deux parties de l'argument. Auſſi bien le but de ſon Ouvrage n'eſt pas tant d'établir les preuves directes de la Vérité de la Religion Chrétienne, que de repouſſer les Objections nouvelles, ou propoſées avec un tour nouveau, dans le Livre qu'il refute.

Par exemple, ſur ce que l'on ſoûtient que les prémiers Propagateurs de la Révélation de l'Evangile n'ont été ni trompez, ni trompeurs, Mr. *Tindal* entend cela comme s'ils devoient (b) avoir été *infaillibles & impeccables*. Mais, dit nôtre (c) Auteur, je ne voi pas qu'une in-

(a) Pag. 107, *& ſuiv.*

(b) *Chriſtianity* &c. pag. 243. Voiez le paſſage entier, *Tom.* VI. de cette *Biblioth.* pag. 31, 32.

(c) Pag. 117, *& ſuiv.*

infaillibilité abſoluë ſoit néceſſaire pour rendre un témoignage tel, qu'aucune perſonne raiſonnable ne puiſſe douter qu'on ne doive y ajoûter foi: car, à la rigueur, aucun rapport des Sens n'eſt infaillible; & cependant la dépoſition des Témoins oculaires n'eſt-elle jamais ſuffiſante pour nous convaincre qu'ils ont vû effectivement ce qu'ils dépoſent? Sous prétexte qu'il eſt poſſible qu'ils ſe trompent, rejetterons-nous une probabilité, qui, dans les affaires de la plus haute importance, détermine les Hommes avec autant de force, que les Démonſtrations les plus certaines & les plus infaillibles? N'eſt-ce pas là-deſſus qu'on prononce dans toutes les Cours de Juſtice, & que l'on décide de nos plus grands intérêts, de nôtre Vie même? Et n'y a-t-il que le cas dont il s'agit, où il faille une impoſſibilité abſoluë que des Témoins oculaires ſe trompent?

L'impeccabilité n'eſt pas plus néceſſaire. Car où eſt l'Homme qui ſoit impeccable? Et n'y en a-t-il donc aucun, qui ſoit digne de foi? Ne ſeroit-ce pas une choſe bien étrange, qu'on refuſât de croire des gens d'une intégrité reconnuë, en matiére même de choſes d'où dépend le bonheur de la Vie, par cette ſeule raiſon qu'ils manquent d'une qualité qui eſt au deſſus de la Nature Humaine, dans l'état d'imperfection où elle ſe trouve ici-bas? Sur ce pié-là, il faudroit renoncer à tout commerce, à toute confiance mutuelle, à toute communication de ſervices, & vivre chacun à

part, destitué de secours, au milieu de la Société Humaine. Les Sociétez même particuliéres se dissoudroient bien-tôt, ne pouvant subsister avec une jalousie & une défiance universelle.

L'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le Monde* dit ailleurs des choses qui attaquent plus directement l'intégrité des Historiens de l'Evangile. De ce que Nôtre Seigneur parle ainsi à ceux (*a*) *qui ont prophétisé & chassé les Démons en son nom, Eloignez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité*; il conclut, que (*b*) *ni les Prophéties, ni les Miracles, ne sont pas des choses sur quoi l'on puisse compter sûrement.* D'accord, répond nôtre (*c*) Auteur, lors que la Doctrine enseignée n'est *pas* en elle-même raisonnable & digne de DIEU. Mais, du reste, les Prophéties & les Miracles ont uniquement pour but d'attester la Vérité de la Doctrine, & non pas la probité de ceux qui l'annoncent. Ainsi on ne sauroit rien inférer de là, qui porte contre le Christianisme; sur-tout si nous supposons, (ce qui est *incontestable* par rapport à *Judas*, pendant tout le tems que cet Apôtre eut le pouvoir dont parle Mr. *Tindal*, *de faire des Miracles, jusqu'à ressusciter les Morts*) si l'on suppose, dis-je, comme on le peut, que ceux, dont il s'agit, n'étoient pas d'une vie ouvertement & scandaleuse-

(*a*) Matth. VII. 22, 23.
(*b*) *Christianity* &c. pag. 245.
(*c*) Pag. 120, 121.

lement déreglée, de sorte que leurs Vices ne causoient aucun deshonneur à la Religion dont ils confirmoient la vérité. D'ailleurs, ne fait cela contre les Ecrivains, sur l'autorité desquels la Religion Chrétienne est fondée? Parce qu'il y aura eû quelques Méchans, qui auront operé des Miracles, ou qu'un Apôtre aura trahi lâchement son Maître, s'ensuit-il que tous les Apôtres fussent des infames, des perfides, & des traitres?

„ Mais, dit Mr. *Tindal*, (*a*) „ les autres Apôtres s'enfuirent, & abandonnérent leur „ Maître. Le chef des Apôtres le *renia*, tout autant de fois qu'on lui demandoit s'il étoit „ un de ses Disciples. Lui, & *Barnabas*, se rendirent depuis coupables d'une lâche dissimulation. *Paul* & *Barnabas* eurent „ ensemble, sur un point fort indifférent, une dispute si échauffée, qu'elle causa „ leur séparation. La conséquence n'est pas mieux fondée ici. Nôtre (*b*) Auteur le montre au long, & avec beaucoup de force. C'est conclurre du particulier au général, & vouloir qu'un Homme perde toute créance, pour avoir une ou deux fois en sa vie commis par surprise quelque vilaine action, quoi qu'il ait donné depuis les plus fortes marques de repentance, qu'aucune tentation, aucune espérance des avantages mondains, la crainte même des plus grandes souffrances, n'ait été capable d'ébranler sa Vertu & son Courage. La foi-

(*a*) *Ubi supr.* (*b*) Pag. 121, *& suiv.*

foibleſſe même & la lâcheté que les Apôtr témoignérent en abandonnant leur Maître ſert à confirmer, plûtôt qu'à détruire la v dité du témoignage qu'ils rendirent enſu conſtamment. Qu'eſt-ce qui put alors les a mer & les ſoûtenir dans leur réſolution flexible, ſi ce n'eſt la forte perſuaſion où avoient toûjours été de la vérité de la Doct ne qu'ils annonçoient?

Pour ce qui regarde en particulier la diſſ mulation, par laquelle *Paul & Barnabas* f crifiérent la liberté des *Gentils* convertis à u condeſcendance en faveur des *Juifs* attachez des préjugez opiniâtres; il n'y a là aucune a parence de mauvais deſſein: ce peut n'avo été qu'une ſimple imprudence. Il s'en fa même bien que ce ſoit la ſuppoſition la pl favorable & la plus honorable que l'on *puiſſ* faire à l'égard de leur conduite en cette occ ſion. Mais en ſe tenant même à cela, leu maniére d'agir n'étoit-elle pas au fond directe ment oppoſée à une falſification volontaire Et pour avoir une fois ou deux diſſimulé & prévariqué, plus vraiſemblablement par erreur, que manque de bonne foi, un Témoin *ne ſe*ra-t-il plus digne d'être cru? Sur tout lors que dans la ſuite continuelle de ſes actions en gé néral, qui eſt l'unique marque par laquelle on doit juger du caractére d'une perſonne, il ſe montre clairement homme d'honneur & de probité, & que d'ailleurs toutes les circonſtances concourent à confirmer la vérité de *ſon* témoignage?

L'ob-

L'objection tirée de la dispute entre *Paul* & *Barnabas*, ne mérite presque pas qu'on y réponde sérieusement. Qu'une personne soit sujette à s'échauffer dans la Dispute, & à se quereller même quelquefois avec ses meilleurs amis; si d'ailleurs elle est d'une sincerité sans reproche, cette ardeur de tempérament, cette opiniâtreté, aura-t-elle la moindre force pour décrediter son témoignage devant une Cour de Justice? Mais au fond le fait, tel qu'on le trouve dans les *Actes des Apôtres*, se réduit à ceci, que *Paul* & *Barnabas* furent une fois de différente opinion sur le choix d'une personne qui devoit les accompagner dans leurs Voiages (ce qui n'étoit pas une *chose fort indifférente*, comme le dit l'Adversaire), & que chacun d'eux fut si ferme dans son sens, & si ardent à vouloir l'emporter, qu'ils se separérent là-dessus. Du reste, il ne paroît pas, que dans cette contestation, ils aient passé les bornes de l'honnêteté & de la bienséance, ou qu'ils se soient separez sans une amitié & une estime réciproque.

Ce n'est pas seulement sur les deux articles, dont on vient de parler, que Mr. *Tindal* a voulu trouver *St. Paul* en faute. Il porte ses coups jusqu'à le faire regarder comme un Homme esclave du Vice, & cela par sa propre confession. Car ne dit-il pas lui-même, (a) qu'*il est charnel, vendu au Péché*, qu'*il ne fait pas le bien qu'il voudroit faire, & qu'il fait le*

(a) *Romains*, VII. 19, 23.

*le mal qu'il ne voudroit pas faire, qu'il voit une autre Loi dans ſes membres, qui combat contre la Loi de ſon Eſprit, & qui le rend captif de la Loi du Péché, qui eſt dans ſes membres.* Mais, répond (*a*) nôtre Auteur, c'eſt-là faire flêche de tout bois, & montrer un grand déſir de dénigrer à quelque prix que ce ſoit un mérite extraordinaire, que des Ames généreuſes reſpectent & reconnoiſſent avec plaiſir jusques dans leurs Ennemis. C'eſt montrer en même tems qu'on ne ſait ce que c'eſt que d'expliquer l'Ecriture ſelon les régles de la Critique, & qu'on veut jetter de la poudre aux yeux des Lecteurs ignorans ou peu attentifs, en donnant à des paſſages détachez de la ſuite du diſcours un ſens où l'on n'a égard qu'au ſon des paroles, & à une ſignification apparente. Quiconque aura lû les Epîtres de *St. Paul* avec ſoin, & à deſſein de les entendre, ſe convaincra clairement, que cet Apôtre, dont les Ecrits portent le caractére le plus marqué de douceur & de tendreſſe, lors qu'il dit des choſes qui peuvent être desagréables & choquantes, parle ſouvent en ſon propre nom, quoi qu'il ne s'agiſſe nullement de lui, *mais* d'autres. C'eſt ainſi que, dans la même Epître d'où ſont tirées les paroles qu'on allegue, il dit: (*b*) *Mais ſi la vérité de* DIEU *reçoit une plus grande gloire par mon menſonge, pourquoi ſuis-je encore condamné, comme coupable?* C'eſt-à-dire, non pas moi *Paul*, mais celui qui fait cette

(*a*) Pag. 127, *& ſuiv.* (*b*) Rom. III. 7.

cette objection. Et que ce ſoit là la vraie clé pour l'intelligence des paſſages du VII. des ROMAINS, il paroît évidemment de ce que, ſelon le ſtile de l'Ecriture, tous les traits de la deſcription qu'on voit ici marquent l'état d'un Pécheur d'habitude, déterminé au Vice par une volonté conſtante. De plus, outre qu'il eſt fort abſurde de ſuppoſer que *St. Paul* aît voulu ſe peindre lui-même de ces couleurs, dans le même tems qu'il fait le perſonnage de Réformateur du Genre Humain, & qu'ainſi il devoit au moins affecter les dehors d'une ſainteté extraordinaire; outre cela, dis-je, il eſt clair par (*a*) divers paſſages de ſes Epîtres, où il parle inconteſtablement de lui-même, qu'il n'en avoit pas une idée ſi odieuſe, puis qu'au contraire il s'y défend tantôt contre ceux qui cherchoient à le dénigrer, tantôt il ſe propoſe en exemple, tantôt il prend à témoins ceux à qui il écrit, de ſon intégrité, dont toute l'hiſtoire de ſa vie eſt d'ailleurs une preuve parlante.

La vie peu réglée que les Apôtres avoient menée avant leur converſion, fournit à Mr. *Tindal* (*b*) un autre argument, ſur lequel il prend plaiſir de citer des expreſſions très fortes par leſquelles leur état précedent eſt dépeint dans (*c*) l'Epître de St. BARNABE', & dans un

(*a*) I. *Theſſal.* II. 10. I. *Cor.* IV. 4. II. *Corinth.* I. 12. X. 2, 3, &c

(*b*) *Chriſtianity* &c. pag. 49.

(*c*) "Ὅτε γὰρ πᾶσαν ἁμαρτίαν ἀνομωτέρους. §. 5. pag. 16. *Ed. Amſt.* Voiez là-deſſus la Note de *J. B. Cotelier.*

un passage de CELSUS, cité (*a*) par ORIGENE. (*b*) Mais, quels qu'aient été les Auteurs, avant que de suivre JE'SUS-CHRIST, il suffit que depuis ils se soient conduits tout autrement, & que, lors qu'ils ont rendu témoignage à la Vérité du Christianisme, leur vie ait été en général irréprochable, & digne même d'être donnée en exemple. Il n'y avoit qu'un degré peu commun de Probité & de Résolution, qui fût capable de leur faire surmonter de si fortes Habitudes de Vice, & produire un si merveilleux changement dans leur conduite. Aussi y a-t-il peu d'Historiens qui puissent être mis en parallèle avec eux pour l'air de candeur & d'intégrité qui brille dans leurs Ecrits.

Il ne sert pas plus de dire, comme ajoûte Mr. *Tindal*, pour invalider leur témoignage, „ Que d'abord ils devinrent Disciples de JE„ SUS par des motifs temporels; & que la „ créance d'un Messie temporel étoit si pro„ fondément enracinée dans leurs esprits, que „ JE'SUS ne put les desabuser, ni pendant le „ sa vie, ni même après sa Résurrection. (*c*) Cette erreur générale de leur Nation, à laquelle ils se laissérent entraîner, ne prouve nullement qu'ils fussent de méchantes gens. Et quelle plus forte preuve pouvoient-ils donner de leur Probité, que de surmonter enfin leurs plus forts préjugez, de renoncer à une opi-

(*a*) *Origen. contr. Celf.* Lib. I. pag. 47. *Ed. Cantabrig.*
(*b*) Pag. 131, de nôtre Auteur. (*c*) Pag. 132.

opinion favorite, sur laquelle toutes leurs espérances avoient été d'abord fondées, & de demeurer attachez au parti de JE'SUS-CHRIST, non seulement lors que les motifs temporels qui les y avoient engagez cessoient de faire impression sur eux, mais encore en bravant les reproches les plus amers qu'on leur faisoit là-dessus, les plus mauvais traitemens auxquels ils étoient exposez à cause de l'Evangile qu'ils annonçoient, & toutes les fraieurs d'une mort ignominieuse & cruelle?

Après avoir ainsi justifié l'honneur & la bonne foi des Ecrivains du Nouveau Testament, (*a*) nôtre Auteur fait en peu de mots quelques remarques, sur certaines circonstances qui portent à un fort haut degré la probabilité des faits contenus dans ces Livres; comme sur l'accord des quatre Evangelistes dans toutes les choses de quelque conséquence; sur l'air de sincérité qui y régne, & que la maniére même différente, dont ils s'y sont pris, confirme; sur le tems & les lieux dans lesquels leurs Histoires ont été publiées; sur les dons miraculeux du St. Esprit, communs parmi les prémiers Chrétiens; sur le succès merveilleux de la Prédication de l'Evangile &c.

Arrêtons-nous seulement à deux objections que l'on examine ici. La prémiére est, qu'il peut y avoir eû divers Livres où on faisoit connoître l'imposture des prémiers Chrétiens, mais qui ensuite furent supprimez, lors que les

(*a*) Pag. 133, & *suiv.*

les Empereurs Romains s'étant convertis
Christianisme, la Religion Chrétienne, de
enfin la dominante (a). Mais, dit nôtre A
teur, il me paroît très-évident, qu'on n'a
mais publié de tels Livres assez de bonne h
re pour pouvoir invalider l'Histoire de l'Ev
gile. Car, le Monde aiant si peu d'incli
tion à favoriser la Religion Chrétienne,
n'auroit pas manqué d'être étouffée dès
naissance. Et puis qu'elle ne l'a pas été, n
me dans son enfance, comme elle l'aur
été sans doute, si ses Propagateurs eussent
être convaincus de fourberie, qu'au contra
elle s'est accruë & a fleuri de plus en plus
depit de toutes les oppositions, il naît de
une présomtion, la plus forte du monde,
jamais personne n'entreprit une chose de ce
nature, & que par conséquent l'objection
une pure calomnie, inventée par les Ennem
de nôtre Sainte Religion, au défaut de bo
nes preuves.

L'autre Objection est, qu'il paroît étran
qu'aucun des Historiens Profanes qui vivoie
environ ce tems-là, n'ait parlé des faits ex
traordinaires qui sont narrez dans le *Nouvea
Testament*; & qu'il faille s'en rapporter ici
des Auteurs Chrétiens, qui sont parties int
ressées. (b) Mais la reponse est aisée, sa
entrer même dans la question, jusqu'où u
point de fait peut être regardé comme véri
ble. Il arrive souvent, en d'autres cas, que
les

(a) Pag. 135, & suiv. (b) Pag. 139, & suiv.

Historiens ne disent rien de certaines choses incontestables. Et ce silence par lui-même pouroit en aucune manière diminuer la force d'un Témoignage, lors que les Témoins sont croiables à tous égards. Il ne faudroit du reste, s'étonner, quand même on ne pouroit donner aucune raison pourquoi les Historiens se sont tus sur ce sujet, puis que nous ne connoissons pas les principes qui influent sur la maniére d'agir des Hommes. Cette omission peut néanmoins venir de ce que de tels faits n'entroient pas dans le dessein général de l'Ecrivain. D'ailleurs, on ne sauroit raisonnablement prétendre que des Historiens, pendant qu'ils demeuroient *Juifs* ou *Paiens* n'eussent pas manqué d'inserer dans leurs Histoires des événemens si favorables à une nouvelle Religion, & de se condamner ainsi eux-mêmes, les uns en ce qu'ils rejettoient leur Profession, les autres, en ce qu'ils persistoient dans l'Idolatrie & les Superstitions de leurs Ancêtres. Que s'ils étoient devenus Chrétiens, convaincus par ces mêmes faits, leur témoignage alors n'auroit pas plus de poids que celui des autres Auteurs Chrétiens d'une égale antiquité. Mais ce qui supplée abondamment au défaut de Témoignages étrangers, & qui l'emporte de beaucoup sur une telle autorité, c'est le succès de la Prédication de l'Evangile, qui devoit resulter naturellement de la Vérité des Miracles faits pour la confirmer, mais qui est inexplicable, dans la supposition de la fausseté de ces faits. Et touchant un succès

si promt, si rapide, & si étendu, dans l'
ce d'un petit nombre d'années, on a de
positions authentiques de (a) TACI
& de (b) PLINE *le Jeune*. Tout ce
pouſſé fortement & aſſez au long dans
ginal.

Nôtre Auteur paſſe enſuite (c) aux
du *Nouveau Teſtament*, dont l'autorité
conteſtée dans les tems même où l'on po
le mieux l'établir, tels que ſont l'*Epîtr*
HE'BREUX, celle de St. JAQUES, la ſe
de St. PIERRE, l'Epître de St. JUDE,
& la III. de St. JEAN, & l'APOCALYPS
répond là-deſſus, que, quand même il
impoſſible de prouver, que ces Livres
véritablement des Apôtres, cela intéreſ
peu le Chriſtianisme; parce que les autre
vres, qui ſont inconteſtablement authenti
renferment toute la Doctrine de l'Evangi
toutes les preuves de ſa Vérité. Quand
n'aurions même que les *Quatre Evangile*
les *Actes des* APÔTRES, cela ſuffiroit de
Mais on ne manque pas de quoi faire
qu'il y a aſſez de probabilité en faveur de
thenticité des Livres qui n'ont pas été d'
reconnus généralement pour être des Apô
quoi que cette probabilité ne ſoit pas
grande qu'à l'égard des Livres qui n'ont j
été conteſtez. Nôtre Auteur a cru ne
voir mieux faire, que de copier ici ce qu

(a) *Annal.* Lib. XV. Cap. 44.
(b) Lib. X. Epiſt. 97. (c) Pag. 149, *& ſuiv.*

là-dessus l'Evêque (*a*) BLACKALL, dans un de ses Sermons composez à l'occasion de la fondation du Chevalier BOYLE.

L'autorité des Livres du *Nouveau Testament* ainsi établie, on vient (*b*) à défendre leur *intégrité*, c'est-à-dire, à montrer, que, malgré le sort ordinaire des Manuscrits, sur tout de ceux qui sont d'une si grande Antiquité, malgré les trente mille diverses Leçons, dont on parle si souvent comme d'une objection très-formidable, malgré les fraudes pieuses de quelques Chrétiens; ces Livres sont parvenus heureusement jusqu'à nous aussi exemts de toute altération essentielle, qu'aucun des autres Ecrits de l'Antiquité, sur lesquels on fait fond; & que tout ce que l'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le Monde* oppose ici, ne sont que des possibilitez, de simples soupçons sans fondement. On lui reproche avec raison, qu'il ne fait que proposer de vieilles objections, auxquelles on a cent fois répondu & satisfait pleinement, comme si personne ne l'avoit encore entrepris, puis qu'il ne dit pas un mot des solutions, moins encore se met-il en peine de les refuter. C'est pour cela aussi que nous passerons tout ce que nôtre Auteur dit au long sur cet article, où il rapporte même des morceaux d'une (*c*) Piéce Angloise du Doc-

(*a*) *Sermons at* Boyle's *Lectures*, III. Serm. *pag.* 20, 21, 22. *Ed. in quarto.*

(*b*) Pag. 154, *& suiv.*

(*c*) *Remarks on a* Discourse of Free-Thinking, *by* PHILELEUTHERUS LIPSIENSIS, 5. Edit. Mr. le Docteur *Bentley*

Docteur BENTLEY, comme d'un bon Ju
s'il en fut jamais, ſur ces ſortes de matiére

Il s'agit maintenant de ſavoir, comment
Commun des Hommes peut juger de la vé
des faits, dont la connoiſſance dépend de
*Tradition*; s'aſſûrer, par exemple, de l'a
thenticité des Livres du *Nouveau Teſtame*
de la crédibilité des Hiſtoires qui y ſont r
portées, & de la transmiſſion de ces Liv
jusqu'à nous ſans aucune altération de co
quence. Mr. *Tindal* croit avoir ici un gr
avantage, (*a*) & il voudroit fort perſuader
monde, que tous les Hommes, à la reſe
d'un très-petit nombre, ſont réduits à s'en
porter aveuglément aux déciſions des *Prêtr*
qui ont un intérêt manifeſte à les tromper,
qui n'ont guéres manqué de le faire, tou
les fois que l'occaſion s'en eſt préſentée. V
ci ce que nôtre Auteur répond là-deſſus (*b*).

„ Que faut-il autre choſe pour être en é
„ de prononcer avec connoiſſance ſur les f
„ jets dont il eſt queſtion, ſi ce n'eſt des *m*
„ *tériaux convenables*, & la *capacité de bien ſ*
„ *ger*, avec de tels matériaux? Que des ge
„

ley doit bien aimer ce nom de *Philelutherus Lipſienſis*, p
qu'après avoir commencé de le prendre en attaquant
*Le Clerc*, dans ſes *Emendationes in Menandrum*, il l'a mis
la tête d'un Livre où il défend la Religion Chrétienne,
ſans doute dans d'autres vuës, que celles qui le pouſ
rent à ſe déguiſer pour un Combat grammatical ſur des
Paſſages d'Auteurs Profanes.

(*a*) *Chriſtianity* &c. pag. 232, 233, 234.

(*b*) Pag. 179, *& ſuiv.*

„ du commun ſe mettent à examiner la Véri-
„ té du Chriſtianisme attentivement, ſans par-
„ tialité, & avec un cœur honnête, qu'ils li-
„ ſent ſoigneuſement tout ce que l'on dit de
„ part & d'autre, pour & contre: en ce cas-
„ là, ſi ce que l'on a écrit là-deſſus eſt ſuffi-
„ ſant pour vuider la diſpute, ils connoîtront
„ tout ce qui eſt néceſſaire pour en porter un
„ jugement raiſonnable. Ils en ſauront alors
„ autant que les Ecrivains eux-mêmes, que
„ l'on peut préſumer avoir propoſé leurs pen-
„ ſées avec toute la force & toute l'étenduë
„ dont ils étoient capables. Ainſi ils auront
„ une vuë auſſi pleine du ſujet, que les Sa-
„ vans, & que ceux qui ont beaucoup plus
„ cultivé leur Eſprit. Il n'eſt pas même ne-
„ ceſſaire que, pour aquérir une habileté ſuf-
„ fiſante de juger de cette diſpute, ils liſent
„ généralement tout ce qui a été écrit là-deſ-
„ ſus, ou qui pourroit être écrit dans la ſuite
„ (tâche trop pénible pour le Commun des
„ Hommes, & dont leur condition & leur état
„ ne leur laiſſeroit peut-être pas l'occaſion &
„ les moiens): car, le ſujet aiant été ſouvent
„ traité, il n'arrive guéres qu'un ou deux Au-
„ teurs de quelque réputation ne contiennent
„ tout ce qu'il y a d'important. Ainſi il eſt
„ très-clair, à mon avis, que, ſi la diſpute
„ peut être décidée par ce que les Savans ont
„ écrit, & par conſéquent par ce qu'ils ſavent
„ là-deſſus, les gens du commun, qui en li-
„ ſant leurs Livres auront pû être fournis de
„ toutes les mêmes idées, ſeront capables

„ d'en former un jugement auſſi raiſonnable;
„ pourvû que la queſtion à décider ne ſoit
„ point par elle-même au deſſus de leur por-
„ tée. Bien plus: il n'eſt nullement abſurde
„ de ſuppoſer, qu'ils peuvent ſouvent mieux
„ juger, que les Savans, parce qu'ils peu-
„ vent examiner avec un eſprit plus libre de
„ prévention, & être plus diſpoſez à peſer au
„ juſte chaque argument, que ceux qui, avec
„ toute leur habileté, n'ont que trop ſouvent
„ un fort attachement à quelque ſyſtême par-
„ ticulier, ne cherchent qu'à embarraſſer & à
„ brouiller ce à quoi ils ne ſauroient répon-
„ dre, & diſputent non pour la Vérité, mais
„ pour la Victoire. Or qu'y a-t-il dans le ſu-
„ jet dont il s'agit, qui ſoit au deſſus de la
„ capacité du Commun des Hommes? Tous
„ ceux qui veulent faire uſage de leur Raiſon,
„ & examiner ſans partialité, ne ſont-ils pas
„ en état de juger, après avoir conſideré les
„ argumens de part & d'autre, ſi l'on a prou-
„ vé que les Livres du *Nouveau Teſtament*
„ ſoient ſuppoſez; ou ſi l'on a prouvé, au
„ contraire, qu'ils ont été conſtamment at-
„ tribuez aux Ecrivains dont ils portent le
„ nom; que leur authenticité eſt établie par
„ une Tradition auſſi inconteſtable, que les
„ autres anciens Ecrits qui ſont généralement
„ reconnus pour véritables; & par conſé-
„ quent que rejetter, comme ſuppoſez, les
„ Livres du *Nouveau Teſtament*, c'eſt détrui-
„ re l'autorité de toutes les Hiſtoires Ancien-
„ nes, qui n'ont pas de meilleur fondement?

„ Poſé

Posé que les gens du Commun aiant ainsi devant eux toutes les preuves, ne fussent pas capables de juger si l'on a prouvé, ou non, des choses manifestement de fait, comme celles-là, il n'y aura point de fait dont elles puissent juger. A quel désordre ne donneroit pas lieu une telle idée de l'incapacité du Commun Peuple, si on l'introduisoit dans la Vie Civile?

„ Le Peuple peut donc juger des Preuves qu'on lui propose pour l'authenticité des Livres du *Nouveau Testament*. Cela étant, ce seroit certainement se jouer des Hommes, que de perdre du tems à leur persuader, qu'ils sont capables de juger si l'on a prouvé suffisamment que les Historiens sont dignes de foi, & si les objections qu'on a faites contre leur témoignage sont assez fortes pour autoriser à le rejetter. Car étant convaincus que ces Histoires ont été écrites par des Témoins oculaires, il leur est aisé „ de juger si l'on a pleinement prouvé, que „ ces Témoins, vû toutes les circonstances, „ n'ont pû se tromper eux-mêmes par rapport „ à de tels faits; & qu'ils étoient d'ailleurs „ d'une telle intégrité, démontrée par toute „ la suite de leur conduite en général, & par „ leur constance à attester ces faits, au mépris de leurs intérêts temporels, & en aimant mieux non seulement souffrir tout, „ mais encore mourir, que de retracter leur „ témoignage; qu'on ne sauroit les soupçonner raisonnablement d'un dessein de trom-

„ per les autres. Si les gens du Commun [illegible]
„ incapables de prononcer là-dessus, il s'[illegible]
„ suivra, qu'ils ne doivent jamais rien cr[illegible]
„ sur le rapport d'autrui, & qu'ils ne [illegible]
„ roient même comprendre en quoi cons[illegible]
„ la Vertu & la Probité. Que deviendroit [illegible]
„ monde, si cela étoit vrai? Tout commer[illegible]
„ devroit aussi tôt cesser entre les Homme[illegible]
„ & leur destination naturelle à une Vie [illegible]
„ ciable demeureroit entiérement sans effet.

„ On peut dire la même chose de ce q[illegible]
„ regarde l'intégrité du Texte. Les gens [illegible]
„ Commun, en lisant les raisons avanc[illegible]
„ là-dessus de part & d'autre, sont capabl[illegible]
„ de juger, si l'on a produit quelques exe[illegible]
„ ples de corruptions considérables, & cl[illegible]
„ rement montré qu'elles étoient telles, ou
„ tout ce que l'on a débité n'est que soupçon[illegible]
„ & conjectures, contraires à toute vraisem[illegible]
„ blance. Autrement ils seroient hors d'ét[illegible]
„ de juger de la probabilité en aucun cas; &
„ ainsi leur Raison leur seroit en quelque ma-
„ niére inutile, y aiant peu d'affaires de la
„ Vie où l'on puisse avoir une plus grande
„ évidence.

De là nôtre Auteur tire une conséquence en faveur de la liberté que l'on doit laisser, selon lui, d'écrire ouvertement contre la Religion Chrétienne. Il soûtient que les Défenses qu'on oppose aux Livres des Incrédules, en montrant la foiblesse des Objections, l'esprit qui anime les Adversaires, leur embarras, les misérables ressources auxquelles ils n'ont

pas

honte d'avoir recours, après avoir épuisé toute leur subtilité à chercher de quoi combattre le Christianisme; servent à confirmer le Vulgaire même dans sa créance. Après quoi il continuë ainsi: „ Il faut avouer qu'il y a „ beaucoup plus de difficulté à faire voir, que „ les gens qui ne savent pas lire, ou qui n'ont „ pas les moiens & l'occasion d'examiner par „ eux-mêmes les Preuves de la Vérité du „ Christianisme, peuvent néanmoins s'élever „ au dessus, d'une Foi implicite, fondée sur „ l'autorité de leurs Péres, ou de leurs Ec„ clésiastiques. Cependant il s'en faut bien „ que ceux-ci mêmes soient généralement ré„ duits à cette Foi implicite. Un grand nom„ bre d'entr'eux, du moins, peuvent, s'ils le „ veulent, former leur jugement sur une con„ viction raisonnable. Tous sans exception „ sont Juges compétens de l'excellence pro„ pre & intrinséque d'une Révélation. Et „ pour ce qui est des Preuves extérieures de „ cette Révélation, qu'ils rencontrent seule„ ment une personne bien versée dans cette „ dispute, & de la sincérité de laquelle ils „ soient bien assûrez (on ne sauroit nier que „ plusieurs des plus Ignorans d'entre le Vul„ gaire ne puissent aisément trouver une telle „ personne, s'ils y apportent le même soin & „ la même prudence, dont ils useroient dans „ le choix de quelcun qu'ils voudroient pren„ dre pour leur donner conseil & pour les di„ riger dans les affaires communes de la Vie)

„ que cette perſonne leur propoſe de bonne
„ foi & ſans partialité la ſubſtance des ar-
„ mens de part & d'autre, afin qu'ils puiſſent
„ ſe déterminer là-deſſus avec mûre délibé-
„ tion : Il eſt clair, qu'en ce cas-là, ils ne
„ s'en rapporteront pas au jugement d'autrui
„ ſur un point de ſpéculation, mais ſeulement
„ à ce qu'on leur dira ſur une matiére de fait;
„ ils ſe fieront, non aux lumiéres de celui qui
„ les inſtruit, mais à ſon intégrité. . . . Pour
„ plus grande ſûreté, ils peuvent s'adreſſer à
„ pluſieurs perſonnes, & voir juſqu'où elles
„ ſont d'accord dans ce qu'elles leur diſent
„ là-deſſus. . . . . A l'égard de ceux qui
„ n'ont pas même occaſion d'être inſtruits de
„ cette maniére, je ne fais pas difficulté d'a-
„ vouer, que, s'ils croient une *Révélation Tra-*
„ *ditionnelle*, ce n'eſt que par une Foi implici-
„ cite. Cependant elle peut leur être fort u-
„ tile, lors qu'ils ont ſouvent occaſion de
„ l'entendre lire & expliquer. Cela fixe dans
„ leurs Eſprits les principes de la Religion
„ Naturelle, & leur donne des idées de Mo-
„ rale plus juſtes, qu'ils ne s'en ſeroient ja-
„ mais formées par leurs propres réflexions.

En tout ceci on ſuppoſe, comme il le faut, (& cela auſſi ſuffit pour la queſtion) que les gens du Commun ne négligent point tous les ſecours qu'ils peuvent avoir, pour s'inſtruire des Preuves de la Religion Chrétienne. Autrement leur incapacité ſera auſſi grande, par rapport à la connoiſſance de la Religion Naturel-

...elle; comme nôtre Auteur le (*a*) montre ...long.

Il vient (*b*) enſuite à examiner les argumens, ... lesquels Mr. *Tindal* a prétendu prouver ...bſcurité des Livres Sacrez, & faire ainſi re...der les Ecrits du *Nouveau Teſtament* com... une Régle non ſeulement incertaine & peu ...re, mais encore très-dangereuſe, & qui a ...uvent beſoin d'être redreſſée par la Raiſon. ...oi que l'Adverſaire ſe croie là dans ſon ...rt, il n'y a rien où il découvre mieux un ...prit de chicane groſſiére & impertinente.

Le (*c*) même Terme, dit-il, eſt pris tantôt ...n un ſens, tantôt en l'autre. Le ſens des ...ots change avec le tems. Les Livres même ...e l'Ecriture ſont écrits dans une Langue, qui n'eſt connuë que des Savans. Mais qu'y ...t-il là, qui ne porte également contre tous les Ecrits de l'Antiquité? Sur ce pié-là, il n'en eſt aucun que l'on puiſſe traduire, ni même entendre; il faut renoncer à toute étude des Anciens Auteurs, des Moraliſtes mêmes, dont ceux qui font de telles objections croient néanmoins être en état de publier des Traductions en Langue Vulgaire. Bien loin que les Originaux ſoient inintelligibles, pour être écrits dans une Langue morte, cela même les met à couvert du flux & reflux perpétuel des Langues vivantes.

Mais ces anciens Originaux, qu'il faut traduire,

(*a*) Pag. 189, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 195, *& ſuiv.*
(*c*) *Chriſtianity* &c. pag. 286, *& ſuiv.*

duire, „ ne ſont-ils pas pleins d'expreſſion „ Hyperboliques, Paraboliques, Myſtiques „ Allégoriques, & Typiques, auſſi oppoſés „ à l'uſage des autres Païs, que l'*Orient* l'e „ à l'*Occident*? Cela eſt vrai, répond nôt (*a*) Auteur: mais c'étoit le ſtile, le langag & le goût des tems & des lieux, où ces Ecri ont été faits; or c'eſt à l'inſtruction des pe ſonnes qui y vivoient qu'ils étoient principal ment & plus immédiatement deſtinez. Il n a rien là, qui ne ſoit commun à toute ſor d'Ecrits. Les Apôtres auroient même fait p de fruit, s'ils euſſent emploié un nouveau la gage, ou évité ce qu'il y avoit de particuli dans le langage du païs où ils étoient nez où ils avoient été élévez. Cela ſeul auroit é capable de rebutter les Lecteurs. D'ailleur il faut remarquer, que pluſieurs de ces Livre n'ont été écrits que par occaſion, ou pou faire plaiſir à quelques perſonnes qui les avoient demandez, ce qui peut avoir engagé St. Luc à compoſer ſon Evangile, & les *Actes des* APÔTRES, tous deux dediez à un certain *Théophile*. D'autres furent faits pour certaines circonſtances particuliéres, qui exigeoient que les Apôtres s'interpoſaſſent, & donnaſſent des avis, tantôt à quelques Particuliers convertis au Chriſtianisme, tantôt à des Egliſes entiéres. Il ſeroit certainement très-déraiſonnable de vouloir qu'en écrivant ainſi, on ſe fût ſervi d'un autre ſtile que de celui qui étoit en uſage dans

(*a*) Pag. 199, & ſuiv.

les païs où l'on écrivoit, quelque différent qu'il fût de celui des autres Païs, & sur tout du génie des Langues Modernes. Bien loin donc que cela prouve l'obscurité des Livres du Nouveau Testament pour ceux à l'usage desquels ils étoient principalement destinez, il s'ensuit de là au contraire, qu'ils leur devoient être très-clairs, puis qu'ils étoient tout-à-fait conformes à leur langage & à leurs manières.

L'Adversaire, fort soigneux de citer l'Ecriture même, pour y trouver de quoi combattre son autorité & sa clarté suffisante, (*a*) allégue ici ce que dit St. MATTHIEU, (*b*) que JE'SUS *ne parloit point à la Multitude sans paraboles.* La raison, ajoûte-t-il, en est remarquable; c'étoit, selon St. MARC, (*c*) *afin qu'en voiant ils visſent, & n'apperçuſſent point, qu'en entendant ils entendiſſent, & ne compriſſent point, de peur qu'ils ne ſe convertiſſent quelque jour, & qu'ils n'obtinſſent le Pardon de leurs Péchez.* Par là Mr. *Tindal* insinuë, que Nôtre Seigneur cherchoit tout exprès à se rendre inintelligible au Commun Peuple, en usant de Paraboles; crainte que, s'il parloit clairement, ces gens-là ne renonçassent à leurs Vices, & ne devinssent heureux. Dessein bien étrange certainement, s'il eût pû venir dans l'esprit d'un Docteur qui se disoit *envoié de* DIEU, & dont la Mission avoit pour but principalement d'*appeller les Pécheurs à se con-*

(*a*) *Christianity* &c. pag. 332.
(*b*) Chap. XIII. vers. 32. (*c*) *Marc*, IV. 12.

*convertir!* Il eſt aiſé à nôtre Auteur de refu
une explication ſi abſurde, (*a*) & de mon
qu'il y avoit au contraire une grande ſage
en ce que Nôtre Seigneur, dont les Parabo
étoient d'ordinaire très-familiéres & très-in
ligibles à tous ſes Auditeurs, jugeoit quelq
fois à propos, lors qu'il craignoit que les V
ritez qu'il vouloit propoſer ne choquaſſe
beaucoup, d'emploier ces Paraboles d'une m
niére à cacher en quelque maniére ſon b
afin qu'on ne le comprît pas d'abord tou
fait, & que par là il n'irritât point les Paſſio
de ceux à qui il parloit. C'eſt là tout ce qu'
peut inferer du paſſage de St. MARC, comm
il paroît par toutes les circonſtances de l'Hi
toire Evangélique. Le ſens des paroles de St
MATTHIEU, (*b*) Que JESUS *ne parloit point à la Multitude ſans Paraboles*, eſt même expli
qué préciſément de cette maniére par St.
MARC: *Il leur annonçoit*, dit-il, (*c*) *la Parole ſous diverſes Paraboles, ſelon qu'ils étoient capables de l'entendre, & il ne leur parloit point ſans Paraboles*; c'eſt-à-dire, comme la ſuite du diſcours le demande néceſſairement, parce qu'ils ne pouvoient pas ſouffrir une maniére de parler plus libre & plus ouverte. Les mots, *afin qu'en voiant ils n'apperçoivent point &c.* ſignifient ſeulement, *parce qu'en voiant, ils n'apperçoivent point* &c. comme cela eſt exprimé dans un endroit paralléle de (*d*) St. MATTHIEU. Nôtre

(*a*) Pag. 204, *& ſuiv.* (*b*) *Matth.* XIII. 34.
(*c*) *Marc*, IV. 33, 34. (*d*) *Matth.* XIII. 13, 14, 15.

Nôtre Auteur fait là-dessus diverses autres remarques, qui confondent pleinement la critique & aveugle & malicieuse de l'Adversaire.

Il y a quelque chose de plus spécieux dans ce que l'on dit de l'obscurité des Livres du Nouveau Testament, par rapport à ceux qui doivent dans des tems éloignez de celui où ils ont été écrits, & sur tout aux Gens sans lettres. (*a*) Mais toutes les difficultez, qui naissent de là, n'empêchent point qu'on ne trouve dans ces Livres une Régle suffisamment claire & sûre pour tous les Hommes de tous les Siécles & de tous les Lieux.

Les Expressions figurées, allégoriques, proverbiales &c. ne rendent pas nécessairement obscur & difficile à entendre, le sens d'un Livre, eû égard aux Passages mêmes où elles se rencontrent. Dans les *Paraboles* & les *Allégories*, le but général de l'Ecrivain, & le principal point qu'il a en vuë, peuvent se faire sentir aisément & clairement à tout Lecteur qui y apporte la moindre attention. Il n'y a même rien de déraisonnable à supposer, que les Paraboles de Nôtre Seigneur en particulier peuvent être aujourd'hui plus intelligibles au Commun Peuple, qu'elles ne l'étoient pour ceux à qui elles furent autrefois proposées; parce qu'ils ont l'explication que JESUS lui-même a donnée de quelques-unes: & que d'autres ont été expliquées par l'événement, comme celles qui regardent la prompte & grande pro-

(*a*) Pag. 210, *& suiv.*

propagation de l'Evangile parmi les *Gen*. Pour les *Figures*, il y en a auſſi, dont le ſ. eſt ſi clair, que la moindre réflexion empê. de s'y méprendre; & on en trouve des exe. ples (*a*) parmi ceux que Mr. *Tindal* objec. Quelques-unes mêmes ſont de l'uſage de to. tes les Langues, quoi que moins ſujettes à. général à admettre le ſtile guindé & hyperbo. lique.

Mais il ſuffit ici, que les endroits du *Nou. veau Teſtament*, qui ſont conçus d'une mani. re très-claire & très-ſimple, renferment to. ce qui eſt néceſſaire pour donner une idée com. plette & très-raiſonnable des Perfections d. DIEU & de ſa Providence, & pour former u. beau plan de Morale; enſorte que les moi. éclairez d'entre le Peuple, ſans s'embarraſſ. en aucune maniére des expreſſions figurées, ou proverbiales, des Allégories, des Parabo. les, & autres choſes ſemblables, & en ſuppo. ſant même qu'ils ne ſoient pas capables de le. entendre, ont, par le moien de ce ſaint Li. vre, un excellent Syſtême de Religion Natu. relle, appuié ſur des principes plus certains, & ſoûtenu de plus forts motifs, qu'on ne ſau. roit en trouver dans tous les Ecrits des Philo. ſophes de l'Antiquité. Cela fournit aux per. ſonnes les plus ſimples une bonne explication, quoi que générale, de tous les Paſſages obs. curs, & les tient ſuffiſamment en garde con. tre les erreurs de quelque conſéquence, en ma.

(*a*) II. *Chronig.* IX. 23. *Jean*, XXI. 5.

natiére de tous les grands points de Religion & de Morale, ſi du moins chacun veut faire uſage de ſa Raiſon, comme il le peut & il le doit.

Pour éluder une régle d'Interprétation ſi naturelle, & ſi fort à la portée de tout le monde, Mr. *Tindal* (*a*) objecte, que, „ ſi l'on „ peut faire fond ſur des Textes particuliers, „ & que, quand il y a entr'eux de la diverſité, les plus clairs doivent l'emporter ; la „ difficulté ſera de ſavoir quels ſont les plus „ clairs : puis que les différentes Sectes du „ Chriſtianiſme ont toûjours prétendu que les „ Paſſages les plus clairs faiſoient pour elles, „ & témoigné être ſurpriſes que leurs Adverſaires puſſent les mal entendre. C'eſt-là, répond nôtre (*b*) Auteur, dire effectivement qu'il n'y a point de Régle dans la nature des choſes, par où l'on puiſſe diſtinguer ce qui eſt clair d'avec ce qui eſt obſcur; ou bien, que la différence en elle-même eſt toûjours ſi imperceptible, que les gens du Commun ne ſauroient former là-deſſus aucun jugement, dès que chacun des Partis oppoſez ſoutient fort & ferme ſa prétenſion. En un mot, c'eſt vouloir qu'on ne puiſſe jamais diſcerner entre la hardieſſe à donner pour clair ce qui ne l'eſt point, & l'attention à bien raiſonner. Quel contraſte dans la maniére dont on s'y prend pour attaquer la Révélation? Tantôt on nous

(*a*) *Chriſtianity &c.* pag. 325.
(*b*) Pag. 206, *& ſuiv.*

nous dit que la Raiſon eſt un guide ſi ſûr, même pour le Commun Peuple, que chacun n'a beſoin que d'elle pour s'inſtruire de toute la Religion, & pour ſe garantir de toute erreur en matiére des choſes qui s'y rapportent. Tantôt on nous repréſente tous les Gens ſans lettres comme autant de ſtupides, de Bêtes brutes, qui n'ont pas le Sens Commun, qui ne ſauroient diſtinguer entre des expreſſions ſimples & des expreſſions figurées, & ne peuvent jamais prendre qu'à la lettre des maniéres de parler Proverbiales, des Paraboles, des Allégories &c. quelque oppoſées qu'elles ſoient non ſeulement aux plus claires maximes de la Raiſon, mais encore aux déclarations les plus formelles & les plus poſitives de la Révélation même. Ceux qui diſputent ainſi, ont-ils des principes fixes? Et ne découvrent-ils pas un déſir manifeſte de détruire à quelque prix que ce ſoit la Vérité de la Révélation, qu'ils attaquent?

Après tout, il n'y a pas ici une ſimple poſſibilité pour le Commun Peuple d'éviter l'erreur où l'on prétend que les jette infailliblement le ſtile de l'Ecriture: il eſt de fait, que généralement parlant ces ſortes de gens ne prennent point de travers un grand nombre d'expreſſions figurées ou proverbiales, & ne ſont pas réduits à ne ſavoir comment entendre des *Préceptes propoſez d'une maniére générale, indéterminée, & même hyperbolique.* Nôtre Auteur en fait l'application à divers Paſſages & du *Vieux* & du *Nouveau Teſtament*; en s'arrêtant ſur

ur tout à ceux que ſon Adverſaire a entaſſez, omme pleins d'obſcurité, & propres à don- er de fauſſes idées, ſi on les prend à la let- re.

Par exemple, combien peu de gens y a-t-il, ui s'imaginent que DIEU aît des parties cor- orelles, qu'il ſoit ſujet aux mêmes infirmi- ez & aux mêmes Paſſions, que les Hommes? peine s'en trouvera-t-il un, de mille. Pres- ue tous croient fermement, que DIEU eſt un ſprit Infini, & inviſible; par conſéquent que, ors qu'il eſt repréſenté comme aiant des *yeux*, es *oreilles*, des *mains*, &c. comme (*a*) *aſſis ur le Globe de la Terre*, comme (*b*) *porté ſur es ailes du Vent*, comme ſe mouvant *de lieu n lieu*, pour obſerver la conduite de ſes Créa- ures; ce n'eſt que pour s'accommoder à la maniére dont nous concevons les choſes, & our exprimer des Véritez abſtraites par les dées les plus familiéres au Commun des ommes: qu'ainſi tout cela n'emporte que ſa *onnoiſſance* & ſa *Puiſſance*, ſa *Majeſté ſouve- aine*, ſa *Providence Univerſelle*, le *ſoin parti- ulier* qu'il a de *diriger les Evénémens*, & de *rendre garde de près* aux *Actions des Hommes*. De même, lors qu'il eſt parlé de DIEU com- me *aiant été viſible*, *pendant pluſieurs jours*, *ſur le Mont* SINAÏ, le Peuple généralement en- tend cela, non comme ſi le DIEU *inviſible* a- voit été vû effectivement, mais de quelque *marque extérieure de ſa Gloire*, d'un ſymbole &

(*a*) *Eſaïe*, XL. 22. (*b*) *Pſeaume* XVIII. 10.

& d'une manifeſtation de ſa Préſence. Ces belles & ſublimes Deſcriptions de la Divinité, dont ſur tout les Livres Poëtiques de l'Ecriture ſont remplis, ont naturellement de quoi frapper non ſeulement le Vulgaire, mais encore des Eſprits plus Philoſophes ; de quoi leur inſpirer le plus profond reſpect pour elle, de quoi les élever aux ſentimens les plus vifs de ſa Puiſſance & de ſa Providence, ainſi peintes des couleurs les plus pompeuſes & les plus magnifiques. Par conſéquent, elles ſont d'un très-excellent uſage.

Demandez à des gens du Commun Peuple ſi le *Repentir* peut être proprement attribué à DIEU ; ils vous répondront preſque tous, que (*a*) DIEU *n'eſt pas Homme, pour ſe repentir*, qu'ainſi, lors que cela eſt dit de lui dans le *Vieux Teſtament*, ils ne l'entendent pas, comme s'il jugeoit des choſes autrement qu'il ne voit fait d'abord, ou comme s'il étoit fâché de la maniére dont il s'eſt conduit en quelque ſoit (ſuppoſition qu'ils ne peuvent que trouver contraire & à leur Raiſon, & à la Révélation, pour peu qu'ils les conſultent, ayant d'autres (*b*) Paſſages formels qui la détruiſent) mais que c'eſt une expreſſion figurée qui ſignifie qu'en certains cas DIEU *agit comme une perſonne qui ſe repentiroit effectivement*.

Y

(*a*) I. *Samuel*, XV. 29.
(*b*) *Nombres*, XXIII. 19. I. *Samuel*, XV. 29. *Rom.* XI. 29.

Y a-t-il quelcun (*a*) qui s'imagine, que, quand Nôtre Seigneur dit, (*b*) *Ne pensez pas que je sois venu apporter la Paix sur la Terre: je ne suis pas venu apporter la Paix, mais l'Epée*; ces paroles doivent être prises à la lettre, comme si le but direct de sa Mission avoit été de mettre le monde en combustion, d'attiser le feu des disputes & des divisions parmi les Hommes, d'augmenter les Crimes & les Malheurs terribles de la Guerre? Pour peu que l'on connoisse l'esprit de douceur, de bienveillance, & d'amour, que la Religion Chrétienne inspire, peut-on seulement concevoir une telle pensée? Les plus simples d'entre le Peuple vous diront là-dessus, que Nôtre Seigneur n'a voulu parler que de l'occasion innocente que sa Doctrine fourniroit, par un effet de la corruption du siécle, à des animositez, des divisions, des massacres, contraires d'ailleurs & au dessein & aux maximes de l'Evangile.

Sur le même ton, nôtre (*c*) Auteur défie son Adversaire de prouver, que le Commun Peuple, généralement parlant, entende à la lettre, & dans un sens opposé aux principes évidens de la Révélation & de la Raison, ce qui est dit dans l'Ecriture, que (*d*) DIEU *se repose*, qu'il (*e*) *éprouve* son Peuple, qu'il (*f*) *jure dans sa colére*, qu'il (*g*) *siffle*; que l'on doit

(*a*) Pag. 233, *& suiv.* (*b*) *Matth.* X. 34.
(*c*) *Pagg.* 220-264. (*d*) *Genes.* II. 3.
(*e*) *Deut.* VIII. 2. (*f*) *Ezechiel*, XXXIII. 11. *Hébr.* VI. 13. (*g*) *Esaïe*, VII. 18.

doit (*a*) *haïr Pére, Mére, Femme, Enfans, Fréres, Sœurs, même ſa propre Vie*; qu'il (*b*) *ne faut point penſer au lendemain*; que l'on doit (*c*) *abandonner le Manteau à celui qui veut nous prendre la Tunique, & préſenter la joüe gauche à celui qui nous donne un ſoufflet ſur la droite; vendre* (*d*) *tout ce que l'on a, pour le donner aux Pauvres*; & autres ſemblables Paſſages, où il y a quelque choſe de figuré, de proverbial, ou même d'hyperbolique.

De là il paſſe (*e*) aux Textes, dont on ne peut nier que le ſens ne ſoit mal entendu & corrompu par bien des gens, même de ceux qui ne ſont pas du Commun Peuple. Il ſoûtient, qu'à l'égard de ces Textes, les perſonnes les plus ſimples peuvent auſſi aiſément ſe donner garde de l'erreur & la reconnoître, qu'en matiére des autres, où l'on a fait voir que peu ſe trompent. Il ne faut pour cela, ſinon qu'ils obſervent dans l'examen de la derniére ſorte de Textes, les mêmes Régles qui les ont dirigez, & leur ont fait prendre le bon parti, dans la prémiére.

DIEU (*f*) *endurcit le cœur de* PHARAON. N'eſt-il pas auſſi aiſé de voir, que cela ne peut s'entendre à la lettre d'une operation immédiate de DIEU ſur le cœur de ce Roi, qu'il eſt aiſé de prendre dans un ſens figuré les Paſſages qui ſemblent attribuer à DIEU des Membres

(*a*) *Matth.* X. 35. (*b*) *Matth.* VI. 34.
(*c*) *Matth.* V. 40, 34. (*d*) *Luc*, XII. 33.
(*e*) Pag. 247, *& ſuiv.* (*f*) *Exode*, VII. 3, 13, &c.

es corporels, des Foibleſſes & des Paſſions, maines ? L'acte d'*endurcir*, proprement ainſi n'eſt-il pas auſſi évidemment contraire à Raiſon, & aux témoignages les plus clairs les plus exprès de la (*a*) Révélation ? D'autant plus qu'il eſt attribué à DIEU d'une maniére qui peut & doit s'accorder avec ce que Morien Sacré dit expreſſément, que (*b*) *Pharaon endurcit lui-même ſon propre cœur.* DIEU ne fit en cela, que ſuſpendre ſes Jugemens, & permettre que les *Magiciens* imitaſſent pour un tems les Miracles de *Moiſe* & *Aaron* : par là il donna occaſion à *Pharaon* d'*endurcir*, de la même maniére que Nôtre Seigneur *eſt venu apporter ſur la Terre, non la paix, mais l'Epée.*

Nôtre Auteur applique le même principe à d'autres Paſſages, ſur tout à ceux dont pluſieurs Théologiens ſe ſervent pour établir une *Réprobation abſoluë.* Il fait enſuite (*c*) quelques Remarques ſur pluſieurs Paſſages, que Mr. *Tindal* tord en leur donnant un ſens tout-à-fait contraire au but manifeſte des Auteurs Sacrez; & ſur d'autres, qu'il repréſente comme obſcurs & pleins d'impropriété, quoi que ceux-ci, pris dans leur ſens le plus rigoureux, donnent les idées les plus claires & les plus raiſonnables du monde, & renferment même de belles & excellentes penſées, ſelon le Syſtême de Morale, que la Révélation nous propoſe.

Il

(*a*) *Jaques*, I. 13. (*b*) *Exode*, VIII. 32.
(*c*) Pag. 254, *& ſuiv.*

Il allégue, par exemple, ceux du *Vieux Testament*, où (*a*) *les Rites & les Sacrifices Judaïques sont condamnez absolument, comme* (*b*) une iniquité, une abomination aux yeux de l'Eternel, *quoi qu'ils ne fussent tels que par supposition.* Il ne faut que lire ce qui suit immédiatement dans l'endroit indiqué du Prophète ESAÏE, pour se convaincre d'abord, que non seulement les Cérémonies de la Loi n'y sont pas regardées comme mauvaises absolument en elles-mêmes, mais encore que l'on y trouve expressément la raison pourquoi DIEU les avoit *en abomination*, savoir, la corruption de ceux qui les pratiquoient, & la folle pensée dont ils se flattoient, d'être agréables à l'Etre Suprême par de telles observances extérieures pendant qu'ils étoient adonnez aux plus grands Vices. *Vos mains sont pleines de sang*, dit le (*c*) Prophète.

Croiroit-on que l'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le Monde* se fût avisé de mettre au rang des Passages difficiles à entendre cette régle de St. PAUL: (*d*) *Eprouvez toutes choses!* Comme si l'Adversaire craignoit, qu'en prenant les paroles à la lettre, elles renfermassent une exhortation à juger de Propositions Mathématiques, ou de Vérités Métaphysiques, susceptibles de Démonstration! Mais ce n'est-là qu'une partie de la maxime, qui prise toute entiére doit nécessairement être restreinte aux ma-

(*a*) *Christianity* &c. pag. 235. (*b*) *Esaïe*, I. 11, 12.
(*c*) *Ibid.* vers. 15. (*d*) I. *Thessal.* V. 21.

tiéres de Religion & de Morale, & ne peut e l'être, au jugement de tout Lecteur, qui attention aux paroles ſuivantes, *Retenez qui eſt bon*, & *abſtenez-vous de toute apparence de mal.* Ainſi il y a là, dans le ſens naturel qui ſe préſente d'abord, le plus excellent du monde. L'Apôtre veut que les *Chrétiens* ne croient rien d'une *Foi implicite*, & faire uſage de leur Raiſon: cela n'eſt-il utile à tous les Hommes, dans tous les ſiécles. Un Ecrivain auſſi grand amateur de *Liberté de penſer & d'examiner*, que l'eſt celui qui objecte ce paſſage, n'a-t-il pas bonne grace de le faire ſervir à combattre la Révélation, & cela après l'avoir cité lui-même en d'autres endroits, comme renfermant une condamnation formelle de la *Foi implicite* & de la *Bigoterie*?

Il n'eſt pas moins étrange de lui voir mettre (*a*) au rang des Paſſages où il y a de l'impropriété & une grande difficulté, ceux où la *Perſuaſion* eſt appellée *Contrainte*, comme dans ces mots d'une Parabole, (*b*) *Contrain les d'entrer.* Y a-t-il rien de plus commun, dans la Langue même Angloiſe, que de dire, la *force* de l'*Eloquence*, de la *Perſuaſion*, de l'*Exemple*, des *importunitez*, & d'autres choſes ſemblables? Des objections, comme celle-là, méritent-elles qu'on y réponde?

Par cette raiſon, jointe à ce qu'il eſt bien tems

(*a*) *Chriſtianity* &c. pag. 335.
(*b*) *Luc*, XIV. 23.

tems de finir un Article où nous ne saurions même achever l'Extrait du Livre, nous passons ce que l'Auteur dit pour faire voir la clarté suffisante de plusieurs autres Passages, comme de ceux qui regardent le *Pardon des Injures*, l'*Amour des Ennemis* &c. Il déclare lui-même, qu'il n'a point pris à tâche (*a*) d'expliquer & de justifier en détail tous les Textes où l'Adversaire a cru trouver des armes pour attaquer la Révélation; & que ceux, dont il a dit quelque chose, se sont rencontrez incidemment dans le plan de cette partie de sa Réponse. „ J'ai eu dessein, dit-il, d'y montrer „ que la Révélation Chrétienne, nonobstant „ le stile particulier des Ecrivains Sacrez, mal- „ gré toutes les obscuritez & les difficultez „ qu'on veut y trouver, est au fond très-claire „ & très-utile, comme une Régle sûre & cons- „ tante de Religion & de Morale; & que tous „ ses Dogmes essentiels, qui renferment des „ secours, des encouragemens, & des motifs „ à la pratique de la Vertu, sont très-aisez à „ entendre pour le Commun des Hommes. „ Après cela, qu'il reste autant qu'on voudra „ d'obscuritez, par rapport aux anciennes „ Coûtumes & autres circonstances étrangé- „ res, ou sur des points de pure spéculation, „ ce ne seront que des bagatelles, dans l'es- „ prit d'un Lecteur judicieux & impartial; „ qui jugera aisément qu'elles n'ont rien de „ contraire au but & à l'usage de ces Ecrits, „ en-

(*a*) Pag. 269, 270.

entant qu'ils contiennent une Révélation Divine. Chacun verra néanmoins, que ce que j'ai dit ſur quelques Textes citez par l'Auteur du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, peut ſervir à en expliquer & défendre quantité d'autres, dont je n'ai fait aucune mention pour éviter la longueur.

A ces paroles de nôtre Auteur, il faut que j'ajoûte encore ce qu'il dit ſur l'objection ſuivante de l'Adverſaire. (*a*) „ Les Régles de „ Morale ne doivent-elles pas être accommodées aux circonſtances particuliéres où les „ Hommes ſe trouvent, & marquer clairement la conduite qu'elles demandent? „ N'eſt-ce pas le but des Loix Municipales de „ chaque Païs? Quel bien revient-il aux Sujets de Loix écrites d'une maniére ſi vague, „ ſi générale, & ſi indéterminée? De celles-ci, „ par exemple, (*b*) *Prêtez, ſans en rien eſperer* &c. . . . Il eſt dit, (*c*) *Rendez à* CE'SAR *ce qui appartient à* CE'SAR : mais ne „ devons-nous pas apprendre des Loix de chaque Nation, qui eſt ce *Céſar*, & ce qui lui „ eſt dû? . . . Il *faut* (*d*) *rendre à chacun ce „ qui lui eſt dû.* Mais c'eſt de la nature des „ choſes, & des Loix du Païs, que nous devons apprendre quels ſont ces Devoirs.

„ Si cet étrange raiſonnement prouve „ quelque choſe (répond (*e*) nôtre Auteur) il „ tend

(*a*) *Chriſtianity* &c. pag. 344.
(*b*) *Luc*, VI. 35. (*c*) *Matth.* XXII. 21.
(*d*) *Rom.* XIII. 7. (*e*) Pag. 267, *& ſuiv.*

„ tend à perſuader, que des Régles généra
„ de Conduite ne ſervent de rien aux Ho
„ mes. La vérité eſt, au contraire, que
„ Syſtême de la Religion Naturelle, & de
„ Morale même, conſiſte en Principes gé
„ raux, qui ſont d'une utilité, auſſi bien
„ d'une obligation, univerſelle & immuab
„ & qui peuvent être aiſément accommod
„ aux circonſtances particuliéres. De la m
„ niére que l'Auteur du *Chriſtianisme auſſi*
„ *cien que le Monde* conçoit ici les choſes,
„ Ecrivain de Morale devra être regardé co
„ me s'exprimant d'une maniére vague, lo
„ qu'il recommandera en général *d'être cha*
„ *table envers les Pauvres*; de *donner à ce*
„ *qui en ont beſoin*; d'*être diſpoſé à aſſiſter &*
„ *ſoulager les autres dans leurs néceſſitez, ſa*
„ *aucune vuë de récompenſe*; à quoi ſe réd
„ le ſens clair & naturel de ces paroles, *Pr*
„ *tez, ſans en rien eſperer*. Quand le Morali
„ te exhortera à *avoir pour les Magiſtrats la ſu*
„ *miſſion & l'obéiſſance qui leur eſt duë*, & à
„ *rendre à chacun ce que la Juſtice exige*; il
„ faudra de toute néceſſité qu'il ſpécifie la
„ maniére dont chacun doit exercer la Chari-
„ té dans chaque cas, les objets particuliers
„ envers leſquels il eſt appellé à l'exercer, &
„ la juſte proportion même de ſes libéralitez;
„ car je ne vois pas pourquoi l'inſtruction ne
„ devroit pas s'étendre juſques-là. Il faudra
„ qu'un tel Auteur ſâche auſſi les Loix & les
„ Conſtitutions de chaque Païs; & toutes les
„ choſes en particulier que chaque Perſonne

„ a

droit d'exiger d'une autre. Mais, au contraire, il n'eſt pas poſſible de donner, dans des Diſcours de Morale, comme ceux-là, aucunes Régles accommodées à toutes les circonſtances particuliéres: & ſi l'on pouvoit en donner, comme ces circonſtances changent perpetuellement, elles ne feroient point partie de cette *Loi Naturelle, éternelle & immuable*, que la Révélation ſe propoſe principalement d'inculquer & de confirmer. L'Auteur du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, ne ſauroit marquer aucune *Obligation naturelle*, impoſée à tout le Genre Humain, qui ne doive être exprimée d'une maniére générale & indéterminée. Car ſi elle eſt exprimée d'une façon particuliére, & avec des circonſtances particuliéres, dès-là elle ne peut ſervir de Régle qu'à quelques Individus, & nullement à toute l'Eſpéce des Etres Raiſonnables. Il eſt auſſi abſurde de prétendre que, dans une Révélation deſtinée à l'uſage de tous les Peuples, & qui doit durer juſques à la fin du Monde, il n'y ait que des Régles accommodées aux circonſtances particuliéres, qu'il le ſeroit de parler d'une *Loi Eternelle à tems*, ou d'un *Univerſel Particulier*. La Régle générale de *rendre à chacun ce qui lui eſt dû* légitimement, eſt auſſi claire, que ſi chaque *Dette* en particulier étoit ſpécifiée. Quand on lit, *Rendez à* CE'SAR *ce qui appartient à* CE'SAR; cela s'entend auſſi bien, que ſi l'on nom-

„ nommoit le Roi GEORGE, pour les *Anglois*
„ & Louïs XV. pour les *François*. Il en
„ de même du précepte général, d'assister
„ Nécessiteux, d'exercer la Charité envers
„ objets les plus propres, & à proportion
„ nos facultez. L'application de cette Ré
„ aux cas particuliers, est si aisée & si int
„ gible, que ceux qui ont la moindre att
„ tion ne sauroient guéres s'y méprendre.

Il reste encore deux Chapitres, qui feron
la matiére d'un autre Extrait.

## ARTICLE II.

PLUTARCHI *Chæronensis* VITAE PARALL
LAE, cum singulis aliquot; Græcè & Lat
nè. Adduntur Variantes Lectiones
MSS. Codicibus Veteres & Novæ, Docto
rum Virorum Notæ & Emendationes,
Indices adcuratissimi. Recensuit AUGUSTI
NUS BRYANUS. *Londini*, ex Officina *Ja
cobi Tonson & Johannis Watts.* 1729.

C'est-à-dire:

*Les* Vies des Hommes Illustres *comparées en
semble, & quelques-unes seules, par* PLU
TARQUE; *en Grec & en Latin. Avec les* Diverses Leçons *des Manuscrits, tant celles
qui ont été déja produites, que d'autres nou
velle-*

*vellement recueillies. On y a joint des* Notes *& des* Corrections *de divers Savans, & des* Index *très-exacts. Edition revuë par* AUGUSTIN BRYAN. *En cinq Volumes, grand in* quarto, *dont le* I. *contient* 521. *pagg. ſans la* Préface, *& quelques autres préliminaires; le* II. *en a* 594. *le* III. 590. *le* IV. 611. *le* V. *& dernier,* 468. *ſans les* Index. A Londres, chez Jaques Tonſon, & Jean Watts. 1729.

QUOI qu'on ne voie que le nom d'un Editeur ſur le titre de ce Livre, la vérité eſt qu'il y en a deux. Et, à mon avis, on ſouhaittera que celui dont la modeſtie laiſſe à l'autre tout entier un honneur qu'il pourroit partager avec lui ſans préſomtion, eût été aſſocié à l'ouvrage dès le commencement, comme il l'a été depuis par néceſſité.

Mr. BRYAN avoit entrepris de donner une nouvelle Edition de ces *Vies* de PLUTARQUE, revuë ſur les Manuſcrits, & accompagnée des Notes critiques de divers Savans, auxquelles il joignoit les ſiennes propres. Pendant qu'il travailloit à ramaſſer ou compoſer ces Nôtes, qui devoient être miſes à la fin de chaque Volume; il faiſoit imprimer le Texte & la Verſion. Toutes les Vies étoient ainſi ſorties de deſſous la preſſe, avec les Notes ſur les deux prémiers Volumes, lors qu'il vint à mourir, le 6. d'*Avril* 1726. Il fallut donc chercher quelque perſonne capable d'achever ce qui reſtoit, & qui n'étoit pas le moins conſidérable. On

ne

ne pouvoit mieux s'adreſſer, qu'à Mr. DU SOUL, dont l'érudition connuë a fait ſon principal objet de l'étude de la *Langue Grecque*, & d'une lecture critique des Auteurs qui ont écrit en cette Langue. Il en donna des preuves de bonne heure, puis qu'étant encore Etudiant à *Franeker*, il y compoſa & défendit publiquement, en 1696. une *Diſſertation Philologique*(*a*) ſur le *Stile du Nouveau Teſtament*, contre SEBASTIEN PFOCHENIUS. Feu Mr. RHENFERD, alors Profeſſeur en Langues Orientales, voulut bien préſider à la Diſpute, & l'inſéra depuis cette piéce de ſon Diſciple dans un *Syntagma Diſſertationum de Stylo Novi Teſtamenti*, qu'il (*b*) publia. C'eſt de quoi Mr. *Du Soul* (*c*) nous avertit lui-même en paſſant, pour qu'on ne le méconnoiſſe pas ſous le nom latiniſé de *Solanus*, qu'il mit alors ſur le titre, à l'imitation, dit-il, de ſon Grand-Pére, Profeſſeur dans l'Academie de *Saumur*, mais qui, quoi que fort ſavant, ne publia rien, par où il aît pû ſe rendre celébre.

Mr. *Du Soul* vit préſentement en *Angleterre* dans la retraite agréable d'une Campagne, où, libre de tous ſoucis, il peut ſe donner entiérement à ce qui fait les délices d'un Homme de Lettres ſérieuſement amateur de ſa profeſſion. Lors qu'on lui propoſa le travail, dont il s'agit,

(*a*) *Diſſertatio Philologica De Stylo Novi Teſtamenti contra* Seb. Pfochenium, *quam . . . . defendet* Moſes Solanus, *Gallus, Fontenaenſis, Auctor.*

(*b*) A *Lewarde*, en 1702. *in quarto.*

(*c*) Not. in Vol. V. pag. 437. Col. 1.

t, il étoit occupé à d'autres études, & à un ouvrage fort différent: il ne dit pas quel eſt ce Ouvrage, & il excite nôtre curioſité, ſans la ſatisfaire. Cependant il ſe laiſſa perſuader d'interrompre pour quelque tems l'occupation qu'il s'étoit impoſée lui-même, pour ne pas laiſſer imparfaite une ſi belle Edition du chef-d'œuvre d'un Auteur Grec des plus utiles. Il eut bien aiſe d'avoir par là occaſion de rendre ſervice non ſeulement à la République des Lettres, mais encore aux perſonnes de tout ordre, qui ne peuvent lire les Vies de *Plutarque* que dans quelque Verſion en Langue Vulgaire, ou tout au plus dans une Traduction Latine. Depuis environ trois Siécles, il a paru de tems en tems de telles Verſions, & cela fait augurer qu'il en ſera de même à l'avenir. A l'aide des nouvelles Corrections du Texte qu'on trouve dans cette Edition, les futurs Interprêtes auront de quoi donner de beaucoup meilleures Traductions que toutes celles qu'on a jusqu'ici.

Il auroit été à ſouhaitter, que celui qui avoit entrepris cette Edition, eût pû expoſer lui-même, dans une Préface, le plan qu'il s'étoit fait, & les ſecours qu'il avoit eus. Mr. *Du Soul* y a ſuppléé, autant qu'il lui a été poſſible, par une conſidération attentive de ce que le Défunt avoit laiſſé en état de paroître, & par quelques indications qui s'en ſont trouvées parmi ſes papiers.

La beauté de l'impreſſion attire d'abord & frappe agréablement les yeux du Lecteur. Le

Texte eſt en caractéres gros & fort nets; & s'il s'y eſt gliſſé quelques fautes d'impreſſion, ce qui eſt inévitable, elles ſe trouvent en très-petit nombre. La forme, quoi que grande, eſt aſſez commode. On n'avoit point d'Edition à part des *Vies* de *Plutarque*, en Grec & en Latin. Les derniéres Editions, déja aſſez anciennes, de toutes les Oeuvres de ce Philoſophe ſont en deux gros Volumes *in folio*. Celle (*a*) d'*Henri Etienne*, *in octavo*, eſt très-rare; & les exemplaires qu'on en trouve par hazard, ſont ſujets à être incomplets, à cauſe du (*b*) grand nombre de Volumes, qui fait qu'il s'en égare quelcun aiſément.

On a ſuivi pour le Texte la derniére Edition publiée à *Paris* en 1624. hormis quelque peu d'endroits. Mr. *Du Soul* trouve, avec raiſon, que l'Editeur auroit pû s'en éloigner plus ſouvent, c'eſt-à-dire, toutes les fois que les Manuſcrits, ou les prémiéres Editions, ou des conjectures certaines, ſoit de quelque autre Savant, ou de lui-même, lui fourniſſoient de quoi changer des mots viſiblement corrompus, ou de quoi ſuppléer quelque choſe qui manquoit. Il me ſemble que ceux qui donnent de nouvelles Editions des Auteurs Grecs ou Latins, ſont ſouvent ou trop timides, ou trop hardis. Les uns n'oſeroient preſque toucher au Texte reçû, comme s'il étoit en quelque manié-

(*a*) Imprimée en 1572.
(*b*) Il y en a ſix pour le Texte, & ſept pour les Verſions, les Notes &c.

manière consacré par l'usage. Les autres, blouïs par des conjectures de Savans distinguez, & plus encore amoureux de celles qui leur sont venuës dans l'esprit à eux-mêmes, se permettent de les fourrer dans le Texte, sans l'autorité d'aucun Manuscrit, & sans que la leçon ordinaire ait rien qui demande nécessairement qu'on la rejette. Mais pour tenir le juste milieu il faut beaucoup d'attention & de discernement, un goût qui ne soit ni épais, ni trop fin, un esprit libre de préoccupation: qualitez qui ne sont pas des plus communes, & qui rarement se trouvent réunies en un même sujet.

Peut-on excuser, par exemple, Mr. *Bryan*, quand on voit que, dans la (*a*) Vie d'*Artaxerxe*, il a laissé une lacune de cinq ou six lignes, dont la seule Version Latine pouvoit l'avertir, & lui indiquer en même tems le moien de la remplir. Il auroit compris par là que ce Traducteur avoit lû dans les Editions dont il s'étoit servi, les paroles qui manquent dans l'Edition de *Paris*. Il indique lui-même, dans ses Notes posthumes, l'Edition de *Florence*, celle d'*Alde Manuce*, & celle de (*b*) *Bâle*, comme portant ce qu'il faut ici suppléer. Bien plus: il pouvoit voir le supplément dans la collation d'un Manuscrit, qui se trouve par-

(*a*) Tom. V. pag. 294. lig. 1. de cette Edit. (pag. 1019. D. des Editions de *Francfort* & de *Paris*, dont les pages sont précisément les mêmes.)

(*b*) Je vois les paroles, dont il s'agit, dans l'Edition de *Bâle* 1533, *fol.* 347, *verso*.

parmi celles de l'Edition de *Paris*, tirées des Editions de *Wechel*. Mr. DACIER, & après lui, Mr. *Du Soul*, s'étonnent de ce qu'il n'y a pas un mot dans le Texte Grec de ce que la Version, qui eſt à côté, exprime pleinement. La ſurpriſe ceſſera, ſi l'on conſidére ce qui paroît aſſez d'ailleurs, & que l'endroit ſeul, dont il s'agit, prouveroit, c'eſt que, depuis l'Edition d'*Henri Etienne*, on n'a fait que copier ſon Texte, en y ajoûtant ſeulement des fautes d'impreſſion. Ce célèbre Imprimeur ne prit pas garde que ſes Ouvriers avoient (*a*) ſauté ici quelques lignes, en commençant une page : car, s'il les eût retranchées comme manquant dans ſes Manuſcrits, il en auroit ſans doute dit quelque choſe dans ſes Notes, & auroit au moins averti du défaut de liaiſon qui reſtoit après ce retranchement. L'omiſſion ne pouvoit donc que paſſer dans les Editions de *Francfort* & de *Paris*, qui prenoient abſolument pour régle celle d'*Henri Etienne* faite à *Genéve*. Il y a d'ailleurs bien d'autres endroits, où la Verſion Latine ne répond pas, même dans cette (*b*) Edition, à la leçon ou au ſens du Texte.

Cette

(*a*) Tom. III. *pag.* 1864.

(*b*) Par exemple, dès la première page du I. Volume, il y a dans le Texte, *lin.* 5. Ἐκκλησίαν πρέσβεις ; & dans la Verſion *Scythicus juge*, parce que *Cruſerius* avoit lû, comme portoient les Editions, avant celle d'*Henri Etienne*. Mr. *Bryan* croit même qu'il vaut mieux lire ainſi, que πρέσβεις. Mais je doute que les raiſons qu'il en donne, ſoient plus fortes que celles d'*Henri Etienne*, dont il rapporte la Note ſur cet endroit.

Cette Version est, comme on sait, d'Herman Cruser, qui (*a*) s'étoit borné à mettre en Latin les *Vies* des Hommes Illustres. *Henri Etienne* l'aiant préferée, comme la meilleure, les Editeurs de *Francfort* & de *Paris* se conformérent encore ici à son jugement; mais pour les *Opuscules* (ou *Oeuvres Morales*) ils substituérent aux Versions de divers Auteurs, que ce Savant Imprimeur avoit choisies, celle d'un seul Traducteur, je veux dire, de Xylander, qu'il ne suivit pas lui-même, soit qu'il ne la crût pas assez bonne, ou que son Edition fût trop avancée, quand cette Version (*b*) des Opuscules parut, ou qu'il fût bien aise de pouvoir joindre aux autres Versions de différentes mains, celles qu'il avoit fait de quelques Traitez.

Mr. *Du Soul* ne s'est apperçu que tard, que l'entrepreneur de la nouvelle Edition avoit reformé quelques endroits de la Version Latine. En continuant l'ouvrage, il donnoit, dit-il, toute son attention au Texte: & d'ailleurs il n'approuve guéres la coûtume de publier les Auteurs Grecs avec une Traduction Latine.

Cela

(*a*) Je vois que *Baillet* s'est imaginé mal-à-propos, que *Cruser* avoit aussi traduit les *Morales*, comme il parle, *Jugemens des Sav.* Tom. II. pag. 403. *Ed. in* 4. d'*Amst.* Mr. *de la Monnoie*, qui relève tant d'autres fautes moins importantes, n'auroit pas du laisser passer celle-là.

(*b*) Elle avoit paru un an & demi seulement avant l'Edition d'*Henri Etienne*, comme *Xylander* le dit lui-même dans une Préface datée du mois d'*Août* 1572. qui est à la tête du II. Volume des Editions de *Francfort* & de *Paris*.

Cela eſt cauſe, à ſon avis, que les gens de nôtre Siécle liſent ſi négligemment l'Original. Il eſt bien aiſe, que l'on aît remedié en quelque maniére à cet inconvénient, en ſuivant la méthode de quelques Editions d'*Angleterre*, où la Verſion étant placée au bas des pages, on peut bien la conſulter quand on veut, mais il n'eſt pas auſſi facile d'y jetter d'abord les yeux, après avoir lû quelques mots du Grec, que lors qu'elle eſt à côté. Ce zéle, que Mr. *De Soul* témoigne ici & ailleurs, pour ranimer l'étude de la Langue Gréque, eſt ſans doute très-louable. Mais, de la maniére que les choſes vont, une infinité de gens ne ſauroient entendre les Anciens Auteurs ſans quelque Verſion, & ne veulent ou ne peuvent pas même faire aſſez de progrès dans la connoiſſance des Langues Originales, pour ſe paſſer d'un tel ſecours. Encore vaut-il mieux qu'ils en conſervent ou en atrappent quelque teinture à la faveur d'une Langue qui leur eſt plus connuë, & qu'ils ne ſoient pas privez entiérement, comme ils le ſeroient ſans les Verſions, de l'utilité qui leur revient de la lecture des bons Ouvrages de l'Antiquité. Après tout, qui voudroit publier des Auteurs un peu gros avec le Grec ſeul, trouveroit, je crois, aujourd'hui peu de Libraires diſpoſez à faire les frais de l'Impreſſion. Depuis la belle Edition de St. CHRYSOSTÔME, que (*a*) l'Editeur publia même

(*a*) *Henri Savil.*

même à ſes dépens il y a plus d'un (a) Siécle, qu'il ſe feroit par-tout, en *Angleterre*, non-ſeulement, mais encore, aucun Libraire ne voudroit entreprendre une Edition ſemblable.

Après les *Vies de Plutarque* diſpoſées de la même façon que nous l'avons dit, on trouve d'abord à la fin de chaque Volume, les Remarques de (b) Jean Reiske, où ce Savant redreſſe pluſieurs fautes de l'Hiſtorien, avec beaucoup d'érudition & de jugement. Chaque Remarque fait un Article aſſez étendu, & quelquefois fort long. Il y en a, en tout, trente-quatre. L'Edition de *Paris*, dans laquelle on les ajoûta, en contient davantage; mais les autres ſe rapportent aux *Opuſcules*; & c'eſt ſans doute la raiſon pourquoi on les a omiſes.

Enſuite vient un Recueil de *Diverſes Leçons*, ou bien, celui qui ſe trouvoit déja dans les Editions de *Francfort* & de *Paris*; auquel on a ajoûté de nouvelles, tirées des Manuſcrits de la *Bibliothéque Bodléienne* de l'Univerſité d'*Oxford*. Il y a quatre de ces Manuſcrits, qui viennent de la *Bibliothéque* de *François Barocio*, Gentilhomme Venitien; & un de celle de l'Archevêque *Laud*; tous imparfaits, plus ou moins. Mr. *Bryan* avoit lui-même conferé les quatre premiers avec l'Edition d'*Henri Etienne*; & Mr. Wran le Jeune, Membre du Collége de la *Trinité*, lui fournit la collа-

(a) En 1622. à *Etone*, en 2. volumes *in folio*.

(b) *Joannis Rualdi Animadverſiones in inſigniora ΣΦΑΛΜΑΤΑ ſive Lapſus quæ in Vitis Parallelis continentur.*

collation du dernier. Outre cela il avoit, mais un peu tard, des Notes du docte Munc[illegible] que Mr. JAQUES PHILIPPE D'ORVILLE[illegible] prit la peine de copier d'un exemplaire d'[illegible] *Vossius*, qui se trouve dans la Bibliothèque [illegible] *Leide*. Ces Notes, au jugement de Mr. [illegible] *Seul*, renferment non seulement des Collations de divers Manuscrits, mais encore des corrections ou conjectures critiques de divers Savans, qui ne sont pas fort anciens. Il fit la même chose, après le prémier Editeur, d'un des deux Manuscrits d'où sont tirées toutes les Diverses Leçons de l'Edition de *Basle*, & qui n'est désigné que par le titre d'*Anonyme*.

Mais l'on trouvera encore, dans cette Edition, la collation d'un manuscrit, qui n'est venuë que fort tard, & lors que Mr. *Du Soul* avoit déja achevé son travail; de sorte que, pour en instruire le Lecteur, il a été obligé de joindre à sa *Préface* un Avis écrit près d'un an après. Cela est cause aussi qu'on n'a pu joindre cette Collation au Recueil de Diverses Leçons; il a fallu la placer toute seule à la tête du prémier Volume, immédiatement avant la Vie de *Thésée*, par où commence le corps de l'Ouvrage.

Le Manuscrit, dont il s'agit, est le même dont (*b*) feu Mr. DACIER a donné quelques échan-

(*a*) Il est présentement Professeur en Histoire & en Belles Lettres, dans l'Ecôle Illustre d'*Amsterdam*.

(*b*) Voiez ce qu'il en dit dans sa *Préface*, pag. XXVI. *Ed. d'Amst.* où il n'en parle néanmoins que d'une manière fort générale.

chantillons dans ſes Notes ſur ſa Traduction Françoiſe. Il eſt à *Paris*, & appartient préſentement à l'Abbaye de *St. Germain des Prez*. On le croit du Dixiéme Siécle. Le préjugé favorable que forme ſon antiquité, eſt confirmé par l'excellence de quantité de Diverſes Leçons qu'il fournit, & qui ne peuvent que le faire regarder comme un des meilleurs Manuſcrits qui ſoient parvenus juſqu'à nous. Il eſt en parchemin, & quoi qu'écrit de deux mains, dont l'une, à qui l'on en doit la plus grande partie, eſt très-belle, elles paroiſſent l'une & l'autre du même tems. On n'y trouve que quinze Vies, à trois desquelles il manque quelque choſe, au commencement & à la fin. Ces Vies ſont autrement rangées, que dans les Editions; mais il n'y a rien là de particulier. Pluſieurs Manuſcrits ſuivent un tout autre ordre: & *Plutarque* même, en écrivant ſes Vies, n'avoit pas toûjours obſervé celui du tems auquel vivoit un des Hommes Illuſtres qu'il comparoit enſemble les uns après les autres; (*a*) ce ne fut que dans la ſuite, qu'on les diſpoſa ainſi, à peu près, ſelon la chronologie.

Un Savant inconnu avoit conferé d'un bout à l'autre le Manuſcrit de *St. Germain*, en partie ſur l'Edition d'*Henri Etienne*, en partie ſur celle de *Paris*. Mais quelques-unes des Diverſes Leçons, qu'il a notées, ne regardent que

(*a*) Voiez ce que dit *Henri Etienne*, à la fin de ſes Notes ſur ces *Vies*.

que de pures fautes d'impression des Editions dont il se servoit. D'autres sont si mal écrites, qu'on n'a pû les déchiffrer. Enfin, il a quelques Scholies, qui se trouvent à la marge du Manuscrit, mais de très-peu d'importance, au jugement même de celui qui l'a collationné. Mr. *Du Soul* a mis tout cela comme inutile. Pour le reste, il le donne exactement tel qu'il l'a trouvé, quoi que tout ne soit pas de même prix, qu'il y ait même des maniéres de lire visiblement fautives, & bien des diversitez de très-peu d'importance. Les Savans ne laisseront pas d'en pouvoir profiter. Il est bon de remarquer les fautes que les Copistes commettoient ordinairement, & les diverses maniéres d'écrire mal le Grec qui passoient comme en coûtume, selon la différence des Siécles. Ce n'est pas un des moindres secours, pour réussir en critique. Il seroit néanmoins à souhaitter, que ceux qui ramassent les Diverses Leçons avec tant de soin & d'exactitude, distinguassent par un asterisque, ou par quelque autre signe, celles qui sont passablement bonnes, d'avec les fautives & manifestement rejettables. Mr. *Du Soul* avoit d'abord eû quelque dessein de l'essaier dans les trois derniers Volumes, où il étoit encore tems de le faire: mais comme on le pressoit de fournir de la Copie aux Imprimeurs, pour achever une Edition commencée depuis plusieurs (*a*) années, il s'est contenté d'indiquer

(*a*) Le II. Volume porte sur le titre l'année 1725. & appa-

quer les Leçons nouvellement publiées qui se trouvent où les mêmes ou différentes des anciennes, celles dont on a fait mention ou usage dans les Notes, & celles qui étoient venuës dans l'esprit à quelque Savant par conjecture.

Dans les Notes, qui suivent les Diverses Leçons, on trouve des Remarques & des Corrections, non seulement de XYLANDER, de CRUSER, & d'HENRI ETIENNE, qui étoient, déjà dans les Editions de *Francfort* & de *Paris*; mais encore de JAQUES PAUMIER DE GRENTESMENIL, & de feu Mr. DACIER, qui ont paru long tems après; enfin celles de Mr. BRYAN, dans les deux prémiers Volumes, & un bon nombre de Mr. DU SOUL, dans les trois derniers. Les nouveaux Editeurs réussissent quantité de Passages, quelques-uns uniquement sur la foi des Manuscrits; d'autres par la comparaison de ce que *Plutarque* dit lui-même ailleurs, ou de ce que l'on trouve dans APPIEN, & semblables Auteurs de l'Antiquité; quelques-uns par leurs propres conjectures, ou par celles que divers Savans ont faites en passant dans leurs Ouvrages; le tout recueilli avec beaucoup de soin & de peine. Dans les trois derniers Volumes, Mr. *Bryan* ayant été surpris par la mort lors qu'il eût mis en ordre

apparemment le prémier étoit de plus vieille datte; mais il a fallu y mettre celle du tems où toute l'Edition devoit paroître, savoir l'année 1729. Elle n'a pourtant été publiée qu'en 1730.

ordre & achevé ce qu'il avoit à dire sur les 17 prémiéres pages; on n'a trouvé, sur le reste que de petites Notes écrites de sa main à la marge de l'Edition d'*Henri Etienne*, & Mr. *Du Soul* en a fait usage, autant qu'il a pû.

Au reste, il s'en faut bien que cette Edition contienne toutes les Notes des Savans, que l'on a nommez, ou que celles qu'on rapporte soient entiéres. On n'en a guéres pris que ce qui regarde la maniére de lire le Texte. Mr. *Bryan* semble même n'avoir jamais vû ou du moins que fort tard, les Notes curieuses de *Paumier*, & n'en avoir parlé que sur la foi d'autrui. Je m'en suis bien tôt apperçu par la confrontation; & j'ai trouvé depuis que Mr. *Du Soul* (*a*) le remarque en passant, à l'égard d'une Note sur le prémier Volume. Il a été lui-même beaucoup plus exact sur cet article, quoi qu'il eût moins de tems, & qu'il ne dût que suivre le plan de l'Editeur principal. Il me semble qu'on n'auroit pas mal fait de ne rien retrancher de toutes ces Notes (j'entens les Latines) où il y en a peu qui n'aient leur usage. Quelques feuilles de plus auroient fait l'affaire; & l'Edition devant toûjours être fort chére, cela n'auroit guéres rebuté ceux qui auroient pû en faire la dépense, & qui n'ont pas tous une des Editions *in folio*; moins encore les Notes de *Paumier*. D'ailleurs on pouvoit sans inconvenient imprimer les Notes d'un autre caractére; car quelle nécessité y avoit-

(*a*) Not. in *Vol.* IV. pag. 583. Col. 2.

voit-il d'en employer un très-gros, & plus gros même que celui de la Version? Le dernier paroît de reste, & par là on auroit gagné beaucoup de place.

L'usage commun en *Angleterre*, de mettre les Notes toutes à part, & non sous le Texte, est à mon avis, fort incommode. Ceux qui le suivent, pourroient y remédier un peu, en mettant à la marge du Texte quelque signe, qui indiquât qu'il y a quelque chose là-dessus dans les Notes, afin qu'on ne fût pas toûjours dans l'incertitude, ou qu'on ne perdît pas du tems à chercher. Mr. *Du Soul* a eû soin au moins, dans les trois derniers Volumes, d'indiquer la page & la ligne, plus exactement encore, que n'avoit fait Mr. *Bryan*, dans les deux prémiers. Car, au lieu que celui-ci marque seulement la page, & le mot sur lequel roule la Note, Mr. *Du Soul* y joint le *nombre* de la ligne; moiennant quoi on n'a pas la peine de lire quelquefois toute une page, pour trouver l'endroit auquel une Note se rapporte.

Je ne sai si Mr. *Du Soul* a pris garde à un dérangement considérable qui s'est glissé, par la négligence des Imprimeurs, dans les chiffres des pages du *prémier Volume*, & qui rendra les Notes inutiles pour ceux qui n'en seront pas avertis. Comme cela m'a embarrassé beaucoup moi-même, avant que j'eusse découvert l'origine de la faute, je crois faire plaisir aux Lecteurs de leur épargner la peine de la chercher. Voici ce que c'est. Après la *page* 392.

392, les Imprimeurs mirent le chiffre 385. & continuérent ainſi de ſuite juſqu'à la fin de la Vie de *Fabius Maximus*, qui eſt la derniére du Volume. Mr. *Bryan*, qui s'en apperçut, & qui apparemment en auroit averti, s'il eût vû la fin de ſon Edition, rétablit la ſuite naturelle des pages, & y conforma ſes Notes. Il auroit mieux fait de mettre un double nombre, le vrai & le faux, après avoir marqué où commençoit l'interruption de l'ordre des pages. Sur mon indication, ceux qui ſe ſerviront de cette Edition n'auront qu'à compter huit pages de moins dans les Notes, depuis la premiére page, au haut de laquelle le chiffre 385. ſe trouve repeté: ou bien, ce qui ſera plus commode, ils pourront corriger les chiffres faux du Texte ſur chaque page.

Outre les Manuſcrits, dont j'ai parlé ci-deſſus, & ceux qui ſe trouvent citez dans les Notes d'*Henri Etienne* & de *Dacier*; Mr. *Bryan* avoit collationné la plûpart des anciennes Editions un peu eſtimées, ſur tout celle de (*a*) *Florence*, qui eſt la prémiére. Il allégue auſſi aſſez ſouvent celle de *Veniſe*, chez (*b*) *Alde Manuce*. A l'égard de l'Edition de *Bâle*, dont il fait auſſi uſage, mais rarement, je ne ſai de quelle il veut parler; car il y en a pluſieurs, comme on peut le voir dans la (*c*) *Bibliothéque Grêque* de Mr. FABRICIUS. Celui-ci même

(*a*) Chez *Philippe Junta*, en 1517. *in folio*.
(*b*) De 1519. *in folio*.
(*c*) Lib. IV. Cap. II. pag. 371. Tom. III.

même ne dit rien d'une Edition des *Vies*, que j'ai sous mes yeux, imprimée en 1533. chez *André Cratandar*, & *Jean Bebelius*; non plus que de celle des *Opuscules* (ou *Oeuvres Morales*) que *Xylander* publia chez *Eusébe Episcopius*, en 1574. deux ans après l'Edition d'*Henri Etienne*, & dans l'Epître Dédicatoire de laquelle il promet de donner en son tems les *Vies*: dessein, qu'il n'a jamais exécuté apparemment, étant mort environ deux (*a*) ans après.

Mr. *Bryan* jugea à propos de traduire en Latin la *Chronologie pour les Vies*, dressée par Mr. *Dacier*; & la fit mettre au commencement du I. Volume, en y joignant un Abrégé de la *Vie* de *Plutarque*, tiré de la *Bibliothéque Grèque* de Mr. *Fabricius*, & d'autres Ecrivains. Cela est suivi du Catalogue des Ouvrages de *Plutarque*, dressé par *Lamprias* son Fils. Après quoi on trouve les *Témoignages* rendus à *Plutarque*, sur tout par des Auteurs de l'Antiquité, & qui n'étoient point dans l'Edition de *Paris*.

A la fin du V. & dernier Volume, on voit deux *Index*: l'un des *Matiéres*; l'autre, des Auteurs citez par *Plutarque*. Ils sont tous deux tirez de l'Edition de *Paris*; mais on juge bien qu'il en coûta beaucoup de peine à l'Editeur, pour les accommoder aux chiffres de son Edition.

N'ou-

(*a*) Voiez *Baillet*, *Jugem. des Sav.* Tom. II. *Ed. in* 4. d'*Amst.* pag. 172.

N'oublions pas les réflexions, que fait l'*Du Soul*, en finiſſant ſa *Préface*. Après avoir montré en peu de mots, que la lecture de *Vies* comme celles-ci, peut être plus profitable que celle d'une *Hiſtoire* en forme; il convient qu'on peut en quelque maniére tirer les mêmes uſages des Traductions en Langue Vulgaire, & il loue ceux qui entreprennent un tel travail en faveur des Ignorans. Mais il veut qu'on prenne beaucoup de ſoin pour empêcher que les Jeunes Gens, étant ſortis des Ecôles & des Académies, ne ſe contentent de ces Verſions, & ne négligent la lecture des Originaux; choſe néanmoins très-commune aujourd'hui, & dont il a cru devoir rechercher les cauſes. Il en trouve trois principales. La prémiére eſt, la mauvaiſe diſpoſition des *Dictionnaires* dont on ſe ſert pour apprendre la *Langue Gréque*, depuis qu'*Henri Etienne* eût donné l'exemple dans ſon *Tréſor*, où, au lieu de ranger chaque Mot en ordre alphabétique, on n'y voit que les Racines, & après chacune tous les Mots qui en dérivent, *diviſez* en diverſes Claſſes. Outre le tems qu'on perd ainſi à chercher les Mots dont on ignore le ſens, il eſt abſurde de ſuppoſer qu'un Jeune Homme, qui n'a encore appris que les Rudimens du Grec, ſâche à quelle Racine un Mot ſe rapporte; y en ayant beaucoup, à l'égard desquels les Savans même ſe trouvent embarraſſez. Il faudroit donc en revenir à l'ancien & naturel ordre, purement alphabétique, ſuivi

depuis

Henri Etienne (a) par ROBERT CONSTIN. Et il eſt ſurprenant qu'on n'ait encore penſé à donner une nouvelle Edition de ce Dictionnaire, qu'il ſeroit aiſé d'augmenter avec le ſecours du *Tréſor* même de l'Imprimeur, & de pluſieurs autres Livres; de les nouvelles obſervations que pourroit faire un Editeur verſé dans la lecture des Auteurs Grecs.

En ſecond lieu, il ſeroit bon qu'on aît, du moins pour l'uſage des plus jeunes Ecoliers, de bonnes Dictionnaires, où les Mots Grecs fuſſent expliquez en Langue Vulgaire. Comment veut-on que des Enfans apprennent le Grec par le Latin, qu'ils ne ſavent pas encore? D'ailleurs l'Auteur même du Dictionnaire entend toûjours mieux ſa Langue naturelle, &, pour peu qu'il l'aît cultivée, il peut par elle exprimer plus clairement & plus exactement la force des termes & des phraſes, que par la Langue Latine. Mr. DU SOUL nous renvoïe ici à une Lettre Françoiſe, qu'il publia ſur ce ſujet il y a quelques années, dans les (b) *Nouvelles Litteraires* de DU SAUZET.

La troiſiéme & derniére cauſe, eſt, à ſon avis, la coûtume introduite depuis près de deux Siécles, de faire imprimer une Verſion Latine

(a) *Conſtantin* avoit déja publié ſon *Lexicon* en 1562. dans cette forme. Il ne fit que l'augmenter, & la ſeconde Edition parut après ſa mort à *Genéve*, avec ſes additions, auxquelles on en joignit de *François Portus*, & d'autres Savans.

(b) Tome XI. Artic. VII. *pag.* 129, *& ſuiv.*

ne à côté du Texte; de quoi on a déja parlé ci-dessus.

En attendant qu'un usage contraire prévale, voici ce que Mr. *Du Soul* conseille aux Jeunes-Gens, qui voudront s'y prendre comme il faut: Qu'ils achétent le Dictionnaire Grec de *Constantin*, & qu'ils se pourvoient des anciennes Editions purement Gréques: qu'ils comparent ces Editions avec les meilleures publiées depuis, & qu'ils les lisent bien, après avoir noté à la marge les Diverses Leçons: qu'ils tâchent d'entendre tout par eux-mêmes, en consultant seulement leur Dictionnaire: qu'ils notent à la marge de ce Dictionnaire les endroits où ils se trouvent embarrassez: qu'ainsi lû d'un bout à l'autre un bon Auteur Grec, ils le relisent plusieurs fois, & se le rendent familier, qu'ils passent de là à d'autres Auteurs, en observant la même méthode, qui diminuera de plus en plus leur travail. Par là Mr. *Du Soul* leur promet, qu'en peu d'*années*, ils se mettront en état de lire & d'entendre avec un grand plaisir & beaucoup de fruit, tous les Livres Grecs dont ils auront besoin; d'où il reviendra une grande utilité, non seulement à eux, mais encore à l'Etat & à l'Eglise.

Ces avis sont excellens: mais pour avoir le courage de les pratiquer, il faut qu'un jeune Homme aît déja une inclination assez forte à bien apprendre les Langues Originales, ou du moins assez de pouvoir sur lui-même pour se résoudre à une telle fatigue, en vuë de l'utilité qu'il espére d'en tirer, ou par quelque néceſſi-

qu'il y soit: & en ce cas-là, il pourra aussi bien faire la même chose, peut-être mieux, en se servant des Editions Modernes, qui ne sont accompagnées d'une Version. C'est beaucoup multiplier la peine d'un Commençant, & courir risque de le rebutter, que d'exiger, quand même il trouveroit aisément les anciennes Editions en pur Grec, qu'il les collationne avec les Modernes, souvent beaucoup plus correctes, & qu'il s'embarrasse d'abord de tant de diverses leçons, qui donnent l'exercice aux plus Savans. A l'égard des Versions, il suffit, ce semble, qu'il s'accoûtume à ne les consulter que dans un grand besoin, & qu'il soit averti qu'on ne peut pas toûjours s'y fier. Du reste, elles peuvent sans inconvénient épargner la peine desagréable d'avoir toûjours le Dictionnaire à la main; ce qui d'ailleurs emporte du tems, & interrompt la lecture. Quelque mémoire qu'on ait, on ne retrouve pas du prémier coup le sens d'un mot qu'on a cherché. Si ce mot ne revient pas souvent, on pourra même l'oublier, après avoir consulté plus d'une fois le Dictionnaire, & en se souvenant qu'on l'a fait. N'est-il pas alors commode, d'en rappeller le sens par un coup d'œil jetté sur la Version? Il y a aussi des constructions embarrassées, ou peu communes, sur lesquelles on chercheroit quelquefois en vain des éclaircissemens dans un Dictionnaire, ou du moins on ne pourroit aussi-tôt sans l'aide de la Version, qui fournit des ouvertures, auxquelles on n'auroit pas au-

trement penſé. En un mot, qui aura bonne envie de ſe pouſſer dans la connoiſſance de la Langue Gréque, & de bien entendre les Auteurs, verra, de lui-même par l'expérience, & mieux que par tous les préceptes, quand il doit ou ne doit pas ſe paſſer des Verſions, & l'uſage qu'il en peut tirer. Pour ceux qui n'étudieront que par maniére d'acquit, ou par caprice, toutes les leçons ſont fort inutiles; on ne leur fera rien faire qu'à coups de ferule, & dès qu'ils s'y ſeront ſouſtraits, adieu le Grec; ce ſera beaucoup s'ils entretiennent leur Latin. Il faudroit bien d'autres expédiens de différente nature, pour remédier à la décadence de l'Etude de la Langue Gréque, dont Mr. *Du Soul* ſe plaint avec raiſon, & qui vient à peu près des mêmes cauſes, que la décadence des Lettres & des Sciences en général.

IL NOUS reſte maintenant à donner quelques échantillons des nouvelles Notes, pour rendre plus ſenſible l'avantage qu'a cette Edition ſur toutes les précédentes.

Au commencement de la Vie de *Théſée*, PLUTARQUE fait une comparaiſon tirée de la coûtume qu'ont les *Géographes* (qu'il appelle *Hiſtoriens*) de mettre à l'extrémité de leurs Cartes *tout ce qu'ils ne connoiſſent point*, ſoit Terres ou Mers (*a*), τὰ διαφεύγοντα τὴν γνῶσιν αὐτῶν &c. Deux Manuſcrits de la *Bibliothéque Bodléienne* ajoûtent ici trois mots: τὴν

(*a*) Tom. I. pag. 1.

ἐκεῖνοι οὐκ οἴδασιν οὐδὲ ἔχουσι. De là naît ce ſens : *ils ne ſavent pas ce qu'ils n'ont point vû ; & qu'ils ne connoiſſent point d'ailleurs.* Mr. *Bryan* approuve cette addition, & la partie qu'elle forme un ſens aſſez plein, & à cauſe qu'elle convient aſſez au ſujet. Car les plus célébres Hiſtoriens de l'antiquité, qui étoient les Géographes de ce tems-là, ne ſe contentoient pas ordinairement de dreſſer leurs deſcriptions ſur la foi de ce qu'ils avoient ouï dire, ou ſur les Rélations d'autrui : ils entreprenoient eux-mêmes de longs voyages, pour s'inſtruire par leurs propres yeux. C'eſt ainſi que (a) STRABON, & DIODORE *de Sicile*, en uſérent. Pour moi, je voudroit fort qu'on pourroit ſans ſcrupule ajoûter ici l'autorité de deux Manuſcrits, juſques à mettre dans le Texte l'addition τῶν ὄψιν ἐχόντων, quoi qu'elle ne paroiſſe dans aucun autre. Il y a beaucoup plus d'apparence que les Copiſtes l'ont ômis ces mots, qu'il n'y en a que quelqu'un les aît ajoûtez de ſon chef. D'autant plus qu'étant ômis, il ne ſemble rien manquer ; le mot de γνῶσις, qui reſte, étant de ſa nature ſi général, qu'il peut ſeul renfermer l'autre. Et par cela même, il n'y avoit rien, qui obligeât à ſuppléer ὄψιν.

Mais voici une Correction, que Mr. *Bryan* fait de ſon chef, & qui paroît auſſi bien fondée. C'eſt

(a) *Strabon* le déclare, en divers endroits de ſa Géographie Hiſtorique. Et *Diodore* ſe rend auſſi ce témoignage à lui même, au commencement de ſa *Bibliotheque Hiſtorique*, Lib. I. Cap. 4.

C'eſt dans la Vie de *Romulus*, (*a*) où l'Hiſtorien dit, que, lors que ce Prince forma le deſſein de l'enlevément des *Sabines*, il ſe flatta que cette violence même donneroit lieu à ſes gens, *en appaiſant les Femmes*, qu'ils auroient enlevées, d'entrer dans quelque liaiſon & quelque commerce avec les *Sabins*: Ἐλπίζων ἅμα τὰς Σαβίνων τέξεσθαι παῖδας ἐκ συγγενομένων πρὸς ἀνανδρίαν ἢ ἀδικίαν πολίταις αὐτῶν ἐμμενούσας τοῖς γεγαμηκόσι &c. Cette eſpérance, dit nôtre Editeur, auroit été vaine, & appuiée ſur un bien foible fondement. Les *Sabins*, comme (*b*) *Plutarque* le dit plus bas, étoient *un fort grand nombre, & belliqueux*. Comment pouvoit-on croire, qu'une ſi grande injure les diſpoſeroit à devenir Amis des *Romains*, par cette ſeule raiſon que les Raviſſeurs careſſeroient & amadoueroient leurs Filles enlevées. Il faut lire ἐμμενούσας, au lieu d'ἐμμενούσαις; d'où il reſultera, un motif capable de faire impreſſion ſur les eſprits des *Sabins*, & de fonder l'attente de *Romulus*, c'eſt que les *Romains* aiant une fois pris, comme autant d'*ôtages*, les Filles des *Sabins*, ceux-ci pourroient être portez par-là à lier commerce avec le Peuple, chez qui ils les ſauroient detenuës. L'événement juſtifia la prédiction; & *Plutarque* nous l'apprend, en ſe ſervant de la même expreſſion figurée: (*c*) les *Sabins*, dit-il, aiant les mains liées par les

(*a*) Tom. I. pag. 43. de cette Edition (pag. 25. D. des Editions de *Francfort & de Paris*.)
(*b*) Pag. 55. (*c*) Pag. 56.

les gages précieux, que les *Romains* tenoient en leur puissance, & craignant pour leurs Filles, envoiérent à *Romulus* des Ambassadeurs, pour traiter alliance avec lui: Ὁν μὴν ἀλλ' ἐφάνησαν αὐτῷ ἐπιδήμιοι μᾶλλον ἢ ξένοι, καὶ ἐδίδοσαν ἑαυτὰς ἐκόντες καὶ συνῴκουν &c. On trouve ailleurs, chez notre Historien, les mots d'ἐμμανίσθην (*a*), & ἐξημέρευον (*b*), dans le même tens.

A l'occasion de *Lycurgue*, *Plutarque* parle de (*c*) *Thalès*, Poëte Lyrique, qui par la beauté, la douceur, & l'harmonie, de ses Chansons, & des airs qu'il y mettoit, *adoucissoit* insensiblement les mœurs de ceux qui les entendoient, & les disposoit à l'amour de la Vertu & de la Paix. *Mr. Bryan* remarque ici, que *Plutarque* parle souvent, dans ses Oeuvres, de cet effet merveilleux de la Musique sur les cœurs des Hommes. Il cite en particulier un passage du Traité *de la Superstition*, d'où il paroît que notre Philosophe suivoit en cela les sentimens de PLATON; & il corrige deux mots fautifs (*d*) de ce passage. On juge bien, qu'il n'aura pas manqué de corriger ailleurs par occasion, divers Passages de *Plutarque*, & d'autres Anciens Auteurs. C'est la coûtume des Editeurs; & on doit leur savoir gré

(*a*) Dans la Vie de *Sertorius*, Tom. III. pag. 319.
(*b*) Dans celle de *Camillus*, Tom. I. pag. 322.
(*c*) Tom. I. *Vit. Lycurg.* pag. 89. (pag. 41. D. *Ed. Fr. & Paris.*)
(*d*) Τῷ, mis pour τοῦ: παραϊνεῖ, pour παραίνει. Dans le Traité *De Superstione*, pag. 290. Tom. I. *Ed. H. Steph.* (pag. 167. B. *Ed. Frcnc. & Paris.*)

gré de ce qu'ils publient ainſi des remarques critiques, qui ſans cela ſeroient ſouvent perduës pour le Public. Au reſte, ſi quelque Incrédule doutoit des grandes vertus que les Anciens ont attribuées à la Muſique, il pourroit voir ce que vient de dire là-deſſus (*a*) Mr. le Chevalier DE FOLLARD, dans un des derniers Volumes de ſon grand Ouvrage, dont nous perdons malheureuſement une bonne partie, par les intrigues & les cabales de gens qui ne peuvent ſouffrir la Sincérité & la Vérité. Je remarquerai encore, au ſujet de *Thalès*, que Mr. *Bryan* auroit dû avertir, comme fait ici Mr. DACIER (*b*), après d'autres, que *Plutarque* confond ce *Thalès* avec le *Milésien*, mis au nombre des Sept Sages de *Gréce*, & moins ancien de deux-cens cinquante ans. Mais il y a bien d'autres endroits, où notre Editeur ne ſe met pas en peine de relever ces ſortes de bevuës de ſon Auteur; quoi qu'il eût, ce ſemble, engagé, pour ſuppléer aux *Animadverſions* de *Ruauld*, qui étoient entrées dans le plan de ſon Edition.

Lors que *Plutarque* compare *Pélopidas* avec *Marcellus*, (*c*) il dit en un endroit, ſelon la traduction de Mr. DACIER: (*d*) „Nous croions „ bien, avec TITE LIVE, CE'SAR, CORNE-

(*a*) Obſerv. ſur *Polybe*, Tom. V. pag. 28, *& ſuiv.* Ed. d'Amſt.

(*b*) Tom. I. pag. 208. de ſa Traduct. *Ed. d'Amſterd.*

(*c*) Vol. II. pag. 274. (pag. 317. A. *Ed. Fr. & Paris.*)

(*d*) Tom. III. pag. 326.

NELIUS NEPOS, Hiſtoriens Latins, & avec le Roi JUBA, Hiſtorien Grec, que *Marcellus* défit en quelques rencontres, & mit en fuite quelques Troupes d'*Annibal*; mais tous ces avantages ne furent jamais d'un poids aſſez conſidérable pour faire pancher la balance de ſon côté. Au contraire même il paroît, qu'ils ne furent qu'*un leurre* & qu'*une amorce trompeuſe*, que ce Carthaginois lui préſenta" &c. Les derniéres paroles ſont ainſi conçuës dans l'Original : Ἀλλ' ἴσως ψεύδωμαι τι γενέσθαι δεῖ τὸ λίθου ἐν τοῖς συμπλοκικοῖς ἐπαίνοις. Voilà un mot, ψεύδωμαι, qui ne ſe trouve dans aucun *Lexicon*, ni ailleurs, qu'on ſâche. *Xylander* l'a jugé fautif, mais il n'a pû deviner celui qu'on y doit ſubſtituer. Mr. *Bryan* l'a découvert, après avoir en vain conſulté les Manuſcrits, les Editions, & les Notes des Savans ſur *Plutarque*. Il lit ψευδάπτωμα, & je tiens, comme lui, la correction pour ſûre & inconteſtable. Delà naît une belle métaphore, très-convenable au ſujet. Elle eſt empruntée de la *Lutte* des Anciens. Un Lutteur, qui étoit tombé ſur une Epaule, tâchoit de ſe relever auſſitôt, & de ſecouer la poudre qui s'étoit attachée à lui, pour qu'il ne reſtât aucune marque de ſa chûte. C'étoit une des ruſes permiſes par les Loix de la Gymnaſtique, & qui s'appelloit ψευδάπτωμα, comme nous l'apprend le (*a*) *Scholiaſte* d'ARISTOPHANE, en ex-

(*a*) *Equites*, verſ. 568. Voiez auſſi *Suidas*, ſur ce même mot.

expliquant un passage où le Poëte y fait allusion, & dont il développe ainsi le sens: *Quoique nos Ancêtres aient été quelquefois vaincus, ils se remettoient & reparoient bientôt leur défaite, de sorte que les Vainqueurs, vaincus ensuite eux mêmes, ne gagnoient rien à leur victoire précedente.* Rien n'est plus à propos, pour exprimer ce que *Plutarque* veut dire, dans le passage de question. *Marcellus* à la vérité vainquit *Hannibal:* mais ses victoires, comme vient de le dire l'Historien, *ne furent jamais assez considérables pour faire pancher la balance de son côté. Hannibal* aussi *tomba* quelquefois, mais il se relevoit aussitôt, sans rien perdre de ses forces, & il ne paroissoit pas tomber véritablement, mais seulement faire une de ces *fausses chûtes* qui n'étoient comptées pour rien dans les Lutteurs. J'ajoûte, que les mots suivans, ἐν τῇς συμπλοκαῖς λυόμενος, confirment cette restitution, puis que c'est une expression tirée de la Lutte, où les Combattans (*a*) cherchoient à s'entrelacer les membres les uns des autres. Nôtre Editeur auroit pû aussi remarquer que sa Note fournit un supplément aux Ecrits de ceux qui ont traité tout exprès de la *Gymnastique* des Anciens: car je ne vois rien de ce ψευδάπαμα, ni dans MERCURIALIS, ni dans PIERRE DU FAUR, ni dans le *Mémoire*, que Mr. BURETTE, de l'Académie Roiale des Belles Lettres, nous a donné *pour ser-*

(*a*) Voiez *Pollux*, *Onomastic.* Lib. III. §. 145, 146.

*servir à l'Histoire de la Lutte des Anciens* (*a*).

En voilà assez pour les Notes de l'Editeur principal. Passons à celles de Mr. *Du Soul*.

*Plutarque* raconte, dans la Vie de *Sylla*, (*b*) que la Bibliothéque d'*Apellicon* de *Téos* ayant été portée à *Rome*, le Grammairien *Tyrannion* en *délivra* une grande partie des Ecrits d'*Aristote* & de *Théophraste*, qui n'étoient pas encore connus de beaucoup de gens. C'est ainsi que tous les Traducteurs expriment le sens de l'Original, où il y a : Τυραννίωνα δὲ γραμματικὸν ἐπιτυράσαι τὰ πολλὰ &c. Mais Mr. *Du Soul* ne sauroit se résoudre à laisser ainsi flétrir ce fameux Grammairien, comme un insigne Voleur, & il ne croit pas que *Plutarque* ait pensé le moins du monde à le donner pour tel. Il prétend qu'au lieu d'ἐπιτυράσαι, on doit lire ici, ἐπιδιορθώσαι, ou bien ἐπιδιασκευάσαι (*c*), ce qui signifioit, que *Tyrannion* mit en ordre, ou corrigea, autant qu'il lui étoit possible, les Oeuvres d'*Aristote*. Nôtre savant Editeur se fonde sur ce que STRABON, qui avoit été Disciple de ce Grammairien, parlant (*d*) de ce qu'il fit au sujet des Livres d'*Aristote*, ne dit pas la moindre chose qui lui soit désavantageuse ; mais seulement que *Tyrannion*, qu'il

(*a*) *Mémoires de Littérature* &c. Tom. IV. ou Vol. VI. *Ed. de Holl.* pag. 316, *& suiv.*

(*b*) Vol. III. pag. 81. (pag. 468. B. *Ed. Fr. & Par.*)

(*c*) Voiez l'explication, que *Galien* donne de ce verbe, *Tom.* V. pag. 32, 44. *Ed. Basil.* & que l'on rapporte ici.

(*d*) Lib. XIII. pag. 609. B. *Ed. Paris.*

qu'il appelle *amateur d'*ARISTOTE, ſe ſervit de ſes Livres apportez à *Rome*, en aiant obtenu permiſſion du Bibliothécaire, à qui *Sylla* avoit confié le ſoin de la Bibliothéque d'*Apellicon*. De plus, CICE'RON (*a*) répreſente *Tyrannion* comme un bon Grammairien, qu'il emploioit non ſeulement à mettre en ordre les Livres de ſa Bibliothéque, mais encore à les expliquer. Ni lui, ni aucun autre Ancien, ne donnent de ce Critique l'idée odieuſe que préſentent les paroles de *Plutarque*, ſelon la leçon vulgaire. Je vois que Mr. *Bayle*, dans l'Article de *Tyrannion*, où il reléve bien des fautes commiſes par ceux qui ont parlé de lui, n'a pas ſeulement penſé à revoquer en doute le ſens qu'il (*b*) donne, comme tout le monde avoit fait jusqu'ici, aux paroles de *Plutarque*. Et pour moi, j'avouë qu'après les avoir luës & reluës, je ne vois aucune néceſſité de rien changer au Texte. *Plutarque* parle uniquement de la maniére, dont les Livres d'*Ariſtote* paſſérent entre les mains de *Tyrannion*, comme il marque enſuite de quelle maniére *Andronicus de Rhodes* aquit les exemplaires, qu'il publia, c'eſt-à-dire, en aiant eû communication de *Tyrannion* que *Plutarque* inſinuë par là les avoir gardez dans ſa Bibliothéque, ſans les mettre au jour. De dire, ſi *Plutarque* s'eſt trompé, ou non, en cela, c'eſt une autre queſtion. Il peut avoir eû ſes garants; &

(*a*) Lib II. *Epiſt. ad Attic.* Ep. VI. & Lib. IV. Ep. IV. & VI.

(*b*) Remarq. D. pag. 379. Tom. IV. de la 4. Ed.

le silence des Auteurs Anciens qui nous restent, ne me paroît pas une preuve démonstrative de la fausseté du fait.

Voici un autre endroit, où Mr. *Du Soul* fait disparoître un Ecrivain imaginaire, que les Copistes ont introduit. C'est au commencement de la Vie de *Nicias*, où *Plutarque* accommode, comme il faut, l'Historien *Timée*, qui s'étoit flatté de surpasser *Thucydide* dans la maniére d'écrire l'Histoire. Entr'autres traits dont il dépeint son ineptie, il dit, selon tous les Manuscrits & toutes les Editions, que *Timée se laisse souvent aller jusqu'à être un Xenarque*, ou à *faire le Xénarque*. (a) Πολλαχῦ δ' ὑποπίπτων εἰς τ ξενάρχην. Qui est ce *Xénarque*? XYLANDER prétend que c'étoit un Poëte Comique, dont parle SUIDAS, & qui, au rapport (b) d'ARISTOTE, avoit publié des *Mimes*, où il y avoit des impertinences, auxquelles *Plutarque* fait ici allusion. Mr. DACIER veut, (c) qu'il y aît eû un Historien de ce nom, qui vivoit avant *Timée*, ou de son tems. Mais s'il y avoit eû un Ecrivain si puérile, que *Timée* même eût pû donner dans le froid de ses pensées; d'où vient que LONGIN, le Prince des Critiques, n'en dit rien, & qu'il a plutôt choisi *Timée*, pour donner des exemples de puérilité? Il y a bien eû un *Clitarque*, que *Longin* (d) traite d'Ecrivain en-

(a) Vol. III. pag. 205. init. (pag. 523. D. *Edd. Fr. & Paris.*
(b) *Poëtic.* init. (c) Tom. V. *pag.* 3.
(d) *De Sublim.* Sect. III.

enflé. Mais tout ce qu'il allégue de cet Auteur, & autres semblables, n'a aucun rapport avec l'esprit de superstition ridicule, que *Timée* témoigne dans les paroles que *Plutarque* en cite immédiatement après ; comme quand il disoit, que les *Athéniens*, Prisonniers en *Sicile*, aiant mutilé les *Hermes*, c'est-à-dire, des Statuës de *Mercure*, *les Dieux leur avoient par là déclaré d'avance, qu'ils souffriroient beaucoup de maux dans cette Guerre de la part du Capitaine des* Syracusains, *qui s'appelloit* Hermocrate, *Fils d'*Hermon &c. Mr. *Du Soul* est donc persuadé, qu'à la place du prétendu *Xénarque*, il faut substituer un mot fort approchant, qui est le nom d'une sorte de gens, & non pas d'un homme. Il lit, ὁι ἢ ξεναγοὶ. Ces ξεναγοὶ, comme l'étymologie le montre d'abord, étoient ceux qui faisoient métier de conduire par tout les Etrangers, pour leur montrer les curiositez du païs. Voilà des gens très-propres à débiter les *Légendes* du Paganisme, & dont *Timée* imitoit la sotte crédulité, ou la charlatanerie.

Dans la Vie de *Pompée*, lors que *Plutarque* décrit les préparatifs de la Bataille de *Pharsale*, il dit, de la manière que porte aujourd'hui le Texte (*a*) : "Αμα δ' ἡμέρᾳ μέλλοντες καὶ αὐτοὶ τοὺς στρατιώτας ἀναζωγρεῖν &c. La Version Latine rend ainsi ces paroles : *Primo diluculo quum castra movere ante lucem statuissent* &c. Et (*b*) Mr. Da-

(*a*) Vol. III. pag. 402. (*pag.* 654. D. *Edd. Fr. & Paris.*)
(*b*) Tom. V. pag. 526. *Ed. d'Amst.*

ACIER dit: *Dès le grand matin* César *se* [illegible] *à remuer son camp avant la pointe du* [illegible] &c. Mais comment accorder, ἅμα ἑῴ [illegible], qui signifie, *à la pointe du jour*, avec [illegible], qui suit, c'est-à-dire, *avant les ténèbres*? Tout ce, dont il est parlé, se passe le [illegible], & non auparavant. Un Manuscrit [illegible] ici au secours; il porte μετὰ σκότους: & [illegible] maniére de lire est confirmée par le sa[illegible] MURET, soit qu'il l'eût devinée par con[illegible]ture, ou qu'il l'eût trouvée lui-même dans [illegible]que Manuscrit. *Scotuse* étoit une Ville de [illegible]ssalie, fort connuë; c'est là que *César* vou[illegible]t aller, en décampant de *Pharsale*. Et *Plutarque* le dit lui-(*a*) même dans sa Vie, où le Texte à la vérité demeure encore corrompu, [illegible] ἀφ' ἑσπέρας ἐδόκει ἀναζεύγνυν: mais il paroît par la Version Latine que le Traducteur avoit lû μετὰ σκότους, comme porte aussi le Manuscrit de *Vulcobius*. FREINSHEMIUS, dans ses *Supplémens* de (*b*) TITE LIVE, suit cette leçon. Ainsi Mr. *Du Soul* a raison d'être surpris qu'une faute si grossiére n'ait pas été au moins remarquée par quelque Interprête de *Plutarque*, dans l'endroit dont il s'agit.

Nos deux Editeurs critiquent assez souvent Mr. *Dacier*, à qui ils rendent d'ailleurs justice, quand il leur paroît avoir raison. Mr. *Du Soul*, qui pouvoit le mieux entendre sa Version & ses Notes, est aussi celui qui s'est le plus attaché

(*a*) Vol. IV. pag. 146. (*pag.* 728. E. *Edd. Fr. & Paris.*)
(*b*) Lib. CXI. Cap. 62.

ché à les examiner, ou par occaſion, ou de propos déliberé. En voici un exemple. Dans la Vie d'*Aléxandre* (*a*), *Plutarque* rapporte, que *Dandamis*, Philoſophe Indien, diſoit de *Pythagore*, de *Socrate*, & de *Diogéne*, que *ces hommes-là lui paroiſſoient avoir été des gens heureuſement nez pour la Vertu & pour la Sageſſe, mais qu'ils avoient eû pendant leur Vie un peu trop de reſpect pour les Loix.* Là-deſſus (*b*) Mr. *Dacier* fait cette Remarque. „Il me ſemble „ que *Plutarque* dit ceci d'une maniére trop „ vague. *Dandamis* ne parle point ainſi en gé„ néral. Il dit ſeulement, *que les Philoſophes „ lui paroiſſoient des gens ſages, mais qu'ils „ avoient tort en une choſe, c'étoit de préferer la „ Loi, ou la Coûtume, à la Nature; car autrement ils n'auroient pas honte d'aller nuds, „ comme nous, en vivant de peu*; ce qui eſt „ très-différent". Mr. *Dacier* prétend ainſi, que *Plutarque* a mal entendu la penſée de *Dandamis*, pour avoir pris dans une trop grande généralité les paroles de ce Philoſophe, rapportées par (*c*) STRABON; car c'eſt-là le paſſage qu'il traduit. Mais Mr. *Du Soul* ſoûtient au contraire, qu'il ne faut pas reſtreindre la penſée du Philoſophe Indien, qui trouvoit à redire bien d'autres choſes, & plus conſidérables, dans les Philoſophes Grecs: ſavoir, qu'ils n'a-

(*a*) Vol. IV. pag. 87. (*pag.* 701. D. *Edd. Fr. & Paris.*)
(*b*) Tom. VI. pag. 151.
(*c*) Lib. XV. pag. 716. *Ed. Paris.* où il appelle ce Philoſophe *Mandanis*.

n'avoient pas osé déclarer ouvertement ce qu'ils croioient des Dieux; & qu'ils avoient donné aux Loix & aux Sages de leur Patrie, trop de pouvoir sur eux-mêmes & sur les autres.

Mais (ajoûte Mr. *Du Soul*) il n'appartient „ pas à chacun de juger sainement d'une pen„ sée comme celle-là : & sur tout il ne fau„ droit pas là-dessus s'en rapporter à Mr. *Da„ cier*, qui avoit si servilement vendu sa Re„ ligion à son Roi. Je me souviens ici de l'ex„ plication que MONTAGNE (*a*) donne des „ paroles dont il s'agit : Le sage *Dandamys* „ (dit-il) oyant reciter les Vies de *Socrates*, „ *Pythagoras*, *Diogenes*, les jugea grands per„ sonnages en toute autre chose, mais trop „ asservis à la reverence des Loix: Pour les„ quelles auctoriser, & seconder, la vraye „ Vertu a beaucoup à se demettre de sa vi„ gueur originelle: & non seulement par leur „ permission, plusieurs actions vitieuses ont „ lieu, mais encores à leur suasion. (*b*) *Ex Sena„ tusconsultis Plebisque scitis scelera exercentur.* Ce qu'il y a de certain, c'est que, du seul exemple auquel *Dandamis* faisoit application de sa censure générale par elle-même, on ne peut pas inferer sûrement, comme fait Mr. *Dacier*, qu'il ne l'étendit pas plus loin. Et d'ailleurs, il ne faut pas s'imaginer que les conversations du Philosophe Indien eussent été si

(*a*) *Essais*, Liv. Chap. I. Tom. III. pag. 385, 386. Ed. de *la Haye*, 1727.
(*b*) *Senec.* Epist. 95.

si exactement écrites qu'il n'y manquât rien de ce qu'il avoit dit.

Il est parlé, dans la Vie de *Démétrius*, (a) d'une Galére, que PTOLEMÉE *Philopator* fit bâtir, qui étoit de quarante rangs, de deux cens quatre-vints coudées de longueur, & de quarante-huit de hauteur jusqu'au sommet de la pouppe; qu'il garnit de quatre-cens Matelots, sans compter les Rameurs, qui étoient au nombre de quatre mille; & qu'il équippa de trois mille Soldats, qui tenoient dans les espaces entre les Rameurs, & sur le dernier pont. Mr. *Dacier* (a) s'inscrit en faux contre cette description, parce que la chose lui paroît incompréhensible. Mais, dit Mr. *Du Soul*, il est facile, de nier ainsi tout ce dont on ne comprend pas la maniére. Nos plus grands Navires ont à peine deux cens pieds de long: celui-là avoit plus du double de coudées. Accuserons-nous pour cela de mensonge des Ecrivains très dignes de foi? Nous ignorons, comment un si grand nombre de rangs de Rameurs pouvoient être placez, & comment ces Rameurs pouvoient agir: faut-il pour cela rejetter entiérement le fait? Que deviendroit l'Histoire, s'il étoit permis de traiter impunément de fables, & de siffler tout ce qui surpasse nôtre intelligence? Mr. *Du Soul* ajoûte, que qui examinera bien la capacité de cette Galére de *Ptolemée*, comprendra aisément ce que l'Ecriture

(a) Vol. V. pag. 52. (*pag.* 910. A. B. *Edd. Fr. de Paris.*)
(b) Tom. V. pag. 434, 435. *Ed. d'Amst.*

ire Sainte nous dit dit de l'Arche de *Noé*. e ſuis ſurpris, que Mr. *Dacier*, ſi zélé partiſan des Anciens Auteurs, qu'il va ſouvent juſqu'à défendre leurs fautes manifeſtes, ait ſi recuſé leur autorité ſur des faits, où l'on ne voit pas pourquoi ils auroient menti. On peut conſulter, ſur cette matiére, l'*Antiquité expliquée* par le Pére DE MONTFAUCON; & l'Extrait d'un Livre de RAPHAEL FABRETTI, qui ſe trouve dans la (*a*) BIBLIOTHE'QUE UNIVERSELLE, où Mr. LE CLERC indique les principaux Ecrivains qui ont tâché d'éclaircir la fabrique des Vaiſſeaux à rame des Anciens.

Ajoûtons encore une remarque de Mr. *Du Soul*, ſur la Vie de (*b*) *Marc Antoine*, où *Plutarque* nous apprend que *Cléopatre*, pour diſſiper les ſoupçons que cet Amant avoit conçus contr'elle, célébra le jour de ſa naiſſance avec un éclat & une magnificence au deſſus de tout ce qu'elle avoit fait auparavant, juſques-là que pluſieurs des Conviez, qui étoient venus pauvres à ce Feſtin, s'en retournérent riches. Il paroit par là, dit Mr. *Du Soul*, combien Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST avoit raiſon de faire entrer dans un grand nombre de Paraboles l'idée des Nôces de Rois, & de leurs Feſtins, en y repréſentant comme invitez, non ſeulement les Grands, mais encore les Pauvres, qui y trouvoient dequoi ſe réjoüir & s'en-

(*a*) Tom. XVI. pag. 101, *& ſuiv.*
(*b*) Vol. V. pag. 140. (*pag.* 950. C. *Edd. Fr. & Paris.*)

s'enrichir en même tems. C'étoit la coûtume des Princes de l'*Orient*, & presque de tous ceux de ce tems-là.

EN voilà assez, pour faire juger des nouvelles Notes, qui donnent un grand prix à cette Edition. Nous en avons remarqué quelques-unes, où les Editeurs ont été prévenus par d'autres Savans, dont ils n'avoient pas vû ou consulté les Ouvrages. Cela arrive très-aisément, & il faut être bien malin, ou bien téméraire, pour intenter d'abord là-dessus une accusation de larcin, comme font quelques Critiques envieux. Je ne voudrois pas même, quoi qu'on aît souvent reproché à Mr. *Dacier*, & avec raison, de copier bien des Auteurs sans les nommer, dire positivement qu'il a été aussi plagiaire, dans une correction aisée, que Mr. *Bryan* a suivie, en lui en faisant honneur, quoi que cette correction aît été proposée depuis long tems par un Homme Illustre. C'est dans la Vie de *Romulus*, (*a*) où *Plutarque* parlant de l'origine du surnom de *Quirinus*, dit que quelques-uns la tirent de *Curis*, mot qui chez les *Sabins*, signifioit une Pique, Δόρυ, & non pas Κυρῖνον, comme porte aujourd'hui le Grec, par une addition à quoi le commencement du ὑφαιρεθῆναι, qui suit, a donné lieu. Feu Mr. CUPER, Bourguemaître de *Deventer*, l'avoit remarqué, dans ses *Observations*, (*b*) publiées en 1670.

Ain-

(*a*) Vol. I. pag. 76. (*pag.* 36. B, *Edd. de Fr. & de Paris.*)

(*b*) Obſ. L. II. C. 2.

Ainſi je ne ſuis pas ſurpris, que Mr. *Bryan* ait donné pour ſienne, par exemple, la correction & l'explication d'un paſſage de la Vie de *Numa*, où il (*a*) s'agit de l'Etymologie du mot de *Pontifex*: Ἔτεροι δ' ὅτι μόνοις ἐπέλεσιν γεφύρου τέμνειν ἐξῆν καὶ δύνασθαι &c. Il lit ἀδύνατον, ou bien ἐ δύνασθαι: d'où il naît ce ſens, que, ſelon quelques-uns, les *Pontifes*, dont le nom vient de *Potens*, ſont ainſi appellez, pour donner à entendre que les devoirs de leur Charge, quoi qu'étendus, étoient bornez par l'*exception* des *choſes impoſſibles*, c'eſt-à-dire, comme *Plutarque* le dit enſuite, que le Légiſlateur, les excuſoit, lors qu'il ſurvenoit quelque empêchement légitime qui ne leur permettoit pas de faire les Sacrifices. DIDIER HE'RAULD avoit ainſi corrigé & expliqué ſavamment le paſſage, dans ſes (*b*) *Digreſſions*, jointes à ſon Edition de l'*Apologétique* de TERTULLIEN. Le même Auteur, dans (*c*) un autre Ouvrage, cite un paſſage de la (*d*) Vie de *Solon*, où πεφύκασιν s'eſt gliſſé pour πεφύγασιν. Mr. *Bryan* corrige de même, ſi ce n'eſt qu'il met πεφύγασιν, ſur la foi d'un Manuſcrit, qui confirme ainſi pour le fond la conjecture venuë dans l'eſprit d'un de ces deux Savans, & approuvée de l'autre.

Quelque ſoin qu'aient pris nos Editeurs, pour re-

(*a*) Vol. I. pag. 142. (*pag.* 65. E. *Edd. Fr. & Paris.*)
(*b*) Digr. *Lib.* I. *Cap.* 20. pag. 24.
(*c*) *Adverſar.* Lib. I. Cap. 3. pag. 9.
(*d*) Vol. I. pag. 175. (*pag.* 80. A. *Edd. Fr. & Paris.*)

recueillir toutes les observations critiques des Auteurs, qui en ont fait par occasion; on trouvera encore à glaner après eux. *Plutarque* parle d'une *Diane* adorée à *Lacédémone*, & qu'il appelle en un endroit (*a*) *Orthienne* (Ὀρθίαν), dans un (*b*) autre, Ὀρθίαν. On a reconnu, qu'il y avoit faute dans le dernier endroit, & on l'a corrigé par l'autre. Mais l'Illustre Baron de SPANHEIM (*c*) a soûtenu, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il faut lire par tout Ὀρθωσίαν, *Orthosienne*, comme cette Déesse est appellée par (*d*) PINDARE, par SEXTUS (*e*) EMPIRICUS, par (*f*) LYCOPHRON &c. On ne trouve rien là-dessus dans les Notes de Mr. *Bryan*.

Feu Mr. PE'RIZONIUS, dans ses *Animadversiones Historicæ*, a souvent éclairci ou redressé PLUTARQUE; & il auroit été bon de rapporter, ou d'indiquer au moins, ce qu'il dit. Par (*g*) exemple, il montre, que (*h*) *Plutarque* citant *Tite Live*, au sujet de la Statuë de *Junon*, que *Camillus* transporta de *Véies* à *Rome*; fait dire à cet Historien tout autre chose, qu'on ne trouve dans sa narration. Dans la Vie de *Sylla*, (*i*) *Plutarque* parlant des amours de *Sylla* avec *Va-*

(*a*) *Vit. Thes.* Vol. I. pag. 30. (*pag.* 14. F. *Edd. Fr. & Paris.*)
(*b*) *Vit. Lycurg.* Vol. I. pag. 110. (*pag.* 51. B. *Edd. Fr. & Paris.*)
(*c*) *Observ. in Callimach. Hymn. in Dian. vs.* 174. *p.* 249, 250.
(*d*) Olympion. *Od.* III.
(*e*) *Pyrrhon. Hypot.* Lib. III. (*f*) Vers. 1330, &c.
(*g*) Cap. IX. pag. 366.
(*h*) In *Vit. Camill.* Vol. I. pag. 291. (*pag.* 232. A. *Edd. Fr. & Paris.*)
(*i*) Vol. III. pag. 94. (*pag.* 474. C. *Edd. Fr. & Paris.*)

*Valerie*, dit, qu'elle étoit Fille de *Meſſala*, & Sœur de l'Orateur *Hortenſius*. Mr. *Perizonius* trouve, que ce *Meſſala*, Conſul, étoit Fils d'une Sœur de l'Orateur *Hortenſius*, & qu'ainſi, au lieu d' ἀδελφά, il faut lire ἀδελφιδᾶ.

Le nom d'un Archonte d'*Athénes*, qui ſe trouve dans la (*a*) Vie de *Cimon*, forme une difficulté de Chronologie, qu'aucun Interprête ou Editeur n'a ſentie, mais que le docte SAMUEL PETIT (*b*) a voulu lever, en corrigeant le Texte. Il s'agit du tems, auquel SOPHOCLE fit jouer ſa prémiére Tragédie. *Plutarque* appelle *Aphepſion*, l'Archonte qui préſidoit aux Jeux, & qui fut cauſe que ce Poëte remporta le prix ſur *Eſchyle*. Or la date du tems, dont *Plutarque* rapporte les événemens, demande qu'on y place un autre Archonte, ſavoir, *Démotion*. De là *Petit* inférе, ou qu'au lieu d' Ἀφεψίων, *Plutarque* avoit écrit Δημοτίων: ou, ce qui lui paroît plus vraiſemblable, & rend la faute des Copiſtes plus aiſée, qu'il faut lire, ἀνεψιὸς ὁ Ἄρχων, c'eſt-à-dire, *un Archonte, Couſin de* SOPHOCLE; car, dit-il, l'Hiſtorien aiant ômis le nom de l'Archonte, & s'étant contenté de le déſigner par la rélation que cet Archonte avoit avec le Poëte, on s'eſt imaginé que ce nom devoit y être, & on a crû le trouver en la perſonne d'*Aphepſion*, dont le tems n'étoit pas éloigné de celui dont il s'agiſſoit, & dont le nom approprié

(*a*) Vol. III. pag. 117. (*pag.* 483. E. *Edd. Fr. & Paris.*)
(*b*) *Miſcellan.* Lib. III. Cap. 18.

prochoit, a échappé à Mr. *Du Soul*, qui cite ailleurs l'Ouvrage de *Samuel Petit*, d'où elle eſt tirée.

On pourroit indiquer quelques autres ſemblables remarques de divers Auteurs : mais nous n'en avons peut-être que trop produit, & il faut finir. Je ne ſai ſi Mr. *Bryan* avoit deſſein de donner, après ces *Vies*, le reſte des Ouvrages de *Plutarque*, ou l'autre moitié. Mais il ſeroit à ſouhaitter, que Mr. *Du Soul* fût engagé par le jugement favorable qu'on ne doute pas que les Savans ne faſſent de ce qu'il a mis du ſien dans cette Edition, à entreprendre lui-même l'Edition des *Opuſcules*, dont le Texte a encore plus beſoin de reviſion. Il a voulu autrefois donner en *Angleterre* une nouvelle Edition de LUCIEN, dont il avoit même fait imprimer le Projet : mais ce deſſein n'aiant pas eû de ſuite, on ne ſait pourquoi, il s'eſt contenté de fournir ſes Notes, pour une Edition dont Mr. HEMSTERHUIS a ſoin & qui eſt actuellement ſous preſſe à *Amſterdam*. Mr. *Du Soul* y renvoie lui-même pluſieurs fois dans ſes Notes, en témoignant quelque impatience de ce que l'Edition tarde à voir le jour. Qu'il veuille bien ſe charger lui ſeul de publier quelque bon Auteur Grec, il eſt en païs où il pourra très-aiſément rendre ainſi ſervice à la République des Lettres, & mettre à profit les tréſors d'érudition qu'il a ramaſſez, & qu'il augmente de jour en jour.

A R-

## ARTICLE III.

The Works of TACITUS, Vol. I. containing The ANNALS. To which are prefixed Political Discourses upon that Author.

C'eſt-à-dire:

*Les Oeuvres de* TACITE, *Tom. I. qui contient les* ANNALES. *Avec des Diſcours Politiques ſur cet Auteur.* Fol. à Londres chez Woodward 1728. *pagg.* 124. pour les Diſcours, & 479. pour les Annales.

MR. THOMAS GORDON, Auteur de cette Traduction, s'étoit déjà rendu célébre par des Diſcours Politiques, qu'il publioit toutes les ſemaines en Feuilles volantes durant les Années 1720, 1721. & ſuiv. conjointement avec ſon Ami Mr. TRENCHARD. Ces Diſcours, qui paroiſſoient ſous le Titre de *Lettres de Caton*, ont été depuis imprimez enſemble, en quatre petits Volumes *in* 12. & ne ſont pas moins eſtimez à preſent, que lors qu'ils parurent la premiere fois. Les Diſcours Politiques ſur Tacite, n'ont rien fait perdre à Mr. Gordon de la réputation qu'il s'étoit aquiſe, & nous croyons faire plaiſir au Public, en les lui faiſant connoître. On en trouve dix dans ce premier Volume, qui ſont tous ſubdiviſez en ſections.

I. Le premier traite des Traductions Angloiſes de Tacite; la plus ancienne parut ſous

la Reine Eliſabeth. Un certain *Greenway* avoit traduit les Annales, & le Chevalier *Henri Savill* traduiſit quatre Livres de l'Hiſtoire; celui-ci étoit très-ſavant, & s'étoit aquis beaucoup de réputation par ſes Remarques Critiques ſur *Tacite*, auſſi bien que par ſa belle Edition des Oeuvres de S. *Chryſoſtome*. Mais quelque habile, que fût *Savill*, ſa Traduction de Tacite eſt très-peu de choſe; le ſtile en eſt dur, languiſſant, & obſcur; d'ailleurs il n'a pas ſu exprimer toutes les beautez de ſon Auteur, & lors même qu'il les traduit le mieux, il les énerve & les gâte. *Greenway* réüſſit plus mal encore; ſans poſſeder le ſavoir de Savill, il en a tous les défauts, & même de plus grands; *Savill* traduit en Pédant, *Greenway* en Ecolier. Environ cent ans après cette Traduction on en publia une autre, à laquelle pluſieurs perſonnes avoient part; le célèbre *Dryden* traduiſit le premier Livre des Annales; il étoit grand Poëte, il avoit du ſavoir & de l'habileté; il entendoit les Langues, & auroit pu donner une très-bonne Traduction, s'il eût voulu en prendre la peine; mais il n'a fait que ſuivre preſque mot à mot la Verſion d'*Amelot* de la *Houſſaye*, travaillant avec tant de précipitation, & ſi peu d'exactitude, qu'outre les fautes d'Amelot, qu'il a copiées, il a mis dans ſa Traduction pluſieurs Gallicismes inſuportables; en un mot, il parle François en Anglois. Mr. *Gordon* pour prouver ce qu'il dit de *Dryden* raporte pluſieurs exemples de la Traduction de ce Poëte, qui ne lui font pas honneur; nous ne les copierons pas ici, parce qu'il ſeroit preſque impoſ-

ſible-

sible de faire comprendre aux Etrangers les fautes de ce Traducteur; la même raison nous empêche de suivre Mr. *Gordon* dans la Critique, qu'il fait de ceux qui ont traduit les autres Livres des Annales de Tacite; il suffit de dire en general, que par les Exemples qu'il rapporte, il paroit, que tous ces Traducteurs ont très-mal réüssi.

II. Dans le second Discours Mr. *Gordon* nous donne le Caractére de Tacite, & de ses Ouvrages. Il fait un magnifique Eloge de cet Historien, des Qualitez de son Esprit & de son Cœur, de la Beauté de ses Descriptions, de la vivacité avec laquelle il dépeint les differens Caractéres des hommes, de la justesse de ses Reflexions, & de la Sublimité de ses Pensées, de sa Probité, de son amour pour la Vertu & pour les hommes, de l'horreur qu'il avoit pour le crime & pour les Tyrans. Tout cela est soutenu de divers traits & de divers exemples tirez des Ouvrages de ce célèbre Historien; nous ne saurions abreger ce morceau sans le gâter; d'ailleurs, on verra par ce que nous allons dire quelle idée Mr. *Gordon* s'est faite de Tacite. Il le justifie contre le reproche qu'on lui a fait d'être obscur. Il est étrange, dit-il, que les Modernes soient les seuls, qui lui aient fait ce reproche, & que les Anciens n'aient rien dit de sa prétendue obscurité; s'il est difficile à entendre n'a-t-il pas cela de commun avec d'autres Auteurs Classiques? A-t-il plus fatigué les Commentateurs, que n'ont fait *Pline*, *Salluste*, ou d'autres Anciens? Son Latin est très-pur, il n'employe que peu ou point de mots,

qui

qui ne ſe trouvent dans les Auteurs les plus eſtimez; & il eſt rare qu'il attache de nouvelles Idées aux mots connus: ſes Ouvrages n'ont point paru obſcurs aux habiles gens, qui vivoient de ſon temps, & même près de deux cens ans après ſa mort, l'Empereur Tacite, qui ordonna qu'on mît tous les Ecrits de cet Hiſtorien dans les Bibliotheques Publiques, & qu'on les copiât dix fois tous les ans, ne les trouva pas obſcurs, puiſqu'il n'établit aucun Grammairien pour en expliquer les Paſſages difficiles. Le Stile, ajoute notre Auteur, doit être proportionné aux ſujets que l'on traite; lorſque, comme *Tite Live*, on fait l'Hiſtoire d'un Etat floriſſant, lors qu'on n'a que des Victoires & des Triomphes à décrire, on peut employer un Stile pompeux & abondant; mais lors qu'il faut décrire les artifices d'une Politique cruelle, les faveurs traitreſſes de la Fortune, la jalouſie, la fureur, l'impudicité éfrénée d'un Prince, la baſſe flaterie des Grands, les déſordres, le trouble, la confuſion cauſée par d'infames Délateurs, la dépravation generale de tous les hommes, il faut un Stile concis & ſerré, propre aux Plaintes, aux Cenſures aux Reflexions: or tel eſt préciſément le cas où ſe trouvoit Tacite; ſes Ouvrages abondent en Reflexions; ſi on ne l'entend pas, c'eſt moins ſa faute, que celle des Lecteurs, qui n'ont pas aſſez d'experience, qui ne connoiſſent pas aſſez le Cœur de l'homme: de quelque maniére que Tacite eût exprimé ſes Reflexions on ne les auroit pas mieux compriſes; voit pas pour le commun des hommes

mes, mais pour les Princes, & pour les Ministres d'Etat; pour comprendre Tacite, il faut connoître la nature humaine, & entendre les Principes des Politiques. Ce que l'Auteur dit ici est si vrai, qu'on pourroit même nommer divers Ecrivains Modernes, dont les Ouvrages sont inintelligibles en plusieurs endroits, à tous ceux qui n'ont pas quelque connoissance du Cœur de l'homme; je n'en citerai qu'un seul exemple, c'est celui du Cardinal de Retz; j'ose assûrer, que s'il eût écrit ses Mémoires en Latin, n'eut-il employé que des Expressions *Ciceroniénes*, il auroit paru obscur à ceux, qui ne s'attachent qu'aux mots & aux phrases. Mr. Gordon défend ensuite son Auteur contre ceux qui l'accusent de rafiner trop sur la Politique, de trop rechercher les motifs secrets des Actions, & de les tourner toujours vers le criminel. Cette Accusation est fondée particulierement sur ce que Tacite dit du Régne de Tibere; mais notre Auteur fait voir, que cet Historien ne dit rien, qui ne soit très-vraisemblable, lors qu'il attribue les Actions des hommes à de mauvais principes; le meurtre d'Agrippa, par exemple, commandé & désavoué ensuite par Tibére, peut-il être attribué à quelqu'autre motif qu'à la jalouse Politique de cet Empereur? Tibére n'étoit-il pas de l'aveu de tout le monde un Prince dé-fiant, politique & cruel? Si Tacite le blâme lorsqu'il le trouve blâmable, il lui rend d'ailleurs justice en plusieurs occasions, comme no-

notre Auteur le fait voir par quelques exemples.

Dans la ſuite de ce Diſcours Mr. Gordon juſtifie Tacite au ſujet de l'ignorance qu'il fait paroitre en parlant des Juifs & des Chrétiens, & du mépris qu'il temoigne pour la Religion de ſon Païs. A l'égard des Juifs l'Hiſtorien n'a fait que ſuivre les Traditions reçues de ſon tems parmi les Romains; il n'y ajoute rien, il dit naturellement ce qu'il a appris, ſans donner un tour odieux aux choſes qu'il raporte. Les Juifs, Peuple obſcur, & preſque toujours ſoumis à quelqu'autre Nation, étoient mépriſez de tout le reſte du Genre-Humain, comme à leur tour ils haïſſoient tous les autres hommes; & ce n'eſt qu'avec trop de fondement, que Tacite leur fait ce reproche, *adverſus omnes alios hoſtile odium.* On ne doit pas être ſurpris non plus, que Tacite ait ignoré leur Religion & leurs Myſtéres, puisqu'ils avoient grand ſoin de les cacher aux Gentils; l'Hiſtorien Latin n'étoit pourtant pas trop mal informé ſur pluſieurs Articles de la Religion des Juifs, temoin ce qu'il dit des Idées, qu'ils avoient de la Divinité, & de l'horreur qu'ils témoignoient pour les Images, & pour l'adoration des Empereurs.

A l'égard des Chrétiens ſi Tacite avoit eu quelque connoiſſance de leur Religion, il n'auroit pas fait un ſi odieux Portrait d'eux, que celui qu'il en fait, car il n'y a pas d'apparence, qu'ils aient été dès lors auſſi corrompus, qu'il les repréſente; mais il n'avoit pas eu

en occaſion de ſe mieux informer de leur Caractére, & de la nature de leur Religion; le Chriſtianiſme établi d'abord parmi le commun Peuple, n'avoit pas encore fait de Proſelytes fort diſtinguez, qui pûſſent le rendre recommandable aux Grands. Tacite enviſageant cette nouvelle Religion en Politique, la croioit incompatible avec les Loix de Rome, & craignoit, qu'elle ne cauſât des troubles & une Guerre-Civile, parce qu'apparemment il avoit ajoûté foi aux Calomnies dont on chargeoit les Chrétiens. Et même, dit notre Auteur, Tacite après les meilleures informations n'auroit pas pu croire à l'Evangile ſans l'*Illumination de l'Eſprit*, dont il eſt clair qu'il a été privé; & à moins que ſon Cœur n'eût été changé, il lui auroit été impoſſible de croire la Reſurrection des Morts, & le Crucifiement du Fils de Dieu; il rend pourtant juſtice aux Chrétiens, en les juſtifiant contre la Calomnie de Neron, & en blâmant la cruauté du ſuplice auquel ce Tyran les condamna.

Tacite témoigne beaucoup de mépris pour la Religion de ſon Païs; peut-on l'en blâmer lors qu'on conſidére combien elle étoit abſurde & abominable? Mr. Gordon décrit ici fort vivement les abominations du Paganiſme, & fait voir combien peu d'influence il avoit ſur la ſainteté des mœurs, étant capable de corrompre de plus en plus le Genre-Humain, plûtôt que de rendre les hommes vertueux. Un homme de bon ſens ne pouvoit pas admettre une telle Religion. Mais quelles qu'aient été

les

les opinions de Tacite sur la Religion, sa Morale au moins est pure, & il paroit partout pénétré de grands & de généreux sentimens; il censure fortement l'iniquité & le vice, & son livre est une Leçon continuelle de Sagesse & de Vertu: Voilà ce qui rend recommandables les hommes & les Livres; & ce sont-là les qualitez où Tacite excelloit; que pouvoit on souhaiter de plus en lui? Quel Maître préférera-t-on, celui qui a une grande *Foi*, mais qui n'a ni vertu ni sens commun, ou celui qui manquant de *Foi* a beaucoup de connoissance & de Jugement, & observe avec soin les Régles de la Justice? Voilà ce qu'on cherche dans Tacite, & non pas quelles étoient ses opinions en matiére de Dogmes spéculatifs; ses Idées sur la Religion détruisent-elles les bonnes qualitez qu'il avoit comme Historien ou comme Politique; & les Erreurs où il peut être tombé sur un sujet particulier diminuent-elles son Discernement ou sa Véracité en d'autres matiéres? Mr. Gordon fait ici une espéce de digression, qu'il raméne pourtant à son but principal, qui est de justifier Tacite. Il remarque donc qu'à la Chine les Mandarins, qui sont les Nobles du Païs, les Savans, & qui gouvernent l'Etat, ne sont proprement d'aucune Religion, mais que zélez pour le bien public ils font du bonheur de l'Etat leur principal soin, & se distinguent par leur Politesse & par leur Vertu; au lieu que les Bonzes, qui affectent une Dévotion extraordinaire sont vicieux, interessez, mépriſables, destituez de

tou-

forte de Vertus ; cependant l'Empire de Rome est le plus peuplé du Monde, & fleurit plus qu'aucun autre, qui soit sur la Terre, quique ceux qui le gouvernent n'aient point d'autre Régle pour se conduire, que les lumieres de la Droite Raison, & la Morale Naturelle. Que l'on compare à l'état des Chinois celui des Peuples qui habitent dans ce Païs, qui est le centre de la Religion Romaine; ce Païs où de *Saints hommes* se sont rendus Maîtres de tout, & d'où les Roues & les Tortures chassent toute espèce d'Incrédules & d'Hérétiques ; n'est-ce pas dans ce Païs, qu'on devroit devoir trouver l'abondance, & tout ce qui peut rendre les Peuples heureux? Mais quelle triste Scène presente à nos yeux le Territoire de l'Eglise ! Qu'y voit-on, qu'un Païs naturellement fertile, rendu inculte; des Peuples mourant de faim, plongez dans l'ignorance, & accablez sous le poids de la plus extrême misére ? De là l'Auteur conclut, qu'il est beaucoup plus avantageux pour le bien public, que ceux qui gouvernent n'aient aucune Religion, que s'ils étoient plongez dans des Superstitions semblables à celles des Papistes ou des Payens. Il compare encore un Payen guidé par la Raison seule, avec un Chrétien, qui s'abandonne à ses Passions & à un faux zéle ; Tacite avec S. Jerôme : Considerez dans l'un, dit-il, la Politesse, la Candeur, le Bon sens, la Véracité, & dans l'autre la Temerité, l'Enthousiasme, la Férocité, la Fureur ; dans Tacite vous voyez l'esprit & les maniéres

d'un homme poli, dans l'autre vous ne trouvez que l'emportement & les rêveries d'un Moine. La Religion de celui-ci rend-elle recommandables son emportement & ses rêveries ? ou le manque de Religion en Tacite rend-il moins eſtimables les bonnes qualités qui brillent dans ſes Ecrits ? Lors qu'un homme rapporte des faits, ou qu'il raiſonne ſur quelques Principes, tout ce que nous pouvons exiger, c'eſt qu'il ſoit ſincére, qu'il ait du bon ſens, qu'il raiſonne juſte : Pline & Ariſtote paſſoient pour Athées, en étoient ils pour cela moins habiles ou moins ſavans ? Nerva, Trajan, Marc Aurele étoient Payens, mais c'étoient des Princes vertueux, pleins de bienveillance pour les hommes, & qui gouvernoient leurs Sujets avec équité & avec juſtice : Juſtinien, Conſtantin, Jean Baſilowits, Jean Galeas, Louïs XI. étoient des Princes Chrétiens, qui prétendoient avoir beaucoup de devotion, quelques-uns d'entr'eux étoient de zélés Défenſeurs de l'Orthodoxie, ils bâtirent pluſieurs Egliſes ; leurs Peuples en étoient ils plus heureux ? Point du tout ; d'où il ſuit, que ce n'eſt pas proprement la Religion, qu'un homme profeſſe, qui doit le rendre plus ou moins recommandable, & que Tacite n'en eſt pas moins bon Hiſtorien, pour n'avoir eu aucune Religion ou moins en apparence, puiſqu'il avoit d'ailleurs toutes les qualités néceſſaires pour bien écrire l'Hiſtoire. Remarquons en paſſant, que lorſque Mr. Gordon compare l'Athéiſme au Chriſtianiſme, il ne parle que

du Christianisme corrompu, & dégénéré en superstition; il est vrai qu'il n'en avertit pas directement; mais tout son raisonnement le suppose, & il le fait d'ailleurs assez comprendre lors qu'en parlant du zèle fougueux de S. Jerome, il avoue que ce zèle étoit directement opposé à l'Esprit du Christianisme, qui est, dit-il, toute douceur & modération.

Il parle ensuite des Commentateurs de Tacite, & des differentes Traductions, qu'on a faites de ses Oeuvres en François, en Espagnol & en Italien; comme il n'y a rien dans tout cela de fort particulier, nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'à ce que l'Auteur dit à la fin de son Discours sur les Langues en général, & particulierement sur la Langue Angloise, & sur les moyens de la perfectionner; tout ce que nous en pourrions dire ici ne nous paroît pas assez interessant, que les Discours dont nous allons donner le precis.

III. Le troisiéme traite de *César le Dictateur*. La Republique Romaine, dit Mr. Gordon, établie sur les Fondemens les plus solides, que l'homme puisse imaginer, fut enfin renversée, par les crimes, la violence & la perfidie de ses propres Citoyens: Les seules armes qui pouvoient nuire à cette République étoient les siennes mêmes, elle les confia entre les mains de César, qui les tourna contre sa Patrie, & la reduisit en esclavage. Tout le monde déteste la Conspiration de Catilina, César a exécuté, ce que l'autre n'avoit fait que projetter, & on admire César, on le comble de louanges.

D'où vient cette difference, c'eſt que Catilina n'ayant pas réüſſi dans ſon deſſein, il n'a eu ni Panegyriſtes, ni flatteurs, ou convient qu'il étoit un Traitre; Le Crime de Céſar a été heureux, c'eſt pourquoi ſon nom eſt célebre, tous les ſiecles ont exalté ſa gloire, & honoré ſa mémoire; cependant, quel homme étoit-ce que Céſar? A peine commençoit-il à entrer dans le monde, qu'il ſe lia étroitement avec tout ce qu'il y avoit à Rome de gens ſéditieux, turbulens & traitres; ce qui obligea le Senat à faire un Decret ſolemnel pour dépouiller Céſar de la Dignité de Préteur. Et lors qu'il briguoit le Conſulat, on apprehendoit ſi fort, ſon ambition & ſes violens deſſeins, que le Senat jugea à propos de diſtribuer une groſſe ſomme au Peuple, afin de l'engager à donner à Céſar un Collegue, qui pût le tenir en bride; Caton lui-même, le ſevére Caton, jugea que cette Diſtribution, quoique contraire aux Loix, étoit néceſſaire pour le bien public. Céſar revêtu de la Dignité de Conſul, commença l'exercice de ſa charge par des actes de violence, ôtant à ſon Collégue toute la part qu'il devoit avoir aux Affaires, & durant tout ſon Conſulat, il agit toujours d'une maniére arbitraire, élevant ou abaiſſant, qui il vouloit, empriſonnant les uns, effrayant les autres, ſuposant des Conſpirations, ſubornant de faux Accuſateurs, qu'il faiſoit mourir enſuite, foulant aux piés la Foi publique & toutes les Loix. Tant de crimes méritoient ſans doute les punitions les plus ſevéres; mais Céſar ſut les éviter, en faiſant

sant choisir ses propres Creatures pour remplir les Charges les plus éminentes de l'Etat; pour cet effet il gagna le peuple par ses Largesses, & quand cette voye ne lui réussissoit pas, il corrompoit les Magistrats même par des présens, jusques-là, qu'il en obligea quelques-uns à lui promettre avec serment & par écrit, qu'ils ne souffriroient jamais, qu'on lui fit rendre compte de sa conduite: ce fut par des voyes si injustes, qu'il obtint le Proconsulat des Gaules, & qu'il le garda pendant dix ans, commettant tous les jours de nouvelles Trahisons, faisant la Guerre à sa fantaisie, attaquant indifféremment amis & ennemis, tellement qu'on proposa enfin dans le Senat s'il n'étoit pas à propos de le livrer aux ennemis, mais l'argent qu'il avoit répandu, le sauva. Il offrit au Senat de congedier ses Troupes, à condition que Pompée en feroit de même; mais n'étoit-ce pas là donner la Loi à ses Souverains? C'étoit au Senat à juger quelles troupes il falloit congedier ou retenir; d'ailleurs cette offre de César étoit des plus artificieuses, & faisoit assez soupçonner la Trahison qu'il tramoit, puisqu'il lui auroit été très-aisé de rassembler, lors qu'il l'auroit voulu, ses Soldats *veterans* qui lui étoient affectionnez; au lieu que Pompée auroit eu beaucoup plus de peine à réünir les siens, qui étoient de nouvelles levées.

La République, dit-on, étoit très-corrompue. Mais n'étoit-ce pas César qui avoit le plus contribué à la corrompre? Pourquoi ne travailla-t-il pas à la reformer & à la rétablir dans son pre-

mier éclat? C'eſt-là ce qui lui auroit aquis une veritable Gloire; c'eſt là l'uſage qu'il auroit dû faire de ſon pouvoir abſolu, c'eſt cela ſeul qui auroit pû en quelque ſorte l'excuſer d'avoir uſurpé ce pouvoir; & la choſe étoit très-poſſible, ſelon l'opinion des plus grands hommes de la République, de Brutus, de Ciceron, de tout le Senat. Céſar avoit predit les malheurs de l'Etat & les Guerres Civiles; pourquoi ne travailla-t-il pas à les prevenir? Son pouvoir en qualité de Dictateur le mettoit en état d'établir tel ordre, & de faire tel réglement qu'il jugeroit à propos pour le bien de l'Etat; il pouvoit reprimer l'inſolence des Particuliers, faire exécuter les Loix, & rafermir les fondemens ébranlez de la Republique; au lieu de cela il continua de plus en plus à troubler l'Etat, à corrompre le peuple, & à detruire toutes Loix, qui étoient le rempart de la Liberté.

On a beaucoup exalté les bonnes qualitez de Céſar, la douceur de ſon Adminiſtration, & ſa clémence envers ſes Ennemis. Il eſt vrai qu'il avoit de grandes qualitez, il étoit un Politique adroit & fin; il avoit du bon ſens & de l'experience; il ſavoit que des actes particuliers de vengeance & de cruauté ſont toujours odieux, & plus odieux même que n'eſt le maſſacre de pluſieurs milliers d'hommes, ſous le ſpécieux pretexte de la Guerre, quelque injuſte qu'elle ſoit; tant il eſt vrai que les hommes excuſent plûtot l'ambition, que la cruauté, quoique la premiere ſoit infiniment plus pernicieuſe

cieuſe & cauſe infiniment plus de maux que l'autre. Il n'y a pourtant, dit l'Auteur, aucune preuve, que cet homme ſi clément, ne fût pas devenu cruel dans la ſuite; ſon Régne n'a duré que cinq mois, ce terme eſt trop court pour éprouver les inclinations d'un Prince; Neron, Claude, Caligula, Domitien furent bons dans les commencemens; que ſait-on ce que Céſar eût été s'il eût régné plus longtems: N'y a-t-il pas lieu de croire, que ſa domination n'étant pas encore bien établie, il eût tâché d'opprimer ceux qu'il auroit pu craindre, il eût fait mourir ceux, qu'il eût ſoupçonné de vouloir abattre ſon Autorité. Il a fait voir que ſon Ambition lui étoit plus chére que Rome & que tout l'Univers; c'eſt à cette Paſſion, qu'il a tout ſacrifié, & peut-on douter, que celui, qui avoit commis toute ſorte de crimes pour arriver au Pouvoir ſuprême, n'en eût commis davantage s'il l'eût jugé néceſſaire, pour ſoutenir ſon Autorité? L'Auteur s'attache à prouver dans la ſuite de ce Diſcours, que c'eſt avec juſtice, qu'on fit mourir Céſar; nous ne le ſuivrons pas dans ſon Raiſonnement, parce qu'il ne fait qu'abreger, ce qu'il avoit dit plus au long dans les *Lettres de Caton*, Tom. II. Remarquons ſeulement que ſon Raiſonnement revient en deux mots à ceci, que Céſar ayant rompu tous les liens de la Société, violé les Loix les plus ſacrées, uſurpé le pouvoir ſuprême par mille & mille crimes, il ne reſtoit aux Romains opprimés d'autres moyens de ſe tirer de l'eſclavage, que

de massacrer le Tyran. Quoi! dit Mr. Gordon, parce que César avoit fait perir la moitié du Peuple, avoit-il aquis par là le droit de gouverner l'autre moitié?

L'Auteur examine ensuite, quelle part le Hazard a eue dans la Gloire que César a acquise. Ce qui contribua beaucoup à la Gloire de cet Usurpateur, fut, qu'il avoit été assassiné: de là la pitié, la compassion, les lamentations du Peuple; de là la fureur & l'indignation contre les *Tyrannicides*. Une mort violente ou de grandes souffrances passent souvent dans l'esprit du Peuple pour un grand merite; les Brigands les plus cruels & les plus barbares qui n'ont jamais témoigné la moindre compassion excitent la pitié du peuple lors qu'ils sont executez, par cela même qu'ils sont executez. Il y eut dans la mort de César d'autres circonstances, qui ont contribué à relever sa Gloire. Il mourut avec fermeté, témoignant beaucoup de grandeur d'Ame; & ce furent ses propres amis, ses amis les plus chers, qui l'assassinerent. Ces circonstances jointes à l'action d'Antoine, qui montra au Peuple la chemise ensanglantée de l'Usurpateur, & qui accompagna cet objet d'un Discours artificieux & touchant, remplirent la populace de tristesse & de fureur.

On dit en faveur de César, qu'il se proposoit de grands desseins pour la Gloire de la République lors qu'il fut assassiné. Il pouvoit bien, il est vrai, gagner encore pour lui-même de vains Lauriers, par de nouvelles guerres, dont

dont le Peuple auroit porté tout le poids ; mais quel avantage en revenoit-il au Peuple ? Je comprens bien que les Conquêtes de César devoient augmenter sa puissance, affermir sa Tyrannie, & resserrer les liens, qui tenoient le Peuple en esclavage. Il voulut soumettre les Parthes ; mais il vouloit auparavant qu'on le décorât Roi ; pour cet effet on forgea une Prophetie, qui disoit, que les Parthes ne pouvoient être vaincus que par un Roi ; cette fraude avoit-elle été inventée pour l'avantage du Peuple, qu'on abusoit ? En un mot, tout ce que César pouvoit faire de glorieux & d'avantageux pour les Romains, c'étoit de retablir leur Liberté & leurs Loix.

Au milieu de ses desseins, quels qu'ils aient été, une mort sanglante surprit cet homme de sang : il fut tué légitimement, quoiqu'on n'eût pas suivi le cours ordinaire de la Justice, ce que sa Tyrannie avoit rendu impossible. Il est vrai, que ceux, qui le tuérent perirent aussi de mort violente. La justice d'une cause n'en assure pas toujours le succès ; mais ceux qui meurent pour la défense des Loix, sont tuez contre les Loix ; les Meurtriers de César furent tuez dans une cruelle Guerre Civile, dans un tems, où la Vertu & l'Amour de la Patrie étoient des crimes capitaux. Si leur mort est regardée comme une punition du Ciel ; pourquoi ne dira-t-on pas la même chose de celle de César ? Par quelle voie pouvons-nous juger si un événement est une Punition du Ciel, si ce n'est par la justice ou l'injustice de la cause de celui,

sur qui cette punition tombe ? Il faut donc dire que César perit par l'Ordre du Ciel, & que Brutus & ses Associez periront par la méchanceté des hommes; mais si cette maxime n'est pas véritable, de quel droit osons-nous prononcer sur un sujet, que nous ne connoissons point ? Si nous en croyons l'Histoire, depuis César jusqu'à Vespasien tous les Empereurs sont morts de mort violente; Auguste fut empoisonné par Livie sa Femme; Tibere fut étouffé par Macro son favori; Caligula fut tué par les Officiers de sa Garde; Claude fut empoisonné par Agrippine; Neron & Othon se tuérent eux mêmes; Galba & Vitellius furent massacrez par les Soldats. Voilà par où Mr. Gordon finit son troisiéme Discours.

IV. Dans le quatrieme, il parle de César Auguste; on juge aisément par la maniere dont il a dépeint le premier Empereur de Rome, qu'il n'est pas disposé à épargner son Successeur. Octave, dit-il, succeda à César, non, qu'il eût un genie superieur, qu'il eût fait paroître aucune grandeur d'Ame, ou qu'il se fût distingué par quelque Exploit Militaire; la fourberie & l'imposture formoient son principal Caractére, & quoique hardi dans le Conseil, il étoit lâche à l'Armée; il usurpa l'Empire par des moyens si bas & si méprisables, qu'il deshonora l'Usurpation même; mille fraudes, mille trahisons, où il n'avoit pas même le soin de sauver les apparences, mille meurtres commis de propos deliberé, sans formalité, sans y avoir été excité par des insultes ou des outrages;

des assassinats, & des actes d'ingratitude que j'ai réitérez, & des Guerres meurtrieres que d'habiles Generaux conduisoient pour moi, furent les degrez par lesquels il parvint à l'Empire. Il se saisit des Armées de la République, qu'il attaqua en ennemi, demandant le Consulat l'Epée à la main. C'étoit à Ciceron, qu'il étoit redevable de la faveur que le Senat lui accorda, en lui donnant le Titre de Propréteur, & lui confiant le commandement de l'Armée conjointement avec les Consuls. Pour recompenser cette faveur il fit mourir les deux Consuls, il attaqua la République avec cette même Armée, que le Senat lui avoit confiée, & il fut assez lâche pour livrer Ciceron, au ressentiment d'Antoine, qui le fit massacrer.

L'Auteur fait après cela une vive peinture de la cruauté & de l'esprit vindicatif d'Auguste, & un affreux Tableau des horreurs de la Proscription; il est impossible d'abreger ce Tableau sans le gâter, il faut le voir dans l'original même. En vain dira-t-on pour excuser Auguste, qu'il ne répandit tant de sang que pour la propre sureté; car outre qu'il étoit naturellement cruel, pourquoi se mit-il dans un Poste, où il ne pouvoit se maintenir, que par mille meurtres, & mille massacres? Pourquoi usurpa-t-il l'Autorité suprême? N'étoit-ce pas volontairement qu'il avoit commis un crime si énorme, que pour le soutenir il faloit commettre tous les jours de nouveaux crimes? Un Gentilhomme Anglois, ayant été assez hardi pour reprocher à Cromwel son usurpation;

que

*que vouliez-vous*, dit Cromwell, *que fit un bon [illegible] dans ma situation? Nous aurions voulu*, reprit le Gentilhomme, *que personne n'eût été ici dans votre situation.*

Auguste a pourtant été fort loué & fort célébré; sa reputation semble très-bien établie; n'en soyons pas surpris; plusieurs choses y ont concouru & ont fait oublier ses crimes. Il régna très-long-tems, & établit dans l'Empire une longue Paix, qui fut d'autant plus agréable, qu'elle avoit été precedée d'une cruelle Guerre-Civile; car quoique cette guerre eût été causée par l'ambition d'Auguste, on l'oublia aisément dès qu'on eut gouté la tranquillité & la paix. Il y a plus, la cruauté même de cette guerre contribua à la faire oublier; la Generation qui en avoit éprouvé les malheurs étoit presque entierement éteinte; & la Generation suivante, qui n'en avoit rien senti, ne s'en souvenoit pas. Lors qu'Auguste mourut à peine restoit-il quelque personne, qui eût été temoin de la Liberté de l'Etat. Une autre raison, qui empêchoit le peuple de sentir son Esclavage, c'est qu'il croioit vivre toujours sous l'ancienne forme de Gouvernement; parce que les Magistrats avoient encore les mêmes noms quoiqu'ils n'eussent de pouvoir, qu'autant qu'Auguste vouloit bien leur en laisser. De plus Auguste flattoit beaucoup le Peuple; le nom même sous lequel il couvroit son Usurpation étoit une espèce d'hommage qu'il rendoit à la multitude; il affectoit de n'être revêtu que du pouvoir des Tribuns; ces Magistrats avoient été établis

pour

pour prevenir la Tyrannie; & c'eſt le pretexte même du Tribunat, qu'Auguſte employa pour exercer un pouvoir auſſi abſolu, que celui des Dictateurs. L'abondance de toute ſorte de denrées, qu'il eut ſoin de maintenir à Rome, & les ſpectacles dont il amuſoit le Peuple, étoient auſſi de puiſſans motifs pour le rendre agréable à la multitude; & pour ſe faire encore plus d'amis, il créa un grand nombre de nouveaux Officiers, qui dépendant uniquement de lui, étoient intereſſez à publier ſes louanges. Il fit bâtir pluſieurs Edifices publics, il fit reparer les anciens; il orna & embellit la Ville. Il s'appliquoit aux affaires, il travailloit à reformer les abus, & temoignoit un grand reſpect pour le nom Romain. Enfin après avoir impoſé au Peuple, & fait tout le mal qu'il pût, ou qu'il crût neceſſaire, & même au delà, il mit des bornes à ſa cruauté & fit ceſſer les maſſacres; on le crût bon, parce qu'il faiſoit moins de mal.

Auguſte doit auſſi une partie de ſa gloire, aux Hiſtoriens & aux Poëtes de ſon tems, gens d'eſprit pour la plûpart, mais grands flatteurs. On ſait bien que le témoignage de ces Ecrivains de Cour n'eſt pas d'un grand poids, & l'on comprend aſſez ce que l'Auteur peut dire ſur ce ſujet, il n'eſt pas neceſſaire, que nous nous y arrêtions.

Ce qui a fait encore honneur à la Mémoire d'Auguſte, ce ſont les régnes cruels & malheureux de ſes ſucceſſeurs. Autant qu'on déteſtoit Tibére, Caligula & d'autres, autant re-

regrettoit-on Auguste; mais c'est à lui que l'Empire étoit redevable de ces monstres de cruauté; on croit même, qu'Auguste laissa l'Empire à Tibére, dont il connoissoit l'esprit tyrannique & cruel, afin que le Régne de ce Prince relevât la gloire du sien; dessein abominable s'il en fut jamais! On dit, qu'Auguste fit semblant une ou deux fois de vouloir abdiquer l'Empire. S'il eût eu à cœur le bonheur de Rome, il eût du au moins lui laisser par son Testament, la liberté, qu'il lui avoit ravie.

De ce qu'Auguste est parvenu à se rendre Maître de Rome, on ne doit pas en conclure, qu'il ait eu de grands Talens, ni un Genie supérieur; mille choses ont concouru à l'élever sur le Throne. Le tems & les circonstances, les Amis & les Ennemis, les vivans & les morts, ont contribué à son élévation. César, Antoine, l'autorité du Senat, la folie & la corruption du Peuple, l'Eloquence & l'adresse de Ciceron, les charmes même de Cleopatre, ses propres Trahisons & ses craintes, tout cela joint ensemble a contribué à lui faire obtenir l'Empire du Monde; il est vrai qu'il ne manquoit pas d'habileté pour profiter adroitement de toutes ces circonstances. Et après qu'il eut obtenu l'Empire il n'avoit pas besoin d'un grand Genie pour le conserver; ce que l'Auteur prouve entre autres raisons, par les exemples de Caligula, de Neron, & de Claude, qui étoient des bêtes brûtes, plûtôt que des hommes.

Nous finirons cet Article par le Caractére, que

que Mr. Gordon fait d'Auguste: „ Il avoit, dit-il, du sens & de l'habileté, mais moins de courage, que de capacité, moins de capacité que de bonheur, & son bonheur a été inférieur encore à la gloire, qu'il a aquise, parce qu'il doit sa gloire à la flatterie autant pour le moins, qu'à la fortune, qui l'a toujours favorisé. C'étoit un homme artificieux, & non pas un grand Genie; il savoit adroitement faire usage de l'habileté des autres pour arriver à son but; & il avoit assez d'esprit pour se laisser conduire par ceux, qui en avoient plus que lui. Il ne forma jamais tout d'un coup un vaste plan, il régloit ses desseins & ses vûes selon les tems & les circonstances; on ne peut pas dire qu'il ait su se rendre maître de la fortune, mais c'est elle, qui l'a, pour ainsi dire, conduit par la main. Dans les tems où la République florissoit encore, il n'auroit fait qu'une très-petite figure; s'il eût été dans les circonstances de César, & qu'il eût eu des mêmes desseins il y auroit certainement échoué. Il n'avoit pas l'esprit sublime de César, ce brillant d'un parfait Guerrier, cette liberalité immense & cette forte Eloquence; car l'Eloquence d'Auguste, qui étoit douce & aisée, étoit bien differente de ce torrent, de cette force de Discours, qui entraine la multitude, & qui est si necessaire pour agiter, ou pour adoucir des Esprits Républicains: & il n'y a pas d'apparence non plus, qu'Auguste eût seulement pensé à tenter,

„ ce

„ ce que César executa. On peut même
„ croire que les Vices du Dictateur eurent
„ plus de charmes pour le Peuple, que les
„ Vertus d'Auguste. César s'applanit le che-
„ min au Throne; Auguste le trouva tout ap-
„ plani, ou s'il y rencontra des difficultez, il
„ fut aidé à les surmonter par des Gens d'un
„ Genie superieur au sien, qu'il récompensa
„ avec la derniere & la plus basse ingratitude,
„ il exerça même sa cruauté contre ceux à qui
„ il avoit les plus grandes obligations; & il
„ fit plusieurs choses, que le grand cœur de
„ César auroit dedaigné. Un grand Genie ne
„ se plait jamais à commettre de petits cri-
„ mes, quoique pour en commettre de grands
„ on n'ait pas toûjours besoin d'un Esprit
„ fort élevé.

On donnera dans le Journal prochain la suite de cet Extrait.

---

## ARTICLE IV.

LETTRE de *M. de* SAINT HYACINTHE *à M. de* LA MOTTE, touchant un Ecrit de M. de SAINT PIERRE sur *l'Origine du Droit & des Devoirs.*

MONSIEUR,

VOilà un petit Ecrit que M. le Comte de VERTEILLAC m'a remis de la part de M. l'Abbé de SAINT PIERRE. Je ferois tort

tort au Public que de garder pour ma ſeule Inſtruction une choſe qui peut ſi utilement ſervir à celle de tout le monde, on ne peut traiter une matiere plus importante, ni le faire d'une maniere plus claire ni plus préciſe, on y reconnoit bien la main d'un homme qui n'a jamais eu pour but que ce qui pouvoit contribuer au bonheur de la Société humaine & par conſequent à celui de chacun des individus qui la compoſent, l'un ſuit de l'autre. Vous verrez auſſi, MONSIEUR, que cet Ecrit eſt relatif au grand projet que s'étoit formé HENRI IV. pour le bien general de l'Europe & peut-être pour celui du Monde entier. Projet dont Mr. l'Abbé de SAINT PIERRE a ſi bien demontré la ſageſſe, pour ne pas dire la néceſſité, par les avantages qui reſulteroient de ſon execution. Comme il eſt important que les choſes qui d'abord paroiſſent impoſſibles à cauſe de leur excellence ne ſe perdent pourtant pas de vuë, afin que ſe familiariſant avec elles l'impreſſion de la nouveauté qui leur eſt contraire s'efface. Il eſt doublement convenable que ce petit Ecrit ſoit publié. Il contribuera non ſeulement à l'utilité particuliere de ceux qui le liront, il ſervira encore à rapeller dans l'eſprit l'importance des choſes que M. l'Abbé de SAINT PIERRE a ſoutenues dans ſon Traité *des Moyens de conſerver une Paix perpetuelle*. Je vous ſupplie donc, MONSIEUR, de vouloir bien le faire mettre dans quelque Journal & ſi cela ſe peut dans la *Bibliotheque Raiſonnée* de Mrs. WETSTEIN & SMITH.

Continuez-moi toûjours l'honneur de votre Amitié, je ne ceſſerai jamais d'être, MONSIEUR, avec un devouement plein de la plus parfaite eſtime votre très-humble & très-obeiſſant ſerviteur.

SAINT HYACINTHE.

A Paris le 7. Fevr. 1732.

## ORIGINE DU DROIT, ORIGINE DES DEVOIRS.

NOus comprenons facilement qu'entre les hommes, qui conteſtent & qui ſont dans une même Société, dans un même Roiaume, l'un a droit de demander telle choſe & que l'autre a tort de la refuzer, c'eſt que nous ſupozons quelque Loi, quelque convention ſoit écrite ſoit non écrite, qui donne ce droit au demandeur.

Nous voions même, que ſon droit eſt non ſeulement réel, mais que par le Jugement des Juges & par la ſuperiorité de leur force, ce droit réel ſe change en poſſeſſion réèle malgré les opoſitions du defendeur, nous diſons même avant le Jugement, que l'un a droit & que l'autre a tort.

Mais entre deux Nations, entre Rome & Carthage, qui ſont en conteſtation ſur la reparation d'un domage, ſi on ne ſuppoze ni convention, ni Loi, il ſemble d'abord, que l'on ne puiſſe pas dire, Rome a droit de demandeur.

mander reparation, Carthage a tort de la refuzer, on le dit pourtant & avec fondement.

Il faut donc, qu'il y ait ou une convention ou une Loi qui ſoit également conue des Romains & des Carthaginois & très-avantageuze aux deux parties quoi qu'il n'y ait entre ces deux Nations, ni Juges pour ordoner la reparation, ni pour en faire l'eſtimation, ni ſuperiorité de force dans les Juges pour faire executer leur jugement malgré la reſiſtance des Carthaginois.

Entre deux Souverains celui qui eſt inferieur en force & vaincu peut avoir tout le droit de ſon côté, tandis que le victorieux ſuperieur en force peut avoir tout le tort du ſien, car le droit ne depend point du ſuccès des armes: il n'y a perſone qui ne ſente la vérité de cette propoſition.

Le Souverain, qui a reçu du Souverain ſon voiſin une ofanſe, une injure, un tort, un domage, eſt en droit de ſe plaindre de cette ofanſe, de ce domage, il eſt en droit d'en demander une reparation ou dedomagement à l'ofanſeur.

Mais de quelle Loi le Souverain ofanſé tire-t-il le droit de ſa plainte, le droit de ſa demande? Car pour fonder un droit il faut ou une Loi conue ou une convention que chacun eſt intereſſé d'obſerver; or quelle eſt cette Loi conue à ces deux Souverains? Quelle eſt cette convention ſi avantageuze à tous? La voici en forme de Loi.

*Ne faites point contre un autre ce que vous*

*ne voudriez point qu'il fit contre vous si vous étiez à sa place & s'il étoit à la vôtre.*

Telle est la premiere de toutes les Loix, qui est conue de tous les hommes parce qu'elle leur est dictée par leur propre intérêt & nous supposons qu'ils doivent le connoître puisque le but de toutes leurs actions c'est leur intérêt ou leur bonheur, intérêt de la conservation de leur vie, intérêt de la conservation & de l'augmentation de toutes leurs sortes de biens, intérêt de la cessation ou de la diminution de toutes leurs sortes de maux.

Je vois de l'équivoque dans ces termes, dont se servent les Auteurs, *Droit Naturel*, *Droit des Gens*, *Droit Public*, mais tout droit conue un autre tire son origine de cette premiere Loi.

C'est de cette Loi generale dont on peut deduire toutes les autres Loix generales & particulieres qui sont entre tous les hommes, soit qu'ils vivent en Société, sous une police perpetuelle & sous un arbitrage permanent, soit qu'à faute d'arbitrage permanent ils vivent en guerre ou actuelle ou prochaine.

Ainsi on peut dire, que l'origine du Droit entre Souverain & Souverain, c'est cette premiere Loi & que l'origine de cette Loi elle-même c'est leur intérêt mutuel.

*Abstine a malo*, ne faites mal à personne, ne faites point d'injustice de peur de deplaire à l'Etre souverainement juste & de peur d'en être puni dans la segonde vie, ainsi rendez tout ce que vous devez, biens, services, complaizances, vous pouvez demander tout ce qui vous

vous eſt deu, mais ne demandez rien de plus; voilà le commandement de la Juſtice naturelle, de la Raizon Religieuze ou de la Religion raizonable.

*Fac bonum.*

*Faites pour un autre ce que vous voudriez qu'il fit pour vous ſi vous étiez à ſa place & s'il étoit à la votre en conſervant la Juſtice que vous vous devez à vous même & à tous les autres & le tout pour plaire à l'Etre ſouverainement bienfaiſant & pour en obtenir le Paradis dans la ſegonde Vie.*

Voilà le conſeil de la Bienfaizance Religieuze & de la Religion naturelle & raizonable.

Le caractére de la bienfaizance eſt de rendre plus que l'on ne doit, biens, ſervices, ſoins, politeſſe, complaizance & de n'exiger pas tout ce qui nous eſt deu.

La patience, l'indulgence, le pardon des ofanſes, ce ſont les principales parties de la bienfaizance & c'eſt à la bienfaizance Religieuze que l'Etre ſouverainement bienfaizant a ſagement attaché les grandes recompenſes de la Vie future.

Cette Loi & ce Conſeil ſont non ſeulement pour chaque Souverain, mais encore pour chaque homme en particulier; il eſt deu au ſimple Citoyen, au Magiſtrat, au Roi par les autres hommes & de leur côté le Roi, le Magiſtrat, le Citoyen le doivent aux autres hommes & s'ils veulent être bienfaiteurs, il faut

qu'ils ſoient plus que juſtes envers leurs inferieurs, envers leurs pareils & envers leurs ſuperieurs.

Dans la pratique parfaite de ces deux vertus, Juſtice & Bienfaizance, conſiſte non ſeulement toute la perfection des mœurs du particulier mais encore toute la perfection du bon Gouvernement du Souverain, cela ſeroit facile à developper & à demontrer, mais quant à preſent je me borne à montrer dans ce petit Memoire que tout le droit entre Souverain & Souverain derive uniquement de la premiere Loi & que cette premiere Loi derive elle-même uniquement de leur mutuel intérêt.

## CONSEQUENCE I.

Si le Souverain, qui a reçu une ofanſe, un domage, eſt en droit de ſe plaindre & de demander un dedomagement, l'ofanſeur a tort de refuſer le dedomagement.

C'eſt que refuzer à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il vous refuzât s'il étoit à votre place de plus puiſſant & ſi vous étiez à la ſienne de moins puiſſant, c'eſt aller contre la premiere Loi, *Ne faites point contre un autre &c.*

## CONSEQUENCE II.

Un Souverain, qui n'execute point ſa promeſſe, eſt injuſte, il contrevient à la premiere Loi, *Ne faites point contre un autre* &c. Car voudroit-il qu'un plus puiſſant lui manquât de pa-

parole? Il pourra peut-être par la supériorité de ſes forces ſe diſpenſer de tenir ſa promeſſe, mais il n'en ſera pas moins injuſte.

## CONSEQUENCE III.

Vous plus puiſſant, qui refuzez l'arbitrage & qui ne voulez decider votre conteſtation que par la ſuperiorité de force vous êtes évidemment injuſte, vous contrevenez évidemment à la premiere Loi, *Ne faites point contre un autre &c.* Car enfin ſi le Souverain votre voiſin étoit à votre place, c'eſt-à-dire, dans la ſuperiorité de puiſſance & vous à la ſienne, c'eſt-à-dire le moins puiſſant, voudriez vous qu'il refuzât tout arbitrage & que la ſuperiorité de force decidât uniquement de la Juſtice & du bon droit des parties?

## CONSEQUENCE IV.

Le Souverain qui contrevient aux droits de liberté & de ſureté qui ſont en uzage à l'égard des Ambaſſadeurs d'un autre Souverain eſt injuſte parce qu'il agit contre la premiere Loi, *Ne faites point contre un autre &c.* Car voudroit-il que ſes voiſins contrevinſſent à ces uzages à l'égard de ſes propres Ambaſſadeurs?

Quelques particuliers ont fait de protocoles ſur les traitemens des Ambaſſadeurs, ce ſont des conſequences de la premiere Loi & de l'intérêt mutuel, mais comme pluſieurs de ces conſequences ne paroiſſent pas aſſez liées

au principe il seroit à souhaiter que les Princes eux mêmes convinssent de ces Regles & de ces protocoles, qui regardent leurs Ambassadeurs, car tous ne voient pas également ce qui suit & ce qui ne suit pas de la premiere Loi ou de leur intérêt mutuel; or les conventions pourroient le decider.

Ces conventions ou ces regles de convention pourroient s'étendre à tous les principaux Articles de ce que l'on peut appeller *Droit des Gens* & prevenir ainsi beaucoup de sujets de mecontentement entre voisins.

Qu'on me propoze tous les Articles que l'on croit être du droit entre Souverain & Souverain s'ils sont justes & raizonables ils seront tous des conséquences de la premiere Loi, c'est-à-dire, de leur intérêt mutuel.

Nous avons donq un principe pour juger avec certitude entre deux contestans qui sont en Société permanente de quel côté est le Droit, la Justice, la Raizon, & de quel côté est le tort, l'injustice, la déraizon si nous pouvons connoître qui est celui, qui contrevient à la Loi, *Ne faites point contre un autre &c.*

C'est precisement le même principe, avec lequel nous pouvons juger aussi avec certitude entre deux contestans Souverains ou entre deux Chefs de Famille en non Société permanente, de quel côté est le Droit, la Justice, la Raizon & de quel côté est le tort, l'injustice, la déraizon & lequel des deux contrevient à la premiere Loi.

Voilà par où ces deux especes de contestans si differens ont de la ressemblance, ils ont tous qua-

quatre la même Loi, mais il y a une prodigieuse difference entre eux sur l'execution de cette premiere Loi.

Car les uns ont le bonheur d'avoir des Juges, incomparablement plus puissans que chacun d'eux qui empêchent l'ofanse de tenter la voye des Armes, voye, qui coute beaucoup plus que ne vaut la contestation & dans laquelle le plus fort même met souvent au hazard non seulement ce qui est en contestation, mais encore le reste de ses biens & même sa vie.

Les Juges decident pour toujours de quel côté est le droit & avec leur autorité qui vient de la grande superiorité de force ils font executer la Loi & la font executer pour toujours & sauvent ainsi aux contestans leurs biens, leurs depanses, leurs inquietudes & tous les malheurs de la guerre.

Au lieu que les deux Souverains contestans faute de convenir d'une Société ou d'une Police perpetuelle, faute de convenir d'un arbitrage permanent entre quinze ou vint Souverains pareils qui puissent être tour à tour Juges des contestations les uns des autres, se trouvent dans la malheureuze néceffité de chercher une decision provisoire de leurs contestations dans la voye ruïneuze de la guerre, qui peut bien avoir des Trêves, mais qui réellement ne decide rien pour toujours parce que la guerre faute d'arbitrage permanent peut toujours recommancer & en effet recommance toujours.

Ainſi l'on voit que le droit, qui n'eſt ni reconu par des arbitres, ni ſoutenu par la grande ſuperiorité de forces de ces arbitres peut bien être un droit réèl pour un des conteſtans, mais c'eſt un droit inutile pour lui s'il eſt le moins puiſſant tant qu'ils ne ſeront point en arbitrage permanent.

Un Athénien remercioit Solon de ce qu'il avoit doné des Loix juſtes & avantageuzes à ſes compatriotes, *Si je dois être remercié* (dit Solon) *ce n'eſt pas de leur avoir donné des Loix juſtes, c'eſt d'avoir intimément uni la force avec la juſtice.*

Or voilà l'effet de la Police, les Juges desintereſſez découvrent facilement la juſtice & la font executer par ſuperiorité de force, chacun poſſede toujours tranquillement ce qu'il poſſede & ce dont il a été mis en poſſeſſion par les Juges, au lieu que dans l'état d'impolice chacun ſe faiſant Juge dans ſa propre cauſe, de deux conteſtans il y en a toujours un injuſte & celui qui a le droit l'a inutilement s'il ne veut tout riſquer & depenſer beaucoup plus que ne vaut la choſe conteſtée & n'avoir même jamais ſureté de poſſeder toujours & tranquillement ce qu'il a conquis.

Cète premiere Loi eſt la ſource & l'origine de tous les devoirs de la vie, car enfin quiconque ne rend pas à un autre ce qu'il lui doit de ſervices, de politeſſe, de déference, d'obéïſſance, de bienfaits, de prévenance, de biens, de bons offices, &c. celui là contrevient à ſon propre intérêt, car voudroit-il que ceux

qui

qui lui doivent ou services, ou biens, ou obéissance, ou bons offices, &c. ne lui rendissent pas tout ce qu'ils lui doivent, toutes les espèces de dètes ou de devoirs?

De là il suit, qu'il est presqu'impossible qu'un Fils puisse jamais faire autant pour son Pere & pour sa Mere qu'ils ont fait pour lui dans son Education & dans son Etablissement.

Il n'y a persone qui ne convient que si tous les hommes d'une Société étoient justes & bienfaizans tous les citoiens n'en fussent incomparablement plus heureux: pourquoi donc de ce nombre prodigieux de ceux qui en conviennent y en a-t-il si peu qui soient justes & bienfaisans.

C'est qu'ils en conviennent dans des intervalles de raizon, intervalles courts, ils ne s'en souviennent plus dans les intervalles des passions d'avarice, d'ambition, d'amour, de colere, intervalles très-longs sur tout dans la jeunesse ou les sentimens sont si vifs qu'ils ne permetent pas à l'ame d'écouter la Raizon qui prévoit la fin prochaine des plaizirs & la longue durée des déplaizirs.

Mais ceci doit être traité séparément, il me suffit quant à present d'avoir fait sentir l'origine du droit & des devoirs dans la premiere Loi, en attendant que je puisse selon les occazions en tirer quelques nouvelles consequences importantes de ce nombre prodigieux que l'on en peut tirer.

A R-

## ARTICLE V.

*La* VIE DE MAHOMED, *avec des Reflexions sur la Religion Mahometane, & les Coûtumes des Muſulmans, par Mr. le Comte de* BOULAINVILLIERS. A Amſterdam chez P. Humbert & Fr. Changuion 1731. 8. pp. 442.

*La* VIE DE MAHOMET *traduite & compilée de l'Alcoran, des Traditions authentiques de la Sonna, & des meilleurs Auteurs Arabes, par Mr.* JEAN GAGNIER, *Profeſſeur en Langues Orientales à Oxford.* 2. Voll. A Amſterdam chez les Wetſteins & Smith 1732. 12. pp. 460. pour le 1. vol. & 413. pour le 2. ſans la Préface & l'Index.

COmme il y a déjà quelque tems qu'on a publié la Vie de Mahomet, compoſée par le Comte de *Boulainvilliers*, & continuée par un Anonyme, nous n'aurions pas penſé à en donner une idée au Public, ſi celle que vient de faire paroître Mr. *Gagnier*, en nous donnant la curioſité de les comparer, ne nous eût engagé à mettre nos Lecteurs en état de juger ce qu'ils doivent penſer de l'une & de l'autre. Ces deux Auteurs en travaillant ſur le même ſujet l'ont fait avec des vûës ſi differentes, & l'ont traité d'une maniere ſi oppoſée que s'ils ſe rencontrent quelquefois dans le recit des mêmes faits, il eſt rare du moins qu'ils

en

en faisant le même usage ; & jamais peut-être deux Ecrivains n'ont-ils moins pensé à se copier, en se proposant d'écrire la même Histoire.

Pour juger de la nature de leurs Ouvrages ; il n'est question que de savoir comment l'un & l'autre s'en sont acquitez. Mr. le Comte de *Boulainvilliers* hors d'état de consulter les originaux, comme il nous l'apprend (*a*) lui-même, & forcé de recourir aux Auteurs Modernes pour s'instruire des faits qui devoient faire le sujet de son Histoire, n'ôse pas tant nous la proposer comme *l'Objet de l'Instruction publique*, que comme une matiere propre à l'amusement de sa Vieillesse (*b*). On y sent un peu le Vieillard en effet, qui moralise à perte de vuë, & qui s'épuise tellement en reflexions, qu'on voit bien que ce n'est pas tant la Vie de Mahomet qu'il a voulu écrire, que d'en prendre seulement occasion de faire une satyre du Christianisme, & l'Apologie de ce pretendu Prophete. Car à l'égard des faits ils y sont en si petit nombre, & on y trouve si peu d'exactitude, qu'à la reserve du dernier Livre qu'un Anonyme a ajoûté aux deux autres on auroit peine à trouver dans cette Vie de Mahomet rien qui soit rapporté à son titre.

Mr. Gagnier a fait precisement le contraire. Solidement versé dans les Langues Orientales & dans l'Arabe lui ayant fourni les moyens de s'instruire dans les Auteurs Originaux de tout

(*a*) P. 1. (*b*) Ibid.

tout ce qu'ils rapportent de Mahomet ; peu de choſes ont échapé à ſon exactitude, & ſon Hiſtoire eſt un enchainement de faits, où à peine ſe trouve-t-il la moindre place pour quelque reflexion. Mr. de *Boulainvilliers* a écrit en Politique, & Mr. *Gagnier* en Savant. Celui-ci n'a eu en vûë que l'Hiſtoire, celui-là n'a cherché dans les faits que dequoi faire valoir ſes maximes. L'un a écrit en Chrétien, & l'autre en Philoſophe. L'un tire ſon merite de ſon exactitude, & l'autre de ſon eſprit. Le Comte cherche à plaire, & le Profeſſeur à inſtruire. Le premier nous a donné un Roman de ſon invention, & ce qu'il peut y avoir de Romanesque dans le ſecond eſt tout de l'invention des Ecrivains qu'il a ſuivis non de la ſienne. En un mot l'un eſt Auteur, & l'autre eſt Hiſtorien. C'eſt ce que Mr. *Gagnier* nous avouë ingenûment lui-même, lors qu'après avoir dit, que la Vie de Mahomet par Mr. de *Boulainvilliers* eſt *plûtôt un Roman qu'une Hiſtoire* (*a*), *on m'objectera*, ajoûte-t-il, *que celle que je donne aujourd'hui n'eſt pas moins Romanesque que celle de Mr. de Boulainvilliers..... J'en tombe d'accord, elle l'eſt même encore plus, ſi l'on veut ; mais il y a cette difference que je n'y ai rien mis du mien que l'ordre & l'arrangement des materiaux, pour compoſer cette Hiſtoire, qui eſt preſque toute tirée des monumens authentiques de l'Alcoran ..... au lieu que Mr. le Comte y a mis preſque tout du ſien.*

C'en

(*a*) Préf. p. 39.

C'en eſt aſſez pour donner une idée generale de ces deux Hiſtoires, & l'on trouvera dans le récit que nous allons donner des principaux événémens de la Vie de Mahomet dequoi confirmer le jugement que nous venons de porter de ceux qui l'ont écrite.

Elle eſt precedée dans l'Ouvrage de Mr. Gagnier d'une Introduction diviſée en deux Parties, dont la premiere traite avec beaucoup d'exactitude de l'origine des Arabes, & la 2. de la Genealogie de Mahomet, qu'il fait remonter ſelon les Auteurs Arabes juſqu'à Abraham par Iſmael, & par une ſuite de generations, dont nous n'avons d'autre certitude que la garantie des Ecrivains qui la rapportent. Mr. de Boulainvilliers dans la ſienne a employé tout le premier Livre qui fait preſque la moitié de ſon Hiſtoire à nous donner une deſcription de l'Arabie & des mœurs des Arabes, de la Ville de Medine & de celle de la Mecque & de ſon Temple, dont un ſimple plan nous eût donné une idée plus intelligible que le long récit qu'il nous en fait, accompagné de reflexions ſur la Religion Mahometane, qu'il ne tient pas à lui que nous ne regardions comme plus raiſonnable & mieux concertée que la Religion Chrétienne. Auſſi ſelon lui les Arabes (*a*) *prevenus pour les notions ſimples & ennemis déclarez de toute contradiction réelle ou apparente, & ne pouvant d'ailleurs comprendre les dogmes, dont la Religion Chrétienne eſt embarraſſée, voyant que ces*

(*a*) *Boulainv.* pag. 128.

*ces mêmes dogmes étoient conteſtez par differens partis, il les rejetteront comme des erreurs grossieres. D'ailleurs la perfection de la Morale Chrétienne, qui reſſerre l'uſage des plaiſirs, revolta ces peuples, qui croyent que la Nature les a plûtôt établis pour ſon propre ſentiment, que pour l'uſage de ceux qui en jouiſſent. Avec de tels préjugés il leur étoit impoſſible d'accorder la conceſſion gratuit d'une faculté bizarre, inquiete, & qui met tout l'homme en mouvement avec la defenſe de l'employer ſelon le goût qui en eſt conſéquent. C'eſt ainſi*, ajoûte le Comte, *que Mahomet a depuis combatu la Doctrine Chrétienne, & donné des principes qui couvrant les principales difficultez renfermées dans ce precepte de la Morale, à l'égard des plaiſirs, concilient la puiſſance de la Nature avec la Loi.* Peut-être que tout le monde n'entendra pas auſſi bien que Mr. le Comte comment la Nature, qui certainement eſt une choſe fort vague, a établi *des plaiſirs pour ſon propre ſentiment plûtôt que pour l'uſage de ceux qui en jouiſſent*; & ne trouvera rien de *bizarre dans la conceſſion d'une faculté* ſans la liberté d'en *uſer ſelon le goût qui en eſt conſéquent*, à moins que de vouloir juſtifier par cette liberté tous les adulteres, les inceſtes, & les debauches les plus énormes. Mais comme ces reflexions ne ſont que ſur le compte de Mahomet, il ne faut pas croire que Mr. de Boulainvilliers en les lui prêtant ſe ſoit obligé par là à les juſtifier.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à tout ce que rapporte Mr. Gagnier d'après les Au-

Auteurs Arabes des Ancêtres de Mahomet, nous ne trouvons rien de plus singulier que cette (*a*) *lumiere prophetique qui étoit empreinte sur leur face, sans qu'on sâche pourtant de quelle Religion ils étoient*; & la passion singuliere qu'elle inspira pour soi Abdollah Pere de Mahomet à toutes les filles de son Païs, dont l'on compta 200 (*b*) *qui moururent par la tristesse & le chagrin qu'elles eurent de ce qu'il les avoit negligées pour leur preferer Amenah*, destinée par la Providence à être la Mere du Prophete, qui selon Mr. de Boulainvilliers est l'instrument dont Dieu a voulu se servir (*c*), *pour faire perir & confondre les mauvais Chrétiens de l'Orient, qui desoloient la Religion par leurs divisions & leurs animositez reciproques*; 2. *pour renverser les trophées des Romains & des Grecs*; 3. *Pour soumettre les Persans, & enfin pour porter la connoissance de l'Unité de Dieu depuis l'Inde jusqu'à l'Espagne, & y detruire tout autre culte que le sien.* Mais si sur ce dernier point tel a été le dessein de Dieu, il faut supposer que cette vérité importante étoit ou ignorée ou combatuë par le Christianisme. Car s'il y avoit des idolatres à combattre dans les Indes, nous ne voyons pas que dans l'Asie ou dans l'Europe le Mahometisme se soit établie sur d'autres ruines que sur celles des Chrétiens.

Quoi qu'il en soit, ce pretendu Prophete destiné

(*a*) *Gagn.* T. I. pag. 27. (*b*) Ibid. pag. 66.
(*c*) *Boulainv.* pag. 177.

tiné à de ſi grandes choſes nâquit à la Mecque l'an de Jeſus-Chriſt 571. ſelon Mr. de Boulainvilliers, & ſelon Mr. Gagnier l'an 569. de l'Ere vulgaire, & ce ne fut pas ſans de grands prodiges ſelon les Auteurs Arabes. (a) *Il naquit circoncis, & les Vaiſſeaux ombilicaux coupez. Dès qu'il fut ſorti du ventre de ſa Mere, il ſe jetta à terre adorant Dieu, & élevant ſes doits en haut. Il ſortit avec lui en naiſſant une lumiere qui éclaira tous les Châteaux de Syrie. Il parla dès le berceau. Au moment de ſa naiſſance les idoles furent renverſées. Les Demons furent precipitez du haut des Etoiles. Le feu Sacré des Perſes fut éteint tout à coup. Les eaux du Lac Sawa furent taries. Le Palais du Roi Coſroès fut fendu par un tremblement de terre.* Ces miracles ſont ſurprenans. C'eſt dommage que Mahomet lui même n'en ait rien ſu. Car il n'eût pas manqué de nous en inſtruire dans ſon Alcoran; où attentif à ne rien omettre de ce qui pouvoit ſervir à établir ſa Miſſion il n'eût pas negligé de nous informer de ce que ſes Sectateurs nous en ont produit comme autant de preuves.

L'Enfance de Mahomet ne fut pas moins miraculeuſe que ſa naiſſance, ſi nous en croyons les Docteurs Arabes, & pour n'en donner qu'un exemple, on ne ſauroit lire ſans ſurpriſe ce qui lui arriva, lors qu'étant aux champs pour faire paître des troupeaux dans un lieu écarté, (b) *deux Anges ſous la forme de deux*

(a) *Gagn.* T. 2. p. 386. T. 1. p. 78. (b) *Gagn.* T. 1. p. 88.

*deux hommes vêtus de blanc se présenterent portant un grand bassin d'or plein de neige*, & après avoir *tiré* Mahomet *à part le coucherent par terre, lui fendirent le ventre, lui ouvrirent ensuite la poitrine & en tirerent une certaine tâche noire*, après quoi *ils lui laverent le corps avec cette eau de neige, lui remplirent le ventre de lumiere & l'ayant renfermé & rejoint proprement, ils le laisserent parfaitement guéri.* Mr. Gagnier nous dit que par cette tache noire les Docteurs Mahometans entendent le peché originel. C'eſt dommage que les Théologiens du Concile de Trente l'ignoraſſent; ils n'auroient pas été ſi embaraſſez à definir en quoi conſiſte la nature de ce peché. Quelques Ecrivains ont crû, que c'étoit cette Hiſtoire qui avoit donné occaſion de croire que Mahomet avoit été attaqué d'Epilepſie; mais quelque choſe que ce ſoit qui ait pû donner lieu à cette opinion, Mr. Gagnier ſoutient qu'elle eſt ſans fondement, & qu'il n'y en a aucune trace dans ces Auteurs Arabes.

Mahomet qui dès les premiers mois de ſa vie avoit perdu ſon Pére, & qui perdit auſſi fort jeune ſa Mére à qui la nourrice l'avoit remis, paſſa ſous la tutele de ſon Grand-Pére qui l'aima ſi tendrement, qu'il le preferoit à tous ſes autres Enfans. Etant mort lui-même fort âgé, Abu-Talb ſon Oncle devint ſon Tuteur. (a) *On ſait fort peu* de choſes *de ſa premiere jeuneſſe*, & Mr. de Boulainvilliers qui le

(a) *Boulainv.* pag. 216.

le reconnoît lui-même, ne laisse pas que de nous dire *qu'il menoit une espèce de Vie militaire au milieu de la paix, & que son occupation principale étoit la chasse.* C'est dequoi cependant Mr. Gagnier dit (*a*) qu'aucun Auteur ne parle, non plus que des pretendus voyages que lui fait faire notre Comte en Syrie jusqu'à Damas & Balbech, & à Elia ou Jerusalem; d'où il le fait passer aux Villes maritimes de la côte meridionale d'Arabie, où se faisoit le trafic des Indes, puis traverser diverses fois les montagnes de l'Yemen, & venir ensuite jusque dans la Capitale de l'Empire des Perses. *Mais par malheur*, dit Mr. Gagnier, *ces voyages n'ont aucun fondement, dans l'Histoire, aucun Auteur Arabe n'en ayant jamais parlé, & Mahomet n'a jamais été en Syrie que deux fois tout au plus, encore en doute t-on.* Mais ces voyages étoient nécessaires à Mr. de Boulainvilliers pour donner lieu à son Heros d'y puiser ces connoissances & ces vûës de politique, qui devoient lui servir dans la suite à élever l'édifice, dont on le verra bientôt l'Architecte & le Fondateur. C'est là aussi où il lui fait prevoir par les reflexions que sa sagacité naturelle lui fournissoit la chute des Empires de Rome & de Perse, & la cause de leur decadence; & qu'il lui fait trouver dans l'état où il voyoit la Religion Chrétienne des raisons & des armes pour la combattre; mais pourtant avec tant de sagesse que (*b*) *ce qu'il en a retranché n'a de rapport sensible qu'aux*

(*a*) *Gag.* Préf. pag. 38. (*b*) *Boulainv.* pag. 242.

*qu'aux abus qu'il étoit impoſſible qu'il ne condamnât pas.*

C'eſt ainſi, dit Mr. de Boulainvilliers (*a*), *que n'ayant point imaginé que la Juſtice de Dieu pût imputer à perſonne le peché qu'il n'a point commis, il n'a point conçu que la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt fût neceſſaire pour purger le genre humain d'une tache originelle.... De là portant ſa vuë ſur le dogme de l'Incarnation du Verbe, qui fait un Dieu d'un véritable homme par l'union ineffable de deux Natures incompatibles, telles que le fini & l'infini, il a voulu croire que l'on avoit abuſé des expreſſions de Jeſus-Chriſt même & de ſes Diſciples pour leur donner un ſens qu'elles ne ſauroient avoir, & qu'à l'exemple des plus emportez aucun n'avoit pretendu leur donner. Il ne fut pas moins choqué du dogme qui ſepare le même Dieu de ſon Eſprit, pour en faire deux Perſonnes diſtinctes. .... & reduiſant la Foi des Fidéles à la profeſſion d'un ſeul Dieu infini, Createur de l'Univers, juſte remunerateur du bien & du mal, il a formé cette Loi principale qui condamne les Aſſociations avec tous ceux, qui meconnoiſſant la ſimplicité de l'Etre Divin, lui donnent un Fils & un Eſprit autres que lui-même. Tel a été le fruit des Voyages de Mahomet, & des connoiſſances où il eſt parvenu par leur moyen*; & ſi Telemaque & Cyrus n'en ont pas acquis de ſi parfaits, c'eſt ſans doute, qu'ils manquoient d'un Gouverneur auſſi éclairé que Mr. de Boulainvilliers.

Mr.

(*a*) Ibid. pag. 242.

Mr. Gagnier, qui n'en ſavoit pas tant ſur l'Article, ne fait faire au Prophete que deux Voyages en Syrie, l'un avec ſon Oncle Abu-Taleb, ſous lequel *il fit ſes premieres armes*, & l'autre en qualité de facteur d'une riche veuve de la Mecque, qui le jugea propre à l'aider dans ſon commerce, & aſſez fidele pour pouvoir s'en repoſer ſur lui avec confiance. Ces deux Voyages furent mêlez d'Avantures & de Miracles; & le ſecond ſe termina par le Mariage de la Veuve Khadigjia, qui (*a*) *épriſe d'Amour pour lui*, comme il l'étoit pour elle, obtint aiſément ſon conſentement. Il ne fut pas en effet beſoin de grandes ſollicitations. Mahomet étoit d'un temperament naturellement amoureux, & la fortune que lui preſentoit la Veuve l'eût peut-être même tenté, quand il eût été moins tendre. *Il s'acquita de tous les devoirs d'un bon mari, & travailla à donner des Enfans à ſon épouſe*, qui quoi qu'agée de 40. ans ne laiſſa pas que d'en avoir de lui pluſieurs. Mr. de Boulainvilliers n'en compte (*b*) que 5. mais Mr. Gagnier en nomme 8. (*c*), ſavoir 4. Garçons qui moururent tous en bas âge, & 4. Filles, qui furent toutes mariées. Ce furent là tous les Enfans de Mahomet à la reſerve d'un Fils (*d*) qu'il eût d'une Concubine, & qui mourut auſſi en bas âge. Mais il eût beaucoup plus de Femmes que d'Enfans. Car les plus moderez lui en donnent 15, ſans compter les Concubines qu'on

(*a*) *Gagn.* Tom. I. pag. 101. (*b*) *Boulainv.* pag. 249.
(*c*) *Gagn.* Tom. I. pag. 103. (*d*) Ibid. Tom. II. pag. 324.

qu'on fait monter jusqu'au nombre de onze. C'est plus qu'il n'est permis à ses Sectateurs d'en avoir, puisque la Loi ne leur en accorde que 4. (*a*) Mais c'étoit un des Privileges du Prophete d'en avoir autant qu'il lui plairoit, & ce Privilege lui avoit été confirmé de la bouche de Dieu même. (*b*) *Il lui étoit* même *permis*, & sans doute aussi à lui seul *de baiser une Femme le jour du jeûne, s'il se sentoit pressé par la force de sa convoitise, & d'avoir à faire avec elle*; aussi bien que *de regarder les Femmes étrangeres, & de se retirer secretement, à l'écart avec elles.* Un Privilege si special montre bien la distinction que Dieu faisoit du Prophete; & il eût eu grand tort de ne pas faire valoir un si beau droit. Quelques esprits chagrins en ont cependant paru un peu scandalisez. Mais Mr. de Boulainvilliers a eu soin (*c*) de faire son Apologie sous le nom des Interprêtes de l'Alcoran, en condamnant inpitoyablement l'*idée absurde que les hommes s'étoient faite d'une vertu de continence inutile*; & en remarquant que *les superstitions Chrétiennes ayant depeuplé le monde d'une Partie de ses habitans des deux sexes pour faire habiter des Deserts & des Monasteres, & frustrer la Nature de la posterité qu'elle en devoit attendre, il étoit necessaire qu'un Prophete appellé pour ouvrir les yeux de tous les hommes, & leur faire connoître la veritable Vertu, pratiquât lui-même en ce genre quelque chose d'ex-*

(*a*) *Gagn.* Tom. II, pag. 327. (*b*) *Ibid.* pag. 383.
(*c*) *Boulainv.* pag. 261.

*d'excessif.* Si l'Apologie paroît singuliere à quelques-uns, il faut se souvenir que Mr. de Boulainvilliers ne parle ici que par la bouche des Interprétes de l'Alcoran.

Pour revenir à la suite des actions de Mahomet, il y avoit déjà près de 15. ans que ce pretendu Prophete étoit marié, lors que dans une vision nocturne il reçut enfin sa Mission, qui consiste (*a*) *à établir la Loi de Dieu, & à abolir les Loix anciennes, c'est-à-dire, à extirper l'Idolatrie, car il n'étoit pas chargé d'abolir entierement le Judaïsme & le Christianisme, il devoit seulement les reformer . . . . & les reduire à la forme de l'Islamisme ou de la véritable & ancienne Religion, qu'Abraham & les Prophetes avoient suivie.* Mahomet étoit âgé de 40. ans lors qu'il reçut cette Mission de l'Ange Gabriel, qui fait une grande Figure dans le reste de cette Histoire. Khadigjia sa premiere Femme qui vivoit encore reçut cette nouvelle avec beaucoup de satisfaction, & assura Mahomet qu'il seroit certainement *le Prophete de sa Nation.* Aussi fut-elle la (*b*) premiere Proselyte de cette nouvelle Religion. Elle fut suivie d'Ali, Cousin de Mahomet & de quelques autres, mais en assez petit nombre, & il falut plusieurs années pour vaincre les oppositions que ses propres compatriotes formerent à la propagation de sa nouvelle Doctrine, aussi-tôt qu'il voulut manifester sa vocation (*c*). Ce ne fut que trois ans après

(*a*) *Gen.* Tom. I. pag. 105. (*b*) *Ibid.* pag. 107.
(*c*) *Ibid.* pag. 113.

après sa Mission qu'il reçut de l'Ange Gabriel encore de la déclarer, ce qu'il fit dans un festin où il avoit plusieurs de ses proches & de sa propre Tribu.

Mais la déclaration qu'il en fit ne réüssit pas comme il l'avoit espéré ; & le premier fruit qu'il en tira fut (*a*) de faire proscrire par ses compatriotes tous ceux qui embrasseroient cette nouvelle Doctrine. Cela n'ébranla pas ses premiers Disciples, qui plûtôt que d'y renoncer prirent le parti de se retirer en Ethiopie, où ils trouverent un azyle assuré contre la persecution, & la liberté d'y servir Dieu selon leurs lumieres. Cette violence contre quelques-uns de ses Disciples n'empêcha pas que le nombre n'en augmentât, & que Mahomet ne s'associât quelques-uns de ceux qui lui avoient été le plus opposez. Mais cela ne fit qu'augmenter la haine de ses ennemis, qui après avoir persecuté ses Disciples voulurent enfin le perdre lui-même, & y eussent peut-être réüssi sans la protection de son Oncle Abu-Taleb qui quoi qu'ennemi de sa Religion ne laissoit pas que de prendre sa défense.

Cependant les nouvelles persecutions qui s'éleverent contre Mahomet le remplirent de crainte (*b*), *La Sueur lui degoutoit du corps grosse comme des perles*, & enfin il tomba en défaillance, & auroit tout à fait succombé à sa douleur, si l'Ange Gabriel n'étoit venu pour le consoler & le fortifier. Animé par un tel secours

(*a*) *Ibid.* pag. 119. (*b*) *Ibid.* pag. 141.

cours il reprit courage & cité devant Habib il resolut de comparoître & de soutenir avec fermeté la cause de Dieu & la sienne propre. Le Ciel même se declara hautement en sa faveur; & comme pour justifier sa Mission on lui demandoit quelque prodige, il consentit à operer le plus étrange, dont on ait jamais entendu parler. Car à peine eut-il commandé à la Lune, qu'obéissant à son ordre, (a) *elle sauta du Ciel d'un plein saut sur le Temple de la Mecque*, & qu'après en avoir fait 7. fois le tour & s'être prosterné devant, elle se tourna devant le Prophete à qui *elle fit une profonde reverence* & un compliment fort gracieux. Puis *étant entrée par sa manche droite* elle *sortit par la gauche*, après quoi *elle rentra par la gauche & ressortit par la droite. Ensuite se fourant subtilement par le collet de sa robe elle descendit tout du long jusqu'à la frange d'en bas.* Après quoi *elle se fendit en deux moitiez égales dont l'une prit son essor vers l'Orient & l'autre vers l'Occident, jusqu'à ce que les deux moitiez s'approchant l'une de l'autre elles se rejoignirent ensemble, & que la Lune ayant repris son cours ordinaire*, finit toute la Comedie par un nouveau compliment à Mahomet. Un Miracle si extraordinaire lui concilia l'estime & l'admiration de son Juge, qui se fit même Musulman, tandis que plusieurs de ses ennemis ne regardant tout cela que comme *un enchantement & une sorcellerie* n'en resterent que plus animez contre lui.

Ce-

(a) *Ibid.* pag. 177.

Cependant comme le nombre de ſes Diſciples augmentoit de jour en jour, à la faveur du credit qu'il ſe concilioit & d'un nouveau miracle, on obtint que le Decret (*a*) que ſes Compatriotes avoient publié contre lui fût tout à fait abrogé. Il perdit alors ſon Oncle Abu-Taleb & ſa Femme Khadigjia qu'il remplaca par une autre, que ſon zèle pour la Doctrine de Mahomet avoit fait paſſer en Ethiopie pour éviter la perſecution, qu'on avoit ſuſcité contre tous ſes Sectateurs. Mais ce delaſſement domeſtique n'empêchoit pas Mahomet de penſer à la propagation de ſa Secte, & c'eſt à peu près à ce tems qu'on raporte la converſion de la Tribu des Chazregjites (*b*), qui furent dans la ſuite ceux dont il ſe ſervit plus efficacement pour étendre ſon Royaume ſpirituel & temporel.

Chaque année de la Miſſion Prophetique nous preſente de nouveaux objets. La 12. eſt memorable par le grand Miracle du Voyage que Mahomet fit en une nuit (*c*) de la Mecque à Jeruſalem, & de là au plus haut des lieux juſqu'à la diſtance de deux Arcs du Throne de Dieu. Ce Voyage eſt plein de merveilles dont nous ne pouvons expoſer ici tout le détail. Mais les Docteurs Muſulmans ne s'accordent pas entr'eux (*d*). S'il ſe fit corporellement ou ſpirituellement; ſi le pretendu Prophete vit Dieu des yeux de ſa tête ou de ceux de

(*a*) *Ibid.* pag. 182. (*b*) *Ibid.* pag. 191.
(*c*) *Ibid.* pag. 196. & ſuiv. (*d*) *Ibid.* pag. 262.

de son cœur. Mais comme la multitude est toujours pour ce qu'il y a de plus merveilleux, *tous les Alfaquirs & les Traditionaires tiennent qu'il vit Dieu des yeux de sa tête*, & *Gjannabi assure que quiconque nie la réalité du Voyage en corps est aussi infidele que celui qui nie le Texte de l'Alcoran.* La decision est un peu severe, puisque plusieurs bons Musulmans sont d'un sentiment opposé. Mais que ce soit en corps ou en esprit ç'a toujours été une grande distinction pour Mahomet d'avoir un accès si intime auprès de Dieu, & la faveur qu'a eu St. Paul d'avoir été enlevé jusqu'au 3. Ciel n'a rien de comparable à celle du pretendu Prophete, qui a penetré jusqu'au 7. & a eu avec Dieu un commerce si intime, que ni Moïse, ni aucun des Prophetes ne peut se glorifier d'une pareille distinction.

La Relation de ce Voyage fut diversement reçuë, & si elle lui attacha davantage ses Disciples, elle revolta aussi plus fortement ses ennemis, qui traiterent de fable & de mensonge tout ce qu'il leur en raconta. Il eut beau pour en certifier la verité leur en apporter differentes preuves, cela ne rallentit point leur fureur; mais cherchant de nouveaux pretextes pour le perdre, l'obligerent enfin de s'enfuir (*a*) de la Mecque après s'être assuré de l'attachement des siens par des sermens reiterez de fidélité qu'ils lui firent. La fuite fut accompagnée de plusieurs prodiges, &

(*a*) *Ibid.* pag. 281.

& ceux qui étoient allez à sa poursuite furent obligez de ceder à la puissante protection de Dieu qui l'accompagnoit par tout, & donnoit un heureux succès à toutes ses entreprises. Il ne s'étoit pas cependant tellement reposé sur cette protection, qu'il n'eût pris aussi les mesures que lui suggeroit la prudence pour se soustraire à ses ennemis qui n'en vouloient à rien moins qu'à sa vie. Car averti de la conspiration formée contre lui, il fit coucher Ali dans son lit, apparemment sans y laisser son Epouse (*a*), passa au milieu des sentinelles accablez de sommeil, sur la tête desquels il jetta une poignée de poussiere, comme pour aveugler ceux qui étoient si acharnez à sa perte.

Echapé ainsi à la poursuite de ses ennemis il fit à Medine une entrée, qui fut pour lui comme une espéce de triomphe, & lors que le Chameau sur lequel il étoit monté fut arrivé à un certain endroit (*b*), cet animal s'arrêta *& fléchit les genoux* precisement à l'endroit où devoit être la grande Mosquée. Il fut reçu en Prophete par les habitans, & il se fit bientôt à Medine, un concours de proselytes qui en fortifiant son parti étendirent aussi sa reputation & sa gloire. Jusque-là il s'étoit contenté d'une seule Femme, mais il crut que le Privilege Prophetique l'autorisoit à en augmenter le nombre, & comme jusque là il n'avoit épousé que des Veuves, il crut devoir changer de methode en prenant une jeune Fille de

(*a*) *Ibid.* pag. 224. (*b*) *Ibid.* pag. 301.

de 7. ans (a) avec laquelle il consomma son Mariage lors qu'elle n'en avoit que 9. De savoir s'il n'eut point sujet de se repentir d'avoir tenté l'aventure, c'est ce que nous n'osons assurer. Mais quelques galanteries qui coururent depuis sur le compte de cette même Femme ont laissé lieu à plusieurs de douter (b), si dans le Voyage où elle resta derriere pour rechercher un collier qu'elle disoit avoir perdu, elle n'avoit point encore perdu quelque autre chose. Le soupçon en fut grand, & le scandale encore plus grand ; & Mahomet n'eut besoin de rien moins que d'une revelation pour justifier l'innocence de son Epouse, & mettre son propre honneur à couvert. Ce fut aux depens des accusateurs, mais ce n'étoit qu'à ce prix que le Prophete crut qu'il pouvoit reparer le scandale.

Nous n'avons jusqu'ici connu dans Mahomet qu'un Marchand & un Prophete, mais à present nous verrons en sa personne un Guerrier & un Conquerant. Ses premiers exploits furent contre les Koraishites, ou les habitans de la Mecque. Ils n'avoient cessé de le persecuter, depuis que son zèle contre l'Idolatrie l'avoit fait regarder non seulement comme l'ennemi de la Religion établie, mais encore comme un perturbateur du repos public, qui pouvoit ébranler le Gouvernement. Mahomet étoit sensible aux violences qu'on lui avoit faites, & au mal qu'on avoit toujours dessein

(a) *Ibid.* pag. 303. (b) *Ibid.* pag. 443.

ſein de lui faire. Mais animé par des vuës moins humaines que celles de la vengeance, la Religion fut toujours le pretexte de ſes guerres; & s'il forma le deſſein de faire des conquêtes, ce fut moins, à l'en croire, dans la vuë d'ériger un Empire, que dans celle d'étendre le Culte de Dieu, & de travailler à la ruïne de l'Idolatrie. Ses ſuccès en furent d'abord aſſez lents; mais les progrès en devinrent ſi rapides dans la ſuite, que l'on vit bientôt l'Orient & une partie de l'Occident ſoumis à ſes nouvelles Loix, & devenir ou Sectateurs de ſa Doctrine ou tributaires des Empires, auſquels cette Secte donna bientôt la naiſſance.

Mais avant que de porter plus loin ſes armes, il crût devoir regler (*a*) le culte & les ceremonies de ſa nouvelle Religion. Le point le plus important fut de fixer la partie du Monde vers laquelle les Muſulmans devoient ſe tourner pour faire la priere. Mahomet avoit heſité ſi ce devoit être vers Jeruſalem ou vers la Mecque. Mais le doute fut determiné en faveur de cette derniere Ville par une revelation expreſſe. Une autre queſtion auſſi importante fut de regler la maniere d'appeller les peuples à la priere, & il falut une raiſon pour en decider. Le grand jeûne du Mois de Ramadhan fut auſſi établi par Revelation expreſſe auſſi bien que les (*b*) defenſes du Vin & des jeux de hazard. Car jamais Prophete n'a eu les revelations ſi en commande que Mahomet,

(*a*) *Ibid.* pag. 311. (*b*) *Ibid.* pag. 385.

met, & elles ne lui manquérent jamais au besoin. Tous ses autres établissemens de Religion sont fondez sur la même autorité, mais il ne fit pas toujours servir la revelation à des usages aussi legitimes.

Le Ciel s'interessoit cependant à tout ce qui regardoit Mahomet, & les Docteurs Musulmans nous apprennent, que lors qu'il maria sa Fille Fatema à Ali son Cousin (*a*) *l'Ange Gabriel & l'Ange Michel escortez de* 70000 *autres Anges la conduisirent* eux-mêmes avec Mahomet *au lit nuptial.* Cette protection de Dieu qui l'accompagnoit par tout éclata principalement dans la grande guerre de Bedre, où Mahomet gagna une victoire toute miraculeuse sur les Mecquois à la tête desquels étoit Abu-Sophian un des plus grands ennemis du Prophete. Cet Infidele eut à la verité quelque tems après sa revenge (*b*) dans la bataille d'Ohod. Mais si nous en croyons les Musulmans, ce fut moins par un defaut de protection de la part de Dieu, que par un effet de sa justice, qui vouloit punir la desobéïssance qu'ils avoient fait paroître en n'exterminant pas certains prisonniers, qu'ils avoient laissé aller pour une rançon.

Nous ne nous proposons pas de suivre Mahomet dans ses expeditions Militaires, c'est un détail qui ne sauroit piquer la curiosité, sur tout ne s'agissant que de courses d'Arabes les uns contre les autres; au succès desquelles nous

(*a*) *Ibid.* pag. 316. (*b*) *Ibid.* pag. 317. & 353.

nous ne saurions nous interesser. Nous nous contenterons de remarquer, que peu à peu les suites en furent si heureuses pour Mahomet, qu'il trouva moyen de s'assujettir successivement toutes les Tribus voisines des Arabes, de detruire toutes les Tribus des Juifs qui étoient ses plus mortels ennemis, & d'étendre sa domination & sa religion non seulement aux depens des idolatres, mais encore sur la ruine des Juifs & des Chrétiens, qu'il n'étoit chargé d'abord que de reformer, mais qu'il crut plus aisé de detruire. Il eut même d'autres moyens pour perdre ses ennemis (*a*) qu'une Guerre ouverte, & les Juifs Ca'ab & Salam, aussi bien que Sofian assassinez en trahison par son ordre montrent que les voyes des Prophetes ne sont pas toujours celles de la justice ordinaire, & que l'intention de promouvoir la gloire de Dieu fait justifier dans eux bien des demarches, qui dans les autres seroient jugées criminelles.

Cependant quelque favorable que fût la prevention pour la sainteté du Prophete, une nouvelle intrigue amoureuse avec la Femme (*a*) d'un de ses disciples eût un peu terni sa reputation, si une revelation ne fût venuë à propos pour justifier ses amours. Zaïd que Mahomet avoit adopté pour son fils & son heritier étoit marié, & le Prophete, qui étoit venu chez lui pour l'entretenir de quelque affaire sans le trouver, ayant jetté les yeux sur Zainab sa Femme,

(*a*) Ibid p. 351. 415. 373. (*b*) Ibid. p. 416.

me, *qui ce jour-là étoit très negligée n'ayant que sa chemise & un voile sur la tête*, fut si frapé de sa beauté, qu'il ne put retenir son admiration. Zaïnab en rendit compte à Zaïd, qui faisant reflexion sur cette avanture crut *pouvoir mieux faire que de se separer de sa Femme tant pour ses propres interêts que pour plaire à l'amour de l'Apôtre.* La repudiation fut donc resoluë, & Mahomet qui ne s'y étoit opposé qu'autant qu'il étoit necessaire pour sauver les bienseances, se voyant par le divorce en liberté de satisfaire sa passion ne manqua pas de pouser Zaïnab quoi qu'il eût deja deux autres Femmes. L'Aventure étoit delicate, & d'autres que des *Mecreans* en murmurerent. Mais Dieu vint au secours de son Prophete, & par une revelation nette & precise il mit sa conduite à couvert des reproches, & en fit même un exemple pour ceux qui voudroient l'imiter.

C'est ainsi qu'il augmentoit de jour en jour son petit Serrail, qui devint encore plus nombreux par son Mariage avec quelques autres Femmes, qu'il acquit ou à titre de conquete, ou par des moyens aussi legitimes. Cependant comme si cela n'eût pas suffi à remplir toute l'étenduë de sa flame, il trouva dans une de ses Esclaves une nouvelle Maîtresse; & quoique la fornication eût été expressément defenduë dans les revelations precedentes, le Ciel qui s'interessoit à ses amours l'autorisa (*a*) par une revelation contraire à se servir de sa nouvelle Maîtresse, & l'Ange Gabriel vint tout exprès

(*a*) Gagn. T. 2. p. 74.

après pour l'en absoudre. Aussi les Docteurs Musulmans regardent-ils cette liberté dans leur Prophete comme une prerogative personelle, que Dieu lui accorda à l'exclusion de tout autre. Il fallut donc que ses autres Femmes se tranquillisassent; & Ajosha eut beau jetter feu & flame contre l'incontinence de son mari, elle fut encore trop heureuse qu'on lui pardonnât son emportement, & qu'en lui conservant l'honneur d'être Femme d'un Prophete, elle lui laissât la liberté de partager avec d'autres la gloire & le plaisir, qu'elle eût voulu reserver pour elle seule.

Mahomet malgré ses amours n'en songeoit pas moins à étendre sa Religion & ses Conquêtes; & ne se bornant plus à faire des Proselytes parmi ses Arabes, il forma le dessein d'attirer à sa doctrine les plus puissans Princes. (*a*) Il fit donc faire un seau avec cette inscription, *Mahomet Apôtre de Dieu*, & écrivit à l'Empereur Heraclius, au Roi Cosroës, à l'Empereur d'Ethiopie, au Prince des Coptes, & à d'autres Souverains pour les exhorter à devenir Musulmans. Le succès n'en fut pas uniforme, Cosroës déchira la lettre, Heraclius, & le Prince Copte y repondirent par de simples civilitez, & l'Ethiopien passa plus avant, ses successeurs n'imiterent pas sa docilité. Il éprouva même quelque chose de pis de la part des Juifs, qui pour se venger de leurs defaites (*b*) l'ensorcelerent, & lui donnerent du poison, dont il sentit

(*a*) T. 2. p. 28. (*b*) Ibid. p. 43. & 60.

tit les effets tout le reſte de ſa vie.

Cependant il ne perdoit point de vuë le projet qu'il avoit fait de ſe rendre Maître de la Mecque, qui avoit toujours montré une grande averſion pour lui. Pour y réuſſir il s'étoit mis en tête d'y faire un pelerinage. Mais comme les Mecquois ſe defioient qu'y venant à la tête d'une Armée il pouvoit avoir d'autres vuës que celles de devotion, ils ne jugerent pas à propos de l'y recevoir; & il falut ceder à la neceſſité. Il fit donc avec eux un (*a*) Traité de paix dont une des conditions fut qu'il remetroit ſon pelerinage à l'année ſuivante. Il le fit en effet, mais aux conditions qu'on avoit ſtipulées, & qui ne lui laiſſoient pas la liberté de s'emparer de cette place. Quelques hoſtilitez (*b*) commiſes enſuite par les Mecquois lui fournirent le pretexte qu'il cherchoit de s'en rendre Maître à force ouverte. Le ſecret avec lequel il concerta cette expedition, & la ſuperiorité de ſes forces la fit reüſſir; & il trouva moyen enfin de ſubjuguer un païs, qui après bien des oppoſitions ſe vit forcé de le reconnoître pour Maître. Un de ſes premiers ſoins fut de détruire toutes les Idoles qui étoient dans le Temple, & enſuite de s'aſſurer de la Ville & du païs par la proſcription de ceux qui lui étoient les plus oppoſez & la converſion des autres.

Ce ſuccès fut ſuivi d'autres encore plus grands. Car Mahomet acheva de détruire toutes les Idoles qui ſe trouvoient en differens endroits

(*a*) Ibid p. 17. (*b*) Ibid. p. 105.

droits de l'Arabie, & de ſe faire reconnoître par tout comme l'Apôtre & le Souverain de tout ce païs. La longueur de cet Extrait ne nous permet pas d'expoſer plus en detail toutes les circonſtances & les prodiges qui accompagnerent les expeditions, & qui ouvrirent à ſes ſucceſſeurs le chemin à l'établiſſement d'une puiſſance, qui eſt devenuë formidable à toute la terre.

Quelque temps après un dernier (*a*) pelerinage que Mahomet fit à la Mecque, où il pratiqua exactement toutes les ceremonies qu'il avoit établies, & qui depuis ſont devenuës une Loi pour tous ſes ſectateurs, il ſuccomba enfin à la malignité du poiſon qu'il avoit pris quelques années auparavant; & après une maladie de quelques jours où s'opererent divers prodiges, & où (*b*) l'Ange Gabriel vint *de la part de Dieu s'informer de ſa ſanté*, il ſubit la Loi commune, & mourut à l'age d'environ 63. ans, honoré par les ſiens comme le dernier & le plus grand des Prophetes, & deteſté par les autres comme un des plus celebres & des plus dangereux impoſteurs. Quelques-uns de ſes diſciples (*c*) voulurent faire douter de ſa mort, mais Al-Abbal ſon Oncle plus ſincere ne fit nulle difficulté de l'avouër, & l'on n'en douta plus, lors qu'une fille ayant paſſé ſa main entre les épaules du pretendu Prophete elle n'y trouva plus la loupe qui y étoit, & que l'on

(*a*) Ibid. p. 256. (*b*) Ibid. p. 285.
(*c*) Ibid. p. 295, & 298.

l'on donnoit pour le ſeau de ſon don de pro-
phete.

Il y eut de grandes conteſtations (a) ſur le
droit où il devoit être enterré, à Jeruſalem,
à la Mecque, où à Medine. Mais on dé-
pour Medine, ſur ce que Mahomet avoit en-
ſeigné, que les Prophetes devoient être enter-
rez où ils mouroient. On a debité quantité de
fables ſur ſon cercueuil (b) ſoutenu en l'air par
des pierres d'aiman. Mais le public en eſt de-
abuſé depuis longtemps, & ne regarde pre-
tout ce qu'on en a raporté que comme de pi-
euſes impoſtures de quelques Chrétiens, qui
ont cru par là donner au Mahometiſme un ri-
dicule, dont il n'avoit pas beſoin pour en ins-
pirer de l'éloignement aux Chrétiens.

Tout ce que nous venons de rapporter de
la Vie de Mahomet depuis la 13. année de ſa
Miſſion, où ſe termine l'Hiſtoire de Mr. de
Boulainvilliers, n'eſt tiré que de Mr. Gi-
gnier, qui pour ne rien laiſſer à deſirer ſur ce
ſujet a ajouté un dernier livre, où il expoſe
tous les privileges, & toutes les prerogatives
de Mahomet & de ſa ſecte, & où il nous don-
ne d'après les Ecrivains Arabes la deſcription
de ſes qualitez corporelles & ſpirituelles avec
une liſte de ſes Femmes, de ſes Enfans, de ſes
principaux amis, ou Officiers, & juſques à celle
même de ſes Armes, de ſes Montures, de ſes
Habillemens & de ſa toilette. C'eſt aſſurément
pouſſer l'exactitude juſqu'où il étoit poſſible:
& s'il n'étoit queſtion d'un homme auſſi ex-
traordinaire

(a) Ibid. p. 304. (b) Ibid. p. 305.

traordinaire que Mahomet, on eût volontiers quité l'Auteur de quantité de ces details. Mais après tout il n'eſt pas plus utile de les ignorer, que de les connoître, & on doit au moins ſavoir gré à Mr. Gagnier de la peine qu'il a priſe de les recueillir, quand on n'en tireroit d'autre avantage, que celui de ſavoir ce que les zelez Mahometans penſent de leur Prophete.

C'eſt là un des principaux avantages qu'a la Vie de Mahomet publiée par cet Auteur; ſur celle de Mr. le Comte de Boulainvilliers. Celui-ci nous a moins inſtruit de ce qu'en ont écrit les anciens Hiſtoriens Arabes que de ce qu'il en penſoit lui-même: au lieu que l'autre ne s'eſt propoſé que de nous apprendre ce que ſes diſciples nous en avoient transmis. L'un nous a communiqué ſes penſées, & l'autre ſes lectures. L'un fait le perſonnage d'Apologiſte ou de Philoſophe, & l'autre d'Hiſtorien. L'un en ne prenant du Mahometiſme que ce qu'il y a de raiſonnable, & en en ſupprimant tout ce qui paroît fabuleux, ſemble avoir eu moins en vuë de nous inſtruire de ce qu'eſt réellement le Mahometiſme, que de ce qu'il faudroit qu'il fût pour ne revolter aucune perſonne ſenſée. L'autre en nous expoſant fidelement tout ce qu'on en raconte nous donne lieu d'être ſurpris de ce que des fables ſi mal imaginées ayent pu trouver tant de creance. L'un ſemble ne relever le Mahometiſme, qu'il voudroit condamner, qu'aux depens du Chriſtianiſme qu'il profeſſe. L'autre en approuvant ce qu'il y a veritablement de loüable dans l'Alcoran ne ſe don-

ne pas la licence de censurer ce que le Christianisme a de plus mysterieux & de plus exact. L'un est peut-être plus agreable, & l'autre plus instructif. En un mot pour philosopher à perte de vuë il faut lire Mr. De Boulainvilliers; mais pour savoir la Vie de Mahomet il faut lire Mr. Gagnier.

## ARTICLE VI.

*Lettres au Reverend Pere* NICERON *sur un Article du XI. Volume de ses* MEMOIRES *pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres: ou Justification de Mr.* ARNAULD *Docteur de Sorbonne, au sujet de Mr.* DES-LYONS, *Doyen de Senlis &c.*

MON REVEREND PERE,

L'Aprobation qu'on ne peut refuser au desir que vous avez eu d'être utile aux gens de Lettres en entreprenant vos *Memoires*, & mon goût particulier pour ces sortes d'ouvrages m'ont porté à les lire avec assez de soin, & même avec reflexion jusqu'au X. Volume. J'aurois souhaité y voir plus de recherches, un détail plus circonstancié dans les Articles qui en étoient susceptibles, & enfin plus d'exactitude dans les faits, ou dans le denombrement des Ouvrages des Savans dont vous parlez. Mais comme vous le remarquez fort bien, on ne parvient pas tout d'un coup à la perfection,

on, & avec le tems vous eſperez rendre vôtre ouvrage & plus intereſſant & moins défectueux. Sur cette parole, j'ai continué à lire vôtre XI. Volume avec la même attention que j'ai prêtée aux dix précedens; mais un endroit de l'Article de Mr. Des Lyons, Doyen de Senlis, m'a faché, & ſans revoquer mon aprobation pour les Articles ſur lesquels celui-ci n'influe point, ce qui ne ſeroit point équitable, je vous avouerai ingenuement que j'ai vû avec peine Mr. Arnauld maltraité dans celui dont je me plains.

Quoi qu'on en diſe, il eſt difficile de n'être pas prévenu en faveur d'un Homme auſſi ſavant & auſſi ſaint que l'étoit ce Docteur. Cependant ſi ce n'étoit que prévention, il faudroit s'en défaire. La Verité qui doit être nôtre regle, ne s'accorde point avec les préjugez; il faut diſſiper ceux-ci, ſi l'on veut être ſincerement ami de l'autre. Mais pour y réuſſir, je veux des raiſons, & des raiſons fortes, palpables, convaincantes, qui apportent la lumiere avec elles, & qui puiſſent frapper tout eſprit raiſonnable. Or permettez-moi de vous le dire, M. R. P., j'ai cherché envain ces qualitez dans les accuſations que vous avez tirées du Factum de feu Mr. Des Lyons, Doyen de Senlis, contre Mr. Arnauld, & que vous jugez cependant avoir dû être ſi *mortifiantes* pour ce Docteur.

Avant que de condamner ce grand homme avec celui dont vous avez entrepris l'éloge, il me ſemble que vous ne deviez pas vous en

rapporter entierement au recit de celui-ci. Les Ecrits de nos ennemis sont de dangereux guides pour juger au vrai de nos sentimens, & quand on n'en suit point d'autres, il est presque impossible que l'on ne s'égare. C'est ce qui vous est arrivé, malgré vous sans doute; & je ne puis vous accuser que d'un peu trop de precipitation. Les plus grands hommes y peuvent tomber. En effet, M. R. P., il vous eussiez pris la peine d'examiner les Ecrits qui furent faits du tems que l'affaire dont vous parlez se passoit entre Mr. Des Lyons & Mr. Arnauld, & ceux qui ont été publiez depuis, & dans lesquels on a parlé de cette querelle; j'ai lieu de croire que vous auriez pris un parti contraire à celui dans lequel vous vous êtes engagé. C'est par ce même défaut d'examen que Bayle (*a*) est tombé dans la même faute, où vous vous êtes laissé aller. On la lui a reprochée. Qu'il me soit permis de vous montrer qu'elle n'a pas aquis plus d'autorité parce que vous l'avez commise après ce Savant.

Appuyé sur le Factum de Mr. Des Lyons, vous faites trois reproches à Mr. Arnauld au sujet de sa conduite envers Perrette Des Lyons, niéce du Doyen de Senlis. Le premier, d'avoir soutenu cette Fille dans tous les procedez plus qu'irreguliers dans lesquels le Factum dit qu'elle a donné. Le second de lui avoir procuré autant qu'il a pû de la protection, lors même qu'elle attaquoit son propre Pere avec une inhumanité que je blâme certainement

(*a*) Bayle Diction. au mot *Arnauld*.

tainement comme vous, ſi les faits ont été auſſi vrais qu'on les rapporte. Le troiſiéme, à avoir, entrepris de la juſtifier par ſes Ecrits. Voilà ce que Bayle appelloit une conduite où on eſt étonné de voir dans un *Caſuiſte rigide*, & ce que vous regardez vous-même comme *le plus grand mal* qu'il y eût dans cette affaire. Ce ſont ces reproches dont j'entreprens de montrer le peu de ſolidité; & je me flatte qu'un expoſé ſimple mais vrai de la part que Mr. Arnauld a euë dans cette affaire vous détrompera ſans peine, ou diminuera au moins quelque choſe de la prévention où le Factum de Mr. Des Lyons paroit vous avoir mis contre ce grand homme.

I. Mr. Des Lyons, Doyen de l'Egliſe Cathedrale de Senlis, avoit en effet une niéce, Fille de Mr. de Theuville ſon Frere, appellée Mad. Perrette Des Lyons. Cette Demoiſelle avoit été dix ans ſous la conduite de cet Oncle, d'où elle paſſa ſous celle de Mr. Hermant, Docteur de Sorbonne & Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Beauvais, ſi celebre par ſes ſavans Ecrits. Je ne ſai pas combien de tems Mr. Hermant lui donna ſes avis, mais il eſt certain qu'il ne ceſſa de la diriger que pour la mettre entre les mains de Mr. Arnauld qui ne ſe refuſoit à perſonne dès qu'il croïoit pouvoir être utile. Mad. Des Lyons aïant donc fait un voïage à Paris trouva que la recommandation de Mr. Hermant l'avoit precedée, & ſur le temoignage de ce vertueux & ſavant Chanoine Mr. Arnauld ne fit pas difficulté de

ſe

se charger de sa conduite. La Demoiselle trouva bien-tôt qu'elle n'avoit rien perdu ; c'étoit le même esprit, la même charité, les mêmes lumieres ; elle se mit en devoir d'en profiter, & aïant mis toute sa confiance dans Mr. Arnauld, elle prit ses avis sur la situation de ses affaires temporelles de même que sur son interieur. Son état civil n'étoit pas alors fort avantageux. Quoi que héritiere d'un bien assez considerable, elle se trouvoit presque dénuée de tout, & se voïoit fort en peine pour sa subsistance. Dans cet embarras étant retournée à Senlis, elle vit Mr. Gontin, Curé de S. Hilaire de cette Ville, & lui proposa qu'elle lui cederoit douze mille Livres à prendre sur la succession de sa Mere échuë depuis fort long tems, à condition qu'il s'engageroit au nom du Séminaire qu'il gouvernoit, & avec la permission des Superieurs de la Congregation dont il étoit membre, de lui faire 600. Livres de pension viagere, & de lui donner une certaine somme pour païer ses dettes. Mr. Gontin accepta l'offre, & en dressa, ou fit dresser un projet de contract. Mais avant de passer outre Mademoiselle Des Lyons revint à Paris, où elle rendit compte à Mr. Arnauld de ce qu'elle venoit de faire. Le Docteur après y avoir reflechi, (a) consentit à ce que la Demoiselle consommât cette affaire, à condition qu'on mettroit dans le contract que Mr. de Theuville, Pere de ladite Demoiselle, en seroit averti, & qu'il auroit même quinze jours pour

(a) Réponse de Mr. Des Lyons, p. 85. & suiv.

pour voir s'il voudroit prendre les douze-mille Livres aux mêmes conditions. Voilà la premiere démarche de Mr. Arnauld dans cette affaire. Qu'y trouve-t-on d'irregulier ou de contraire à l'exactitude de la Morale chrétienne? Qu'y voit-on d'inhumain dans Mademoiselle Des Lyons, comme on le dit dans le Factum? Ce sont ici toutes personnes libres qui usent de leurs droits, & qui ne font rien qu'après avoir pesé ce que la conscience, & les Loix demandent ou permettent. Est-on coupable pour s'y conformer, parce qu'on ne peut accorder avec elles les passions ou les préventions des hommes?

II. Mr. de Theuville ayant donc eu communication du contract selon le conseil qu'avoit donné Mr. Arnauld, ou plûtôt selon ce qu'il avoit exigé absolument, ne voulut point l'accepter, ni profiter de la clause qui étoit en sa faveur, & parut fort mécontent des propositions de sa Fille. A son refus le contract fut accepté de Mr. Gontin, qui devint par là legitime possesseur de la donation auxdites clauses. Quoi qu'elle fût faite dans les regles, par une personne en état de disposer de son bien, & après des refus qu'il sembloit qu'on ne devoit pas faire, Mr. de Theuville & Mr. Des Lyons son Frere Oncle de la Demoiselle s'en plaignirent hautement, & ne purent dissimuler leur chagrin. Mr. Arnauld qui craignoit jusqu'à l'ombre du trouble & de la division, examina ce qu'on pouvoit faire pour contenter les plaignans, & voïant qu'on n'y pouvoit

voit parvenir qu'en caſſant le contract, quoique cette voïe fût difficile, & qu'il ne vit rien qui l'obligeât de la prendre, (a) il y donna les mains: il ſe chargea du ſuccès, & il réuſſit. Voilà la deuxiéme démarche de ce Docteur. Qu'y apperçoit-on de contraire à l'équité & à la charité chrétienne? ou plûtôt, ſi l'on avoit un reproche à lui faire, ne ſeroit-ce pas d'avoir peut-être pouſſé la condeſcendance trop loin pour Mr. de Theuville & le Doyen de Senlis? ou d'avoir en quelque ſorte ſacrifié à la paix une partie des interêts de Mademoiſelle Des Lyons?

III. La Demoiſelle peu contente en effet de la rupture du contract continua de redemander le bien de ſa Mere à Mr. de Theuville; ſur cela autres plaintes de Mr. le Doyen de Senlis, qui en écrivit avec vivacité à Mr. Arnauld. On n'eſt pas ſurpris de trouver dans cette Lettre beaucoup d'invectives contre Mademoiſelle Des Lyons; l'Oncle, d'ailleurs homme très-vertueux, étoit animé contre elle, & quand la paſſion parle, elle ne peut avoir la moderation pour compagne. Ce qui étonne, c'eſt d'entendre dire à un homme auſſi habile que Mr. Des Lyons, (b) qu'une Fille en quelque état qu'elle ſoit, & à quelque âge qu'elle ſoit parvenuë, devoit toûjours être abſolument ſoumiſe à ſon Pere, & qu'elle ne pouvoit lui redemander ſon bien. Ce qui ſurprend c'eſt de voir ajoûter avec auſſi peu de fonde-

(a) Réponſe *ut ſupra.* (b) Juſtific. de Mr. Arnauld t. prelimin.

fondement, que toutes les loix civiles & la Jurisprudence du Royaume qui favoriſent cette demande, devoient être regardées en cela comme contraires au Droit naturel (*a*). Aſſurément un tel ſentiment confond toutes les idées qu'on doit avoir de la ſoumiſſion des Enfans envers leurs parens, en même tems qu'il attaque la ſageſſe des Parlemens & toute l'équité des Loix les mieux établies.

Il eſt vrai que plaider contre ſon Pere, eſt quelque choſe qui choque d'abord l'imagination. Rien ne ſemble même plus contraire à la ſoumiſſion & au reſpect qu'un Enfant doit à celui de qui il a reçu la vie (*b*). Cet avantage eſt un bien ſi conſiderable qu'il faut, dira-t-on, ſacrifier tous les autres à la reconnoiſſance qu'on en doit à un Pere. Rien n'eſt plus vrai en général que ces maximes; mais elles ont certainement des exceptions auſſi ſolides, & qu'on peut ſuivre en ſûreté de conſcience. Il eſt même des circonſtances particulieres qui forcent quelquefois les Enfans les plus reſpectueux & les plus ſoumis envers leurs parens de recourir aux voyes de la juſtice, lorſque ceux-ci abuſent de leur autorité paternelle, qui, quelque étenduë qu'on lui donne, a très-ſurement des bornes. On pourroit rapporter beaucoup d'exemples des plus gens de bien qui ſans s'écarter de la *voie étroite* ont plaidé contre

(*a*) Lettre de Mr. Arnauld produites au procès in fol. Pag. &c. Rép de Mr. Des Lyons Lett. 7.
(*b*) Juſtific. ibid.

tre Pere & Mere. Mademoiſelle Des Lyons a pû ſe trouver dans la même obligation, & par conſequent être également innocente. Quelques invectives que le Doyen de Senlis ait déchargé contre elle, elle n'étoit pas coupable, au moins pour le fonds, ſi elle ſe trouvoit dans des circonſtances où ſon action devenoit legitime. Et pour ſavoir ſi elle avoit tort ou raiſon, il auroit fallu examiner cette affaire, non ſur les ſeules plaintes de ſa partie & ſur ſon Factum plein d'aigreur, mais ſur des témoignages non ſuſpects. Celui de Mr. Des Lyons l'étoit d'autant plus qu'il pouvoit être prévenu en faveur de Mr. de Theuville ſon Frere, ſur tout depuis que Mademoiſelle ſa niéce, après avoir été dix ans ſous ſa conduite, s'en étoit retirée pour ſe mettre entre les mains de Mr. Hermant, & enſuite entre celles de Mr. Arnauld. Les ames les mieux nées ſont quelquefois ſuſceptibles de cette jalouſie, & quand d'autres raiſons, comme celles de l'interêt ou de l'amour propre viennent à l'appui, on eſt capable de faire bien de chutes, ſans s'appercevoir même qu'on les fait. D'ailleurs, il paroit par le Factum même de Mr. Des Lyons que feu Mr. Triſtan Archidiacre de Beauvais ſi connû par ſa rare ſageſſe, & Mr. Nicole qu'il ſuffit de nommer pour donner l'idée de l'homme le plus ſavant & le plus judicieux, avoient été favorables à cette Demoiſelle. Si l'on joint à ces témoignages ceux de Meſſieurs Arnauld & Hermant, dont la prudence & la pieté n'étoient pas moins étenduës

tenduës que le ſavoir, & celui de Mr. L'Evêque Souschantre de l'Egliſe Cathedrale de Beauvais qui ne leur cedoit gueres en lumieres & en ſageſſe. Enfin ſi l'on fait reflexion que Mr. le Doyen de Senlis n'a commencé à déclamer contre ſa niéce qu'après qu'elle eut temoigné vouloir joüir du bien de ſa Mere, qu'elle prétendoit lui être retenu injuſtement: il me ſemble qu'il n'en faut pas davantage pour juſtifier pleinement Mr. Arnauld de la protection qu'il a donné à cette Demoiſelle. Auſſi ce Docteur ſe crut-il obligé de répondre à la Lettre de Mr. Des Lyons, & ce fut une ſuite de ſa troiſiéme démarche que nous venons de rapporter.

IV. Le procès continuoit toûjours; Mademoiſelle Des Lyons aïant à peine dequoi ſubſiſter, & Mr. ſon Pere ne ceſſant de ſe plaindre de la demande qu'elle lui faiſoit de ſon bien: on convint d'aſſembler quelques perſonnes pour accommoder cette affaire. Mr. Le Nain, Maître des Requêtes, & Mr. Iſſali celebre Avocat, furent de ce nombre. Mr. le Doyen de Senlis fut invité à l'aſſemblée comme partie intereſſée, & s'y trouva en effet. Elle ſe tint chez Mr. Arnauld à Paris. On y parla ſans paſſion, on y proceda avec maturité, & le reſultat fut que Mademoiſelle Des Lyons abandonneroit par amour pour la paix & pour faire finir toute diſpute le bien de Made. ſa Mere montant à 24000. ℔ pour 600 ℔ de penſion viagere que Mr. de Theuville ſon Pere s'engageroit de lui payer, & dont Mr. le Doyen

de Senlis seroit caution. Il n'y eut que Mr. Arnauld qui fit d'abord quelques difficultez sur ce jugement. Il ne trouvoit pas qu'on fit assez de justice à la Demoiselle, & quoiqu'il desirât avec autant d'ardeur que les autres de voir les esprits réunis & la paix regner, il ne vouloit pas que ce fût aux dépens des interêts (selon lui) justes & legitimes de celle qui avoit bien voulu lui donner toute sa confiance. Cependant voyant qu'on ne se rendoit pas à ses raisons, & enviſageant la paix comme un bien qui dédommageroit amplement Mademoiselle Des Lyons de la perte temporelle qu'elle pouvoit souffrir, il entra dans l'accommodement, en donna avis à la Demoiselle & l'engagea à y adherer. Voilà la quatriéme démarche que Mr. Arnauld a faite dans cette affaire, & je suis persuadé que quiconque y fera attention sera très-surpris de voir Mr. Des Lyons s'élever dans son Factum contre ce Docteur, comme contre un Directeur interessé qui cherchoit à profiter des biens de Mademoiselle Des Lyons, sinon pour lui-même, au moins pour la Maison de Port-Roial. Tous ceux qui ont connu ce grand homme, n'ont jamais remarqué en lui qu'un esprit très-desinteressé & plus porté à la prodigalité, par un excès de charité, qu'avide d'amasser ni pour lui, ni pour les autres. S'il a montré un zele ardent pour le monastere de P. R., son zele étoit éclairé, & n'a jamais eu pour fin que le bien spirituel de cette Maison.

V. Je conviens que Mademoiselle Des Lyons

Lyons (a) ne voulut pas se prêter à l'accommodement qui venoit d'être fait. Croïant connoître mieux que les autres l'esprit de Mr. le Theuville son Pere, & voyant que Mr. le Doyen de Senlis, son Oncle, ne vouloit pas répondre du payement de sa pension, elle craignit (& ce n'étoit peut-être pas sans raison) de demeurer dans les mêmes embarras dont elle vouloit se délivrer, & de perdre en même tems & le fonds de son bien, & la rente. Dites, si vous voulez, qu'elle pouſſa trop loin ſes reflexions ſur ſes interêts temporels, & qu'elle n'eut pas assez de confiance en la Providence: il sera toûjours vrai que Mr. Arnauld ne l'avoit portée qu'à la paix, que loin de vouloir aigrir cette Demoiselle contre son Pere & son Oncle, il n'avoit travaillé qu'à pacifier toutes choses & à réunir les esprits, enfin qu'il ne s'étoit servi de la confiance que la Demoiselle lui avoit donné que pour lui prêcher le détachement des biens temporels, & le renoncement même à ceux qu'elle pouvoit redemander sans injustice: loin de vouloir la soutenir dans ses démarches irregulieres, & de l'armer, comme on l'insinue, contre son propre Pere. Mr. Des Lyons a donné lui-même des extraits des Lettres de Mr. Arnauld dans lesquels il est aisé de voir que ce grand homme ne prêchoit à la penitente que la soumission & le respect envers ses parens. Dans l'une il dit: (b) *ne trouvant rien à redire dans ce que vous m'écri-*

(a) Rep. de Mr. Des Lyons p. 87. (b) Ibid. p. 88, 89.

*m'écrivez ; pour ce qui eſt du fonds des choſes, je n'en puis approuver l'air qui eſt trop fier ; il faut toûjours vous ſouvenir que l'on ne doit jamais parler que fort reſpectueuſement d'un Pere.* Il dit dans une autre écrite de P. R. : *prenez garde que les avis que vous avez ne ſoient faux, car il ſeroit facheux de rompre avec votre Pere ſur un ſoupçon qui n'auroit pas de fondement.* On lit ces paroles dans une troiſiéme : *Je vous prie de conſiderer toûjours que vous devez faire autant que vous le pourrez (en mettant vos affaires dans un état paſſable) ce qui pourra le plus contribuer à mettre la paix dans votre famille, & à vous reconcilier avec votre Pere.* Et plus bas : *travaillez autant qu'il vous ſera poſſible à ne pas donner de nouveaux ſujets à Mr. votre Pere de ſe plaindre de vous. Demandez au S. Eſprit qu'il vous rempliſſe d'humilité & de charité.* Je ne fais que copier les extraits rapportez par Mr. Des Lyons lui-même, & Dieu a permis qu'il les ait mis au jour pour detruire de ſes propres mains ce qu'il a tant repeté auparavant que Mr. Arnauld ſoutenoit ſa Niece dans toutes les démarches plus qu'irregulieres &c.

Mais voici ce qui acheve de montrer quel fond on peut faire ſur le Factum de Mr. Des Lyons au ſujet de ce qui y eſt dit de Mr. Arnauld. La Demoiſelle n'ayant pas déferé aux ſages avis que ce grand homme lui donnoit d'acquieſcer à l'accommodement propoſé, prit le parti de ſe retirer de Paris dès le lendemain : elle ne dit rien à ſon Directeur de cette reſolution,

raison, qui fut le fruit des reflexions qu'elle fit pendant la nuit: mais peu après elle lui écrivit les raisons qu'elle avoit euës de ne se pas soumettre à ce qui avoit été resolu, & s'efforça de les lui faire goûter. Ce fut inutilement. Mr. Arnauld plus affligé de la cause de sa retraite précipitée que de sa retraite même, & craignant les suites de cette rupture, écrivit à la Demoiselle pour lui en temoigner sa peine. Mr. Des Lyons a fait imprimer cette Lettre à la fin de ses (a) réponses ou de son Factum qui est lui-même en forme de Lettres. Qu'on la lise; on y verra que Mr. Arnauld y renonce absolument à la conduite de Mademoiselle Des Lyons, à moins qu'elle ne suivît en tout l'esprit de paix dont il vouloit qu'elle fût animée; qu'il lui montre qu'elle a grand tort de vouloir consumer sa vie en procès, & que la pension qu'on avoit voulu lui donner devoit suffire à une personne comme elle qui avoit renoncé au monde, & qui s'étoit engagée à se consacrer à Dieu. Je ne sai si la Demoiselle qui devoit sentir la perte qu'elle faisoit dans la privation de Mr. Arnauld, fit des instances pour la récouvrer; mais ce qui est certain, c'est que ce grand Docteur ne crut pas devoir se mêler davantage ni de sa conscience ni de ses affaires. D'ailleurs quand il l'auroit voulu, la Providence y mit dans ce tems-là un obstacle invincible en permettant que Mr. Arnauld se trouvât alors dans les circonstances

(a) Rép. de Mr. Des Lyons p. 90. 91.

ſtances que tout le monde ſait, & qui l'obligerent enfin de quitter non ſeulement Paris, mais enſuite la France même. Ainſi quelques ſuites que l'affaire de Mademoiſelle Des Lyons ait euës depuis, quelques procès qui ſoient ſurvenus, Mr. Arnauld n'y a eu aucune part, & n'a pas même été en état d'en avoir. Mr. Des Lyons convient lui-même que ce Docteur étoit *éclipſé* (ce ſont ſes termes) lorſque Perrete Des Lyons mourut dans le voyage qu'elle fit à Lyon. En effet elle étoit morte en cette Ville le 15. Octobre 1679. & Mr. Arnauld s'étoit retiré de Paris pour la derniere fois dès le mois de Juin précedent.

Il reſulte donc des preuves que je viens d'apporter en faveur de Mr. Arnauld que ce grand homme n'étoit entré dans l'affaire de Mademoiſelle Des Lyons que par charité; qu'il s'y eſt toûjours conduit avec beaucoup de déſintereſſement, qu'il s'en eſt déchargé dès qu'il a cru que le Seigneur qui l'y avoit engagé ne l'en chargeoit plus; qu'il en eſt ſorti ſans peine, quand il a été perſuadé que cet engagement étoit ceſſé par la reſiſtance de la Demoiſelle à ſes avis. Par tout on y voit ſa bonté, ſa ſageſſe, ſa déference aux vuës des autres, & par tout on y trouve de quoi couvrir de confuſion ceux qui ont cru le mortifier en rappellant le Factum de Mr. Des Lyons, dont vous avez voulu donner un extrait dans vos Memoires, *à cauſe*, dites-vous, *de la rareté de la piece.*

Je me perſuade que vous n'avez pas voulu en cela entrer dans les vuës des Ennemis de Mr.

Mr. Arnauld, je vous crois trop judicieux pour vous aller briſer contre des préjugez ou des calomnies dont la fauſſeté ſaute aux yeux de quiconque veut voir. Mais vous n'avez pas aſſez examiné la verité des faits alleguez contre Mr. Arnauld dans le Factum de Mr. Des Lyons, ou peut-être avez-vous cru être diſpenſé de cet examen, parce que vous ne vous êtes regardé que comme Hiſtorien. Je ne puis néanmoins vous excuſer entierement; car enfin un Hiſtorien ne doit point s'appuyer ſur des autoritez qui ſont pour le moins ſuſpectes: & quand ce qu'il rapporte ſur tout va au détriment de la réputation de quelqu'un, s'il eſt forcé de parler, il ne doit rien dire que de bien prouvé, ce qui demande par conſequent un examen du pour & du contre. L'avez-vous fait cet examen? Loin que je le puiſſe croire, il me ſemble que j'ai quelque droit de vous dire que vous n'avez pris votre parti que ſur le Factum de Mr. Des Lyons, puis que bien éloigné de le refuter en aucun endroit, vous paroiſſez l'adopter par l'expoſé que vous en avez fait; & que vous dites affirmativement que *le plus grand mal qu'il y eût dans cette affaire; c'eſt que que Mr. Arnauld ſoûtint Mademoiſelle Des Lyons dans toutes ces démarches irregulieres*, (c'eſt à dire, celles que vous veniez de rapporter) *qu'il lui procura tant qu'il pût de la protection, & qu'il prétendit la juſtifier par ſes écrits.* Je viens de vous montrer ce que l'on doit juger de ce *grand mal* prétendu, dont on a voulu charger Mr. Arnauld, & j'ai lieu d'eſperer que

mes raiſons vous auront fait quelque impreſſion. Si vous penſiez déja comme moi ſur cet Article, & que vous n'ayez péché que dans l'expreſſion, j'eſpere au moins que ce que je viens de vous écrire ſera de quelque utilité à ceux qui auront pû être ſeduits par la lecture de vôtre extrait.

Mais, direz-vous peut-être, les bizarreries de Mademoiſelle Des Lyons ont été ſi étranges, ſes caprices ſi extraordinaires, ſes procedez irreguliers ſi manifeſtes, ſon inconſtance & ſa legereté ſi connuës, que Mr. Arnauld n'a pû les ignorer, ni dû les ſouffrir. A cela je répons que quoique je n'entreprenne point la juſtification de l'accuſée, cependant il m'a ſemblé en liſant les Factums où le Doyen de Senlis accumule invectives ſur invectives contre Mademoiſelle ſa niece, 1. qu'il ne répond pas à tout ce que Mr. Arnauld lui avoit écrit pour la juſtification de cette Demoiſelle; 2. que pluſieurs de ſes réponſes ſont plus ſubtiles que ſolides; 3. que la vivacité dans les termes ôte beaucoup de force aux raiſons; 4. qu'il eſt étonnant qu'une perſonne qu'il donne en bien des endroits pour un eſprit borné, ait pû néanmoins être artificieuſe & intriguante au point où il la ſuppoſe; 5. qu'elle l'ait trompé lui-même pendant près de dix ans, quoiqu'il la vît frequemment, & qu'il ait eu ſa confiance; 6. qu'avec une malice auſſi noire & auſſi publique que celle que l'on dit avoir été l'ame de toutes ſes actions, elle ait pû en impoſer à tant de grands hommes, tirer de la bouche même

même de son Oncle cet aveu qu'elle se relevoit les nuits pour prier, obtenir des Chartreuses de Salettes ce certificat produit par Mr. Des Lyons lui-même (pag. 91.) que sa niece étoit présentée dans cette maison pour s'y engager, & que *toute* la Communauté ayant remarqué une *singuliere pieté, modestie, zele, & affection au service de Dieu*, avoit promis de la recevoir après qu'elle auroit reglé ses affaires. Il est vrai qu'avant que de se présenter à Salettes, elle étoit entrée dans plusieurs Maisons religieuses; mais elle n'avoit pris l'habit qu'aux filles de l'Ave-Maria, & aux Chartreuses de Ste. Marie de Gosnay près de Béthune: & si elle étoit sortie du premier Convent, ce n'avoit été, de l'aveu même du Doyen de Senlis, que (*a*) *par une infirmité de corps*. A l'égard du second, elle ceda peut-être trop facilement aux difficultez dont son esprit se trouva rempli à la vuë de l'engagement: mais étoit-ce une raison pour la traiter aussi durement que le fait son Oncle. On convient encore qu'elle se présenta en 1674. à Port-Royal, mais ses parens, comme l'avouë aussi expressément le Doyen de Senlis, (*b*) *rompirent le coup pour quelques considerations du tems*. Ce ne fut donc pas un effet ni de la bizarrerie, ni de l'inconstance que l'on suppose dans la Demoiselle. Enfin n'ayant pû faire profession à l'Ave-Maria *par infirmité de corps*, ni être reçuë à Port-Royal, *parce que ses parens y mirent obstacle*, elle

(*a*) Rep. de M. Des Lyons p. 7. (*b*) Ibid.

elle s'engagea par vœu à se faire Chartreuse. Ce fait est encore vrai : mais il falloit ajoûter que Mr. Arnauld qui étoit encore chargé alors de sa conduite, toûjours attentif à régler ses démarches sur la verité & la justice, fit ce qu'il pût pour l'obliger à accomplir son vœu. Mr. Des Lyons a rappellé & produit lui-même la (a) Lettre dans laquelle ce Docteur fait ses efforts pour engager cette Demoiselle à satisfaire à son engagement; & sans doute que cette Lettre lui fit quelque impression, puis qu'elle alla en effet se présenter aux Chartreuses de Sallettes, comme nous l'avons dit : mais elle mourut peu de jours après. S'y seroit-elle fixée? c'est ce que j'ignore, & ce qu'il est impossible de décider, quoi qu'en dise Mr. Des Lyons. Il me suffit d'avoir montré que Mr. Arnauld n'a rien fait dans toute cette affaire que de sage, que de regulier, que de conforme à la justice & à la charité; & qu'ainsi la justification de ce grand homme ne dépendant aucunement de celle de Perrette Des Lyons, cette Demoiselle auroit pû être coupable en quelque chose sans que Mr. le Doyen de Senlis eût la moindre ombre de raison de s'en prendre à Mr. Arnauld, & de prétendre l'en rendre complice.

Si ce celebre Docteur n'a pas répondu au Factum de Mr. Des Lyons, c'est un effet de sa

(a) 12. L. de Mr. Des L. p. 71. & 75. de ses Rep. Ibid. p. 90. Let. de Mr. Arn. à Mr. Des L. p. 21. entre celles qui ont été produites. in fol.

ſa moderation & de ſon averſion pour toute diſpute. Il étoit de ſa ſageſſe & de ſa charité de ne pas entretenir le public de cette affaire, qui ne pouvoit être que très-*mortifiante* non pour lui, mais pour ceux qui l'avoient ſuſcitée. D'ailleurs, Mr. Arnauld étoit déja retiré en Flandres lorſque ce Factum parut, & l'on ſait qu'il étoit occupé à des écrits trop importans & trop néceſſaires pour s'amuſer à en refuter un qui ne regardoit que lui, & qui n'entroit au moins que fort indirectement dans la cauſe commune qu'il défendoit. Enfin l'amitié qu'il avoit eu pour Mr. Des Lyons, & la liaiſon étroite qui avoit été pendant long tems entre lui & cet habile Doyen, ne contribuerent pas peu à lui faire garder le ſilence. Quelques efforts que l'on ait fait pour le lui faire rompre, il n'y a jamais voulu conſentir; & un anonyme ayant fait un mauvais libelle contre lui dans lequel il faiſoit quelque uſage de ce Factum ſans ſe mettre en peine ſi le fondement ſur lequel il s'appuyoit étoit ſolide ou non; ce Docteur ſe contenta de dire dans la réponſe qu'il fit à ce libelle: (*a*) *Qu'il ne vouloit pas répondre à ce qu'on lui objectoit de Mr. Des Lyons, parce qu'il vouloit reſpecter juſques aux cendres d'une amitié éteinte.* Par où l'on voit qu'il n'avoit conſervé aucun reſſentiment contre le Doyen de Senlis, & que s'il eût été encore en ſon pouvoir de lui témoigner ſon affection, il n'y auroit pas épargné les preuves,

(*a*) Juſtif. de Mr. Arn. Tome prelim.

ves, afin que cette amitié qu'il croïoit éteinte dans Mr. Des Lyons reprit une nouvelle vie. Il faut dire auſſi à la louange de celui-ci qu'il avoit laiſſé dans ſon Factum toute ſon aigreur contre Mr. Arnauld, & que ſon cœur n'en avoit rien conſervé. En effet, un des plus anciens Docteurs de Sorbonne ayant montré à Mr. Des Lyons les paroles que nous venons de rapporter, celui-ci les tranſcrivit, & y ajoûta celles-ci: (a) *Dieu ſait de quel côté en eſt la faute. Vous pouvez aſſurer que de mon côté ce n'eſt point une amitié éteinte, & que je ſerois fort fâché qu'elle le fût du ſien: parce que ſans croire que Mr. Arnauld ait été innocent & impeccable dans le parti qu'il a pris contre moi pour ma niece, je ne laiſſe pas de croire qu'il eſt un des plus ſavans & des plus vertueux Docteurs de notre ſiecle.* Il ſigna ce court écrit, & en mit la datte en ces termes: *écrit le* 10. *Janvier* 1692. *Des Lyons.* Quoique dans ce peu de lignes Mr. le Doyen de Senlis ne retracte pas ce qu'il avoit dit contre Mr. Arnauld, cependant le temoignage qu'il rend à ſa vertu & à ſa ſcience peu commune, la crainte qu'il a que ce celebre Docteur n'ait plus pour lui la même amitié dont il lui avoit donné tant de fois des marques non équivoques, enfin la proteſtation qu'il fait de l'aimer toûjours, tout cela fait voir, ce me ſemble, qu'il ne le croyoit pas ſi coupable qu'il le repréſente dans ſon Factum, & qu'on a voulu le faire croire ſur cette pièce,

(a) Juſtif. ibid.

pitre, qui est à la verité pleine d'erudition sacrée & profane, mais qui par des traits amers dirigez y sont jettez, presque à chaque ligne, méritoit si peu d'être produite, & qu'on avoit eu tant de raison d'ensevelir dans l'oubli avec l'affaire qui l'avoit fait naître.

Voilà, M. R. P., ce que j'ai cru vous devoir écrire pour la justification de Mr. Arnauld. Si vous voulez savoir où j'ai pris mes principales preuves, vous pouvez consulter entr'autres deux Ecrits très-estimables & qu'on a laissé sans replique. Le premier est la Justification de Mr. Arnauld, ou le Recueil des Ecrits François faits sur ce sujet, &c. Tom. 3. ou Tom. préliminaire dans l'Avertissement. Cet ouvrage a été imprimé en 1702. Le second, les Avis importans au Pere Recteur du College des Jesuites de Paris &c. pag. 87. dans mon édition, qui est in 12. de l'an 1692. 3. Les Lettres de Mr. Arnauld qui ont rapport à cette affaire, & qui furent imprimées autrefois in Folio. Joignez-y les Factums même de Mr. Des Lyons, que j'ai refutez par eux-mêmes en plusieurs endroits, comme vous l'avez dû remarquer. Quoi que tout ce qui fait le sujet de ma Lettre soit une vieille querelle, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de remettre de nouveau devant les yeux les preuves qui démontrent l'innocence de Mr. Arnauld, puisqu'en lisant votre extrait, on auroit pû de nouveau le croire coupable.

J'avois eu dessein en commençant cette Lettre de la finir par quelques reflexions qui me

font

ſont venuës en liſant celles que vous nous avez données en peu de mots ſur les Ecrits de feu Mr. Barbier d'Aucour dans l'Article de vos Mémoires Tome 13. où vous parlez de cet Auteur: j'ai cru y voir un panchant trop marqué pour trouver coupables ceux qui ſe ſont declarez ouvertement contre certaines perſonnes que tout le monde connoit aſſez, & Mr. d'Aucour a un peu ſouffert, ce me ſemble, de cette inclination. Mais cette Lettre eſt déja aſſez longue. Je la finis, M. R. P., en vous aſſurant que je ſuis avec tout le reſpect que vous meritez, & toute l'eſtime que j'ai pour votre érudition, Votre très humble &c.

## ARTICLE VII.

PETRI WESSELING Oratio funebris in Memoriam Magni & Generoſi Viri SICCONIS DE GOSLINGA, Agri *Franequerani* Prætoris, *Friſiorum* Academiæ Curandæ IV. Viri, Rebus militiæ domique geſtis Illuſtriſſimi, in Templo Academico Kal. Nov. 1731. Dicta. *Franequeræ*, excudit *Martinus van der Veen* Typographus, 1732.

C'eſt-à-dire:

*Oraiſon funebre de Mr. De* GOSLINGA, *prononcée dans le Temple Academique le* 1. *de Novembre* 1731. *par Mr.* WESSELING. A Franequer 1732. Fol. Pagg. 59.

LEs Oraiſons funebres ne peuvent être que d'une fort grande utilité pour le public, quand

quand elles ont pour objet des perſonnes ſolidement & veritablement illuſtres, & quand elles ſont faites par des Orateurs inſtruits & ſinceres, qui peignent bien les choſes, & qui n'ont pas beſoin de ſortir du vrai pour briller. Ces deux qualitez conviennent ſi parfaitement à la Piece que nous annonçons, que nous ſouhaiterions de la pouvoir garantir du triſte ſort qu'éprouvent pluſieurs Ouvrages de la même nature. La plupart de ces Ouvrages ſe perdent bien-tôt ou diſparoiſſent facilement à cauſe de la petiteſſe de leur Volume, à peu près ſemblables aux Feuilles de la *Sibylle*, que leur prix ne mettoit point à couvert des inconveniens de leur légéreté.

(*a*) *Turbata volant rapidis ludibria ventis.*

Mais quand bien même cette Piece éviteroit ce malheur, comme cela eſt effectivement très-poſſible, nous croyons que l'on ne ſauroit ou trop ériger des monumens à Mr. de *Goſlinga*, ou trop multiplier ceux qu'on lui a érigez. Les Siecles, & les Etats, les plus fertiles en grands hommes, n'en ont guere produit qui meritaſſent, autant que lui, cet honneur & n'en ont porté aucun qui l'ait plus merité. Nous nous faiſons donc un vrai devoir, de même qu'un extrême plaiſir de contribuer, en quelque choſe, à éterniſer ſa memoire, en donnant ici le précis des juſtes hommages qui lui furent

(*a*) Virg. Æn. VI. vers. 74.

furent rendus par Mr. *Wesseling* en présence d'une grande Assemblée.

Mr. *Sicco* de *Goslinga*, fils de Jean de *Goslinga*, & de *Fedine Sophie* de *Caminga*, tous deux de la premiere Noblesse de Frise, naquit à *Herbai*, près de *Franequer*, l'an 1664. A l'age de deux ans il eut le malheur de perdre Madame sa Mere. Le Pere ne negligea rien pour l'education d'un Enfant dont l'esprit & les manieres faisoient tout esperer. Il lui donna d'abord un Precepteur domestique qu'il crut plus savant qu'il n'étoit, ou qui manquoit d'habileté pour sa profession. Cela fit que le jeune *Goslinga* sortit de ses mains, avec peu de goût pour l'étude. Il n'en revint jamais pour le Grec & souvent il se plaignoit à ses Amis dans un âge avancé, qu'il ne pouvoit sentir les beautez que l'on vante si fort dans les meilleurs Ecrivains de cette Langue, & qu'il ne savoit même ce que c'étoit que ce sel Attique dont on fait tant d'éloges. Il fut plus heureux pour le Latin, car aussi-tôt qu'on le mit à l'Academie de *Franequer*, il eut l'avantage d'y étudier sous Mr. *Perizonius* qui ralluma, dans son cœur, l'amour des Lettres & des Sciences, que la negligence de son premier Maître y avoit presque éteint, & qui s'y conserva, dans la suite, avec la même chaleur jusqu'à la fin de ses jours. Les progrès qu'il fit alors dans la Literature, la Theologie, la Jurisprudence, & la Philosophie experimentale, furent grands & rapides. Mais il s'appliqua singulierement à l'Histoire, dont la connois-

connoiſſance, auſſi agreable qu'utile, à tous les hommes, eſt ſur tout néceſſaire à ceux qui doivent ſoutenir les premiers rangs ſur le grand Théatre du Monde. Paſſant de *Franequer* à *Utrecht* il acheva dans cette derniere Ville, de ſe confirmer dans le goût du vrai ſavoir, ſous les yeux & ſous la conduite de Mr. *Grævius.*

Au ſortir de cette Academie, il forma le deſſein de voyager, pour joindre, aux lumieres qu'il avoit aquiſes dans ſa Patrie, celles que des gens d'eſprit ne manquent jamais de tirer du commerce des Nations étrangeres. Il commença par la *France*, où il paſſa ſon temps à tout autre choſe qu'à ce qui y occupe ordinairement les jeunes Voyageurs. Au lieu de s'y livrer aux plaiſirs, & aux Spectacles, il étudia le caractere des *François*, il contracta des liaiſons avec les perſonnes de la premiere diſtinction, il approfondit l'Etat, les Forces, & les Revenus du Royaume. L'horreur des converſions à la Dragonne ne lui permit pas de faire un long ſejour en ce lieu. Son cœur étoit trop tendre, & trop Proteſtant pour ſoutenir de ſi triſtes & de ſi effrayans objets. Pour s'en épargner la douleur, il prit le parti de s'en éloigner. Comme le Latin de Mr. *Waſſeling* eſt fort énergique, on ne trouvera pas mauvais que je le tranſcrive, quoique j'en aye déja donné la ſubſtance en François. On y verra, en paſſant, le ſtile de l'Orateur, & ſa maniere de peindre les choſes. *Inter hæc*, dit-il, *transactum tempus, quod ideo contractius fuit, ne longiore mora oculos diro & deteſtabili ſpectaculo*

*cogeretur conscelerare : inandiverat quaquaversum militares quasdam furias dimitti, quæ nulla argumentorum persuasione, sed eculeo, flammis, ferro, atque omni carnificina, religionem civibus inculcarent, qua multo puriorem ipsi profitebantur.* Mr. de *Goslinga* souhaitoit de voir l'*Espagne* & l'*Italie*; mais il fallut obeir à son Pere dont les ordres le firent passer en *Angleterre*. Il y arriva dans une conjoncture très-peu favorable. *Jaquet* II. qui venoit de monter au Throne, y menaçoit déja la Religion dominante, & s'y laissoit trop conduire aux emportemens des Jesuites qui s'étoient emparez de sa conscience. L'Expedition du Duc de *Monmouth*, l'agitation des Esprits, l'éloignement mutuel qui croissoit tous les jours entre la Cour & le peuple, tout cela ne laissoit que peu d'agrément pour Mr. de *Goslinga* dans la *Grande Bretagne*. Il n'y fit que peu de sejour, mais il mit excellemment à profit le peu de temps qu'il passa dans cette Isle.

Etant de retour dans sa Patrie, il y parut bien-tôt digne de la servir. En 1687. il entra dans la Chambre des Comptes de *Frise*, & cet Emploi lui fournit naturellement l'occasion & les moyens d'aquerir ce grand fond de connoissances Politiques qui l'éleverent ensuite aux Postes les plus éminens de l'Etat, & qui l'y firent briller avec tant de gloire. Il s'attacha soigneusement à étudier à fond tout ce qui appartient à l'Administration des Finances, & tout ce qui y est relatif, de même que la constitution de la Republique, ses interêts, ses Alliances,

Alliances, ſes Forces, & particulierement les Droits de la *Friſe*. Ce même Emploi qui l'obligeoit d'aller ſouvent à la *Haye*, le mit auſſi par cela même ſur les voyes de s'y faire connoître, & de s'y faire admirer par tout ce qu'il y avoit de plus conſiderable dans les *Provinces Unies*. Au milieu de ces grandes occupations il ne negligeoit point les Lettres, auxquelles il donnoit toûjours ſes momens de loiſir, ce qui ajoûtant du relief à ſon rare merite en tout autre choſe, on le nomma en 1688. pour être un des quatre Curateurs de l'Academie de Franequer, quoiqu'il n'eût encore que 24. ans.

La perte que cette même année, il fit de ſon Pere, lui fut très-ſenſible. Il lui ſucceda dans la Charge de *Grietman*, ou de Grand Bailliſ du Païs de *Franequer*, Charge à la verité, des plus honorables; mais auſſi des plus fatigantes quand on veut s'en bien aquitter, parce qu'il y entre un vaſte detail. Mr. de *Goſlinga* en a toujours rempli les devoirs avec une exactitude & avec une équité qui ſerviront eternellement de Modele. Dès qu'il ſe vit ſans Pere, & dans des emplois ſi penibles, il crut qu'il étoit temps de ſe procurer quelques agrémens domeſtiques. Il contracta donc alliance avec *Jeannete Iſabelle* Dame d'*Amelande*, de l'illuſtre Maiſon des Barons de *Zwartzenberg*. Il ne pouvoit faire de meilleur choix tant pour ſon plaiſir que pour ſa fortune. En épouſant une Dame avec laquelle il a vécu quarante ans dans l'union la plus douce, il aquit l'ap-

pui d'une Famille puiſſante, & qui ne fut pas inutile à ſon élevation. Preſque auſſi-tôt il eut entrée dans le Conſeil d'Etat de ſa Prov[illegible] & deſormais on le vit perpetuellement, où [illegible] puté aux Etats Generaux, ou revêtu d'autr[illegible] Charges de la même importance. Il n'y eut point où il ne ſe fit diſtinguer par ſa pru[illegible]dence dans les Conſeils, & par ſa fermeté dans l'execution. L'amour de la Patrie, ſecondé de mille autres vertus, le rendoit capable de tout, & l'on ne connoiſſoit point d'affaire ou ſi épineuſe ou ſi dangereuſe, à laquelle il ne ſe prêtât volontiers, ou de laquelle il ne ſe tirât heureuſement pour le bien du public. Un recit détaillé en ſeroit impoſſible. Une ſeule particularité ſuffira pour faire connoître ſon courage, & ſon bonheur dans le tendre attachement qu'il eut toujours pour le païs de ſa naiſſance.

Il n'y a que peu d'années, que vers le commencement de l'hiver, la Mer devint ſi haute & ſi agitée par les vents qui portoient ſur les côtes, que l'on craignoit, avec raiſon, pour les Digues. Mr. de *Goſlinga* courut ou plutot il vola promtement au lieu qui étoit en peril. Ce peril étoit grand & prochain. Déja la Digue menaçoit ruïne, & toutes les mains n'y étoient pas de trop pour la défendre. Ce Seigneur y donna la ſienne, & peu content de faire travailler les Païſans, il travailla lui-même avec eux. Il étoit par conſequent dans l'endroit où il y avoit le plus de danger. La Mer qui commençoit à gagner impetueuſement

ſur

sur la Digue, y rendoit les travaux aussi necessaires que difficiles. Une Vague entraina Mr. de *Goslinga* qui animoit tout par ses ordres & par son exemple. Il y auroit perdu la vie, si la Providence ne l'eût garanti comme par miracle. Car, sans qu'il pût dire comment cela s'étoit fait, un second coup de Mer l'y laissa sur le sec. Rendu ainsi à la vie, il se remit sur le champ au travail, & ne pensant point au danger qu'il venoit de courir, il ne fut occupé que de celui que couroit sa Patrie. Les Poëtes & les Historiens ont élevé jusqu'au Ciel mille actions qui le cedent à celle-ci en grandeur heroïque.

Jusques à l'an 1706. la capacité superieure de Mr. de *Goslinga* ne trouva d'exercice que dans les affaires du Gouvernement, & que dans l'interieur de la Republique. Mais cette année-là, de même qu'en 1707. 1708. 1709. & 1711. il parut à la tête de nos armées en qualité de l'un des Deputez des Etats Generaux pour regler les Operations des Campagnes conjointement avec le Prince Eugene & le Duc de Marlboroug. Ces deux grands Capitaines conçurent la plus haute estime de sa personne, & se firent honneur de son amitié. Cela ne se pouvoit autrement, puis qu'en diverses rencontres sa presence ne leur fut pas inutile au milieu des combats & des sieges, & qu'en tout temps ses avis étoient dictez par la plus grande prudence. On se souviendra toûjours qu'à la Bataille d'Oudenaarde, il se mit à la tête des Suisses pour charger l'Ennemi

qu'il contraignit de prendre la fuite, & que la Guerre auroit été facilement terminée, si après cette Bataille, on eût suivi le Conseil qu'il donnoit, de courir vite à *Gand* pour y saisir les Enfans de *France* qui s'y étoient retirez avec le debris de leurs Troupes. Peut-être aussi qu'il auroit été fort avantageux à la République que ses Conseils eussent prévalu en 1709. puisqu'il pressoit instamment pour faire accepter les Propositions que la France faisoit alors pour la Paix.

On sait que depuis la fin de cette cruelle guerre, jusqu'à celle de sa vie, Mr. de *Goslinga* se trouva chargé des emplois les plus glorieux pour le service des Provinces Unies. On le vit successivement Plenipotentiaire à Utrecht pour la Paix générale, Ambassadeur auprès de Louis XIV. & ensuite Plenipotentiaire au Congrès de Soissons. Mais on le vit toujours le même & s'attirant par tout le respect, l'estime, l'amour, & l'admiration de tous ceux qui l'approcherent, & particulierement des personnes qui avoient le plus de merite, ou qui savoient mieux en juger. On s'en étonnera moins quand on saura qu'un Seigneur si élevé au dessus du commun, par le sang, par les Emplois, par les negotiations, & par la superiorité du génie, cultivoit toujours les belles Lettres, aimoit les Savans, étoit doux, affable, accessible à tout le monde, genereux, bienfaisant, & desinteressé à un point qui est assez rare dans nôtre siecle. Il parloit peu, rarement de lui-même, toujours prêt à louer ce que les autres

autres faisoient de bien, & ne montrant du feu que contre le Vice, & la paresse.

Ce fut une de ses grandes attentions, que celle d'élever sa famille dans les principes de la Verité & de la Vertu, & l'on peut dire qu'en cela Dieu benit ses soins paternels. Il a laissé quatre Filles, *Fedine Sophie*, *Helene Marie*, *Anne Julienne*, *Dodonée Lucie*, & *Agathe Rixaine*. Avant sa mort il eut le plaisir d'en voir trois mariées avec des Seigneurs du premier rang, & de la plus haute Noblesse. Mesdames *Fedine Sophie* & *Helene Marie* ont épousé deux Messieurs de *Burmania*, & Madame *Dodonée Lucie* a échu en partage à Mr. *Unico Guillaume* Comte de *Wassenaer d'Obdam*, Seigneur de *Twickle* : cette derniere Alliance a rassemblé dans la même Maison, & va faire couler dans les mêmes veines le sang de deux des plus Illustres familles, l'une de la *Hollande*, & l'autre de la *Frise*. La Providence a donné à Mr. de *Wassenaer* deux garçons qui est jusqu'ici tout ce qui reste de Mâles pour perpetuer une Maison dont la memoire ne perira jamais dans les Annales de ces Provinces, & dont les grandes qualitez hereditaires feront toujours souhaiter la conservation. L'aîné de ces Enfans, nommé *Jaques Jean*, est si bien fait de corps & d'esprit, & a deja tant de perfections au dessus de son âge, qu'on ne peut le voir sans l'aimer tendrement, & sans en augurer d'avance tout le merite avenir. Son Cadet de qui l'on n'a pas lieu de moins esperer, reçut au batême les noms de *Sicco Goslin-*

*ga Guillaume*, dont les premiers lui furent donnez pour conſerver celui de Mr. ſon Grand Pere qui autrement ſe ſeroit éteint avec lui. Ce grand Homme mourut à *Franequer* le 18. Septembre 1731. comme il avoit toujours vécu, c'eſt-à-dire dans les ſentimens de la pieté la plus Chrétienne & la plus éclairée.

L'Oraiſon funebre eſt ſuivie de quelques Piecés élegiaques ſur le même ſujet. La premiere & la plus longue eſt de Mr. *Vegilin* de *Claerbergue*, qui y déplore d'une maniere forte, & très-poëtique la perte d'un Ami ſi illuſtre, & ſi univerſellement regretté. Il n'y a guere que cet Etat où les perſonnes de la premiere diſtinction cultivent avec tant de ſuccès les Muſes Latines. La ſeconde Piece dans le même goût, & adreſſée à Mr. de Vegilin ſur la precedente, eſt de Mr. *Barthold Douma* de *Burmania*. Les deux ſuivantes, ſont de Mrs. *Abraham Wieling*, & *Pierre Weſſeling*. Elles ont toutes ſpecifiquement leur merite, mais il n'y a guere moyen d'en faire des Extraits. Nous nous contenterons d'en tirer ces deux Vers, qui finiſſent l'Elegie de Mr. de *Vegilin*, & qui renferment en peu de mots l'eloge de Mr. de *Goſlinga*.

*Hic ſitus eſt Magnus* Sicco, *tibi*, Friſia, *Civem*
*Nulla dedere parem ſæcula, nulla dabunt.*

A R-

## ARTICLE VIII.

SCRIPTURE VINDICATED &c.

c'eſt-à-dire,

DEFENSE DE L'ECRITURE *pour ſervir de Reponſe à un Livre intitulé*, LE CHRISTIANISME AUSSI ANCIEN QUE LA CREATION. Part I. pp. 72. à Londres chez W. Innys 1731.

L'Ouvrage auquel celui-ci ſert en partie de reponſe a fait tant de bruit en Angleterre, qu'il n'eſt pas étonnant que dans un Royaume, où autant qu'en aucun autre Païs du Monde le Chriſtianiſme & la Revelation ont trouvé de zelez defenſeurs, pluſieurs perſonnes ſe ſoient chargées d'y faire differentes reponſes. L'Auteur de celle-ci eſt le Dr. Waterland aſſez connu dans la République des Lettres par ſes conteſtations avec le Dr. Clarke, & par les écrits qu'il a publiez pour la defenſe de la créance Orthodoxe ſur la Trinité. Perſuadé que le zele pretendu de l'Auteur qu'il attaque pour relever la Religion naturelle n'a été qu'un pretexte controuvé pour attaquer plus impunément la Revelation, que ſon ouvrage n'eſt qu'un *Libelle declamatoire contre la Religion revelée*, & que peut-être même ſon Auteur *eſt auſſi ennemi de l'une*

*que de l'autre*, il n'a pu contenir son indignation, & sans s'engager à suivre l'Auteur dans tous ses raisonnemens & ses écarts il a choisi pour sa part de l'attaque la defense de l'Ecriture, que Mr. Tindal avoit pris à tâche de decrier par le ridicule où il expose tous ses recits. *Cet Ecrivain*, dit-il, *s'est proposé principalement deux choses. L'une qu'il découvre sans déguisement, est de ravilir les Ecritures, & l'autre, qui, comme je l'ai insinué, est la partie artificieuse de l'ouvrage, & ne doit passer que pour une hypocrisie & une fiction, est de relever la Loi de nature. Mon dessein ne regarde que le premier objet, & je ne me propose ici que de justifier la parole de Dieu contre les fausses representations & la critique, & contre les blasphemes & les reproches d'un insensé.*

C'est effectivement dans l'execution de ce point seul que se renferme tout le plan du Dr. Waterland. Ce n'est point un ouvrage de principes & de consequences, ce n'est point un système raisonné opposé à celui du Sr. Tindal, mais simplement un examen detaché de tous les passages de l'Ecriture, que cet Auteur avoit jugé à propos de corrompre par des gloses & des reflexions satyriques & ridicules, & que le Dr. tâche de justifier contre la censure & la malignité d'un homme, qui semboit n'avoir eu en vue que de faire regarder la Bible comme un Roman, & comme une Histoire indigne de Dieu & de notre creance.

Comme notre Dr. dans sa Défense de l'Ecriture ne suit d'autre ordre que celui des passages

sages qu'il s'est proposé de justifier contre l'Auteur qu'il attaque, nous sommes dispensez d'en suivre aucun dans cet Extrait; & pour donner au public une idée de cet ouvrage, & faire connoître quelle methode y suit l'Auteur, il suffit de choisir au hazard quelques-uns de ces passages, au moyen dequoi nous serons dispensez de donner un Extrait des autres parties où l'on suit la même methode, & dont le detail ne peut entrer dans un Journal.

Genes. IX. 33. *Je placerai mon Arc dans les Nuées, & il sera un signe de l'alliance qui est entre moi & la terre. Peut-être*, dit Mr. *Tindal* sur ce passage, *que l'ignorance de l'Auteur sur la cause naturelle de l'Arc en Ciel a produit le récit que nous avons de son institution dans la Genese.* A cela le Dr. repond, que ç'a été un point contesté, si avant le deluge il y a eu un Arc en Ciel ou non: Qu'à la verité, comme l'apparence de ce Phénomene vient de la reflexion & de la refraction des rayons du Soleil dans les goutes du pluye qui tombent, & qu'avant le deluge il y avoit du Soleil & de la pluye, le même signe a du paroître dans les mêmes circonstances: Mais qu'on peut supposer raisonablement qu'avant le deluge Dieu avoit prevenu cet effet, en ne permetant point que le Soleil parût pendant la pluye, comme il arrive assez souvent ici. Que si l'on aime mieux supposer, que l'Arc en Ciel avoit paru avant le deluge, cela n'empêche pas cependant que comme c'est un signe naturel de l'approche du beau temps, Dieu ne l'ait pu choisir avec beaucoup

coup de ſageſſe, comme un ſigne de la promeſſe qu'il faiſoit de ne plus inonder la Terre d'un deluge: Que ſi l'on objecte que ce devoit être une foible aſſurance pour Noé, qui avoit été temoin du deluge après avoir vû l'Arc en Ciel, la reponſe eſt aiſée, puiſqu'avant le deluge il n'y avoit point de promeſſe attachée à la viſion de l'Arc en Ciel, au lieu que cette promeſſe annexée depuis à ce ſigne devoit être aux hommes un garand ſûr de l'exemption d'un pareil châtiment.

Gen. 12. 13. Abraham dit à Sara, *Dites, je vous prie, que vous êtes ma Sœur. L'Ecriture*, dit Mr. Tindal, *ne nous donne-t-elle pas pluſieurs exemples de perſonnes inſpirées gouvernées par leurs paſſions auſſi bien que celles qui n'ont eu aucune inſpiration. Abraham quoique Prophete, & ſi cher à Dieu qu'en ſa conſideration il ne vouloit pas detruire une Ville voiſine ſans l'en avertir, n'étoit-il pas coupable d'un mariage inceſtueux, ſa Femme étant ſa Sœur du côté de ſon Pere? N'expoſa-t-il pas ſa chaſteté à deux Rois en la deſavouant pour ſa Femme tirant par ſon moyen de l'un d'eux des ſerviteurs, & des ſervantes, des Bœufs, des Anes, & des Chameaux, & de l'autre* 1000. *Pieces d'argent outre toutes ces autres choſes?* Tels ſont les crimes dont charge impitoyablement Mr. Tindal un des plus Saints Patriarches, pour ſe faire un droit ou de juſtifier de pareilles actions ou de cenſurer l'Ecriture qui donne pour un modele de ſainteté celui qui en eſt coupable.

Mais le Dr. Waterland ne laiſſe pas à ſon Adver-

Adverſaire la ſatisfaction de s'applaudir d'avoir reüſſi dans ſes vuës. Il convient qu'une perſonne inſpirée peut être ſujete comme d'autres, à des fautes, ſans qu'on puiſſe s'autoriſer de ſes exemples, ni faire un crime à l'Ecriture des louanges qu'elle donne à ces perſonnes, ſi elle ne fait en même temps l'éloge de leurs vices. Il nie qu'Abraham fût Frere de Sara, parce que le terme de Frere dans l'Ecriture n'a pas un ſens ſi reſtraint que dans nos Langues; mais ſuppoſé même qu'il le fût il montre, de l'aveu même de Mr. Tindal, qu'il y a des cas où les Loix du mariage ne ſont pas ſi étroites; qu'elles n'ont pu l'être dans les premiers temps; & qu'Abraham auroit pu ſe trouver dans des circonſtances qui l'y auroient obligé. Enfin il nie, que ce Patriarche ait deſavoué Sara pour ſa Femme, & qu'il ait livré ſa chaſteté à deux Rois: Il dit qu'elle étoit auſſi en ſureté, en diſant que Sara étoit ſa ſœur que ſa Femme, parce que ſi ces Princes étoient gens de bien, ils n'auroient pas voulu faire violence à une ſimple Fille, & que s'ils ne l'étoient pas, ils n'auroient pas eu plus d'égards pour une Femme mariée que pour une Fille; qu'en prenant un autre parti il eût expoſé ſa vie ſans neceſſité; que ſi ſa Femme lui attira des bienfaits de la part de ces Princes, cela étoit dû à la faveur de Dieu & non à ſa cupidité; & qu'en toute ſa conduite dans ces occaſions il a donné un grand exemple de prudence & de confiance en Dieu, ſans agir contre la ſincerité, & ſans trafiquer de la pudicité de ſa Femme.

Gen.

Gen. XVII 10. *C'est ci mon Alliance... chaque Enfant mâle parmi vous sera circoncis.* L'origine de la Circoncision & la nature de cette operation fournissent ici à Mr. Tindal, comme l'on peut bien juger, matiere à raillerie ou à censure. Car outre qu'il rapporte au Paganisme & aux Egyptiens plutôt qu'à Dieu l'origine de cette observance, il ne conçoit pas aisément comment on peut s'imaginer que Dieu puisse faire à l'Homme un devoir d'une operation aussi indifferente que celle d'une pareille incision, & qu'on puisse lui devenir agreable en s'y soumettant. Il insinuë même qu'elle est tout à fait contraire à la nature. Car si, dit-il, *elle exigeoit une pareille operation, comme elle est toujours la même, elle en auroit toujours prescrit l'observance.*

Sur l'un & sur l'autre point le Dr. Waterland tient bon contre son Adversaire. Il lui nie que la Circoncision doive son origine aux Egyptiens 1. parce qu'on ne peut prouver que les Egyptiens l'ayent pratiquée avant Abraham, & 2. parce que quand ils l'auroient fait il n'y a nulle preuve que ce fût pour les imiter que les Juifs l'eussent pratiquée. Et à l'égard de l'operation, si notre Auteur ne prouve point qu'elle soit necessaire à la nature, du moins il soutient que Dieu l'ayant ordonnée il ne l'a pas fait sans de bonnes raisons, & que c'est à Mr. Tindal une temerité digne des plus justes reproches de vouloir condamner des observances que Dieu a prescrites, parce que l'Homme n'en connoît pas les motifs. Ce qu'il trouve même

même de plus condamnable, c'eſt que c'eſt directement à l'Inſtitution de Dieu que s'en rend cet Auteur ſous pretexte de n'attaquer que la ſuperſtition des Egyptiens ou d'autres Nations Idolatres.

Gen. XXVII. 19. *Jacob dit à ſon Pere, Je ſuis Eſaü votre Fils aîné &c. Il y a des choſes*, dit Mr. Tindal, *ou commandées ou approuvées dans l'Ecriture qui ſont fort propres à égarer l'Homme. Une perſonne qui ne porte pas plus loin ſes vuës, peut croire qu'il n'y a pas de crime à tromper ſon Frere, à impoſer à ſon Pere, & à obtenir ſa benédiction par un menſonge; il peut même eſperer que Dieu confirmera cette benédiction; quand il voit les proſperitez qu'il a repanduës ſur Jacob.* Ces couleurs, dit le Dr. Waterland, ſont trop fortes, & l'invective contre Jacob & le Dieu de Jacob pouſſée au delà de toutes les regles de bienſeance & d'équité. D'abord Jacob n'eſt pas tant à blâmer, que l'objection l'inſinuë, & ſuppoſé même qu'il ait été plus blâmable qu'il ne l'eſt, il eſt faux que l'Ecriture ait ou approuvé ou commandé ce qu'on ne peut juſtifier dans ſa conduite. L'Ecriture ne fait que rapporter les faits ſans approbation, & la Sageſſe divine fait ſouvent ſervir à ſes deſſeins les fautes des Hommes ſans en être Auteur. Le Dr. ajoute enſuite qu'en ſuivant les principes de ſon Adverſaire on peut aiſément juſtifier Jacob. Car ſelon Mr. Tindal, l'amitié *oblige ſouvent les Hommes à tromper les autres, quand c'eſt pour leur bien, & qu'on ne porte aucun préjudice à perſonne.* Or Iſaac alloit faire

une

une choſe injuſte, puiſque contre la volonté de Dieu il alloit donner à Eſaü une benédiction qui étoit deſtinée à Jacob; & ce dernier en le trompant ne faiſoit aucune injure à ſon Frere, qui lui avoit tranſporté tous ſes droits, & à qui Dieu d'ailleurs les avoit deſtinez. C'eſt ainſi que le Dr. Waterland juſtifie & Jacob & l'Ecriture; en declarant neanmoins, qu'il ne pretend pas juſtifier en même temps toutes les circonſtances particulieres de la conduite de Rebecca & de Jacob, qui quoi qu'innocente pour le fond n'eſt pas exactement conforme aux loix rigoureuſes de la Morale & du Sanctuaire.

Comme nous nous bornons ici à donner une idée de l'ouvrage & non pas à en faire l'abregé, nous n'en pouſſerons pas plus loin l'extrait; & il vaut mieux avoir recours à l'ouvrage même, où l'on verra, comment le Dr. Waterland s'y prend pour confondre les railleries profanes & les reflexions indecentes de Mr. Tindal ſur differens endroits de l'Hiſtoire ſacrée, qui lui ont paru les plus propres à la rendre ridicule aux yeux des libertins. Tels ſont, par exemple, le meurtre d'un Egyptien par Moyſe, la permiſſion qu'il demande à Pharaon pour aller ſacrifier dans le deſert, l'emprunt que font les Iſraëlites des Egyptiens avant leur ſortie d'Egypte, la menace que Dieu fait de punir les Enfans des crimes de leurs Peres, l'Hiſtoire de Balaam, le vœu de Jephté, l'Action de Rahab, le miracle du Soleil arrêté par Joſué, l'Aſſaſſinat d'Eglon, & celui de Siſara, la deſtruction de 60000 Bethſamites, &c.

Tous

Tous ces faits & une infinité d'autres font e ſujet des parties ſuivantes de cet ouvrage; & le Dr. n'a rien omis pour venger l'Ecriture du tour malin & des reflexions dangereuſes, dont l'on ſent combien ces faits peuvent être ſuſceptibles entre les mains d'une perſonne, qui ne les lit que dans le deſſein de les critiquer & de rendre l'Hiſtorien ſuſpect de les avoir inventez pour en impoſer à la credulité des peuples. Le Dr. Waterland s'eleve comme il doit contre une telle malignité. Nous ne pouvons ſavoir quelle impreſſion feront ſes éclairciſſemens ſur ſon adverſaire. Ce que nous apprehendons ſeulement, c'eſt que comme ſouvent il ne juſtifie les faits que l'autre critique, qu'en remarquant que Dieu en eſt l'Auteur, & que c'eſt une impieté & un blaſphême à l'homme de vouloir cenſurer la conduite de la Providence, ou d'en vouloir penetrer les raiſons, il eſt à craindre que Mr. Tindal ne lui reponde qu'il eſt vrai que l'on ne doit pas cenſurer la conduite de Dieu, mais auſſi qu'il ne regarde pas Dieu comme intereſſé dans tous ces évenemens de la verité dont il doute, & qu'il ne regarde que comme autant de fictions. Si cet Auteur n'oſe pas le dire ouvertement, il paroît au moins que ſes reflexions le ſuppoſent, & tant qu'il ne ſera pas convaincu du contraire, c'eſt aſſez inutilement que le Defenſeur de l'Ecriture s'étend à juſtifier la conduite de Dieu dans des faits que ſon Adverſaire croit abſurdes & indignes du Souverain Etre, & par conſequent abſolument faux.

Nous finirions ici notre Extrait, si nous ne croyions faire plaisir au Lecteur en lui rendant compte d'un Postcript qui se trouve à la fin de la 2. partie, & où notre Auteur, se propose de repondre à une difficulté qui attaque la necessité de la Revelation. Elle n'est pas de Mr. Tindal, mais d'un autre qui sur les mêmes principes soutient, que la Raison est un Guide suffisant en matiere de Religion, & que si elle ne l'étoit pas, de six parts du genre humain il y en auroit à present cinq destituées d'un secours necessaire pour les conduire, & que pendant 4000. ans entiers 999. parts de 1000 auroient été sans un Guide suffisant sur ce point; consequence qui reflechit contre la bonté & la justice de Dieu, qui auroit imposé à l'homme l'obligation d'accomplir certains devoirs, sans leur fournir les secours suffisans pour les connoître.

Pour repondre à cette difficulté le Dr. Waterland arrête d'abord l'Auteur sur son calcul, & lui demande surquoi il le fonde pour supposer que les Juifs n'étoient proportionez au reste du monde que comme d'un à mille. Il soutient que cette supposition est sans fondement, & contraire aux meilleurs calculs. Mais même en admettant la supputation comme exacte, la question est de savoir, si à la reserve des Juifs tout le reste du monde a été sans revelation pendant 4000. ans.

Le Dr. le nie, & convient bien, que le monde a été sans la revelation Chrétienne, mais non pas absolument sans revelation; 1. Parce qu'avant

vant le deluge Dieu a revelé ſa volonté à l'homme avant & depuis ſa chute pluſieurs fois, & que cette volonté paſſée d'Adam à Noé & à Sem par le canal de Mathuſalé qui avoit vécu avec l'un & les autres ne nous laiſſe pas lieu de croire, que les hommes juſqu'au temps du deluge ayent été entierement abandonnez à leur ſeule Raiſon ſans aucun autre guide. Que par conſequent il faut d'abord retirer 1656. ans du nombre des 4000, que l'Anonyme pretend avoir été ſans revelation. 2. Depuis le deluge les revelations continuerent à Noé à Abraham, & aux autres Patriarches; & quoi qu'avant Abraham l'Idolatrie eût deja penetré dans le monde, il n'y a pas d'apparence que tous euſſent perdu la connoiſſance de la veritable Religion, en ſorte que de 4000. ans il en faut deduire 2000, ſoit parce qu'on peut prouver, que juſques là la maſſe du Genre humain n'avoit pas été laiſſée à la ſeule Loi naturelle, ou parce qu'on ne peut pas prouver le contraire.

3. Lors que le Peuple Juif ſe fut multiplié, il devint comme un flambeau propre à eclairer l'Univers, d'abord par le ſejour que les Iſraelites firent au milieu de l'Egypte, enſuite par les guerres qu'ils porterent dans le païs des Chananéens, & par l'eclat que donna au nom de Dieu dans toutes les Nations la gloire des regnes de David & de Salomon; puis par les decrets de Nabuchodonozor, de Darius Medus, de Cyrus, de Darius Hyſtaſpes, & d'Artaxerxes Longimanus, qui ſuffiſoient pour annoncer au monde le veritable Dieu, & engager les hom-

mes à chercher à le connoître, & à s'instruire de sa volonté & de ses Loix.

4. La dispersion des Juifs fut encore un moyen encore plus propre à répandre parmi eux la connoissance des revelations qui leur avoient été faites; & leur établissement dans les principales Villes de l'Empire Romain; aussi bien que les Traductions de l'Ecriture dans une Langue qui étoit alors commune dans l'Empire fut pour l'Univers une espece de prédication, qui mit les hommes à portée de joindre aux lumieres de leur Raison celles de la Revelation.

De tout cela le Dr. Waterland conclut qu'on ne peut prouver, que pendant 4000 ans tout le Genre humain ou une partie considerable des hommes ait été tellement privée des moyens de parvenir à la connoissance de la volonté de Dieu ou de sa revelation qu'ils n'ayent pu l'avoir, en cas qu'ils prissent les peines & les soins necessaires pour cela.

Mais il va même plus loin, car il ajoute qu'independamment de cette connoissance on ne peut prouver que celle de la Religion ou de la Morale n'ait été dans les Payens que le fruit de la Raison, & que ce ne soit pas un reste de l'ancienne Revelation qui leur avoit été transmise par la Tradition, comme l'ont cru & observé plusieurs Savans celebres. Il ajoute aussi qu'il ne sert de rien d'opposer que de six parts de l'Univers les Payens & les Mahometans en font cinq; puisque sans incidenter sur le calcul il n'est pas question de savoir s'il y a plus de Payens ou de Mahometans que de Chrétiens, mais

mais si ces peuples ont eu, ou n'ont point eu de connoissance de la Revelation Chrétienne, ou ont manqué de moyens de s'en instruire. Car en effet ce seroit bien en Dieu une injustice d'exiger des hommes des devoirs qu'il seroit impossible d'accomplir, mais s'ils refusent de se servir des moyens qu'ils ont entre les mains, la justice & la bonté de Dieu sont justifiées, & ce n'est qu'aux hommes qu'il faut imputer le mal qu'ils font de n'en pas faire usage. Or comme les Mahometans & les Payens ne peuvent ignorer J. C. que par leur propre faute, puisque les Chrétiens sont repandus par tout au milieu d'eux; l'Anonyme n'a pu se servir de leur exemple pour justifier la suffisance de la Raison, & si la proposition peut avoir quelque sens veritable, ce ne peut être, qu'en ce qu'il y a lieu de croire que Dieu juste comme il est n'exigera de ceux qui n'ont pu avoir que la Raison pour guide, que les devoirs que leur prescrit cette regle.

C'est par où le Dr. Waterland termine sa reponse, & la conclusion sans doute est de tout le Pour-tout: la partie que son adversaire sera moins tenté de contester. Car de croire, qu'il convienne avec ce Docteur, que la Revelation donnée aux Juifs ait été pour les autres Nations une lumiere qui n'a pas pu leur demeurer cachée, malgré l'obscurité où l'on sait qu'a demeuré cette Nation, c'est ce que nous ne pouvons guéres nous persuader, & ce qu'il est presque aussi difficile de croire, que de soutenir avec l'Anonyme à la rigueur, qu'a la re-

ſerve des Juifs tout le monde a été pendant 4000. ans ſans revelation.

Nous ne pourrions au reſte nous empêcher en finiſſant cet Extrait de joindre notre ſurpriſe à celle du Dr. Waterland, & de nous étonner de l'eſpece de manie avec laquelle on s'eſt acharné depuis peu à attaquer la Revelation ſous pretexte de relever la Religion naturelle, s'il ne nous en indiquoit le principe dans la revolte des paſſions que la Revelation gêne. Avec quelque affectation, dit-il, que ſon adverſaire ſe deguiſe, il ne peut s'empêcher de faire regarder l'incontinence des perſonnes libres comme un de ces droits & de ces libertez, que Dieu a accordées par la Loi naturelle, & de ſe declarer nettement contre la doctrine de l'amour des ennemis. La debauche & la malice, ajoute-t-il, ſont de fortes paſſions, & par tout où elles jettent quelques racines, elles portent l'homme à l'infidelité. Il n'oſe pas aſſurer pourtant juſqu'où elles ont prevalu ſur l'Auteur du Livre qu'il combat, mais il ne doute point, qu'elles n'ayent eu que trop de pouvoir ſur lui. Il n'a pas d'ailleurs une grande idée de ſa capacité. *Il ne decouvre*, dit-il, *ni genie ni goût de litterature, ni même autant de connoiſſance des Langues originales que les Critiques & les Commentateurs les plus ordinaires. La pluſpart de ſes objections ne viennent que de ce qu'il n'a pu conſulter que les Traductions Angloiſes, & le reſte eſt de l'eſpece la plus baſſe & la plus triviale.* Nous ne pouſſerons pas plus loin ce portrait, perſuadez que le Lecteur ſe defie

toujours

toujours un peu de ceux qui ſont tracez de la main d'un Adverſaire, & nous l'aurions même omis tout à fait, ſi nous ne ſavions qu'on s'intereſſe toujours à connoître par quelque endroit bon ou mauvais à qui l'on eſt redevable d'un ouvrage qui fait quelque bruit dans le monde. Celui du *Chriſtianiſme auſſi ancien que la Création* a eu ſes partiſans dans un Royaume, où l'on regarde comme partie de la liberté le droit de penſer librement ſur la Religion. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne la portât pas à l'excès, & qu'en cherchant, comme on fait, à aneantir la Revelation, qui loin de detruire la Religion naturelle ne ſert qu'à la fortifier & qu'a en reſſerrer les liens, on ne s'exposât pas, comme ne nous en convainc que trop l'experience, à ruiner dans les hommes tout ſentiment de Religion, à énerver toutes les regles de la Morale, & à rompre tous les liens les plus ſaints de la Societé, qui ne ſera jamais plus heureuſe, que lors que la Religion y ſera plus reſpectée.

---

## ARTICLE IX.

A LETTER to DR. WATERLAND &c.

C'eſt-à-dire:

LETTRE *au* DR. WATERLAND *contenant quelques Remarques ſur ſa Defenſe de l'E-*

*criture en reponſe au Livre intitulé* [illegible] Chriſtianiſme auſſi ancien que la Creation &c. A Londres 1731. 8. pp. 67.

REPONSE *à la Lettre au Dr. Waterland &c.* 1732. 8. *pp.* 55.

DEFENSE *de la Lettre au Dr. Waterland* 8. *pp.* 94.

REPLIQUE *à la Defenſe de la Lettre &c.* 8. *pp.* 84.

EN donnant l'Extrait de l'ouvrage du Dr. Waterland, qui a donné occaſion à la publication de ces nouveaux Ecrits, nous avons remarqué qu'avant que de recevoir pour bonnes toutes les explications qu'il donne de differens paſſages de l'Ecriture ſon Adverſaire voudroit peut-être auparavant qu'on lui prouvât que cette Ecriture eſt la Parole de Dieu. C'eſt juſtement ce que l'Auteur de la Lettre, que l'on dit être un Docteur de Cambridge (*a*), n'a pas manqué de faire, en diſant que c'eſt mal juſtifier l'Ecriture, que de pretendre qu'une choſe eſt vraye & raiſonnable parce que Dieu l'a dite ou ordonnée, (*b*) puiſque ſon Adverſaire ſoutiendra que ſi elle n'eſt ni vraye ni raiſonnable, on ne peut pas la regarder comme ordonnée de Dieu, ni reſpecter comme ſa Parole, l'Hiſtoire qui en fait le recit.

Mais ſans s'arrêter à cette reponſe, l'Auteur de la Lettre après avoir traité de temeri-

(*a*) Le Dr. Middleton. (*b*) Lett. p. 44.

Le Docteur peu charitable le jugement que le Dr. Waterland avoit porté ou de la capacité, ou des mœurs, ou des vuës de Mr. Tindal, s'attache à montrer que les explications que le Docteur a données de quelques passages de l'Ecriture, loin d'en justifier l'autorité ne sont propres qu'à augmenter les difficultez, & qu'à fortifier les attaques que son Adversaire lui avoit portées.

Pour en convaincre le Lecteur, le Docteur de Cambridge choisit deux ou trois des faits que le Dr. Waterland avoit pretendu justifier, & qu'il soutient n'être ni justes ni veritables à moins qu'on n'ait recours à l'Allegorie pour adoucir ce que la Lettre de l'Histoire semble presenter de faux & de choquant.

Les trois faits sur lesquels le Dr. de Cambridge attaque le Dr. Waterland sont l'Histoire de la chûte de l'homme, celle de la Confusion des Langues, & celle du precepte de la Circoncision. Il pretend que la premiere n'est qu'une allegorie, la seconde qu'un évenement naturel, & la troisieme qu'une fiction inventée pour donner une origine celeste à un usage que les Hebreux avoient imité des Egyptiens. Il faut avoüer cependant que notre Auteur ne s'explique pas si ouvertement sur ce dernier point. Mais comme il rejete avec mepris toutes les preuves que son Adversaire apporte du contraire, on ne peut gueres desavoüer qu'il n'opine sur ce point comme les prejugez de Mr. Tindal & on s'en convainc encore mieux par l'aveu qu'il fait à la fin de sa Lettre où il dit que

la methode qu'a ſuivie le Dr. Wateland pour refuter ce fameux Deiſte, ne peut qu'exciter un nouveau ſcandale, parce qu'elle eſt fondée ſur *ce principe faux & inſoutenable, (a) que chaque paſſage de l'Ecriture reconnû pour Canonique, doit être reçu comme la parole & comme la voix de Dieu même.* Cet aveu, comme on le ſent, eſt aſſez hardi pour un Docteur en Theologie; mais on ne riſque rien à parler librement dans un païs, où on ſe fait un merite de cette hardieſſe.

Les remarques qu'il fait ſur ces trois endroits n'ont rien de bien nouveau, mais il pretend que les explications qu'il attaque ſont de la même nature, & ſont plutôt des évaſions que des reponſes. Il juſtifie ce que Mr. Tindal avoit dit, que les Chrétiens *ſont preſentement honteux de defendre le ſens litteral de la tentation du ſerpent*; & ſoutient que tous les Commentateurs ſont en quelque ſorte forcez d'abandonner la rigueur de la lettre & de l'adoucir par un mélange de ſens allegoriques pour rendre l'Hiſtoire raiſonnable & croyable. Il ſoutient que la diſperſion des premiers peuples avoit commencé avant la confuſion des Langues, & que l'édifice qu'ils prirent deſſein d'élever n'étoit que pour conſerver un monument de leur commune origine. Il prefere à l'autorité de Moyſe celle d'Herodote, de Diodore de Sicile & de Strabon ſur l'origine de la Circonciſion, & trouve beaucoup plus de probabilité à croire que les Juifs l'ayent

(a) Let. p. 44.

Egyptiens d'un peuple auſſi conſiderable que l'étoient alors les Egyptiens, que de s'imaginer que les Egyptiens ayent voulu imiter en cela une Nation auſſi vile & auſſi mepriſable que l'étoit celle des Juifs.

Il pretend même que Joſephe loin de cenſurer ſur cela Herodote ne refute Appion qu'en ſuppoſant la verité de ce qu'avance cet Hiſtorien, & ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'il ſoutient en même temps que Joſephe ne regardoit Moyſe que comme un Legiſlateur politique de l'inſpiration duquel il n'avoit qu'une idée aſſez foible. (a) L'autorité de cet Ecrivain, dit-il, au Dr. Waterland, *nous apprend à avoir des ſentimens moins élevez de l'origine divine de ceste Religion auſſi bien que de l'inſpiration celeſte de Moyſe ſon fondateur, & le ſens illimité dans lequel les Theologiens de votre zele & de vos principes l'entendent ſera toujours une pierre d'achopement pour les gens ſenſez, & arrêtera le progrès de la Religion en rendant ſon autorité conteſtable & ſuſpecte.*

C'eſt ainſi que l'Auteur ſe declare ouvertement contre l'inſpiration des Livres ſacrez, & qu'il pretend qu'on ne peut bien defendre la Religion qu'en abandonnant un principe qu'on avoit toujours regardé comme plus propre pour la maintenir. Ce n'eſt pas pourtant qu'il ſe declare pour cela ennemi du Chriſtianiſme. Au contraire il propoſe pour le defendre un plan qu'il croit plus propre à rendre inutiles les attaques

(a) Let. p. 28.

taques de Mr. Tindal, & qui est de faire voir que le dessein de fonder la Religion sur les *Maximes* lumieres de la Nature n'est ni raisonnable ni moral. Il n'est pas raisonnable, par cequ'au consentement de tous les peuples il est impossible de le reduire en pratique. Il est contre la Morale, parce que s'il étoit possible il exciteroit le desordre & la confusion dans la Societé, & y seroit infiniment prejudiciable.

Si le Dr. de Cambridge a cru par les armes qu'il fournit contre Mr. Tindal arrêter les murmures qu'a excitez la liberté qui paroît dans le reste de sa Lettre il s'est flaté trop legerement. Elle a été aussi-tôt attaquée par un autre Theologien de Londres (*a*) qui sans entreprendre ni de defendre le Dr. Waterland, ni d'examiner les raisonnemens qui ont été avancez de part & d'autre, ni même d'entrer dans le fond des choses se propose seulement dans sa Reponse à cette Lettre de relever les fausses citations & les faits faux dont il taxe le Dr. de Cambridge. Il raporte plusieurs exemples des uns & des autres dont son Adversaire a tâché de se justifier dans sa Defense & dont celui-ci s'est mis en état de faire la preuve dans sa Replique.

Il l'accuse par exemple d'avoir cité Ciceron à faux, & d'avoir donné pour fondement des objections qu'il met dans la bouche d'un des Interlocuteurs de ces Dialogues. Il pretend qu'il a ou traduit infidelement ou mal-representé le sens d'Herodote; Il se recrie sur

(*a*) Le Dr. Pearce.

tout ſurvenu qu'il fait dire à Joſephe de l'autorité de Moyſe & de ſon inſpiration : & fait voir que cet Hiſtorien n'a attribué qu'aux Prêtres Egyptiens l'uſage de la Circonciſion que ſon Adverſaire étend à toute la Nation. Il prouve que ce qu'Herodote dit des Grands Prêtres d'Egypte, de l'interdiction de la viande de pourceau, de l'excluſion des lepreux eſt tout different de ce que l'Auteur de la Lettre lui fait dire, & de ce qui ſe pratiquoit parmi les Juifs. Il ſoutient que les Egyptiens n'étoient dans le temps de Moyſe ni auſſi nombreux ni auſſi floriſſans qu'on le ſuppoſe ; & que loin d'avoir été ſi inſtruits dans les Arts & les Sciences, à peine avoient-ils decouvert l'uſage des Lettres long-temps après Moyſe. Il montre que ce que le Dr. de Cambridge dit de la confuſion des langues & de la diſperſion des enfans de Noé eſt entierement contraire à ce que nous en apprend l'Ecriture ; Enfin il exhorte l'Auteur qu'il accuſe d'avoir fait ſes efforts pour affoiblir l'autorité de Moyſe à rapporter les choſes avec plus de fidelité, lors qu'il aura à traiter des choſes auſſi importantes.

Le Dr. de Cambridge choqué de ſe voir accuſé d'avoir voulu affoiblir l'autorité de Moyſe, indirectement par là de favoriſer l'infidelité aux dépens du Chriſtianiſme ſe recrie fort contre une cenſure qu'il croit ſi calomnieuſe, & dit que s'il a eu deſſein d'attaquer quelque choſe ce n'eſt pas la Revelation, mais ces ſyſtemes inſenſés, que beaucoup de Theologiens confondent avec la Religion, & qu'ils jugent

jugent neceſſaires pour la maintenir; & il ajoute que dans un temps où le Chriſtianiſme a de ſi fortes attaques à ſoutenir de la part des Sceptiques, le veritable moyen de le defendre n'eſt pas d'augmenter le nombre de ſes dehors, mais de detruire au contraire tous ces foibles remparts (a) qui ne ſervent qu'à couvrir l'ennemi des coups que lui porteroient ſes defenſeurs. Il compare enſuite les Theologiens qu'il attaque non à de ſages Medecins, qui prennent ſoin d'accommoder leur Medecine à l'état de leurs malades, mais à ces Maréchaux qui lient le nez de leurs chevaux pour leur faire prendre tous les remedes qu'ils jugent à propos de leur faire avaler.

Venant après cela au fait il tâche de juſtifier ſa fidelité dans la citation des paſſages qu'il avoit alleguez dans ſa Lettre. Nous n'oſons pas dire qu'il l'ait toujours fait également avec ſuccès; & ce qu'il y a de pis c'eſt que dans les endroits où il traite avec plus de hauteur & de mepris le Theologien de Londres & qu'il taxe ſa Critique de Pedantiſme, d'ignorance, d'abſurdité, d'erreur, & de defaut de jugement, il n'oſe deſavouër pourtant que lui-même n'ait ou omis ou diſſimulé pluſieurs choſes dans leſquelles l'interêt de la Verité eût exigé qu'il eût montré plus d'exactitude. Il eſt vrai qu'il dit que s'il a negligé de s'attacher ſi rigoureuſement à la lettre des autoritez qu'il a alleguées, il a toujours eu ſoin d'en conſerver exactement

(a) Def. p. 3.

ment le ſens. Mais il eſt toujours facheux pour un Auteur de ſe retrancher dans le ſens, quand la lettre paroît contraire; & c'eſt donner trop d'avantage à un Adverſaire, que de lui fournir un pretexte auſſi ſpecieux de repondre, que ſi le ſens eſt tel qu'on le ſuppoſe, on n'eût pas été obligé d'avoir recours à un moyen auſſi ſuſpect, que celui de rapporter ou de traduire le texte avec ſi peu d'exactitude & de fidelité.

Nous ne nous arrêterons point à ce detail de critique de paſſages que l'un cherche à combattre & l'autre à defendre, & qui proprement n'a aucun rapport eſſentiel au fond de la cauſe. Il y a une remarque à faire plus digne de notre attention. C'eſt que le Dr. de Cambridge obligé de ſe defendre ſur l'accuſation de vouloir affoiblir l'autorité de Moyſe ne s'en eſt juſtifié que d'une maniere propre à fortifier les ſoupçons. Car non ſeulement il juge *raiſonnable d'accorder une certaine liberté de penſer ſur la divinité des livres ſacrez des Juifs* (*a*); mais il avoue de plus *qu'il eſt fort eloigné de croire*, (*b*) *que chaque endroit de l'Ecriture eſt inſpiré, ou que des perſonnes inſpirées en certaines occaſions ſoient infaillibles ſur tout*; (*c*) *qu'il eſt peut-être neceſſaire de ſuppoſer quelque degré de fiction ou de menſonge politique pour reſoudre les difficultez qui ſe trouvent dans les Ecrits de Moyſe, ſans prejudicier à leur autorité, ni ſans donner aucun avantage aux infideles*: que c'étoit de Moyſe

(*a*) Def. p. 42. (*b*) Ibid. p. 72.
(*c*) Ibid. P. 45.

(a) Moyſe que Platon avoit pris l'idée que les fictions & les fables étoient neceſſaires pour conduire le peuple, comme l'enſeignent Clément Alexandrin & Euſebe &c.

C'étoit trop de ces aveux pour ne pas rallumer le zele du Theologien de Londres. Dans ſa Replique à la Defenſe du Dr. de Cambridge, qui eſt écrite avec plus de moderation que n'en font paroître ordinairement les Theologiens & que n'en a montré ſon Adverſaire, il commence par rehabiliter la Critique qu'il avoit faite des Citations de ſon Adverſaire & des faits qu'il avoit rapportez, & paſſe enſuite à montrer que les nouveaux temoignages qu'il a produits ne ſont pas alleguez avec plus de fidelité.

Comme la nature d'un Extrait ne nous permet pas d'entrer dans cette Critique detaillée de differens paſſages, de Ciceron, de Philon, de Joſephe, d'Herodote, d'Euſebe, de Clement d'Alexandrie & de quelques autres, nous nous bornerons à remarquer ici, que ſi l'Auteur de la Replique a aſſez bien juſtifié, que le Dr. de Cambridge a été moins ſcrupuleux qu'il ne devoit dans le rapport de ſes autoritez, il a de ſon côté exageré un peu trop les mauvaiſes conſequences de certaines opinions que ſon Adverſaire n'a ſuivies que ſur les preuves & les vraiſemblances que lui avoient fournies des Savans d'une reputation propre à en impoſer à bien d'autres, tels que Spencer, Marsham & pluſieurs autres, & dont on ne leur a jamais fait

un

(a) Ibid. p. 44.

un crime. Il auroit peut-être même du faire observer que l'autorité du Chevalier Newton qu'il leur oppose sur l'Article de l'état florissant des Egyptiens du temps de Moyse n'est pas encore tout à fait assez établie dans le monde par rapport à ses Observations Chronologiques pour en faire une loi aux autres, & que ce n'est tout au plus qu'un prejugé, qui est un fondement trop leger pour forcer tout le monde à se rendre à son jugement. Car je ne sai veritablement s'il y auroit bien des gens qui voudroient souscrire à ce que l'Auteur de la Replique dit avoir entendu de sa bouche (*a*), *que le Royaume de David étoit le plus considerable qui fût alors ou qui eût été dans le monde.*

Quoi qu'il en soit, sans nous arrêter à ce point de Critique Historique, il vaut mieux terminer cet Extrait par le recit de deux choses que notre Theologien se propose d'examiner. L'une, si l'Histoire que nous fait Moyse de la creation & de la chute de l'homme doit être entenduë litteralement ou non. L'autre, si la Religion & les Loix, que Moyse a données aux Juifs ont une origine & une autorité divine.

Sur la premiere question, l'Auteur sans pretendre examiner la chose en elle même se borne à faire voir simplement que les autoritez que produit son Adversaire n'excluent point le sens litteral, & que les Allegories que rapportent ces Ecrivains sont fondées sur la verité litterale de l'Histoire. Il ajoute d'ailleurs que les Ecrivains

(*a*) Rep. à la let. p. 51.

vains du N. Teſtament comme St. Paul & St. Jean & J. C. lui-même ont clairement ſuppoſé la verité de toute cette Hiſtoire, comme lorſqu'il eſt dit *qu'Adam fut formé le premier, & enſuite Eve, que la Femme a été formée de l'homme, que le ſerpent a ſeduit la Femme, & que le Diable a été meurtrier dès le commencement.* Cette autorité eſt deciſive pour ceux qui reçoivent l'Evangile. Mais les autres ne pourront-ils pas dire à notre Theologien, ce qu'il a dit lui-même à l'égard d'un paſſage de St. Etienne dans les Actes, que ces paroles ne prouvent autre choſe, ſinon qu'ils ont parlé en ces endroits conformement à la Tradition reçuë parmi les Juifs (*a*)?

L'Auteur ſuit la même methode dans la reponſe à la 2. queſtion. Il n'examine pas proprement ſi la Religion ou les Loix de Moyſe ont une origine divine ou non, mais ſi les autoritez qu'a produites ſon Adverſaire pour prouver le contraire le prouvent effectivement: & ſur ce point il paroît avoir tout l'avantage. Car il montre clairement, ce ſemble, que le Dr. de Cambridge a tout à fait deguiſé le ſens des temoignages qu'il produit, que St. Clement d'Alexandrie ne parle point de fictions politiques dans le Gouvernement, mais de ſtratagemes de guerre contre des ennemis, que les fictions dont Euſebe dit que Moyſe s'eſt ſervi pour l'utilité de la multitude ne ſont que les termes metaphoriques ſous leſquels il a repreſenté

(*a*) Rep. à la 1ere. p. 49.

ſenté Dieu comme ſuſceptible des paſſions humaines, que Joſephe & Philon dont il cite pluſieurs paſſages ont reconu par tout l'autorité divine de la Loi donnée par Moyſe; que J. C., St. Paul, St. Etienne nous repreſentent toujours Moyſe comme un Prophete & un homme inſpiré de Dieu, qu'ils parlent de ſa Loi comme venant de Dieu même, qu'ils inſiſtent ſur les faits qu'il raporte comme ſur des faits réels, qu'ils reconnoiſſent pour des miracles & le paſſage de la Mer Rouge & la maniere dont la Loi a été publiée, en un mot que les Ecrivains du N. T. s'accordent parfaitement avec l'Ancien, & que les uns ne peuvent être jugez faux ou remplis de fiction, ſans ſuppoſer que ceux qui les citent comme remplis de verité ne meritent pas plus de creance que les autres; ce qui va à ſapper en même temps l'autorité de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Si le Dr. de Cambridge qui, dit notre Auteur, ſe declare *ſincerement ami du Chriſtianiſme*, a quelque reſpect pour la Religion qu'il profeſſe, il doit ſentir à quoi tendent les conſequences des aveus qu'il a faits. S'il ne les a pas prevues il y a eu de l'imprudence. S'il les a connues on ne peut juſtifier que pour leur donner quelque poids il ſe ſoit ſervi de moyens auſſi étranges que de repreſenter infidélement les Auteurs dont il a fait uſage.

S'il s'étoit contenté de conteſter ſur quelque point de Critique de l'Ecriture comme ont fait Spencer, Marsham, Lightfoot & quelques autres, & eût produit de nouvelles lumieres ſur

cela on ne pourroit que lui ſavoir bon gré de ſon travail. Mais de faire regarder Moyſe comme un Legiſlateur politique qui pour établir ſa Religion a employé la fiction & le menſonge, & de reduire à des faits naturels tous les prodiges que Dieu a operez en faveur de ſon peuple, c'eſt, il faut l'avouër, un moyen aſſez bizare pour defendre le Chriſtianiſme, dont la verité eſt fondée en partie, ſur l'Autorité de l'Ancien Teſtament; & il y a lieu de craindre que le nouveau plan que propoſe le Dr. de Cambridge pour la defenſe de la Religion Chrétienne ne ſoit regardé plutôt par bien des gens comme un nouveau coup qu'il lui porte, que comme un moyen propre à impoſer ſilence à ſes ennemis.

---

## ARTICLE X.

HUGONIS GROTII Opera omnia Theologica, in quatuor tomos diviſa. *Baſileæ apud E. & J. R. Thurniſios fratres.* MDCCXXXII.

C'eſt-à-dire,

*Les Oeuvres Theologiques de* GROTIUS *en IV. Voll.* in fol. A Baſle chez les Freres Thourneiſen 1732.

LEs Freres *Thourneiſen* connus par une belle Edition du Droit Canon, ont pris la reſolution de rimprimer les Oeuvres Théologiques de Grotius, y étant fortement ſollicitez par le *Théo-*

*Théologien Extraordinaire* de Basle, qui leur avoit promis de recommander ce Livre aux jeunes Etudians, & à toutes les personnes qui souhaittent serieusement de bien entendre l'Ecriture sainte.

Comme les Libraires ont assez bien imité & le papier & le Caractére de Hollande, & que le prix d'ailleurs est très-modique, on ne doute point qu'ils ne trouvent leur compte au debit de cette Edition: mais on ne sauroit concevoir la conduite bizarre d'un Théologien, qui pendant qu'il encourage sous main cette entrepriſe de toutes ses forces, ne laisse pas de la decrier en public.

*Grotius*, dit-il dans le Dictionaire Historique Allemand de l'année 1729., *a fait des Commentaires sur toute l'Ecriture Sainte du V. & du N. T. avec beaucoup d'érudition, mais par rapport aux Dogmes, selon les Principes des Arminiens & même des Sociniens.* Si cela est vrai, & si la Protestation qu'il a faite ailleurs est sincere, que pour lui il souscrit *à la Confession Helvetique*, qui suit St. *Augustin* sur la Doctrine de la Grace; & qu'on *ne puise que du venin des sources envenimées de l'Arminianisme, duquel il n'y a qu'un petit pas jusqu'au Socinianisme:* pourquoi mettre entre les mains des jeunes Etudians un Livre si dangereux, dont on devoit empêcher l'Impression, comme on en avoit le pouvoir en qualité de Censeur?

Tout le monde sait, que les Eglises Reformées ont beaucoup de veneration pour le Livre des Cantiques de Salomon, qu'ils l'entendent dans un sens sublime & spirituel, & qu'ils en prennent des Textes pour les tems de Devotion extraordinaire, pour se preparer à la Communion, & pour les fêtes de l'Ascension & de la Pentecôte. Est-ce pour augmenter cette veneration & cette devo-

tion, & pour temoigner ſon orthodoxie, qu'on fait imprimer les Commentaires de Grotius ſur ce Livre? Je ne le croirai jamais; comme je ne croi pas non plus, que Grotius les ait compoſés dans la priſon ou dans un âge de maturité, plutôt que dans ſa jeuneſſe.

Mais ſuppoſé que l'Editeur n'ait pas voulu ſe mêler de Theologie, & qu'il ſoit aſſuré que rien n'eſt capable d'ébranler la foi ou de ſalir l'Imagination de ſes Ecoliers: il auroit du moins pû relever certaines fautes qui ſe ſont gliſſées dans la Verſion des paſſages Grecs & Hebraïques, (comme on avoit critiqué celles qui regardent l'Arabe) par exemple, quand le Traducteur a confondu le Verbe ἐκόπασε avec ἐκοπίασε & qu'il a mis *laboraverit*, au lieu de *ceſſavit* 2 Reg. XIII, 39. quand il dit Matth. XV, 11. *ſolent ore peragi διαλογισμοὶ πονηροὶ cogitationes malæ*, au lieu de *Colloquia prava*, car c'eſt bien la bouche qui parle, mais ce n'eſt pas la bouche qui penſe: quand il a mis pour le mot Hebraïque מוצא en Grec ἐυρήσεις, & en Latin *qui invenit* pacem de terra; au lieu de ὁ ἐξάγων *qui educit* pacem de terra Matth. XXVI, 26. Conferez Pſ. CIV, 15. & CXXXV, 7.

Il y a encore un Paſſage tiré de Juſtin le Martyr allegué au ch. XXIII. de St. Luc ℣. 35. dont la verſion fautive pourroit jetter dans l'erreur les Etudians, qui devoient en être avertis charitablement. Voici les mots: Καὶ γὰρ εἰσί τινες, ὦ φίλοι, ἔλεγον, ἀπὸ τῆ ἡμετέρᾳ γένους, ὁμολογοῦντες αὐτὸν χριστὸν εἶναι, ἄνθρωπον δὲ ἐξ ἀνθρώπων γενόμενον ἀποφαινόμενοι· οἷς ἐ συντίθεμαι, οὐδ' ἂν πλείοσι ταυτὰ ἐμοὶ δοξάσασι εἴποιεν. *Sunt enim nonnulli, o amici, dixi ex genere noſtro, profitentes ipſum Chriſtum eſſe, ſed hominem ex hominibus genitum eſſe affirmant; quibus*

*bus non assentior, neque id sane multi qui in eadem mecum sunt sententia, dixerint.* D'où *Episcopius* a conclu, qu'il faloit tolerer les Sociniens dans l'Eglise, parce qu'au temoignage de Justin on avoit reconnu dans l'Eglise primitive les Ebionites pour être *de nos gens*, & pour Orthodoxes au reste, quoique non seulement ils crussent que Jesus Christ n'étoit qu'un simple homme, mais aussi qu'il étoit né à la maniere des autres hommes de Pere & de Mere. Cette Opinion d'*Episcopius* a été soutenuë aussi par Mr. *le Clerc*, dans son Histoire Ecclesiastique, non obstant que le savant Evêque Mr. *Bull* eût remarqué qu'au lieu d'ἡμετέρων il falloit lire ὑμετέρων, & que Justin parlant aux Juifs ne disoit pas, *les Ebionites sont de nos gens*; mais, *les Ebionites sont de votre Nation.* Mais il a oublié d'observer qu'il y avoit aussi une faute plus importante dans la Traduction, qu'il faudroit refaire ainsi: *Sunt enim nonnulli, o amici, dixi, de genere vestro, professentes ipsum Christum esse, sed hominem ex hominibus genitum affirmant. Quibus non assentior, neque si plurimi hæc sentientes mihi dicerent, assentirer.* Ce qui forme un sens tout à fait different, & qui ne favorise les Sociniens en aucune maniere.

---

## ARTICLE XI.

# NOUVELLES LITTERAIRES.

### *DE SUISSE.*

IL parut, en 1730. une Brochure anonyme, imprimée à *Berne*, sous ce titre; *Instruc-*

*tion familiére, ſur le Devoir d'un Sujet envers ſon Souverain. Ecrite & miſe au jour par un Paſteur en faveur de la jeuneſſe de ſes chéres Egliſes. Imprimée à* Berne, *avec l'approbation requiſe.* L'Auteur en eſt Mr. *Faigàux*, Paſteur des Egliſes d'*Orvin* & de *Vauffelin*, près de *Bienne*. Il ſe déclare tel; & celui qui avoit donné l'*approbation requiſe*, eſt Mr. *Ringiers*, Profeſſeur en Théologie à *Berne*; chargé, en titre d'office, du ſoin d'examiner les Livres qui s'impriment dans cette Ville. Il eut aſſez de tems, pour lire avec attention le Manuſcrit, & il ne lui en falloit pas beaucoup, puis que l'Imprimé ſe reduit à une feuille d'impreſſion, en très-petit *in duodecimo*. Auſſi n'eſt-ce qu'un morceau de Catéchiſme, ou une Inſtruction fort ſuperficielle, par demandes & réponſes. Peu de tems après qu'il eût vû le jour, Leurs Excellences de *Berne* en firent ſupprimer les exemplaires: & comme il n'y eut pas moien de les retirer tous, on inféra dans deux Gazettes du Mois d'*Avril* de l'année paſſée 1731. un Avertiſſement en ces termes: *Certain livret, intitulé*, Inſtruction familiére ſur les Devoirs d'un Sujet &c. *Imprimé à* Berne *avec approbation, aiant paru depuis quelques mois dans le voiſinage, peut faire ſoupçonner que LL. EE. de* Berne *en approuvent le contenu: c'eſt pourquoi, & par ordre de LL. EE. on déclare, que l'approbation n'a pas été accordée par LL. EE. mais obtenuë par ſurpriſe, & qu'on rejette la Doctrine y contenuë, comme fauſſe & erronée.* L'Auteur eſt fort en peine de ſavoir, ce que l'on peut avoir trouvé à redire dans ſon livret. Il ne faut pas être devin, pour le découvrir. On eſt fort en garde à *Berne*, & avec raiſon, contre tout ce qui tend à donner aux Souverains une Autorité deſpotique. Bien des gens ſe ſouviennent encore,

encore, que feu Mr. *Merlat*, Pasteur de l'Eglise de *Lausanne*, & alors Professeur en Théologie, aiant demandé à *Berne* une approbation de son Manuscrit d'un *Traité du Pouvoir absolu des Souverains*, bien loin de la lui accorder, on lui défendit de faire imprimer cet Ouvrage; ce qui lui fit prendre le parti de l'envoyer en *Hollande*, où il fut imprimé en 1685. sans nom d'Auteur, & sous le faux titre de *Cologne*. On diroit que Mr. *Faigaux* a puisé sa doctrine dans ce Livre. Il est certain au moins, que, de la maniére qu'il s'exprime, les plus outrez Défenseurs du *pouvoir absolu* des *Souverains*, & de l'*Obeïssance passive* des *Sujets*, souscriront sans balancer à tout ce qu'il dit. Il regarde Dieu comme l'Auteur immediat de la Puissance Souveraine; parceque *Dieu établit tous les Souverains par sa Providence*. Leur pouvoir, selon lui, *n'est pas, à proprement parler, un pouvoir humain, mais un pouvoir divin, d'où vient que l'Ecriture, en s'adressant à eux, leur tient ce langage*, Vous êtes des DIEUX. Il ne distingue nulle part entre les Souverains légitimes, & les Usurpateurs ou les Tyrans; ni entre les divers degrez de pouvoir qu'ont les Rois & les Princes, selon les Loix Fondamentales de chaque Etat. Il lui suffit, que *Dieu nous ait fait naître par sa Providence sous une Puissance suprême*, quelle qu'elle soit. Ainsi l'Evêque de *Porentru* est un Prince aussi absolu, que le *Czar* de *Moscovie*. On lui doit également à *Bienne*, à la *Bonneville*, &c. une *Obéïssance & active & passive*, qui, selon Mr. *Faigaux*, n'ont d'autres bornes, que les cas où *l'on est bien assûré que ses ordres ne sont pas opposez à ceux de Dieu même*; & qui ne laissent d'autre ressource, avant que de venir à cette *affreuse extrémité de refuser d'obéïr*, que *les larmes*,

*les prières, les ſupplications*, & quand tout cela ne ſert de rien, la réſignation *à ſouffrir humblement & ſans murmure, tout ce qu'il plaît au Souverain d'ordonner à nôtre égard, quand même ſes ordres nous paroîtroient durs & fâcheux, ou même injuſtes.* S'ils paroiſſent tels, c'eſt toûjours (car l'Auteur ne fait aucune diſtinction) *parce qu'on ne pénétre pas les motifs ſecrets qui portent les Puiſſances à agir de la ſorte.* Ainſi on doit toûjours *être bien perſuadé de la ſageſſe & de l'équité de ſon Souverain, & nous ſoumettre à tout ce qu'il lui plaît.* A la queuë de la 3. Section, dans laquelle le Catéchiſte a traité des *principaux devoirs qu'un Sujet doit remplir envers ſon Souverain*, il met une *Apoſtille*, comme il l'appelle, où il décide en peu de lignes une des Queſtions les plus délicates & les plus compoſées ſur cette matiére, ſavoir, s'il eſt permis à un Souverain de revoquer les *Privilèges & Franchiſes*, que lui, ou ſes Prédéceſſeurs ont accordées à leurs Sujets? Il définit ces *Privilèges & Franchiſes, des libertez, ou des immunitez, que les Souverains accordent quelquefois à leurs Sujets de pure grace, ſoit pour recompenſer les Sujets de leur fidelité, ſoit ſeulement pour donner des marques de leur bonté.* Et il permet aux Souverains de les *retracter* ou *revoquer*, ſi *les Sujets en abuſent, & s'il vient lui-même à remarquer & reconnoître que ces Privilèges ne tournent pas au bien & à l'avantage de ſes Sujets.* On ſait qu'à préſent Mr. *Faigaux* dit qu'il n'a pas voulu parler des *libertez naturelles des Peuples, & d'autres droits de cette nature.* Mais d'où vient qu'il n'y a pas un ſeul mot dans ſa Brochure, qui l'inſinuë? Quand on parle de *Privilèges & de Franchiſes*, ſur tout dans le païs où il vit, cela s'entend des libertez & immunitez qui ſont comme autant de Loix Fondamentales de l'Etat, & qui

ne peuvent être revoquées en aucun maniere par le Souverain. Au lieu que la définition, dont il s'agit, qui eſt générale, donne tout lieu de croire, que l'Auteur ne reconnoît aucun Privilége, aucune Franchiſe, qui ne doive ſon origine à une *pure grace* du Souverain, & qui par là ne dépende abſolument de ſon bon plaiſir. D'ailleurs, s'il n'a voulu parler que des Priviléges accordez par une *pure grace* du Souverain, ces Priviléges de leur nature dépendent dans leur durée, comme dans leur origine, de la pure volonté du Souverain. Il peut les revoquer, quand il lui plaît, parce qu'il ne les a accordées que ſur ce pié-là. Ainſi Mr. *Faigaux* n'avoit que faire d'aller chercher deux exceptions, qui ne ſont ici néceſſaires, qu'en ſuppoſant que la conceſſion par elle-même eſt irrévocable, & le demeure hors ces cas-là. Le moins qu'on puiſſe inferer de tout cela, c'eſt que Mr. *Faigaux* n'a que des idées fort imparfaites & fort confuſes d'une matiére, qui demande diverſes diſtinctions, ſelon la nature des Priviléges, & la maniére dont ils ont été aquis. S'il travaille à un autre Ouvrage ſur les Devoirs des Sujets, comme on dit qu'il en a deſſein, il fera bien de mieux étudier les vrais principes du Droit Naturel, & du Droit Public, qui n'ont rien de contraire à l'Ecriture Sainte. Il eſt vrai que, pour établir ſes penſées, il cite à tors & à travers, en ſtile de Prédicateur, pluſieurs paſſages qu'il croit prouver ce qu'il en infére. Mais s'il avoit lû les Ouvrages, qui ont paru en aſſez grand nombre & en diverſes Langues, ſur le Pouvoir des Souverains réduit à ſes juſtes bornes, il y auroit trouvé de quoi ramener à leur vrai ſens des expreſſions figurées entenduës à la lettre, ou des maximes priſes dans une trop grande généralité,

contre

contre toutes les Régles du bon-ſens & de la Critique. Quoi qu'il en ſoit, il faut plus de choſes, qu'on ne penſe, pour bien traiter un ſujet auſſi vaſte & auſſi délicat, que celui-ci, où ſi l'on n'a pris une bonne route, on ſe trouvera perpétuellement entre deux écueils, auſſi dangereux l'un que l'autre; l'un d'élever trop haut le Pouvoir des Souverains, l'autre, de favoriſer l'eſprit de Révolte & de Sédition.

## *D'OXFORD.*

Mr. Fabre ſe propoſe de faire imprimer ici par ſouſcription *la Secchia rapita, Poema Eroicomico del Sign. Aleſſandro Taſſoni : con le Dichiarazioni del Sign. Gaſparo Salviani.* Cette édition ſera très-bien imprimée in 8. Le prix de la ſouſcription eſt de cinq shillings, dont on payera la moitié en ſouſcrivant, & le reſte en recevant un exemplaire. On en imprimera un petit nombre en grand papier ſur le pié de dix shillings. Il y aura un frontiſpice gravé d'après le fameux Melan.

## *DE LONDRES.*

*Roma antiqua & recens* &c.; *Rome ancienne & nouvelle, ou la Conformité des anciennes Ceremonies avec les modernes, où l'on prouve par des témoignages inconteſtables que les Ceremonies de l'Egliſe Romaine ſont empruntées des Payens. Traduit du François.* In 8. Le Traducteur a ignoré que cet Ouvrage, publié à Genéve en 1667. ſous le titre de *Conformitez des Ceremonies modernes avec les anciennes*, eſt de Mr. Muſſard qui étoit alors Miniſtre à Lion, & qui eſt mort ici Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de la Savoye.

*The*

*The Court Bishop no Apostolical Bishop* &c. C'eſt-à-dire, *Un Evêque de Cour n'eſt pas un Evêque Apoſtolique: ou Conferentes entre un Evêque Apoſtolique, l'Evêque de* ***, *& le Recteur de Llan-Tres-Saint.* In 8. L'Auteur de cette Brochure voudroit ramener nos Evêques de Cour à l'obſervation des Anciens Canons, qui defendent la translation d'un Siege à un autre, la non-reſidence, la pluralité des Benefices, &c. Il arrêteroit plutôt le cours de la Tamiſe.

On a fait ici en très peu de tems deux éditions de l'*Hiſtoire de Charles XII. Roi de Suede par Mr. de Voltaire*, & deux éditions de la Traduction Angloiſe de cet Ouvrage; par où l'on voit qu'il a été lû avec plaiſir. Cependant Mr. de la Motraye, qui a été à portée de ſavoir à fond la Vie de ce Prince, a trouvé dans le Livre de Mr. de Voltaire pluſieurs erreurs de fait qu'il a relevées dans une Brochure intitulée *Remarques Hiſtoriques & critiques ſur l'Hiſtoire de Charles XII. Roi de Suede, par Mr. de Voltaire; pour ſervir de Supplement à cet Ouvrage.* In 8.

*A Parallel between Muhamed and Soſem* &c. *Parallele de Mahomet & de Soſem* (a) *le grand Liberateur des Juifs. Par Zelim, Muſulman; dans une Lettre à Nathan, Rabbin.* In 8. Ce titre découvre aſſez le but de cette Brochure, qu'on attribuë, à Mr. le Comte de Paſſeran, auſſi bien que la ſuivante:

*The Hiſtory of the Abdication* &c. *Hiſtoire de l'Abdication de Victor-Amedée II. Roi de Sardaigne, & de ſon empriſonnement dans le Château de Rivole. Où l'on découvre les veritables motifs qui ont porté ce Prin-*

*ce*

(a) *Soſem* eſt l'anagramme de *Moſes*, Moïſe.

*ce à ceder la couronne à ſon Fils Charles-Emanuel à preſent regnant; ce qui l'a fait repentir d'avoir abdiqué, & les raiſons ſecretes qui l'ont engagé à tâcher de remonter ſur le Throne: Ou Lettre du Marquis de T.*** Piemontois, preſentement à la Cour de Pologne; au Comte de C.*** à Londres.* In 8.

Le Dr. Berkeley a publié *Alciphron: or, The Minute Philoſopher*, &c.: C'eſt à-dire, *Alciphron ou le petit Philoſophe: en ſept Dialogues. Contenant une Apologie de la Religion Chrétienne contre ceux qu'on appelle Eſprits forts* (*a*). In 8. 2. voll. Il donne le titre de *petits Philoſophes* aux Eſprits forts, par alluſion à ce paſſage de Ciceron, cité dans le titre: *ſin mortuus, uti quidam minuti Philoſophi cenſent, nihil ſentiam, non vereor, ne hunc errorem meum mortui Philoſophi irrideant.* Dans le ſecond Dialogue il refute le Dr. Mandeville, qui dans le Livre intitulé *la Fable des Abeilles*, a ſoutenu que les vices des Particuliers ſont des avantages pour le Public. Le Dr. Berkeley a mis à la fin du ſecond Tome l'*Eſſay ſur une nouvelle Theorie de la Viſion*, qu'il publia en 1709.

Mr. Lewis, Maître ès Arts, Miniſtre de Mergate & Chapelain du Lord Malton, nous a donné *The New Teſtament* &c: c'eſt-à-dire, *Le Nouveau Teſtament de notre Seigneur & Sauveur Jeſus Chriſt, traduit ſur la Vulgate par Jean Wiclif, Docteur en Theologie, Chanoine d'Auſt dans l'Egliſe Collegiale de Weſtbury, & Recteur de Lutterworth, environ l'an* 1378. In folio. Mr. Lewis a mis à la tête de cette Traduction une Diſſertation de 108. pages, intitulée: *Hiſtoire des Verſions Angloiſes de la Bible & du Nouveau Teſtament &c., tant Manuſcrites qu'imprimées,*

(*a*) *Free-Thinkers.*

*primées, & des plus remarquables éditions qui en ont été faites depuis l'invention de l'Imprimerie.* Dans cette Dissertation Mr. Lewis parle non seulement des Versions Angloises de la Bible faites par les Protestans & les Catholiques Romains, mais même de celles qui ont été traduites de François en Anglois. Il y joint plusieurs Observations Critiques, & n'épargne pas la Traduction Angloise qui parut en 1729. avec le Grec à coté (*a*). En parlant de celle de Wiclef, il nous apprend quelques particularitez de la Vie de ce Theologien. Son veritable nom est *Wiclif*, pris de celui du lieu de sa naissance dans la Province d'York. Il naquit en 1324., & fut élevé dans le College de Merton à Oxford. En 1356. il se fit connoitre par un Traité *du dernier Siecle*, où il censuroit vivement les mauvaises pratiques qu'on mettoit alors en usage pour parvenir aux Benefices Ecclesiastiques. Mais ce qui lui aquit le plus de reputation, ce fut la defense des droits de l'Université d'Oxford qu'il entreprit en 1360. contre les usurpations des Moines mendiants. Peu de tems après, il fut fait President du College de Baliol ; & on lui donna le Rectorat ou la Cure de Fylingham dans le Diocèse de Lincoln, qu'il resigna ensuite pour celle de Lotegarshall. En 1365. l'Archeveque Islip le fit President du College de Cantorbery, qu'il avoit fondé quelque tems auparavant. Mais après la mort de ce Prelat, ses ennemis ayant obtenu une Bulle du Pape qui lui ôtoit cette charge, il se retira à Oxford où il fit des Leçons de Theologie avec tant d'aplaudissement, que ce qu'il disoit étoit

(*a*) Voyez Tom. II. p. 222., & Tom. VIII. I. Part. p. 126.

étoit reçu comme un oracle. En 1374. le Roi le nomma avec l'Evêque de Bangor & quelques autres pour traiter avec les Nonces du Pape touchant les provisions des Benefices Ecclesiastiques d'Angleterre, que le Pape s'arrogeoit, & dont les Parlemens se plaignoient depuis longtems. Le Roi fut si content de la maniere dont il s'aquitta de cette commission, qu'il lui donna en 1375. le Canonicat d'Aust dans l'Eglise Collegiale de Westbury, Diocese de Worcester, & le Rectorat de Lutterworth, Diocese de Lincoln. Mais comme il s'étoit déclaré à Oxford contre le pouvoir temporel des Papes, qu'il avoit revoqué en doute le pouvoir des clefs que le Pape s'atribue, & soutenu que les Princes Chrétiens étoient en droit de punir & reprimer les Ecclesiastiques vicieux & dereglez; les Moines qui lui en vouloient, parce qu'il avoit pris le parti de l'Université contr'eux, & avoit decouvert les artifices & les fourberies dont ils se servirent pour excroquer l'argent & les biens du peuple, en firent leurs plaintes au Pape, & en 1377. lui presenterent dix-huit Articles qu'ils pretendoient être heretiques & qu'ils l'accusoient d'avoir soutenu. Cette affaire lui donna beaucoup de peine, & il y a aparence qu'il lui en auroit couté la vie, s'il n'eût pas été d'abord protegé par la Cour, & sans le Schisme qui arriva ensuite par la double election d'un Pape. Par ce moyen il echapa à la fureur de ses ennemis, & continua à censurer courageusement l'erreur & le vice, jusqu'à ce qu'étant attaqué d'une paralysie qui dura deux ou trois ans, il mourut le 2. de Decembre 1384. Mr. Lewis croit que ce fut peu de tems après cette persecution, en 1379. ou 1380., qu'il se mit à traduire le Nouveau Testament. Cette Traduction n'avoit

n'avoit point encoré été imprimée. Mr. Lewis l'a revue ſur pluſieurs Manuſcrits qui ſe trouvoient dans les Bibliotheques d'Oxford & de Cambridge &c.; & il met les variantes à la marge. Il remarque qu'elle eſt très-litterale, & qu'elle a été faite ſur la Vulgate telle qu'on la liſoit alors dans les Egliſes; ce qui fait qu'elle n'eſt pas toujours conforme aux éditions publiées par les Papes.

On a traduit *Sethos* en Anglois, 2. voll. in 8.; auſſi bien que l'*Abregé de l'Hiſtoire de France du Pere Daniel*; 5. voll. in 8.

Mr. Stephens a traduit en Latin la troiſiéme *Lettre paſtorale* de l'Evêque de Londres. In 8. La Latinité de celle-ci n'eſt pas meilleure que celle des deux autres.

*Homeri Ilias Græce & Latine. Cum annotationibus Sam. Clarke, S. T. P. nuper defuncti. Vol. II. Edidit atque imperfecta ſupplevit Sam. Clarke Filius, S. R. S.* In 4.

On a publié les *Sermons* du feu Dr. Brady, Recteur de Klapham, & Miniſtre de Richemond dans la Province de Surrey. 3. voll. In 8. On a auſſi publié ceux du feu Dr. Moſs Doyen d'Ely. 4. voll. In 8.

Mr. Tindal qui nous a donné une Traduction de l'Hiſtoire d'Angleterre par Mr. Rapin, travaille à l'*Hiſtoire de la Province d'Eſſex*, ſur les Memoires de Meſſieurs Jekyl, Ouſely, & Holman. Il y ajoutera auſſi beaucoup du ſien. Cet Ouvrage ſera publié par brochures, in 4. La premiere a déja paru.

*Mémoirs* &c. *Memoires contenant la Vie & le Caractere du feu Comte d'Orery, & l'Hiſtoire de la Famille des Boyles. Par Euſtace Budgell.* In 8. On n'a pas oublié d'y parler de la diſpute que Mr. Boyle (c'eſt le nom que portoit alors ce Seigneur)

eut avec le Docteur Bentley au ſujet des Lettres de Phalaris &c.

*A Paraphraſe* &c. C'eſt-à-dire, *Paraphraſe & Notes ſur la ſeconde Epitre de St. Paul aux Theſſaloniciens, ſelon la methode de Mr. Locke. Avec deux courtes Diſſertations* 1. *touchant le Royaume de Dieu*, 2. *Theſſ. I.* 5. 2. *touchant l'Homme de peché*, 2. *Theſſ. II.* 3. &c. In 4. L'Auteur nous a donné un ſemblable Ouvrage ſur l'Epitre à Philemon, & ſur la premiere Epitre aux Theſſaloniciens.

Le Sermon que le Dr. Hare, à preſent Evêque de Chicheſter, prêcha devant la Chambre des Seigneurs le 31. de Janvier, anniverſaire de la mort tragique de Charles I. a été vivement attaqué dans quelques Brochures. La plus forte a pour titre *An Examination* &c. *Examen des faits & des raiſonnemens de Mr. l'Evêque de Chicheſter, dans ſon Sermon* &c. In 8. L'Auteur accuſe ce Prelat d'avoir déguiſé, pallié, ou paſſé ſous ſilence les vices de Charles I. & de ſes Miniſtres. Il ſoutient que ce Prince s'attira tous ſes malheurs par la paſſion qu'il avoit pour le deſpotiſme, qu'il violoit les loix de l'Etat, & favoriſoit les innovations de ſes Evêques, qui travailloient de leur côté à ſe rendre independans du pouvoir ſeculier. C'eſt là, dit-il, ce qui ſouleva toute la nation, & donna lieu à tous les excès qui s'enſuivirent. Ainſi toute la faute tombe ſur le Roi, & non pas ſur ſes peuples, qui ne demandoient que la conſervation de leurs loix & de leurs libertez. Il fait un portrait affreux des Eccleſiaſtiques, & les regarde comme la principale cauſe de tous les maux qui arrivent dans la Societé. Enfin, il trouve très-ridicule que les Anglois d'aujourd'hui, qui n'ont eu aucune part à la mort de Charles I. déplorent tous les ans cette mort, comme s'ils en étoient coupables. On at-

attribué cet Ecrit à Mr. Thomas Gordon. Il s'en est déja fait quatre editions.

Mr. Horsley, Maitre ès Arts & Membre de la Societé Royale, nous a donné *Britannia Romana: or the Roman Antiquities of Britain:* c'est-à-dire, *les Antiquitez Romaines de la Grande Bretagne.* Cet Ouvrage, qui est un *in folio* de près de 600 pages, est divisé en trois livres. Le I. contient l'Histoire de tous les faits & gestes des Romains dans la Grande Bretagne, l'état des troupes legionnaires & auxiliaires qu'ils y employoient, & leurs stations *per lineam valli*; avec une ample description des Murailles Romaines, accompagnée de Cartes très exactes. Le II. comprend un Recueil complet des Inscriptions Romaines, & des statues, bas reliefs &c., qu'on a découvert dans la Grande Bretagne, avec des Explications & des Observations critiques. Le III. contient la Geographie Romaine de la Grande Bretagne, où l'on donne ce que Ptolemée, l'Itineraire d'Antonin, la Notitia &c. publiée par Pancirolle, l'Anonyme de Ravenne, & les Tables de Peutinger, nous ont laissé au sujet de cette Isle, avec des Remarques sur ces anciens Auteurs, & sur les lieux dont ils parlent. A cela on a joint une Table Chronologique, & des Indices pour les Inscriptions &c., à la maniere de Gruter & de Reinesius. On y a aussi joint des Indices Geographiques des Noms que les Romains donnoient aux Provinces, Villes &c., & de ceux qu'on leur donne presentement; & une Table generale de tout l'Ouvrage. Les Cartes & les planches des Inscriptions &c., sont au nombre de plus de cent.

*Dissertationes Physico-Mathematicæ, partim antea editæ in Actis Philosophicis Londinensibus, jam auctiores & emendatiores; partim nunc primum impressæ.*

*Auctore Jacobo Jurin M. D. Coll. Medic. Londin. & Regiæ Societatis Socio* &c. In 8.

*A Dissertation: or, Inquiry* &c. *Dissertation: ou Recherches sur l'Autorité Canonique de l'Evangile selon St. Mathieu; & les raisons pour lesquelles il a été anciennement rejetté par les Heretiques: écrites à l'occasion d'une Brochure publiée depuis peu sous le titre de* Troisiéme Lettre Pastorale au peuple des deux grandes Villes de Londres & Westminster, *qu'on pretend être une Defense du Canon du Nouveau Testament.* In 8. Dans cette Brochure on pretend que l'Auteur de la troisiéme Lettre pastorale, qu'on fait semblant de ne pas connoître, s'est mal acquité de la tâche qu'il s'étoit imposée, de prouver l'Autorité des livres du Nouveau Testament; & qu'il n'a qu'une connoissance superficielle de l'Antiquité Ecclesiastique, & des divers sentimens qu'on a eu au sujet de ces Livres: on en donne pour exemple les difficultez que les Heretiques ont faites contre l'Evangile selon St. Mathieu, & on le somme de les resoudre dans une nouvelle Pastorale.

Mr. Martyn se propose de faire imprimer in 4. par souscription les Georgiques de Virgile, avec des Remarques: *P. Virgilii Maronis Georgicorum Libri quatuor Variis Lectionibus, Notis selectis Variorum, & novis quam plurimis illustravit Johannes Martyn.* Le prix de la Souscription est une guinée, qu'on payera en souscrivant.

*A Philosophical Enquiry* &c. *Recherche Philosophique sur la source physique des Actions de l'Homme, & la cause immediate de la pensée.* In 8. Le principal but de cette Brochure est de prouver que la Pensée n'est qu'une modification particuliere de la Matiere.

*D'AMSTERDAM.*

Les Wetsteins & Smith donneront au Public sans faute dans le mois d'Août prochain, *l'Histoire de*

*de l'Empire par Heiss.* 2 vol. in 4 & 8 vol. in 12. Enrichie de Tailles-Douces & de Medailles, augmentée d'un grand nombre des Pieces interessantes, de Faits Historiques, & de Remarques curieuses, qui n'entrent point dans la derniere Edition de Paris, ni dans aucune Edition précedente.

Jean-Frederic Bernard debite une Nouvelle Edition des Oeuvres diverses de M. Locke augmentée de près d'un volume. Les augmentations consistent dans des pieces dont le titre seul fera sentir l'importance. Les principales sont 1. une Introduction à la lecture des Epitres de S. Paul, où l'Auteur developpe avec beaucoup de penetration & de force les causes de l'obscurité des Lettres de cet Apotre. 2. Un examen du Sentiment Fondamental de la Philosophie Mallebranchiste, que nous voions tout en Dieu : 3. Plusieurs Lettres écrites par M. Locke à M. de Limborch & par M. de Limborch à M. Locke. Elles sont d'autant plus importantes qu'on les peut considerer comme un Supplement à tout ce que M. Locke a dit sur la Liberté dans son Essay Philosophique. Le Recueil est en 2 vol. in 12.

Le même Libraire a reimprimé les cinq premiers Volumes du *Recueil de Voiages au Nord*, corrigés, revus & mis en meilleur ordre. A la tête du Recueil on voit trois Dissertations sur les voiages. Ce Recueil a présentement huit Volumes; il en aura deux autres au commencement de 1733. qui contiendront des Relations de la Tartarie, de la Siberie, &c.

## DE ROTERDAM.

Jean Daniel Beman débite actuellement la *Theologie Physique de Derham*, avec Privilege. Il vient aussi de publier deux nouveaux Volumes de Sermons de feu Mr. Jaques Saurin sous le titre de *Sermons sur l'Histoire de la passion.*

# TABLE
## DES
# ARTICLES.


I. JAQUES FOSTER, *Verité de la Revelation Chrétienne*, second Extrait. 243

II. AUGUSTIN BRYAN, *les Oeuvres de* PLUTARQUE, &c. 302

III. *Mr.* GORDON, *les Oeuvres de* TACITE, Tom. I. 345

IV. *Lettre de Mr. de* SAINT HYACINTHE, *à Mr.* DE LA MOTTE *touchant un Ecrit de Mr. de l'Abbé de* SAINT PIERRE, &c. 368

V. *Mr. de* BOULAINVILLIERS, *& Mr.* GAGNIER, *la* Vie de MAHOMET. 380

VI. *Lettre au* P. NICERON, *contenant la Justification de Mr.* ARNAULD *au sujet de Mr.* DES-LYONS. 408

VII. PIERRE WESSELING, *Oraison funebre de Mr. de* GOSLINGA. 430

VIII. *Le Dr.* WATERLAND, *Defense de l'Ecriture*, &c. 441

IX. *Le Dr.* MIDLETON, *Lettre au Dr.* WATERLAND *sur sa* Defense de l'Ecriture, *avec la* Reponse *de ce dernier, la* Defense *du premier, & la* Replique *du Dr.* WATERLAND. 456

X. *Les Oeuvres Theologiques de* GROTIUS. 468

XI. *Nouvelles Litteraires.* 473


CATA-

*Libri Latini.*

P. Terentii Afri Comœdiæ ſex, cum Interpretatione Donati & Calphurnii, & Commentario perpetuo, curavit A. H. Weſterhovius. 8.

Ubbonis Emmii Hiſtoria noſtri Temporis, in qua duplex controverſia: altera inter Comitem Friſiæ Orientalis & Civitatem Embdanam ſeparatim: altera inter Comitem & Comitatus Ordines, ab ipſa origine accurate exponitur. &c. 4.

Joh. Spenceri de Legibus Hebræorum Ritualibus earumque rationibus, Libri quatuor, ad nuperam Cantabrigienſem, in qua Liber quartus, varia Capita & Diſſertationes aliaque Autoris Supplementa, acceſſere, accurate eformata: præmittitur Ch. Matt. Pfaffii Diſſertatio præliminaris in qua de Vita Spenceri, de Libri pretio & erroribus quoque diſſeritur, &c. fol.

Auguſta Concilii Nicæni II. Cenſura, hoc eſt Caroli M. de impio imaginum cultu Libri IV. ad primam editionem recudi eos curavit, ac ſubinde partim emendavit, partim illuſtravit Ch. Aug. Heumannus.

Sam. de Puffendorff, de Rebus geſtis Friderici Wilhelmi Magni, Electoris Brandenburgici commentariorum Libri Novendecim. fol. Ed. nova.

*Livres François.*

*Les Metamorphoſes d'Ovide en Latin, traduites en François, avec des Remarques & des Explications Hiſtoriques, par Mr. l'Abbé Banier, de*

*l'Académie Royale des Inſcriptions & belles Lettres. Ouvrage enrichi de figures en taille douce, gravées par B. Picart, & autres habiles maîtres. fol. 2. Tom.*

*Oeuvres de Monſieur de Voltaire. Nouvelle Edition. 8. 2 tom. enrichie de figures en Taille douce.* 1 *l*

*Hiſtoire de Charles XII. Roi de Suede, par Monſieur de Voltaire. 8. 2 tom.*

*Sethos Hiſtoire ou Vie tirée des Monumens Anecdotes de l'Ancienne Egypte, traduite d'un Manuſcrit Grec. 12. 2 tom.*

*Deſcription Hiſtorique des Chateau, Bourg & Forêt de Fontainebleau, contenant une Explication Hiſtorique des Peintures, Tableaux, Reliefs, Statuës, Ornemens, qui s'y voyent; & la Vie des Architectes, Peintres & Sculpteurs, qui y ont travaillé, enrichie de figures par Mr. l'Abbé Guilbert. 12. 2 tom.*

*Hiſtoire du Theatre Italien depuis la decadence de la Comedie Latine; avec un Catalogue de Tragedies & Comedies Italiennes, imprimées depuis l'an 1500. jusqu'à l'an 1660. & une Diſſertation ſur la Tragedie moderne, avec des figures, qui repreſentent leurs differens habillemens, par Louis Riccoboni. 8. 2 tom.*

*Les Principes de la Nature, ou de la generation des choſes. par M. Colonne. 12.*

*Elemens Hiſtoriques, ou Methode courte & facile pour apprendre l'Hiſtoire aux Enfans, par feu l'Abbé de Mauperſuy. 12. 2 tom.*

*Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique Années 1725 & 1726.*

*Expoſition Anatomique de la Structure du Corps humain, par Jaques Benigne Winslow. 4*

——— *Le même Livre, 4 Tom. 12.*

# TABLE
## DES
# MATIERES.


A.

ALBERTUS (Salomon), son Histoire du scorbut. 51

*Ammoniacum*, espece de Medicament. 219

*Anacreon*, Corrections de quelques endroits de cet Auteur. 114 *& suiv.* 116, 118, 121, 122, 123, 124.

*Anistrachia*, Voyez *Austrachia*.

*Apocalypse*, Authenticité de ce Livre. 135

*Apôtres*, si les foiblesses de quelques-uns des Apôtres affoiblit la verité de leur Doctrine. 264, 265 *& suiv.* s'ils devinrent disciples de J. C. par des motifs temporels. 270 *& suiv.*

*Appareil latéral*, si la taille de la pierre par l'appareil latéral est preferable aux autres methodes. 156 *& suiv.* Voyez *Pierre*.

*Aretæus Cappadox*, ancien Medecin, cité. 69

*Arnauld* (Mr.) Docteur de Sorbonne, sa justification au sujet de Mr. Des Lyons. 408

*Athenagore*, passage de cet Auteur corrigé. 83

*Auguste*, Empereur Romain, particularitez de son Histoire. 362. son Caractere. 367

*Austrachia* & *Anistrachia*, Isles de l'ancienne Frise. 97

B.

BALANCE, nom que St. Jerome a donné à Porphyre. 87 *& suiv.*

*Beauval* (J. Boucher), Medecin de la Rochelle. 54

*Bidaverat*, ce que signifie ce mot. 87

# TABLE

*Boerhaave* (Mr.) ſes *Aphoriſmes.* 37 n. 70 n. 73 n. 75 n. ſa *Praxis Medica.* 97 n. 69 n.
*Bos* (l'Abbé du) ſes *Reflexions Critiques ſur la Poeſie & ſur la Peinture.* 8
*Boulainvilliers* (Mr. de) ſa *Vie de Mahomet.* 380
*Bryan* (Auguſtin), ſes *Vies Paralleles de Plutarque.* 302, 324
*Burgrave* (J. Philip,) ſon *Dictionaire Univerſel de Medecine.* 216

C.

CHAULIEU (l'Abbé de) ſes *Poëſies* 5 & *ſuiv.* & 9 & *ſuiv.*
*Chine*, la Chine comparée avec l'Italie. 353
*Chouet* (Robert), Premier Syndic de la Ville de Geneve, ſa mort & ſon Caractere. 230
*Clarke* (le Dr.) cité. 247
*Colique*, differentes ſortes de Coliques. 30 & *ſuiv.* s'il y a des Coliques qui ont quelque rapport avec le Scorbut. 43. Colique de Poitou. 54
*Conſtantin* (Robert) ſon *Lexicon.* 321
*Craton*, Medecin. 45
*Cromwel*, maniere dont on lui reprocha ſon Uſurpation. 361
*Cruſer* (Herman) ſa Traduction Latine des Vies de Plutarque. 305

D.

DANIEL, ſi le Livre de ce Prophete a été ſuppoſé. 215
*Decalogue*; le Decalogue eſt un excellent Abregé du Droit Naturel. 180
*Demetrius Pepagomenus*, Ancien Medecin, cité. 74 n.

Devins, si chaque païs a eu ses Devins. 213
Dieu, sa conduite à l'égard de la propagation de l'Evangile. 244. Voiez *Evangile.*
*Dissertation sur la Colique*, livre ainsi intitulé. 30
*Drelincourt*, (Mr.) son *Nouveau Conseil de la Pestilence.* 44.

E.

Eginette (Paul) cité. 69 n.
*Etienne* (Henri) son *Tresor.* 320
*Eugalenus*, son Traité *De Morbo Scorbuto.* 45
*Euripide*, passage de cet Auteur retabli. 79
*Evangile*, s'il y a eu des Livres écrits contre l'Evangile, qui ont été supprimés par les Chrétiens. 271 *& suiv.* La Verité de l'Evangile se soutient sans les Livres du N. T. dont l'Authenticité est contestée. 274. Voiez *Revelation.*

F.

Fabretti (le) cité. 82
*Faye* (Mr. de la) ses *Poesies.* 5, & 16
*Fernel* (Jean), Medecin. 44
*Foster* (Mr.) sa *Verité de la Religion Chrétienne.* 243
*François*, Caractere des François. 28
*Fredegaire* cité. 97
*Fret* (Mr.), Professeur en Theologie, son *Dictionnaire Historique.* 469

G.

Gagnier (Mr.) sa *Vie de Mahomet.* 386
*Gastinga* (Mr. de) Particularitez de sa Vie. 432
*Gordon* (Thomas) ses *Oeuvres de Tacite.* 345
*Goute*, differentes especes & Symptomes de cette Maladie. 68. *& suiv.*

*Firetius*, son *Traité de la Verité de la Religion Chrétienne*. 197. ſes *Oeuvres Theologiques*. 488.

H.

HEBREUX ; les Hebreux ſeuls ont conſervé le Culte du vrai Dieu. 180. Leurs Loix. 189.
*Heſychius* corrigé. 80
*Hyacinthe* (Mr. de St.) ſa *Lettre à Mr. de la Motte au ſujet d'un Ecrit de Mr. l'Abbé de Saint Pierre*. 368

I.

IMPARTIALITE', en quoi elle conſiſte à l'égard de Dieu. 251
*Incredules*, doivent avoir la liberté d'écrire ouvertement contre la Religion Chrétienne, & pourquoi. 280
*Infaillibilité*, une infaillibilité abſolue n'eſt pas neceſſaire pour rendre un temoignage digne de foi. 263
*Inſtruction familiere ſur le devoir d'un Sujet envers ſon Souverain*, Brochure qui porte ce titre. 471
*Iſraëlites* exterminent les Cananéens. 190 &c.
*Juifs*, leur Cruauté. 190. Voiez *Iſraëlites*.
*Jules Ceſar*, faits qui le regardent. 31
*Juſtin le Martyr*, cité. 470

L.

LYONS (Mr. Des) ſon demêlé avec Mr. Arnauld. 471 & ſuiv.

M.

MAHOMET, Hiſtoire detaillée de ſa Vie 385 & ſuiv.
*Mar*

*Mandarins*, Nobles de la Chine, faits qui les regardent. 352
*Marsini* (Matthieu) ſa *Commentatio de Scorbuto*. 50
*Merlat* (Mr.) ſon *Traité du Pouvoir abſolu des Souverains*. 473
*Middleton* (le Doct.) ſon Demêlé avec Mr. Waterland. 456
*Milon* (Pierre) Medecin de Paris. 58
*Miracles*, quel fond on peut faire ſur les Prophéties & les Miracles qui atteſtent la Verité d'une Doctrine. 264
*Montagne* (Michel) cité. 337
*Motte* (Mr. de la) ſon *Diſcours ſur l'Iliade*. 183
*Moyſe*, ſon Antiquité. 196 Comparé avec les Legiſlateurs Payens. 200. Voiez *Pentateuque*.
*Musgrave* (Guill.) ſon Traité *de Arthritide Anomala*. 50, 70, 76.

N.

NICERON (le P.) ſes *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres*. 408
*Noms*, Ordonnance des Romains au ſujet des noms. 91
*Nouveau Teſtament*, ſi quelques-uns des Livres du N. T. ont été ſupposés. 250. Pourquoi les Hiſtoriens Profanes ne parlent pas des faits qui y ſont narrés. 272. Obſcurité du N. T. 283, 298. Voiez *Evangile*.

O.

ORPHE'E, Recherches ſur ce Poëte. 92. *& ſuiv.*

P.

PAUL (St.) ſon differend avec Barnabas. 261

*Pauw* (Mr. de) ſes *Oeuvres d'Anacreon.* 101 *& ſuiv.*
*Pentateuque*, a été regardé de tout tems comm
l'Ouvrage de Moyſe. 202. ſon Authenticité
205 *& ſuiv.*
*Perizonius* (Mr.) ſes *Animadverſiones Hiſtoricæ*, 342
*Philæſtrius* cité. 8
*Φρόνημα*, Signification de ce Mot. 11
*Pieces de Poëſie*; les petites pieces de Poëſie peu
vent conduire à l'Immortalité auſſi bien que le
grands Poëmes.
*Pierre*, Recherches ſur l'origine, la nature,
l'extraction de la Pierre. 158 *& ſuiv.*
*Pierre* (Mr. l'Abbé de Saint) ſon *Traité de l'Origine d*
*Droit & des Devoirs.* 37
*Piſon* (Charles), fameux Medecin. 3
*Plantes*, decouverte au ſujet de leur Nutrition. 9
*Plutarque*, Corrections de quelques Endroits d
cet Auteur.
324 *& ſuiv.*
*Poëmes.* Voyez *Pieces de Poëſie.*
*Poëſie Lyrique*, difficulté qu'il y a de réuſſir dans c
genre de Poëſie. 22, 27, 2
*Poëſie Françoiſe*, ſa Méchanique.
*Poëtes*, il y en a eu beaucoup en France qui on
celebré la Volupté.
*Preſervatif contre le Quakeriſme*, livre ainſi intitul
M. 13
*Probabilité*; force des Preuves qui ſont fondé
ſur la Probabilité. 252, 25
*Prophetie*, Caracteres de la vraie Prophetie. 21
Voiez *Miracles.*
*Prudence*, ſon Poëme intitulé *Hamartigenia.* 9
*Πρόσωπον*, Signification de ce terme. 3
*Puerari* (Daniel) ſon Edition du *Theſaurus Me*
*cinæ* de Mr. Burnet. 6

## Q.

QUAKERS, Détail de la Doctrine des Quakers. 140 *& suiv.*

## R.

RAISON, si la Raison est un Guide suffisant en matiere de Religion. 450
*Religion Judaïque*, sa Verité démontrée. 179. *& suiv.*
*Revelation*, si la Revelation a du être communiquée à tout le genre humain à la fois. 244 *& suiv.*
*Rhumatisme*, si cette Maladie peut donner occasion à quelques sortes de Coliques. 65
*Riviere* (Lazare) sa *Praxis Medica.* 60 *n.*

## S.

SALLUSTE cité. 125
*Savil* (Henri) son Edition des Oeuvres de St. Chrysostome. 310
*Scorbut*, Auteurs qui ont écrit du Scorbut. 45 *& suiv.*
*Senuert* (Daniel) son *Tractatus de Scorbuto.* 48
*Serments*, Formule singuliere de Serment. 95
*Servilia*, Loi Romaine. 91
*Soul* (Mr. du) sa *Dissertatio Philologica de Stylo Novi Testamenti.* 304. Ses Notes sur les Vies de Plutarque. 304, 331
*Sydenham* (Thomas) cité. 35. n. 61. n. 72. 73. n.

## T.

TACITE, differentes Traductions de cet Auteur. 346. Son Caractere. 347. Reflexions sur son Histoire. 350. Comparé avec St. Jerome. 353

*Tatien* cité. 84
*Tauvry* (Mr.) ſa *Pratique des Maladies Aigues.* 63
*Teleſcopes*, ſi les Anciens les ont connus. 89 *& ſuiv.*
*Tradition*, differentes eſpeces de Tradition. 258
*Traité de la Verité de la Religion Chrétienne*, livre qui porte ce Titre. 179
*Twells* (Leonard) ſon *Examen Critique du Nouveau Teſtament.* 326
*Tyrannion*, Grammairien, ſa conduite à l'égard de la Bibliotheque d'Ariſtote. 331

V.

VOLUPTE'. Voyez *Poëtes.*
*Voluptueux*, Tableau d'un vrai Voluptueux. 23
*Vulgaire*, ſi le Vulgaire eſt en état de juger de l'Authenticité des Livres du Nouveau Teſtament. 276 *& ſuiv.* 279 *& ſuiv.*

W.

WALSCHMIDT (Jean Jaques) ſa *Praxis Medica.* 50
*Waterland* (le Doct.) ſa *Defenſe de l'Ecriture*, &c. 441. Voyez *Midleton.*
*Weſſeling* (Pierre) ſes *Conjectures.* 77. Son *Oraiſon funèbre de Mr. de Goſſinga.* 430
*Wiclif* (Jean) ſa Traduction du N. T. ſur la Vulgate. 479

FIN DE LA TABLE.